ESCLAIRCISSEMENTS FAMILIERS DE LA CONTROUERSE DE...

David Blondel

BIBLIOTECA VITT. EMANUELE
32
6 C
22
FONDO

Digitized by Google

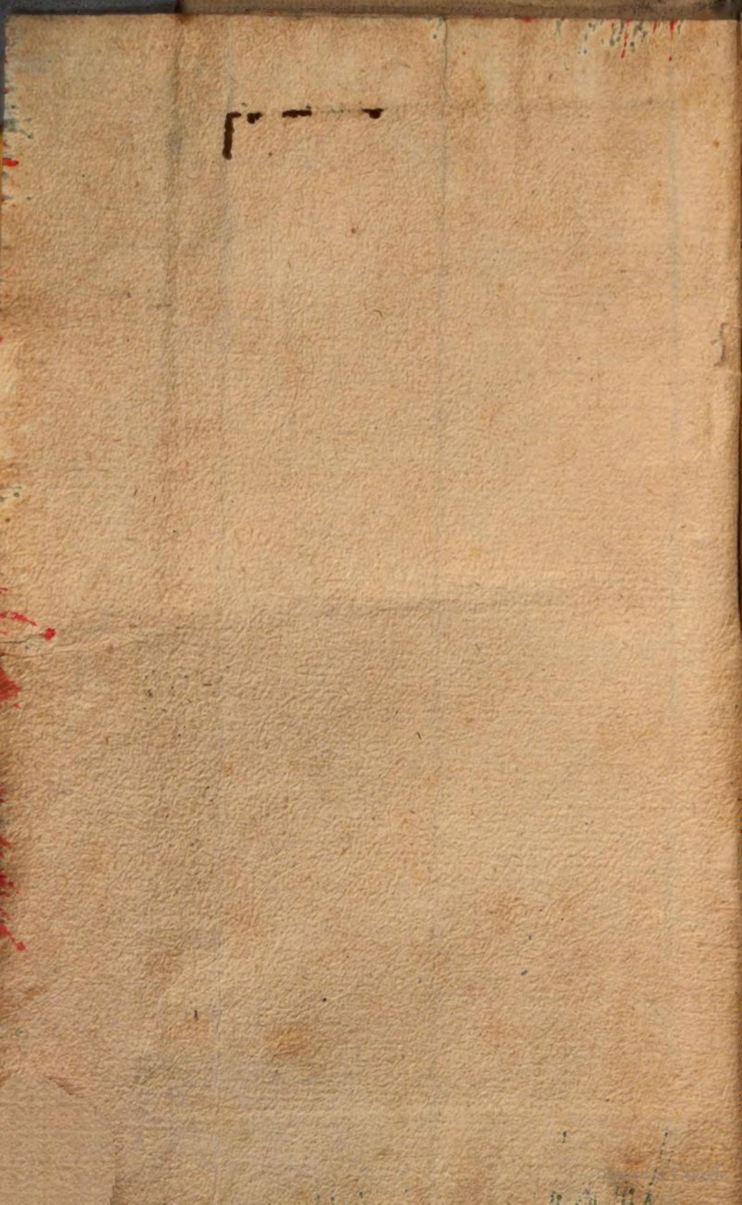

ESCLAIRCISSEMENTS FAMILIERS DE LA CONTROVERSE DE L'EVCHARISTIE,

TIREZ DE LA PAROLE DE DIEV, & des escrits des SS. Peres.

Par DAVID BLONDEL, *Ministre du sainct Euangile.*

Et se vendent à Quevilly,

Par IACQVES CAILLOÜE', demeurant à Roüen, dans la Court du Palais.

M. DC. XLI.

Digitized by Google

A MONSIEVR, MONSIEVR DE LAVNAY, Seigneur de la Motte, Conseiller & Secretaire du Roy.

MONSIEVR,

L'estat qu'il vous a pleu faire de ce petit traitté, l'estimant digne de sortir en public, & luy promettant de l'agreement des lecteurs quelque espece de vie, l'oblige à paroistre sous la faueur de vostre nom, & tenir de vostre affection l'asseurance qu'il a de se produire aux yeux de l'Vniuers, comme auoüé d'vne personne qui ne possede tant de bonnes qualitez qui la rendent recommãdable, que pour les assuietir à la pieté, en la prattique de laquelle elle constituë toute sa gloire. Recenez le MONSIEVR, *comme vne recognoissance ouuerte de mes obligations à vostre ser-*

uice, comme vne conception qui vous a desia pleu, & comme vne simple & fidelle tablature de la verité professee tant par les saints Peres, que par les Protestans accusez odieusement de nouueauté, en cela mesme qui se trouue tres certainement auoir esté consigné à leur bonne foy, de la main propre de l'antiquité la plus venerable, & la plus attachee à la regle de la Religion. Vous n'y trouuerez point de dispute. Car ie n'ay pas iugé raisonnable de changer le gage sacré de la communion des fidelles tant auec leur Sauueur, qu'entr'eux, en vn malheureux champ de bataille ; persuadé que le Sacrement de nostre prix peut soustenir sa dignité sans se separer de la paix dont il doit estre le lien, & sans prendre pour ses seconds les debats & les tumultes ; ioint que l'extrait seul des depositions de tant de tesmoins qui ont acheué leur vie deuant la naissance de ce funeste procez qui trouble la Chrestienté d'Occident depuis six cens ans, doit plus que suffire pour mettre en veuë la gloire celeste de la verité à la honte de tous ses contredisans : & en fin, que pour defendre vtilement la cause de l'Eglise, il n'est pas

necessaire d'encherir sur la mauuaise humeur de ceux qui voulans en estre creus à leur mot, entrer en lice par affection de parti, & vaincre pour leur propre gloire, se sont laissez aller, à remplir la doctrine salutaire de pointilles, semer le champ de Dieu d'espines qui ne souffrent ni la culture, ni l'attouchement; conuertissant petit à petit & à force de sublimer leurs conceptions, les maximes de leur Philosophie & de leur Theologie en des accidens sans sujet, & produisant au lieu d'esclaircissements, des fumees si noires & si espaisses qu'elles semblent non sans raison impenetrables à l'effort de leurs propres entendemens. Pour en esloigner les ames Chrestiennes, ie me suis estudié de ramener toutes les questions de l'Eucharistie, à la lumiere de l'ancienne simplicité, & mon vnique but a esté de faire naistre dans l'ame de chacun le loüable desir de preferer les saincts attraits de ceste admirable beauté, à l'admiration que la roüille, les ombres & le fard, meslez durant le cours des derniers siecles pour en cacher l'esclat, ont tiré iusqu'icy d'vne infinité d'esprits des plus raffinez en subtilité; Ce grand Dieu qui

m'en a ſelon les richeſſes infinies de ſes miſericordes inſpiré la penſee, vueille m'en donner le ſuccez en ſa benediction, pour la gloire de ſon nom, & edification des conſciences de ſon peuple. Ie luy en addreſſe inceſſamment mes vœux, & implore ſa grace pour la continuation de voſtre proſperité: eſtant

MONSIEVR,

Voſtre tres-humble & tres-affectionné ſeruiteur,
D. BLONDEL.

Addition.

PAge 40. l. 13. Sedulius Prestre de l'ancienne Escosse ou Irlande, qui a esté contemporain d'Hesychius, au chap. 14. de son 4. liure Paschal, *Qui est le Prince des Pontifes & souuerain Sacerdot sinon Christ auteur de la double libation en l'ordre de Melchisedec auquel sont tousiours donnez les dons qui sont à luy, asc. le fruit de la moisson* ou du champ, *& la ioye de la vigne?* Et en la Prose, *Qui est auteur & instituteur de la double libation, sinon le Seigneur Pontife des Pontifes & Sacerdos des Sacerdots, de qui (selon l'ordre de Melchisedech) sont offerts les presents qu'il a offert pour nous* qui sommes *le parentage de son corps crucifié, asc. la douce viande de la semence du froment, & l'aimable breuuage de la plaisante vigne?*

Et pource qu'en la page 440. outre Berenger Archidiacre d'Angers mort le Ieudy 6. Ianuier 1088. il est fait mention d'vn autre Berenger qui a commenté la Decretale *Firmiter credimus*, vous remarquerez que ce dernier surnommé *Stredelli*, a esté Sous chantre & Abbé de saincte Aphrodisee à Beziers, Euesque de la mesme ville depuis l'an 1311. iusqu'à l'an 1318. Cardinal Prestre du titre des saincts Neree & Achillee depuis le Samedy des quatre temps de l'Aduent en 1305. Cardinal Euesque de Tusculo enuiron l'an 1316. & qu'il est mort en Auignon l'an 1321.

L'IMPRIMEVR Au Lecteur.

L'Autheur ſur l'offre d'vn Gentilhomme promettant de quitter la profeßion de la religion Romaine, en cas qu'on luy monſtraſt que la Tranſſubſtantiation n'auoit point eſté creuë en l'Egliſe durant douze cens ans, ayant donné ſon aduis que pluſieurs ont deſiré leur eſtre communiqué ie vous en fais part, en eſperance qu'il ſeruira à l'illuſtration de la verité & à voſtre edification. Examinez-le en la crainte du Seigneur & le receuez comme vn ouurage conſacré à ſa gloire.

TABLE
des Chapitres.

AVANT-PROPOS. page 1.

CHAP. I. CE que l'Escriture enseigne deuoir estre creu de l'Eucharistie. page 10.

II. Ce que le sens iuge de l'Eucharistie, & iusques où son iugement peut estre receuable. p. 17.

III. Ce que la raison peut conceuoir des choses proposees & distribuées en l'Eucharistie. p. 24.

IV. Ce qui à esté creu en l'ancienne Eglise touchant les choses proposées & distribuées en l'Eucharistie. p. 29.

¶

1. *Assçauoir qu'elles sont pain & vin.* page 31.

2. *Qu'elles sont inanimées & destituées de sentiment.* p.54.

3. *Qu'elles demeurent en leur premiere substance.* p.57.

4. *Qu'elles sont faites le corps & le sang de Christ.* p.61.

5. *Que d'icelles sont faits le corps & le sang de Christ.* p.64.

6. *Qu'elles sont changees, conuerties, transferees & passent au corps & au sang, en la substance du corps & du sang, en Sacrement du corps & du sang de Christ, comme à l'opposite le corps passe au pain.* p.65.

7. *Que le pain & le vin sont le corps & le sang de Christ.* p.72.

8. *Qu'ils sont le corps & le sang. 1. selon quelque maniere. 2. non proprement. 3. comme types. 4. comme antitypes. 5. comme symboles. 6. comme corps typique & symbolique. 7. comme images. 8. comme enigmes ou representations obscures. 9. comme Sacremens. 10. comme signes. 11. comme figures. 12. comme similitudes. 13. comme*

representations. 14. comme expreßions. 15. comme exemplaires de la paßion. 16. comme gages. 17. comme l'homme regeneré est nouvelle creature. 18. comme le Baptesme est l'adoption. 19. comme le Baptesme Sacrement de la foy est la foy. 20. comme le chresme est don de la grace. 21. comme la pierre estoit Christ. 22. comme la pierre de l'Autel deuient Autel & table. p. 80.

9. *Que l'Eucharistie est sacrifice improprement.* p. 104.

10. *Qu'en icelle la chair de Christ n'est point mangée proprement.* p. 114.

11. *Qu'en icelle non seulement le Sacrement entant que Sacrement, mais außi la chose signifiee par le Sacrement doiuent estre mangez par foy.* p. 127.

12. *Que les meschans à parler proprement ne reçoiuent en icelle ni le corps ni le sang de Christ.* p. 142.

V. *Que l'Eglise Romaine ne reçoit nettement aucune des susdites propositions des saincts Peres.* p. 151.

VI. *Que quand és escrits des saincts Peres on trouueroit ces termes*, ce qui est

diſtribué en l'Euchariſtie n'eſt pas pain, ce qui eſt contenu au calice n'eſt pas vin ; *on n'en pourroit inferer neceſſairement la Tranſſubſtantiation.* p.218.

VII. *Que la creance de l'Egliſe Romaine renuerſe l'ordre de la nature & choque ſes plus claires maximes eſtabliſſant des miracles que la raiſon iuge eſtre des impoßibilitez abſoluës.* p.245.

VIII. *Que les ſaincts Peres confirment les meſmes maximes que Rome decredite pour donner lieu à ſa Tranſſubſtantiation : aſc. 1. que nulle choſe deſia faite ne peut eſtre faite de nouueau. 2. que nulle creature ne peut eſtre en plusieurs lieux en vn meſme moment. 3. que nul corps n'eſt ſuſceptible des deux contraires enſemble. 4. que nul corps ne peut eſtre en lieu ſans occuper de lieu. 5. que nul corps ne peut penetrer les dimenſions d'vn autre corps. 6. que nul corps ne peut exiſter à la façon des eſprits. 7. que nul corps n'exiſte en lieu indiuiſiblement & ſans auoir ſes parties diſtinguées à l'eſgard de la ſituation. 8. que nul corps ſolide n'eſt inuiſible & impaßible. 9.

que nulle chose n'est image de soy mesme. 10. que nulle chose ne peut ni habiter en soy mesme, ni se participer soy mesme. 11. que nul corps ne peut estre contenu en l'vne de ses parties. 12. que nulle chose digne d'adoration ne peut estre mangée proprement. 13. que tout ce qui peut estre veu, gousté, touché, est necessairement corps. 14. que nul accident n'est signe d'autre substance que de celle en laquelle il est inherent. 15. que nul accident ne peut subsister à la façon des substances. 16. que nul accident ne peut subsister sans sujet. p. 253.

IX. Que l'on ne peut eluder les tesmoignages des saincts Peres touchant lesdites maximes en recourant au miracle. p. 310.

X. Que quand on presupposeroit en l'Eucharistie des miracles tels que Rome pretend, ils seroyent par sa confession mesme inutiles. p. 318.

XI. Que les Docteurs de l'Eglise Romaine encore qu'ils facent à l'enuy profession d'entendre les paroles de l'institution du Sacrement sans figure, & de conuenir tous en mesme sentiment, confessent neant-

moins qu'ils ne peuuent s'accorder par ensemble touchant l'interpretation d'icelles. p. 330.

XII. Que les Docteurs de l'Eglise Romaine pressent tellement les textes de l'Escriture pour en inferer la Transsubstantiation, que cependant ils recognoissent. 1. qu'elle ne s'en peut tirer necessairement. 2. que l'exposition des Protestans est compatible auec les paroles de l'Euangile & de sainct Paul. & 3. qu'elle est sujette à moins d'inconueniens. p. 345.

XIII. Que selon la confeßion de l'Eglise Romaine, 700. ans durant il n'y a point eu à proprement parler de controuerse entre les Chrestiens touchant l'Eucharistie. p. 353.

XIV. Premiere alteration des façons de parler de l'ancienne Eglise entre les Grecs enuiron l'an 636. ou 640. p. 365

XV. Premiere alteration de la doctrine de l'ancienne Eglise entre les Grecs apres l'an 754. p. 377.

XVI. Que ceste alteration n'establit point la Transsubstantiation. p. 396.

XVII. *Premiere alteration des façons de parler de l'ancienne Eglise entre les Latins l'an* 794. p.402.

XVIII. *Premiere alteration de la doctrine de l'ancienne Eglise entre les Latins l'an* 818. p.415.

XIX. *Que ceste alteration n'establit point la Transsubstantiation.* p.430.

XX. *Origine de la Transsubstantiation.* p.437.

XXI. *Que le Canon de la Messe repugne à la Transsubstantiation.* p.448.

XXII. *Que tres-conuenablement le Formulaire François de la Saincte Cene declare exclus de la communion ceux qui menent vie scandaleuse.* p.473.

Avant-propos.

LA promesse de celuy qui s'oblige à changer de Religion, en cas que l'on luy monstre que douze cens ans durant on n'a point creu en l'Eglise la Transubstantiation semble d'abord fort liberale, mais en effet elle se reduit à rien; car comme il ne se trouuera iamais entre nous de personne bien informee, qui encline seulement à nier que depuis 700. ans, ne se soyent trouuees en grand nombre des gens qui se departans de la croyance des Peres ayent introduit sinon la Transubstantiation, au moins quelque chose d'approchant, il ne doit point y auoir d'ame de si facile conuention qu'elle vueille se payer

d'offres qui presupposent des conditions également elongnees de la possibilité & de la raison. Quand celuy qui les fait pretendroit les accomplir de bonne foy, il n'y auroit pas de iustice à tirer aduantage de son dessein ; car ce seroit se preualoir de l'erreur d'vn esprit qui se paist de preiugez, se plaire à esbloüyr les yeux par des fausses couleurs, gagner du credit aux despens de sa conscience, & ouurir le champ à des rodomontades ridiculement importunes, que nous auons tousiours condamnees auec mespris en ces Docteurs du temps qui crient à toutes occasions, *les Peres*, aux oreilles d'vn simple peuple, qu'ils sçauent n'estre capable ni de les lire, ni de les entendre, moins encore de descouurir si ceux qui les alleguent à tors & à trauers, sont fondez sur leur authorité ou non. Mais il y a vn iuste suiet de requerir de tous ceux qui font profession d'aimer la verité, qu'ils en commencent la recerche dãs les liures de Dieu, plutost que dans les escrits des hommes, dés l'origine plu-

toſt qu'à mi-chemin, dans la ſource plutoſt que dans les canaux que l'on preſume en auoir receu les eaux, dans la regle plutoſt que dans les ouurages que chacun confeſſe ne pouuoir eſtre de miſe qu'à l'eſgard de ce qu'ils ſont conformes à cette regle. Auſſi ne pouuons nous comprendre pourquoy des eſprits qui veulent paſſer pour raiſonnables permettent que l'on les arreſte à des queſtions de fait qui ne leur importent pas, plutoſt qu'à celle de droit qui oblige leur conſcience; & qu'ils ſe portent plus facilement à demander que l'on leur rende compte de ce qui a eſté creu auparauant leur naiſſance, qu'à deſirer d'apprendre ce que l'on a touſiours deu croire par tout. Poſé qu'vne doctrine ſoit vraye & contenuë en l'Eſcriture, quand depuis les Apoſtres perſonne ne l'auroit defenduë l'obligation à la croire & maintenir en tout temps & par tous ne ſeroit pas de moindre neceſſité: En vain taſcheroit-on de perſuader aux hommes, comme pluſieurs font, que *l'on eſt en poſſeſsion*,

que *ceux-là ne doiuent pas estre ouys desquels la mißion est nulle ou contentieuse*, & que, *la verité Euangelique ne doit pas estre prise d'vne main suspecte.* Car comme chacun quel qu'il puisse estre a vocation de *donner gloire à Dieu*, & confesser sa verité, chacun est compris dans l'obligation d'écouter son tesmoignage par qui que ce soit qu'il soit porté, fust-ce par Balaam ou par son asnesse; *Si* (comme escriuoit Facundus Euesque d'Hermiane à l'Empereur Iustinian *lib.* 12. c. 5.) *les choses qui sont dites sont vrayes elles ne doiuent pas estre rejettees à cause que celuy que vous auez rejetté les insinuë; car que vous importe par la bouche de qui parle la verité laquelle quelquefois auroit à passer par la bouche d'vne asnesse?* quand elle auroit à sortir de la bouche d'vn Diable, elle ne perdroit (non plus que les rais penetrans à trauers des cloaques) ni la dignité de son origine, ni la pureté de son estre, ni la faculté d'illuminer les esprits : elle seroit tousiours Saincte, infallible, venerable & [a] *puissance de Dieu en salut à tout croyant.*

a) 1. Cor. 1.

Que nous importe (comme reprochoit [b] Optat aux Donatiſtes,) *quels auront* b) *lib. 3.*
eſté les ouuriers, pourueu qu'il conſte ſeulement que ce qui a eſté fait eſt bon? Dieu eſt, diſoit [c] S. Auguſtin) *la verité meſme,* c) *in Pſal. 50. verſ. 12.*
par qui que ce ſoit qu'il parle. Quel que ie ſois (diſoit [d] encore ce ſainct Docteur,) d) *in Pſal. 36.*
pren garde à ce qui eſt dit, non à celuy par qui il eſt dit : & peu apres ; *D'où que ce ſoit que la verité parle à toy, prens la auec appetit, de peur que le pain ne paruienne iamais à toy, cependant que dédaigneux & calomnieux tu cerches touſiours à reprendre au vaiſſeau:* & afin que l'on ne s'ingere pas de demander comme pluſieurs de ce tẽps *de quelle main nous auõs les Eſcritures,* de ceux qui combattent noſtre foy ou de ceux qui l'ont defenduë, *Ie ne veux point ſçauoir*, adjoutoit [e] ceſte ame e) *In Pſal. 21.*
vrayement chreſtienne, *qui en a eſté le gardien, d'où que ce ſoit que le liure ayt eſté trouué. Le teſtament de noſtre pere eſt ſorty de quelque cauerne, ie ne ſçay quels larrons le vouloyent deſrober, ie ne ſçay quels perſecuteurs le vouloyent bruſler; d'où que ce ſoit qu'il ſoit mis en auãt, qu'il ſoit leu.* Au con-

traire presupposant qu'vne opinion soit fausse, quand elle auroit esté suiuie dés le commencement, sans interruption, & par la pluspart, elle n'en seroit pas plus receuable, ni les sectateurs d'icelle bien fondez à s'opiniastrer en leur erreur. *Personne* (comme [f] disoit il y a pres de 1400. ans Tertullian) *ne peut prescrire contre la verité, non l'espace des temps, non la faueur des personnes, non le priuilege des regions; car presque par ce moyen, la coutume qui tire son commencement de quelque ignorance ou de simplicité, se fortifie par la suitte du temps en l'vsage, & ainsi se maintient contre la verité. Mais Christ nostre Seigneur s'est surnommé non la coutume ains la verité. Si Christ est tousiours & deuant tous, de mesme la verité est eternelle & vne chose ancienne. Que ceux-là y aduisent ausquels cela est nouueau qui est ancien à soy mesme; ce n'est pas tant la nouueauté que la verité qui refute les heresies: tout ce qui a vn goust contraire à la verité est heresie, mesme la vieille coustume. Nous n'estimerons pas* (si nous [g] croyons S. Gregoire de Nysse) *iuste de faire la*

f) *de Veland. Virg. cap. 1.*

g) *epist. ad Eustath.*

coutume qui preuaut entre nos aduersaires, la loy & la regle de la droite raison, car si la coutume a assez de force pour la demonstration de la doctrine, il nous est entierement permis de leur opposer la coutume qui a obtenu entre nous. Que s'ils la rejettent, c'est à nous à l'ensuiure en tout & par tout. Voila pourquoy que ce soit l'Escriture diuinement inspiree qui nous donne reglement, & que du costé de ceux-là se range entierement le suffrage de la verité, par deuers lesquels se trouueront des doctrines accordantes aux paroles diuines. Comme ceste procedure a esté de tout temps reconuë de iustice & de necessité, iamais en la suitte des siecles on n'a rien obserué de plus ordinaire à cause de la corruption des hommes & de la contagion du mensonge, que ce qui a esté remarqué par [h] Sainct Augustin touchant la foy Chrestienne s'establissant au milieu du Paganisme que *la Verité a esté persuadee nouuelle à la coutume mais non contraire à la raison.* Ce qui doit estre consideré, non pas afin que sous pretexte de corriger par la verité des mauuaises coutumes & des

h) de Ciuit. Dei lib. 12. cap. 7.

vieilles erreurs, aucun se licentie d'affecter la nouueauté, car comme nous apprenons [i] de sainct Basile, *tout ce qui excelle en antiquité est venerable*; mais afin que les Chrestiens tiennent pour constant que la vraye antiquité est necessairement de la verité; à comparaison de laquelle [l] *le mensonge qui en est la corruption*, est tousiours posterieur & par cela mesme nouueau; tellement que le plus asseuré moyen que l'Eglise puisse iamais auoir de conseruer la pureté de la doctrine celeste & donner le coup de mort aux erreurs est de tenir aux Pharisiens de son temps en chaque siecle, le langage de [m] Christ son Espoux, *Au commencement il n'en estoit pas ainsi*; & poser pour asseuré auec Tertullian, [n] que *ni la verité n'a besoin de la vieillesse, ni le mensonge n'euite la nouuelleté*: & auec S. Cyprian, [o] que *Iesus Christ doit estre seul escouté*, & que *nous ne deuons pas auoir esgard à ce qu'aucun autre deuant nous aura pensé deuoir estre fait, mais à ce que celuy qui est deuant tous, assauoir Iesus Christ, a fait le premier, d'autant qu'il ne*

i) *Homil. de ieiunio.*

l) *Tertull. lib. 4. adu. Marcion. cap. 4.*

m) *Matth. 19. 8.*

n) *de anima cap. 28.*

o) *epist. 63. vide etiam epist. 73 74. 75.*

ne faut pas ſuiure la coutume de l'homme mais la verité de Dieu. Cependant pource que nous viuons en vn ſiecle malade d'vn ſuperbe dégouſt de la verité, qui ne peut ſembler digne d'eſtre ſuiuie, à ceux auſquels on ne monſtre pas qu'elle a eſté ſuiuie en effet, comme ſi les témoignages des hommes eſtoient des recommandations neceſſaires aux Oracles de Dieu ; donnons quelque choſe à la malice du temps, & monſtrons en peu de mots, 1. Ce qui doit eſtre creu, 2. ce qui a eſté creu par les plus venerables en l'antiquité, 3. de quand les premieres alterations ſont ſuruenuës, en la doctrine, qui auoit auparauant eſté conſtamment creuë, & que ces alterations ayans en fin produit, ce que l'on appelle aujourd'huy, *la Tranſubſtantiation*, ont (comme les Philiſtins qui rempliſſoyent les puits d'Abraham & d'Iſaac) fermé en pluſieurs lieux au peuple Chreſtien les ſources de toutes les cognoiſſances que la bonté de Dieu a ouuertes à l'hõme en la grace & en la nature, tordant

sa Parole sacree, aueuglant la raison, démentant les sens, & eneruant le suffrage de l'antiquité.

CHAPITRE I.

CE QUE L'ESCRITURE enseigne deuoir estre creu de l'Eucharistie.

L'ESCRITURE qui contient l'institution des Sacremens en general, & la regle de la Foy touchant l'Eucharistie, est si claire, que sa lumiere ne peut estre dissimulee, par ceux qui en laissent la conduitte pour se liurer à leurs preiugez. IesusChrist [p] *comme* les Disciples *mangeoyent*, ou *apres auoir souppé*, a *pris du pain*, & *apres auoir rendu graces*, ou *benit*, *l'a rompu*, & *dit* en le donnant, *prenez mangez cecy est mon Corps, qui est liuré*, ou

p) *Matth.* 26. 26. & *Marc.* 14. 22. &c. *Luc.* 22. 19. &c. 1. *Cor.* 11. 23. &c.

rompu pour vous. Semblablement apres auoir ſouppé il a *pris la Coupe, a rendu graces, & l'a baillee* à ſes Diſciples *diſant, Beuuez en tous, car ceci eſt le nouueau Teſtament en mon ſang,* ou *cecy eſt mon ſang le ſang du nouueau Teſtament, lequel eſt reſpandu pour pluſieurs en remißion des pechez.* Et pource qu'aujourd'huy on demande, 1. Quel eſt l'eſtre propre de ce que noſtre Seigneur a donné, 2. à quelle fin il l'a donné, & 3. quel en eſt l'effet. La meſme Eſcriture reſoud la premiere de ces queſtions, enſeignant par l'Euangile que noſtre Seigneur a *donné* ce qu'il a *pris, benit, rompu* : & par S. Paul que l'Egliſe *rompt du pain* en l'Euchariſtie, & que les fideles qui mangent l'Euchariſtie *mangent du pain. Le pain que nous rompons,* dit-il au [q] chap. 10. de la 1. aux Corinthiens, & au chap. 11. *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, quiconque mangera de ce pain, que chacun s'eſprouue ſoy meſme & ainſi qu'il mange de ce pain.* Meſmes afin que perſonne ne puiſſe ignorer le nom propre de la ſubſtance contenuë

q) 1. Cor. 10. chap. 16. 11. 26. 27. 28.

en la Coupe, le Fils de Dieu luy mesme declare auec vne asseueratiõ tres-expresse que c'est du vin, [r] *Ie vous dis que ie ne boiray plus de ce fruit de vigne*; ces choses sont d'vne euidence si claire, & si certaine, que le Cardinal Belarmin [s] n'a pû s'empescher d'escrire les paroles suiuantes, qui sont la condamnation formelle de son sentiment, *Nostre Seigneur a pris en ses mains du pain, & l'a benit & donné à ses Disciples, & dit d'iceluy*, Cecy est mon corps, *C'est pourquoy il a pris du pain, il a benit du pain, il a rompu du pain, & du pain a dit, Cecy est mon Corps.* Messire Nicolas [t] Coeffeteau en son viuant Euesque de Marseille tout de mesme, *S. Paul auoit declaré que le Sauueur auoit dit du pain Cecy est mon corps.* Si on demande pourquoy nostre Seigneur au lieu de dire, *Cecy est mon corps*, n'a point plutost dit, *Cecy signifie mon Corps*, ie responds qu'en la langue en laquelle il a parlé, ne se trouuant aucun verbe du temps present, ni qui (en quelque temps que ce puisse estre) serue proprement à exprimer la

r) *Matth.* 26. 29. Marc. 14. 25.

s) *de Eucha. lib.* 3. *cap.* 19

t) *En sa defense.*

vertu & le ſens de celuy, qui nous eſt tres vulgaire aſc. *ſignifier*, les Hebreux & Syriens ſe ſont touiours contentez de joindre les noms des ſignes à ceux des choſes ſignifiees, ſans les accoupler par l'attache d'aucun verbe. Voila pourquoy noſtre Sauueur a dit ſimplement, *Cecy, mon corps*, entendant cepẽdant comme toute l'antiquité l'a reconu, *Cecy eſt ſigne* ou *figure de mon corps*: & quant à ce que les Euangeliſtes exprimans en Grec ſon intention, ont vſé plutoſt du verbe ſubſtãtif que d'vn autre; Ils l'ont fait 1. pour ſuiure le ſtyle de l'Eſcriture du vieil Teſtamẽt, laquelle traittant des figures & de ce qu'elles figurent, ſouſentend le verbe ſubſtantif, quand elle parle en preſent, & l'exprime quãd elle parle en temps futur; ainſi au chap. 41. du liure de Geneſe, elle employe des termes qui equipollent ceux cy, [u] *Les ſept belles vaches, ſept ans; & les ſept beaux eſpics ſept ans, vn ſonge; & les ſept ieunes vaches maigres & laides, qui montoyent apres celles là, ſept ans*; au lieu de dire,

u) *Gen.* 41. 26. 27.

sont sept ans, c'est vn mesme songe: puis elle adjouste, *& les sept espics vuides & flestris du vent d'Orient seront sept ans de famine*, employant le verbe substantif *seront*, à cause qu'elle se reduit aux paroles de futur, 2. pour garder quelque conformité auec les interpretes Grecs, qui en la version des lieux où quelque figure est proposee, ont tousiours suppleé le seul verbe substantif, omis en l'Hebreu, disant, [x] *Cecy*, asc. la Circoncision est *mon alliance*, *l'Agneau* est *le passage*, *les trois sarmens*, *& les trois corbeilles* sont *trois iours*, *les sept vaches*, *& les sept espics* sont *sept ans*; plutost que de recourir à d'autres termes, & dire, *la circoncision*, *l'agneau*, *les sarmens*, *les corbeilles*, *les vaches*, *les espics* signifient, *l'alliance*, *le passage*, *les iours*, *les ans*: 3. pour demeurer dans la mesme forme de discours, que tenoit le pere de famille celebrant la Pasque entre les Iuifs, & disant à ses domestiques, *Cecy est la Pasque*, [y] *Cecy est le pain de misere que nos peres ont mangé en Egypte*, quoy qu'il eust en la pensee, que *l'agneau*, &

x) Gen. 17. 10. 40. 12. 18. 41. 26. 27. Exod. 12. 11.

y) Scalig de emend. temp. lib. 6.

le pain qu'il distribuoit n'en estoyent que le memorial: 4. pour exprimer en vn mot & plus energiquement l'analogie qui est entre les choses representees & les signes qui les representent, & sont en quelque sorte ces choses là, asçauoir *par similitude*, *representation*, & (comme parle la Glosse [z] du Decret) *en mystere signifiant*; ainsi presque par toute l'Escriture du Nouueau Testament, [a] *la semence est la parole, le champ le monde, les moissonneurs les Anges, la moisson la fin du monde*, [b] *la pierre Christ*; [c] *Sara & Agar les deux Testamens*, [d] *les estoilles les Anges des Eglises, les chandeliers les Eglises, les sept testes sept montagnes & sept Roys, le crespe pur & luysant les iustifications des Saincts.* Sur la seconde question Iesus Christ luy mesme asseure en termes formels que l'Eucharistie a esté instituee pour seruir de memorial, disant par S. Luc & S. Paul, *cecy est mon corps, faites cecy en memoire de moy*, & derechef par sainct Paul, *faites cecy toutesfois & quantes que vous en boirez en memoire de moy*, Car

z) *in Can. hoc est.*

a) *Matth.* 13.

b) 1. *Cor.* 10. 4.

c) *Gal.* 4. 24.

d) *Apoc.* 1. 20. 17. 9. 19. 8.

toutesfois & quantes, que vous mangerez de ce pain & boirez de ceste coupe vous annoncerez la mort du Seigneur, iusques à ce qu'il vienne. Sur la 3. question le mesme Apostre nous demonstre clairement que le propre effet de l'Eucharistie est, 1. de nous vnir à nostre Seigneur Iesus Christ, car (dit-il) *la coupe de benediction laquelle nous benissons, n'est elle pas la communion du sang de Christ, & le pain que nous rompons, n'est il pas la communion du corps de Christ?* 2. d'vnir les fideles tous ensemble, *d'autant* (adjoute t'il) *que nous qui sommes plusieurs sommes vn seul pain & vn seul corps, car nous tous sommes participans d'vn mesme pain.*

CHAP. II.

CHAP. II.

CE QUE LE SENS iuge de l'Euchariſtie, & iuſques où ſon iugement peut eſtre receuable.

CHACVN aduoüe que le rapport qui eſt fait à la raiſon touchant l'Euchariſtie par la veuë, le gouſt & l'attouchemẽt, exige qu'elle tienne que l'on y diſtribuë du pain & du vin. Quiconque depuis 1600. ans a eſté admis à la communion, a *ſenty le ſang de Chriſt par la ſaueur du vin*, [e] comme diſoit S. Cyprian. *Le ſens ſuggere* que le Sacrement *eſt pain & vin*, comme remarquoit [f] S. Cyrille de Ieruſalem. *Ce que voyent* les communians (ſelon que S. Auguſtin l'enſeignoit [g] aux nouueaux bapti-

e) epiſt. 63.

f) Catech. 4.

g) Serm. ad infantes.

sez,) *est, du pain & vne coupe comme aussi leurs yeux leur rapportent :* & personne (comme obseruoit [h] l'autheur des liures des Sacremens en S. Ambroise) *n'y void la verité de l'espece du sang du Seigneur.* Vne deposition si publique & si familiere à la nature, deuroit induire les cœurs les plus durs à la reconoissance de la verité qui s'insinuë en nos esprits par les moyens plus ordinaires de leur instruction. Mais plusieurs la prennent comme vn sujet de querelle, & combien que le Prince des Philosophes [i] aduertisse nommément, que *cercher des raisons contre les tesmoignages des sens est faussetè ou maladie d'esprit*, de toutes parts s'esleuent des gens glorieux de disputer contre leur experience qui condamne de faux l'opinion qu'ils suiuent, & desireux d'obtenir que *l'attestation de ces trois tesmoins la veuë, le tact & le goust, ausquels,* (comme disoit [k] Tertullian) Iesus Christ luy mesme n'a point fait difficulté *d'objecter la verité de* son propre corps, demeure suspecte à ceux qui sçauent

h) *lib. 4. cap. 1.*

i) *Arist. Phys. lib. 8. c. 22.*

k) *aduers. Marcion. lib. 3. cap. 9.*

que ſa parole attribuë les noms de ſon corps & de ſon ſang à ce que leur reſſentiment propre leur dicte eſtre en effect pain & vin. On crie à ce propos que les ſens ſont fautifs, on exagere leurs fautes, on recerche curieuſement des exemples de leurs erreurs ; ſans conſiderer, que les accuſatiõs que l'on intente contre leur fidelité, ſe trouueront au fonds auſſi déraiſonnables & hors de propos, qu'elles ont eſté dignement refutees il y a 14. ſiecles par Tertullian,[1] eſcriuant que, *nulle fruſtration des ſens ne manque de cauſe; que ſi les cauſes trompent les ſens, & par les ſens les opiniõs, deſlors la tromperie ne doit point eſtre conſtituee ni aux ſens qui ſuiuent les cauſes, ni aux opinions qui ſont dirigees par les ſens ſuiuans les cauſes; Ceux qui ſont inſenſez voyent d'autres perſonnes* [*en celles qu'ils ont preſentes,*] *comme Oreſtes ſa mere en ſa ſœur, & Ajax Vlyſſe en vn troupeau, comme Athamas & Agaue, des beſtes en leurs enfans. Reprocherez vous ce menſonge aux yeux ou aux furies? Ceux qui à cauſe du regorgement du fiel deuiennent de couleur*

1) *de animâ cap.* 17.

d'or, sentent toutes choses ameres, serez-vous reproche au goust de preuarication plutost que de maladie? Tous les sens donc sont ou renuersez ou circonuenus pour vn temps, afin qu'ils n'ayent point ce qui est propre à la tromperie. Mesme l'on ne doit pas attribuër le titre de tromperie aux causes; Car si ces choses arriuent par raison la raison ne merite pas d'estre tenuë pour tromperie, ce qui se doit ainsi faire n'est pas mensonge; Voila pourquoy si les causes mesmes se liberent d'infamie, combien plus les sens deuant lesquels les causes marchent librement? Veu que pour cela principalement la verité, la foy, l'integrité doiuent estre vendiquees aux sens; qu'ils ne rapportent point autrement que ceste raison l'ordonne, laquelle fait que quelque chose est rapportee par les sens autrement qu'elle n'est és causes.
S. Augustin de mesme au chap. 33. du liure de la vraye Religion, *Si non seulement* les yeux *mais aussi tous les sens du corps, enseignent* les choses *de mesme qu'ils en sont affectez, i'ignore ce que l'on doit exiger d'auantage d'iceux. Ostez donc ceux qui s'adonnent à vanité & il n'y aura*

point de vanité. Si quelcun a opinion que l'auiron eſt rompu en l'eau, & qu'il eſt remis en ſon entier quand il eſt oſté de là, il n'a pas vn mauuais rapporteur, mais il eſt vn mauuais iuge; car ſelon ſa nature l'œil *n'a peu ni deu ſentir autrement. Car ſi autre choſe eſt l'air & autre l'eau, il eſt iuſte, que l'on ſente autrement en l'air, & autrement en l'eau: pourtant l'œil void droittement, car il eſt fait pour voir ſeulement, mais l'eſprit iuge peruerſement.* Que diroyent ces grands hommes s'ils voyoyent que des Chreſtiens accuſent aujourd'huy les ſens d'vne tromperie inuincible és choſes ſainctes, comme ſi l'Euchariſtie eſtoit vne perpetuelle illuſiõ, ou vn preſtige general & de la duree de pluſieurs ſiecles pour tous ceux qui y participent? Eſt-il pas plus croyable qu'il n'y peut auoir d'impoſture à ce que les yeux, le tact, & le gouſt atteſtent ſi conſtamment & ſi authentiquement depuis tant de temps, touchant la matiere des myſteres de l'Egliſe, & que chacun doit ſur leur depoſition s'aſſeurer que les choſes diſtribuees au banquet de

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE ROMA

Dieu, ſont (quant a leur eſtre naturel duquel ils ſont iuges competens) pain & vin? Cependant pource que ce n'eſt pas de leur portee de nous dire quelles elles deuiennent par l'inſtitution de noſtre Seigneur, ni à quel vſage elles ſont deſtinees, j'auoüe qu'il faut remonter plus haut, & apprendre dans la regle de la foy, que ce qui eſt pain & vin en ſubſtance eſt par l'ordonnance de Dieu tout-puiſſant & tout-ſage, Sacrement du corps, & du ſang du Redempteur du monde, & qu'à cét eſgard il peut legitimement & en verité porter le nom de ce corps & de ce ſang; A ce propos l'ancienne Egliſe defendoit aux fideles de [m] *conſiderer baſſement les choſes qui ſont propoſees*, & de s'arreſter au teſmoignage des ſens, non pour l'arguer de menſonge, mais pour le faire croire tel qu'il eſt, defectueux & inſuffiſant pour donner vne pleine & entiere declaration de la verité des myſteres diuins. Ainſi S. Cyrille de Ieruſalem, [n] *ne t'arreſte point au pain & au vin, comme ſimples*, pain &

m) *Theodoret Dial. 1. Gelaſ. Cyzic lib. 3. act. Concil. Nic. cap. 31. Iouius apud Phot. cod. 222.*

n) *Cath. 4. myſt.*

vin, *Car ils ſont* (*ſelon l'explication du Maiſtre*) *le corps & le ſang de Chriſt, encore que le ſens te ſuggere cela, que la foy t'affermiſſe, ne iuge point de la choſe par le gouſt, mais ſois acertené par la foy.* Et en [o] vn autre endroit, *ne permets point au goſier corporel la faculté de iuger; non, mais à la foy exempte de doute, car ceux qui gouſtent ſont commandez de gouſter, non du pain & du vin, mais de la figure*, ou, *antitype du corps & du ſang de Chriſt.* S. Chryſoſtome de meſme, [p] *ne conſidere point que c'eſt du pain, ne penſe point que c'eſt du vin*, & ailleurs, [q] *ie ne iuge pas par la veuë des choſes qui ſe voyent, mais par les yeux de l'entendement. I'oy le corps de Chriſt, i'entens autrement ce qui eſt dit & autrement l'infidele:* nous monſtrant qu'és Sacremens, comme en tous autres ſignes, nous deuons prattiquer ſongneuſement le precepte de ſainct Auguſtin, qui recommande que l'on conſidere [r] *non ce qu'ils ſont, mais ce qu'ils ſont ſignes, c'eſt à dire qu'ils ſignifient*, ayant eſgard non à leur matiere mais à leur ſignification, non à leur vſage

o) *Cath.* 5.

p) *homil. de pœnit.*

q) *in* 1. *Cor. homil*, 7.

r) *de doct. Chriſt. lib* 2. *c.* 1. *aduerſ. Maxim. lib.* 3. *c.* 22.

naturel, mais à leur employ sacré, non à ce qu'ils sont d'eux mesmes, [s] *alimens de refection*, mais à ce qu'ils sont par grace *Sacremens de Religion*, non à leur condition basse & contemptible, mais à leur consecration, & comme parloit S. Augustin, [t] à *leur assomption pour l'vsage de la Religion*, laquelle ne peut estre l'objet des sens.

s) *aduers. Faust. lib. 20. cap. 13.*

t) *de Trinit. lib. 3. c. 10.*

Chap. III.

CE QUE LA RAISON peut conceuoir des choses proposees & distribuees en l'Eucharistie.

Comme le sens ne peut iuger des Sacremens entant qu'ils sont Sacremens, mais entant qu'ils sont natures sensibles & corporelles, la raison qui est le propre iuge de l'operation des sens

ſens n'a pas ſans l'aide de la lumiere de la grace, la faculté d'en comprendre dauãtage que ce qu'elle en recueille par la ſuggeſtion des ſens. Mais eſtant inſtruite par la parole de Dieu, elle comprend aiſément qu'vne ſageſſe vrayement diuine a conuenablement exprimé par vn lauement & aliment corporel, *le lauement de regeneration* & la nourriture de l'ame, elle ſe rend auſſi capable d'entendre ceſte Maxime celebree par [u] Thomas, que *la grace* ni *n'abolit point la nature, mais l'accomplit*, ni ne combat iamais aucunes des veritez naturelles, mais ſouſmet auec vne ſi grande douceur le teſmoignage du ſens, & le iugement de l'intellect à la reuelation celeſte, qu'elle conſerue à l'vn & à l'autre le rang qui leur appartient : d'où s'enſuit que ce qui eſt vray en Philoſophie, ne peut eſtre faux en la Religion, & au contraire que les enſeignemens de la Theologie, eſtans d'vne verité diuine & eternelle, il eſt impoſſible que l'entendement éclairé d'enhaut, pour en

u) *parte 1. q. 1. art. 8. ad. 2.*

voir les fondemens aſſeurez & indubitables, n'y acquieſce voire neceſſairement. De vray ce ne ſera iamais par ſa lumiere naturelle qu'il reconoiſtra que les choſes conſacrees en l'Euchariſtie, paſſent de la condition de natures communes & ſimples à vne dignité religieuſe, pour eſtre *faites* ſainctes & myſtiques, & comme [x] parloit S. Auguſtin, *Sacremens de la Religion, d'alimens de refection*; Car comment ſçauroit il que les creatures qu'il void, qu'il gouſte & qu'il touche en l'Euchariſtie ſont autre choſe que ſimples pain & vin, ſi l'Euangile ne luy auoit declaré? *cõment* (diſoit [y] S. Auguſtin) *entendroit la chair qu'il appelle le pain chair*? mais ayant ceſte declaration, & ſelon icelle preſuppoſant ce qui eſt confeſſé de tout le monde, que les Sacremens ſont [z] *ſignes* que, [a] *l'eſtre des ſignes entant que ſignes eſt leur ſignification*; que, *les ſignes* [b] *ſont nommez Sacremens quand ils appartiennent aux choſes Sainctes*; que *le ſigne eſt vne choſe qui ſe monſtre ſoy meſme au ſens & outre ſoy meſme monſtre*

x) *aduerſ. fauſt. lib. 20 cap. 23.*

y) *in Ioan. tract. 26.*

z) *Auguſt. epiſt. 5. de ciuit. lib. 10. c. 5. contra aduerſ. leg. lib. 2. c. 9.*

a) *Bellarm. de Euchar. lib. 1. c. 10.*

b) *Auguſt. de princip. Dialect. cap. 5. de doct. Chriſt lib. 2. c. 1. Sedul. in Rom. 4.*

quelque autre choſe à l'eſprit, faiſant venir de ſoy quelque autre choſe à la penſee, & par ce qui ſe void en demonſtrant quelque autre. Que, [c] *les choſes ſignifiantes prennent ſouuent les noms de celles qu'elles ſignifient,* Que, [d] *les Sacremẽs ne ſeroyent pas Sacremens s'ils n'auoyent de la reſſemblance auec les choſes deſquelles ils ſont Sacremens, à raiſon de laquelle ils prennent ſouuent le nom d'icelles.* Que cependant, [e] *prendre les ſignes,* quels qu'ils ſoyent *pour les choſes ſignifiees par eux, eſt le propre d'vne infirmité ſeruile*; de meſme que *prendre ce qui eſt dit figurément comme s'il eſtoit dit proprement, eſt l'entendre charnellement.* Il eſt aiſé de conclurre 1. que tout cela ſe doit dire de l'Euchariſtie par tous ceux qui confeſſent qu'elle eſt Sacrement: 2. Que les choſes diſtribuees en icelle peuuent eſtre dites & ſont *en quelque maniere* corps & ſang de Chriſt, par cela meſme quelles en ſont ſignes. 3. Que le texte de l'Euangile où eſt rapportee l'inſtitution de ce myſtere, n'induit ni Tranſubſtantiation, ni aucune conuerſion ſemblable, veu que

c) Auguſt. locut. in Gen. lib 1 lib 3. quæſt. in Leuit. q. 57. epiſt 23 & 102. de ciuit. lib 18. c 38. Serm. 48. de verbis Domini.

d) Idem epiſt. 23 lib. 3. aduerſ. Maxim. c. 22.

e) de doct. Chriſt. lib. 3. c. 5.

(par la confession de tous ,) il traitte d'vn *Sacrement* ou *signe sacré*, dont *l'estre formel est la signification*, & que ces paroles, *cecy est mon corps*, *cecy est mon sang*, peuuent se verifier sans que personne aduoüe que le pain & le vin soyent *proprement* le corps & le sang de Christ, cela suffisant pour les rendre veritables qu'ils en soyent les signes & les images. 4. Que toute opinion qui esteint la lumiere des communes notions de l'entendement, & lors qu'elle combat directement les principes de la raison, allegue la toute-puissance de Dieu, & recourt à des impossibilitez qu'elle qualifie miracles, se rend de soy mesme & sans autre preuue suspecte de fausseté.

CHAP. IV.

CE QUI A ESTE' creu en l'ancienne Egliſe touchant les choſes propoſees & diſtribuees en l'Euchariſtie.

ENCORE que pour donner du credit à vne expoſition, il ſuffit de monſtrer qu'elle eſt conforme à la regle de la foy, & confirmee par la voix de la nature, & par l'experience que S.Baſile tiẽt,[x] *és choſes qui paroiſſent eſtre plus puiſſante que les raiſonnemens de la cauſe d'icelles.* Il ſemble neantmoins que c'eſt adiouter vne puiſſante induction à la maintenir, de faire voir qu'elle a eſté conſtamment maintenuë par ceux qui ont eſté durant les ſiecles paſſez celebres

x) epiſt. 43.

en doctrine & en sainteté. Voila pourquoy apres auoir entendu l'oracle de l'Escriture, & reconu ce que la raison guidee par sa lumiere, en a peu recueillir, l'ordre requiert que nous passions du droit au fait, & prenions les voix des Saincts Peres testifians de la creance de l'Eglise durant le cours des 8. premiers siecles, & distinguions leurs depositions par classes, selon les propositions principales par lesquelles chacun d'eux peut auoir exprimé le sentiment commun de tous; laissant à ceux qui voudront descendre plus bas, & se jetter dans l'embarras des confusions & tenebres qui ont deshonoré les siecles posterieurs, de satisfaire à leur curiosité selon que bon leur semblera.

I. PROPOSITION.

LES CHOSES DISTRIbuees en l'Euchariſtie ſont pain & vin.

1. SAINCT Ignace ſecond Eueſque d'Antioche martyrizé à Rome l'an 108. le 1. Feurier, en ſon Epiſtre aux Philadelphiens : *Il y a vn ſeul pain rompu à tous & vne ſeule coupe diſtribuee à tous*, &c.

2. S. Iuſtin Philoſophe martyrizé à Rome l'an 163. le 1. Iuin, en ſon Apologie eſcrite l'an 150. pour l'Egliſe: *Celuy qui preſide ayant acheué les actions de graces, & le peuple ſes acclamations, ceux qui ſont nommez entre nous, Diacres donnent à prendre à chacun de ceux qui ſont preſens du pain & du vin, & de l'eau ſur leſ-*

quels graces ont esté renduës, & en portent à ceux qui ne sont point presens, & ceste nourriture est appellee par nous Eucharistie, &c. & plus bas, *apres que nous auons cessé de prier, on presente (comme nous auons dit auparauãt) du pain, du vin, & de l'eau; & celuy qui preside fait (autant qu'il a de puissance) monter en haut ses prieres*, &c.

3. S. Irenee Euesque de Lyon martyrizé enuiron l'an 203. le 28. Iuin, en ses liures contre les heretiques escrits sous le Pontificat d'Eleuthere entre les annees 170. & 185. lib. 4. c. 34. *Le pain qui est de la terre receuant l'inuocation de Dieu, n'est plus pain commun, mais Eucharistie*, & lib. 5. c. 2. *Le calice meslé & le pain façonné, reçoit la parole de Dieu, & est fait Eucharistie du corps & du sang de Christ*, &c.

4. Clement Prestre d'Alexandrie au 1. liure de son œuure intitulé *Tapissier*, escrit incontinent apres la mort de Commodus tué l'an 192. le 31. Decembre : *Nostre Sauueur ayant premierement pris le pain, parla & rendit graces, puis ayant rompu le pain, le proposa, afin*

que

que nous le mangeaßions raiſonnablement: & au chap. 2. du 2. liure du Pedagogue: *Vous ſçauez qu'il a beu du vin, d'autant qu'il eſtoit homme, & a beni du vin diſant*, &c. & plus bas, *que ce qu'il a beny eſtoit vin il l'a monſtré derechef, diſant à ſes Diſciples, Ie ne boiray plus du fruict de ceſte vigne.*

5. Tertullian Preſtre de Carthage, au 8. chap. du 5. liure contre Marcion eſcrit l'an 207. *par le Sacrement du pain & du calice, nous auons deſia prouué en l'Euangile la verité du corps & du ſang du Seigneur contre le phantoſme de Marcion:* & au chap. 6. du liure de l'oraiſon, *Le corps außi d'iceluy eſt cenſé au pain*, Cecy eſt mon corps, &c.

6. Origene Preſtre & Catechiſte d'Alexandrie decedé l'an 256. au 8. de ſes liures contre Celſus eſcrits l'an 237. Le *Symbole que nous auons de nos actions de graces à Dieu, c'eſt le pain appellé Euchariſtie* : & au traitté 12. ſur S. Matthieu, *il donne premierement du pain le beniſſant & rompant à ſes Diſciples.*

7. S. Cyprian Eueſque de Cartha-

ge, martyrisé l'an 258. le 14. Septembre, en son Epistre 63. *Iesus Christ a offert cela mesme que Melchisedec auoit offert, c'est à dire du pain & du vin.*

8. Eusebe Euesque de Cæsaree de Palestine decedé l'an 340. au 5. liure de la Demonstration Euangelique, escrit enuiron l'an 328. chap. 3. *Les Sacrificateurs qui sont* deriuez *de* Christ, *exerçans par toutes nations la spirituelle Sacrificature selon les loix Ecclesiastiques, expriment obscurement par le pain & par le vin les mysteres de son corps & de son sang:* & au 8. liure, traittant le 49. de Genese, *ces mots*, il a les yeux vermeils de vin, *signifient la liesse du vin mystique que luy mesme donna à ses Disciples, disant, prenez, beuuez*, &c. Meditation que Procopius de Gaze a copiee & inseree en ses Commentaires sur Genese, quelques 150. ans apres.

9. Iuuencus Prestre Espagnol au 4. liure de l'histoire Euangelique escrite auparauant le decez de Constantin, arriué le 22. May 337. le propre iour de la Pentecoste. *Ayant dit ces choses, il*

leur donna à rompre du pain, & l'ayant diuiſé le bailla: & incontinent apres, *Beuuez ce vin, car (croyez aux paroles veritables,) iamais cy apres ie ne gouſteray la liqueur de la vigne*, &c. on a depuis falſifié ce paſſage eſcriuant, *Hunc potate meum*, au lieu de, *Hoc potate merum*, mais la fauſſeté ſe deſcouure d'elle meſme.

10. S. Athanaſe Eueſque d'Alexandrie decedé l'an 371. le 2. May, en ſa Synopſe eſcrite enuiron l'an 342. *Il donna le myſtere où il dit, ie ne boiray plus de ceſte vigne.*

11. S. Hilaire Eueſque de Poictiers decedé le 13. Ianuier 371. en ſes Canõs ſur S. Matthieu, *Sans Iudas, la Paſque ſe fait, ayãt pris le calice & le pain eſtant rõpu.*

12. S. Baſile Eueſque de Cęſaree de Cappadoce decedé le 1. de Ianuier 378. au 2. liure contre Eunomius, alleguant le 26. de S. Matthieu, *on appelle les fruits de la terre*, geniture, *mais nullement enfans*, Ie ne boiray point, *dit noſtre Seigneur*, de la geniture de ceſte vigne.

13. S. Gregoire Eueſque de Nyſſe frere de S. Baſile decedé l'an 395. ou 96. le [f] 9. Mars, au 3. liure contre Eunomius, *le vin en l'Eſcriture*, (c'eſt à dire en S.Matthieu, S.Marc & S.Luc) *eſt appellé geniture de vigne.*

f) les Grecs diſent le 9. Ianuier.

14. S. Macaire Abbé Egyptien decedé l'an 387. le 15. Ianuier en l'Homelie 27. *Il n'eſtoit pas monté au cœur* des iuſtes Anciens, *qu'en l'Egliſe ſeroit offert du pain & du vin, figures de ſa chair & de ſon ſang, & que ceux qui participeroyent à ce pain qui ſe void mangeroyent ſpirituellement la chair du Seigneur.*

ἀντίτυπα

15. Gaudence Eueſque de Breſſe decedé le 25. Octobre apres l'an 404. au Sermon 2. ſur Exode, *Chriſt a ordonné que le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang ſoyent offerts en l'eſpece du pain & du vin.* Item, *en chacune des maiſons des Egliſes, au myſtere du pain & du vin, il repaiſt immolé, & viuifie eſtant beu.*

16. Hilaire Diacre de Rome [g] ou quiconque ſoit l'autheur des queſtions ſur le vieil & nouueau Teſtament en S. Auguſtin, queſt. 109. *Melchiſedec*

g) cét Autheur a eſcrit enuiron l'an 370.

monſtra le futur myſtere de l'Incarnation & paßion du Seigneur, quand il donna premierement à Abraham comme au pere des fideles l'Euchariſtie tant du corps que du ſang du Seigneur; voyez au 14. de Geneſe verſet 18. où ceſte *Euchariſtie* eſt nommee par ſes noms propres.

17. S. Epiphane Eueſque de Salamine en Chypre [h] decedé enuiron l'an 404. le 14. May, en l'Hereſie 47. diſputant contre ceux qui ne verſoyent que de l'eau au calice, *Leurs myſteres ne ſont pas myſteres, mais ſe font fauſſement à l'imitation des vrays; en cela ſeront-ils redarguez par la droite parole du Sauueur, diſant, Ie ne boiray plus du fruict de ceſte vigne.*

h) il a eſcrit ce liure l'an 374.

18. S. Iean Eueſque de Conſtantinople ſurnommé Chryſoſtome, & decedé l'an 407. le 14. Septembre, en l'Homelie 82, ſur S. Matthieu, *lors qu'il donna les myſteres il donna du vin*, & peu apres, *du fruit de vigne dit il, or la vigne produit du vin & non pas de l'eau* : & ſur le Pſeaume 109. ſelon les Grecs, *il eſt dit que noſtre Seigneur eſt appellé* Sacrifi-

cateur ſelon l'ordre de Melchiſedec, *à cauſe des myſteres, d'autant que cetuy là auſsi a offert du pain & du vin à Abraham.*

19. S. Auguſtin Eueſque de Bonne en Numidie, decedé l'an 403. le 28. Aouſt, au 16. liure de la Cité de Dieu, chap. 22. *là* (où Melchiſedec rencontra Abraham) *apparut premierement le Sacrifice qui eſt maintenant offert à Dieu par les Chreſtiens par tout le monde* : & au chap. 37. *de Chriſt eſt la multitude du froment & du vin, c'eſt à dire la multitude, que raſſemble le froment & le vin au Sacrement de ſon corps & de ſon ſang* : au liure 17. chap. 5. *Manger le pain c'eſt au nouueau Teſtament le Sacrifice des Chreſtiens* : & chap. 17. *par tout eſt offert ſous Chriſt Sacrificateur ce que tira hors Melchiſedec quand il benit Abraham.* Item au Sermon prononcé deuant les noueaux baptizez : *Ce que vous voyez eſt du pain & vne coupe, comme auſsi vos yeux vous l'enſeignent.* Au Sermon 9. *de diuerſis l'Eucharistie eſt noſtre pain quotidien, mais receuons le tellement que nous ſoyons refectionnez non ſeulement du ven-*

tre mais auſsi de l'entendement, &c. & au 44. chap. 28. *Les bons & mauuais ont toutes ces choſes communes en l'Egliſe, car eux meſmes ont auſsi & participent aux Sacremens, & (ce que ſçauent les fideles) au bled & au vin.*

20. S. Cyrille Eueſque d'Alexandrie decedé l'an 444. le 9. Iuin, au chap. 14. du 4. liure ſur S. Iean, *Il a donné à ſes Diſciples croyans des morceaux de pain diſant, prenez mangez*, &c. & au chap. 58. du 12. liure ſur S. Iean, *il diſtribua le pain rompu à ſes Diſciples diſant*, Cecy eſt mon corps.

21. Arnobe qui a eſcrit enuiron l'an 460. (il dedie ſon œuure à Leõtius & à Ruſticus Archeueſques d'Arles & de Narbonne viuans l'an 462.) ſur le Pſeaume 4. parlant des Sacremens de l'Egliſe, *nous auons receu du froment au corps, du vin au ſang, de l'huile au Chreſme*, entendant (comme S. Cyprian au lieu allegué cy-deſſus) par *le corps & le ſang*, le Sacrement du corps & du ſang. Le meſme autheur ſur le Pſeaume 103. ſelon les Grecs, *nous receuons*

du pain qui fortifie nostre cœur, nous receuons du vin, qui resiouysse nostre cœur, & apres auoir receu ces deux confirmations, nos faces sont resiouyes par l'huyle du Chresme: & sur le 109. *Christ par le moyen du pain & du vin a esté fait Sacrificateur eternellement selon l'ordre de Melchisedec.*

22. Hesychius Prestre de Ierusalem qui a vescu enuiron l'an 470. au liure 6. de son Commentaire sur le Leuitique, *Vous auez en* l'Eucharistie, *l'oblation du Melchisedec intelligible laquelle se parfait au pain & au vin.*

23. Gennadius Prestre de Marseille au liure des dogmes Ecclesiastiques escrit enuiron l'an 490. chap. 75. *En l'Eucharistie l'eau ne doit pas estre offerte pure (comme quelques vns se trompent par l'apparence de sobrieté) mais du vin meslé auec de l'eau, parce qu'il y a eu du vin au mystere de nostre Redemption, quand il a dit desormais ie ne boiray plus de ce fruit de vigne.*

24. Fulgence Euesque de Ruspe en Afrique decedé l'an 529. le 1. Ianuier, au chap. 16. du liure de la Foy à Pierre

Pierre Diacre d'Orient, où il imite Optat Euesque de Mileue en Numidie au 3. liure contre Parmenian Euesque des Donatistes de Carthage, *maintenant la saincte Eglise Catholique ne cesse d'offrir par tout le monde en foy & charité vn Sacrifice de pain & de vin :* Le mesme en l'Epistre qu'il a escrite à Ferrand Diacre de Carthage, touchãt le Baptesme administré à vn Ethiopien tirant à la mort, appelle la participation de l'Eucharistie, *societé du pain & de la coupe*, & au chap. 11. du 2. liure à Monimus, l'Eucharistie mesme, *Sacrement du pain & de la coupe*, en quoy comme il a imité S. Augustin, il a aussi esté suiuy par plusieurs.

25. Cassiodore celebre Senateur Romain qui tint le Consulat l'an 513. en son exposition sur le Pseaume 109. selon les Grecs, *le Roy tres iuste a par similitude mystique institué l'ordre de Melchisedec quand il a offert à Dieu les fruits de pain & de vin, car il conste que les victimes des bestes sont peries lesquelles ont esté de l'ordre d'Aaron, & que plutost l'institut*

de Melchiſedec demeure,&c.

26. L'Autheur du *6*. liure des Sacremens en S. Ambroiſe, au chap. 1. *Parce que tu prens le pain, tu es en cét aliment là participant de la nature Diuine d'iceluy*, aſc. Chriſt.

27. Iſidore Eueſque de Seuille decedé le 4. Auril l'an 636. ſur le 14. de Geneſe, *nous offrons en Sacrifice non des victimes de beſtes ſelon l'ordre d'Aaron, mais l'oblation du pain & du vin.* Ce qu'il repete au liure des Allegories ſacrees, au liure la vocation des Gentils, chap. *6*. & au 1. liure des offices Eccleſiaſtiques chap. 18.

28. Theophylacte Simocattes qui a eſcrit ſous l'Empire d'Heraclius c'eſt à dire entre l'an 610. & l'an 641. au chapitre dernier du 4. liure de ſon hiſtoire Mauricienne, *le Sacrificateur* (aſc. Domitian Eueſque de Melitene en la petite Armenie) *ayant immolé le pain & ſacrifié le vin ſanctifia l'aſſemblee par la participation des myſteres de celuy qui eſt Dieu-homme.*

Il ſeroit aiſé d'en entaſſer pluſieurs

autres iuſques bien auant dans le 9. ſiecle, comme Beda, Amalarius, Rabanus, Walafridus Strabo, Bertram, Florus qui en ſon expoſition de la Liturgie Romaine, remarque que *le myſtere de noſtre Redemption a eſté du vin, quand* le Seigneur *a dit, ie ne boiray plus*, &c. Mais ie ne me ſuis pas propoſé de ſortir du 7. ſiecle auquel (comme ie feray voir cy apres) on a commencé de corrompre la pureté du langage ancien, & ſemer des eſpines dans l'Egliſe de Dieu, deſquelles d'autres ont en vain taſché de cueillir des grappes de pieté. Suffit que iuſques à l'an 630. aucun n'a impugné, ni le ſentiment, ni les phraſes des Peres des premiers ſiecles, & que les femmes meſmes en ont laiſſé leurs depoſitions à la poſterité.

Proba Falconia, femme (ſelon Iſidore) du Proconſul Adelphius, ou (ſelon d'autres) de Sextus Anicius, Petronius, Probus Prefect du Pretoire d'Italie & Conſul l'an 371. en ſes Centons des vers de Virgile, *Il donne les fruits de la terre de ſes mains & les douces*

ondes des fontaines, & emplit la taſſe de vin, & enſeigne les ceremonies ſacrees. Eudocia femme de l'Empereur Theodoſe ſecond decedee l'an 460. enuirõ le mois de Iuin, en ſes Centons tiſſus des vers d'Homere ſection 36. *Lors qu'il fallut ſouper & que l'heure fut venuë il prioit, mais eux tous eſtoyent aßis en ſilence; puis prenãt du pain ſalubre d'vn beau panier & l'ayant rompu de ſes mains, il pria fort, tendant les mains: or il le donna à ſes compagnons, & leur tint ce langage, prenez ce froment & vous eſiouyſſez;* & peu apres, *Il prioit, s'eſtant leué au milieu de la place, & gouſta le vin,* & plus bas, *Sus mangez la viande & beuuez le vin immortel, eſtans memoratifs de moy tous les iours.*

Les anciens Conciles atteſtent la meſme verité & la propoſent en termes expres; par exemple,

I. Le Concile d'Ancyre en Galatie aſſemblé l'an 314. au canon 2. *Que les Diacres qui ont ſacrifié aux Idoles, s'abſtiennent de tout le ſeruice, & ne preſentent ni le pain ni la coupe.*

II. Le Concile de Neocæſaree en la prouince de Ponte, aſſemblé la meſme annee, au canon 13. *Les Preſtres des champs, ne peuuent offrir en l'Egliſe principale de la ville, quand les Preſtres ou l'Eueſque de la ville ſont preſens, ni donner le pain en la priere, ni le calice.*

III. Le grand Concile de Nicee en Bithynie, aſſemblé l'an 325. ſi nous croyons comme legitime la Diatypoſe rapportee par [k] Gelàſe de Cyzique, *Icy derechef en la table diuine ne ſoyons point baſſement attentifs au pain, & au calice propoſé*, &c.

k) Gelaſ. lib.2.30.

IV. Le Concile de Laodicee en Phrygie aſſemblé enuiron l'an 362. au canon 25. *Il ne faut point que les miniſtres* (c'eſt à dire les Diacres & Souſdiacres) *offrent le pain, ni qu'ils beniſſent la coupe.*

V. Le Concile de Carthage aſſemblé l'an 397. au canon 24. *Qu'és Sacremens du corps & du ſang du Seigneur rien plus ne ſoit offert que ce que le Seigneur luy-meſme a baillé, aſçauoir du pain & du vin meſlé d'eau*, &c.

VI. Le 4. Cõcile d'Orleans aſſemblé l'an 541. au canon 4. *Que nul ne preſume d'offrir en l'oblation du ſacré Calice, ſinon ce que l'on eſpere du fruit de la vigne meſlé d'eau*, &c. Le Concile d'Auxerre aſſemblé l'an 590. de meſme, au canon 8.

VII. Le 4. Concile de Tolede aſſemblé l'an 633. au canon 17. *Apres l'Oraiſon Dominicale, & la conionction du pain & du calice, ſuiue la benediction ſur le peuple; & lors ſeulement ſoit pris le Sacrement du corps & du ſang du Seigneur*, &c.

VIII. Le 3. Concile de Braga en Gallice aſſemblé l'an 675. au canon 2. que Gratian & pluſieurs autres citent mal à propos, comme vn fragment d'Epiſtre du Pape Iules aux Egyptiens. *Nous auons ouy que quelques vns ſaiſis d'vne ſchiſmatique ambition, dedient du lait pour du vin és diuins ſacrifices, contre les ordres diuins & inſtitutions Apoſtoliques: d'autres preſentent aux peuples pour accompliſſement de communion l'Euchariſtie trempee, quelques vns auſſi, n'offrent pas au Sacrement du calice du Sei-*

gneur le vin espraint, mais [l] communient les peuples des grappes qu'ils ont offertes. Laquelle chose combien elle est contraire à la doctrine Euangelique & Apostolique, & repugnante à la coutume Ecclesiastique, il ne se prouuera pas difficilement de par la source mesme de la verité, de laquelle sont procedez les mysteres mesmes des Sacremens ordonnez par elle. Car lors que le maistre de la verité, recommandoit à ses disciples le vray sacrifice de nostre salut, nous cognoissons qu'il leur a benit sous ce Sacrement, non du lait, mais du pain seulement & le calice, car la verité Euangelique dit, Iesus prit du pain & le calice, & les benissant les donna à ses disciples. Que l'on cesse donc d'offrir du lait au sacrifice, par ce que l'exemple manifeste & euident de la verité Euangelique a reluy, lequel ne permet pas que l'on offre autre chose que du pain & du vin; ce qu'aussi ils donnent aux peuples pour pleine communion l'Eucharistie trempee, le tesmoignage produit de l'Euangile où il a recommandé aux Apostres son corps & son sang, ne le reçoit point; car la recommandation du pain est mentionnee à part &

l) Notez par là, que le Concile parle non seulement de ce qui est mis sur l'Autel, mais aussi de ce qui est pris en la communion.

celle du calice à par:t car nous ne lisons point [m] que Christ ayt donné du pain trempé à d'autres, excepté seulement ce disciple là, que la bouchee trempee deuoit descouurir traistre de son maistre & non monstrer l'institution de ce Sacrement. Quant à ce que le peuple est communié de raisin non espraint, c'est à dire de grains de grappe c'est vne chose grandement confuse; car (selon que declare vn [n] certain Docteur,) le calice du Seigneur doit estre offert meslé de vin & d'eau; parce que nous voyons le peuple estre entendu en l'eau, & le sang de Christ estre monstré au vin: quand donc au calice l'eau est meslee au vin, le peuple est vni à Christ, la multitude des croyans, est accouplee & jointe à celuy auquel elle croid. Laquelle copulation & conjonction de vin & d'eau, est tellement meslee au calice du Seigneur, que ce meslange ne peut estre separé; car si quelqu'vn oste seulement du vin, le sang de Christ commence d'estre sans nous, si aussi l'eau est seule le peuple commence d'estre sans Christ: quand donc la grappe seule est offerte, en laquelle est seulement demonstree la faculté de produire le vin, le Sacrement de

m) Notez que Christ a donné du pain à part & du vin à part.

n) Saint Cyprian en l'epistre 63.

noſtre ſalut, qui eſt ſignifié par l'eau, eſt negligé; car le calice du Seigneur ne peut eſtre de l'eau ſeule, ni du vin ſeul, mais l'vn & l'autre doit eſtre meſlé enſemble; & peu apres, *& pourtant il ne ſera licite à aucun cy apres, d'offrir autre choſe és ſacrifices, que du pain ſeulement, & le calice meſlé de vin & d'eau, ſelon les ſentences des anciens Conciles.*

IX. Le 16. Concile de Tolede aſſemblé l'an 693. au canon 6. dit qu'*il a eſté rapporté à la conoiſſance de l'aſſemblee qu'en quelques parties des Eſpagnes, quelques vns d'entre les Preſtres, en partie enuelopez d'ignorance, en partie prouoquez d'vn temeraire ozer, n'offrent pas en ſacrifice ſur la table du Seigneur des pains nets, & preparez à deſſein, mais (à la volee, ſelon que la neceſſité pouſſe chacun d'eux, ou que ſa volonté le contraint) leuent en rond vne crouſtelette des pains preparez à leurs vſages, & l'offrent ſur l'autel auec du vin & de l'eau pour ſainte libation.* Surquoy ayãt allegué les textes de S. Matthieu, S. Marc, S. Luc & S. Paul, il adjoute, *finalemẽt quelle autre choſe eſt mõſtree, ſinon*

que prenant vn pain entier, & le rompant en le benissant, il l'a donné [o] à prendre par parcelles à chacun des Disciples ? ce qu'aussi il a enseigné que nous ferions par apres, signifiant sans doute, que toute bouchee est pain, mais que tout pain n'est pas bouchee; à raison dequoy il dit és paroles suiuantes lors qu'il desiroit plus de signifier son traditeur, celuy auquel ie donneray la bouchee de pain, c'est luy. C'est pourquoy puis que les paroles du redempteur tesmoignent, qu'il a pris non vne bouchee, mais vn pain entier, qu'il a donné par [p] parcelles à ses Disciples, le rompant apres la benediction, & semblablement l'Apostre Paul ne raconte pas moins, qu'il a pris le pain & l'a rompu rendant graces : ce qu'aussi Christ de cinq pains rompus, a repeu toute la troupe, que nous enseigne t'il autre chose, sinon que prenant vn pain entier, nous le mettions sur la table de l'autel pour estre benit, [q] & non vne parcelle de pain, ce que nous considerons nostre chef n'auoir pas fait ? car si l'homme a soin d'apporter de la diligence plus affectionnément pour sa vie, combien plus doit-il apporter la netteté deuë aux sacrez serui-

o) Notez qu'il a donné du pain.

p) Notez qu'il a donné du pain par parcelles.

q) Que diroient ces Peres des hosties d'à present?

ces de Dieu? pourtant deſirans mettre vne borne à ceſte temerité ou ignorance, l'aſſemblee de noſtre vnanimité, a trouué bon que le pain ne ſoit point autrement propoſé ſur l'autel du Seigneur pour eſtre ſanctifié par la benediction ſacerdotale, ſinon entier & net, & qui ayt eſté preparé à deſſein; non quelque choſe de grand, mais ſelon que la coutume Eccleſiaſtique retient, vne moyenne offrande ſeulemẽt, de laquelle les reſtes, ou (ſi on les veut conſeruer) puiſſent plus aiſément eſtre conſeruees en vn moyen ſachet, ſans aucune injure; ou (s'il eſt neceſſaire de les conſumer) ne preſſe point du fais d'vne peſante farce le ventre de celuy qui les aura priſes; non point auſſi choſe qui aille à la digeſtion, [r] *mais qui repaiſſe l'ame de nourriture ſpirituelle; tellement que par ceux qui auront pris ces choſes les ordonnances des anciens Canons ſoyent gardees.*

r) Rome peut elle dire que les ſimples accidens reſtans d'vn grand pain chargent le ventre, ou ſe digerans nourriſſent le communians?

X. Le Concile d'Orient aſſemblé l'an 691. à Conſtantinople *in Trullo*, c'eſt à dire dans le Dome du Palais Imperial, ayant au canon 32. condamné l'erreur des Armeniens, &

monstré en quel sens S. Chrysostome en l'Homilie 82. sur S. Matthieu, auoit dit que nostre Seigneur, *en baillant les mysteres auoit baillé du vin*; copie le canon de Carthage rapporté cy dessus, & le tourne en termes qui seruent d'esclaircissement à la verité, & excluent absolument l'erreur regnant aujourd'huy disant, *Qu'au Sanctuaire, rien plus que le corps & le sang du Seigneur ne soit offert, selon que le Seigneur luy mesme l'a baillé, c'est à dire du pain & du vin meslé d'eau*; Le 3. des anciens canons publiez sous le nom des Apostres auoit ordonné le mesme en substance, mais à cause qu'il n'est pas conçeu en termes expres ie ne le rapporte pas.

Non seulement ce que nous auons aujourd'huy des Liturgies anciennes dont nous traitterons plus particulierement cy apres, confirme ceste mesme verité, mais aussi ce qui nous est remarqué par l'histoire, des prejugez & vieilles coutumes des Eglises. Car à qui iamais entrera-il en l'esprit que celle du 2. siecle qui tenoit qu'il falloit

ou finir la ſtation auſſi toſt apres auoir pris le Sacrement, ou reſeruer la manducation d'iceluy iuſques à la fin de la ſtation, ayt peu croire que l'Euchariſtie fuſt proprement le corps du Seigneur, & que la reception d'icelle rompiſt le jeuſne comme la manducation des viandes ordinaires? *Tertull. de orat. cap.* 14. Ou qui pourra penſer ſeulement que celle de Ieruſalem, en bruſlant les reſtes du pain diſtribüé en la Communion comme recite [s] Heſychius, ayt creu ou qu'elle ne bruſloit que des accidens ſans ſubſtance, & par cela meſme incombuſtibles, ou qu'elle bruſloit le propre corps de Chriſt, abſolument impaſſible & glorieux apres la Reſurrection? Et qui ſe perſuadera que le Clergé de Conſtantinople qui faiſoit manger ces reſtes aux petits enfans de l'eſchole (ſelon l'atteſtation que nous en donnẽt [t] Euagrius, Gregoire de Tours, & Nicephore) & l'Egliſe Gallicane qui au 6. canon du 2. Concile de Maſcon aſſemblé l'an 585. ordonne que ceſte coutume fuſt obſer-

s) in Leuit. cap. 8.

t) Euagr. lib. 4 c. 35. Greg. Tur. de gloria mart. lib. 1. cap. 10. Niceph. lib. 17. cap. 25.

uee, ayent eu ſi peu de memoire de l'exhortation de S. Paul,[u] & ſi peu de reuerence enuers le Sauueur du monde, qu'ils ayent voulu expoſer la chair en laquelle il a accomply le myſtere de noſtre Redemption, à l'indiſcretion & foibleſſe d'vn aage ignorant, incapable de l'examen de ſoy meſme, & inhabile aux preparations neceſſaires pour la participation des myſteres de Dieu?

u) 1. Cor. 11.

II. Proposition.

LES CHOSES DISTRIbuees en l'Euchariſtie ſont inanimees & deſtituees de ſentiment.

SAinct Epiphane en ſon liure intitulé, *Ancré. Le Sauueur a pris en ſes mains comme il y a en l'Euangile qu'il ſe leua durant le ſouper & prit ces choſes là, &*

ayant rendu graces dit cecy eſt mon [x] *cela, & nous voyons qu'il n'eſt ni égal ni ſemblable, non à l'image incarnee, non à la Deïté inuiſible, non à la figure & lineamens des membres, mais cela eſt rond quant à la forme, & inuiſible quant à la puiſſance.*

x) Il parle obſcurément à cauſe des Catechumenes, auſquels on cachoit la matiere du Sacrement de peur que ils ne le meſpriſaſſent, & non qu'ils ne fuſſent pas capables de la conoiſſance d'icelle comme remarque S. Auguſtin, de Catechiz. rud. cap. 9. tract. in Ioan. 96.

Theophile Eueſque d'Alexandrie decedé l'an 412. en ſa 2. Epiſtre Paſchale qu'il auoit eſcrite pour l'an 401. & que S. Hierome a tournee de Grec en Latin, parlãt d'Origene qui croyoit que le ſainct Eſprit n'exerçoit aucune operation ſur les choſes inanimees: *Aſſeurant cela* (dit-il) *il ne ſe remet pas en l'eſprit que les eaux myſtiques du bapteſme ſont conſacrees par l'aduenement du S. Eſprit, & que le pain du Seigneur par lequel ſon corps eſt monſtré, & que nous rompons pour la ſanctification de nous meſmes, & le calice, qui ſont placez ſur la table de l'Egliſe & ſont choſes inanimees, ſont ſanctifiez par l'inuocation & aduenement du S. Eſprit.*

S. Hierome Preſtre de l'Egliſe d'Antioche du party de Paulin, retiré en Bethlehem où il eſt decedé l'an

420. le 30. de Septembre, en la Preface qu'il addreſſe à Theophile ſur la verſion de ſon Epiſtre, confirme ſon ſentiment que ie viens de repreſenter, & l'eſtendant à toutes les dependances du ſeruice ſacré, *nous auons*, (luy dit-il) *admiré en ton œuure l'vtilité de toutes les Egliſes, afin que ceux qui l'ignorent, apprennent enſeignez par les teſmoignages des Eſcritures, auec quelle veneration ils doiuent receuoir les choſes ſaintes & ſeruir au miniſtere de l'autel de Chriſt, & que les ſacrez calices & ſaints voiles, & les autres choſes qui appartiennent au ſeruice de la Paſſion du Seigneur, comme inanimez & priuez de ſentiment, ne peuuent eſtre dits n'auoir point de ſainteté, mais que par la ſocieté du* y *corps & du ſang du Seigneur ils doiuent eſtre venerez de meſme neceſſité que le corps & le ſang*: dans les editions au lieu de, *eadem neceßitate*, on a mis, *eadem maieſtate*, phraſe de laquelle ne ſe peut tirer aucun ſens & qui eſt ſans exemple tant en S. Hierome, qu'en tous les Peres Latins.

y) Par le corps & le ſang S. Hierome entẽd le Sacremẽt du corps & du ſang, ſelon la façon de parler ordinaire en ce temps là & remarquee par S. Augustin eſcriuant que, preſque tous appellent le Sacremẽt corps du Seigneur, de verbis Dom. Serm. 53.

III. Pro-

III. PROPOSITION.

LES CHOSES DISTRIbuees en l'Euchariſtie demeurent en leur premiere ſubſtance.

I. L'AVTHEVR des liures *des Sacremens* en ſainct Ambroiſe, lib. 4. chap. 4. *Si la parole du Seigneur Ieſus a eu tant de force que les choſes qui n'eſtoyent point ayent commencé d'eſtre, combien plus pourront elles faire que les choſes qui eſtoyent ſoyent, & ſoyent changees en autre choſe?* Le ſeul moyen que l'on a trouué pour ſe deffaire de ce paſſage, qui dit que les choſes diſtribüees en l'Euchariſtie *ſont changees en autre choſe*, mais en telle ſorte qu'elles *ſoyent ce qu'elles eſtoyent*, a eſté de le corrompre, faiſant dire à l'autheur, non que *les choſes qui eſtoyent*,

ſoyent, & ſoyent changees, mais que *les choſes qui eſtoyent ſoyent changees*, qui eſt eclipſer le terme decisif de la diſpute, lequel ſe trouue és citations de Paſchaſius Abbé de Corbie, de Bertram Abbé d'Orbais, de Guitmond Eueſque d'Auerſa, d'Alger Scholaſtique de Liege, d'Yues Eueſque de Chartres, de Gratian compilateur du Decret, de Pierre Lombard Eueſque de Paris, deſquels le premier eſt mort l'an 851. le 26. Auril, & le dernier l'an 1160. le 20. Iuillet il y a 475. ans paſſez.

2. S. Iean Chryſoſtome en l'Epiſtre à Cæſarius Moine contre l'erreur d'Apollinaris, citee par Damaſcene il y a plus de 875. ans, & par le recueil des Sentences des Peres contre les Seueriens, il y a plus de 700. ans, *Auant que le pain ſoit ſanctifié, nous le nommons pain, mais la grace diuine le ſanctifiant par le moyen du Sacerdot, il eſt liberé de l'appellation de pain, & honoré de l'appellation de corps de Chriſt, la nature du pain toutesfois demeure en iceluy*, &c.

3. Theodoret Eueſque de Cyre,

au premier Dialogue contre les Eutychiens intitulé, *l'Immuable. Celuy qui a appellé froment & pain ce qui eſtoit ſon corps ſelon nature, a ſemblablement honoré les ſignes qui ſe voyent, de l'appellation de ſon corps & ſang, non en changeant la nature, mais en adjouſtant* [z] *la grace à la nature*, & au 3. intitulé, *l'Inconfus. Les ſignes myſtiques apres leur ſanctification ne ſe departent point de leur propre nature, car ils demeurent en la premiere eſſence & figure & forme, & ſont veus & touchez comme ils eſtoyent auparauant, mais on conçoit par l'entendement qu'ils ſont* [a] *cela meſme qu'ils ont eſté, & on les croid, & on les venere comme eſtans ce qu'on les croid.*

z) en adjouſtant la dignité de Sacrement du corps de Chriſt à la nature de pain.

a) qu'ils ſont Sacremens du corps & du ſang ce que l'œil ne peut voir mais eſt conceu de l'entendement.

4. Gelaſe premier du nom Pape de Rome, decedé l'an 496. le 21. Nouembre, en ſon liuret *des deux natures en noſtre Seigneur*, cité par Fulgence Eueſque de Ruſpe en Afrique, & par le Pape Iean 2. du nom, *Certainement les Sacremens que nous prenons du corps & du ſang de Chriſt ſont vne choſe diuine, au moyen dequoy par iceux nous ſommes faits participans de la nature diuine, & toutes-*

fois la substance ou nature du pain & du vin ne laissent pas d'estre, & certes c'est l'image & similitude du corps & du sang de Christ qui est celebree en l'action des mysteres.

5. Ephræm Patriarche d'Antioche decedé l'an 546. en son liure *des loix & ceremonies sacrees*, cité par le Patriarche Photius, cod. 229. *Ainsi que le corps de Christ qui est pris par les fideles, ne se depart point de sa substance sensible, & n'est point separé de la grace intelligible, le baptesme estant fait entierement spirituel, & neantmoins n'estant qu'vn, conserue la proprieté de la substance sensible, asçauoir de l'eau & ne perd point ce qu'il est deuenu.*

6. Ie crois aussi pouuoir mettre au rang des Peres tenans que les choses distribuees en l'Eucharistie demeurent en leur premiere substance Tertullian, lequel au chap. 14. du liure *de l'Oraison*, respondant à ceux qui croyoyent que la station deuoit finir aussi tost apres la communion, vse de ces paroles, *l'Eucharistie resoult elle le respect deuoüé à Dieu, ou si elle oblige dauantage à Dieu? ta station ne sera elle pas plus solennelle, si mesme tu te*

tiens debout à l'autel de Dieu? ayant pris le corps du Seigneur, & l'ayant reserué, l'vn & l'autre est sauf, la participation du sacrifice, & l'execution de l'office, c'est à dire, *du jeusne*, car qui croira que cét autheur qui tient que l'Eucharistie rompt le jeusne passe pour aduocat de la Transsubstantiation?

IV. Proposition.

Le pain et le vin sont faits le corps & le sang de Christ.

1. Tertvllian au chap. 40. du 4. liure contre Marcion, *Il a fait le pain qu'il auoit pris & distribué à ses Disciples son corps, disant* cecy est mon corps.

2. Eusebe de Cæsaree és Paralleles de Damascene lib. 3. cap. 45. *plusieurs*

pecheurs estans Prestres s'employent aux choses saintes & Dieu ne les dedaigne pas, mais consacre par le S. Esprit les dons proposez & le pain est fait le precieux corps du Seigneur & le vin le precieux sang du Seigneur.

3. S. Cyrille de Ierusalem en la 1. Catechese mystagogique, *Le pain & le vin de l'Eucharistie auant la sainte inuocation de l'adorable Trinité estoyent simples pain & vin, mais l'inuocation estant faite, le pain est fait corps de Christ & le vin sang de Christ.*

4. S. Gregoire de Nysse en l'oraison du Baptesme de Christ, *Le pain est iusques là pain commun, mais quand le mystere l'a fait sacré, il est dit, & est fait corps de Christ.*

5. S. Augustin au Sermon 87. *de diuersis*, cité par Beda sur le 10. de la 1. aux Corinthiens, *non tout pain, mais celuy qui reçoit la benediction de Christ est fait corps de Christ.*

6. L'Autheur du liure 4. des Sacremens en S. Ambroise, au chap. 5. *Deuant les paroles de Christ, c'est vn calice*

plein de vin & d'eau, là où les paroles de Chriſt auront operé, là eſt fait le ſang qui a rachepté le peuple.

7. Le canon de la Meſſe & preſque toutes les Liturgies, *Laquelle oblation, nous te prions ô Dieu Tout-puiſſant que tu daignes faire en tous, benite, alloüee, arreſtee, raiſonnable, & acceptable, afin qu'elle nous ſoit faite le corps & le ſang de ton tres-aimé Fils noſtre* Seigneur *Ieſus Chriſt*: ou bien, *fay deſcendre ton Eſprit tout-ſaint ſur nous & ſur ces ſaints dons propoſez afin que ſuruenant par ſa ſainte, bonne, & glorieuſe preſence il ſanctifie, & face ce pain le ſaint corps de ton Chriſt, & ce calice le precieux ſang de ton Chriſt.*

V. Proposition.

b) du pain & du vin sont faits le corps & le sang c'est à dire les Sacremens du corps & du sang.

DU PAIN [b] ET DU VIN *sont faits le corps & le sang de Christ.*

1. L'Avthevr des liures des Sacremens en S. Ambroise, au chap. 4. du 4. liure, *Tu diras peut estre, mon pain est celuy duquel j'ay accoutumé d'vser. Mais ce pain est pain deuant les paroles des Sacremens, dés que la consecration est faite, du pain est faite la chair de Christ,* & peu apres, *Tu as donc appris que du pain est fait le corps de Christ.*

2. Gaudentius Euesque de Bresse, au 2. Sermon sur Exode, *Le createur & Seigneur des natures, qui produit le pain de la terre, fait derechef (parce qu'il le peut & l'a promis) du pain son propre corps, &* celuy

celuy qui de l'eau a fait du vin, fait auſsi du vin ſon ſang.

3. S. Hierome au dernier liure ſur Eſaie, chap. 66. *Le froment duquel le pain* [c] *celeſte eſt fait, eſt ce dont il eſt dit, ma chair eſt vrayement viande*: & au 6. liure ſur Ieremie chap. 31. *du froment & du vin ſe fait le pain du Seigneur, & s'accomplit le type de ſon ſang*, &c.

c) Par le pain celeſte il entend le Sacrement.

VI. Proposition.

LE PAIN ET LE VIN ſont changez, conuertis, transferez, & paſſent au corps & au ſang, en la ſubſtance du corps & du ſang, en Sacrement du corps & du ſang de Chriſt; comme à l'oppoſite le corps paſſe au pain.

1. SAINCT Gregoire de Nyſſe au chap. 37. de ſon oraiſon Catechetique, *Droittement donc auſsi main-*

tenant ie croy que le pain ſanctifié par le verbe ou la parole de Dieu, eſt changé au corps du Dieu verbe; là meſme, *le pain (comme dit l'Apoſtre) eſt ſanctifié par le verbe Dieu & par la priere, non en paſſant par le manger & le boire au corps du verbe, mais eſtant ſoudainement changé au corps du verbe, ſelon qu'il a eſté dit par le verbe cecy eſt mon corps:* & à la fin du chapitre, *or donne t'il ces choſes par la vertu de la benediction, changeant pour cela la nature des choſes qui ſe voyent:* paroles qui peuuent auoir double ſens, entendant par *les choſes qui ſe voyent*, ou *le pain & le vin*, changez au corps & ſang de Chriſt entant qu'ils en ſont faits Sacrements, ou *les corps des fideles*, qui eſtans changez par la participation du corps de Chriſt ſe communiquant par ſes Sacremens, reçoiuent l'incorruption & la vie diuine.

2. S. Ambroiſe au chap. 9. du liure traittant de ceux qui ſont initiez aux myſteres, ayant propoſé ceſte objection, *peut eſtre tu me diras, Ie vois autre choſe; comment m'aſſeures tu que ie prens*

le corps de Chriſt? reſpond, *prouuons que ce n'eſt pas ce* [d] *que la nature a formé, mais que la benediction a conſacré, & que plus grande eſt la force de la benediction que celle de la nature, parce que par la benediction la nature meſme eſt changee:* & plus bas, *Si la parole d'Elie a tant eu de pouuoir qu'il ayt tiré en bas le feu du ciel, la parole de Chriſt n'en aura elle point pour changer les eſpeces* [e] *des elemens?* Item, *La parole de Chriſt qui a peu de rien faire ce qui n'eſtoit pas, ne peut elle pas changer* [f] *les choſes qui ſont en ce qu'elles n'eſtoyẽt pas?* & au chap. 4. du liure de l'Incarnation, *encore que tu croyes que la chair a eſté priſe par Chriſt, & offres ſon corps aux autels pour eſtre transfiguré, ſi toutesfois tu ne diſtingues pas la nature de la diuinité & du corps il t'eſt dit,* comme à Caïn Gen. 4.

d) Ce n'eſt pas ſimple pain tel qu'il eſt naturellement, mais pain benit.

e) Les elemens ſont le pain & le vin.

f) La nature eſt changee non en perdant l'eſtre de pain qu'elle auoit mais en acquerant vn nouueau, aſc. d'eſtre Sacrement.

3. L'Autheur du 4. liure des Sacremens au chap. 4. cité en la preuue de la propoſition 3. où il dit qu'en l'Euchariſtie, *les choſes qui eſtoyent ſont, & ſont changees en autre choſe,* aſc. le pain & le vin, en Sacremens du corps & du ſang.

4. S. Cyrille de Ierusalem en la 4. Catechese mystagogique, *autresfois par son propre vouloir il a changé en Cana de Galilee l'eau en vin, & n'est il point digne de soy ayant changé le vin en sang?*

5. Gaudentius au 3. Sermon ad Neophytos. *Ne pense pas que cela soit terrien qui est fait celeste par celuy là qui passe en iceluy, & l'a fait sō corps & son sãg.*

6. S. Chrysostome en l'Homilie 82. sur S. Matthieu, *Les choses proposees ne sont point œuvres de puissance humaine; celuy qui les fit lors en ce souper là, cestuy là mesme les opere encore maintenant; nous auons le rang de ministres mais celuy qui les sanctifie & change* [g] *est le mesme*: & en l'Homilie de la trahison de Iudas, *La parole reforme*, ou *change en mieux les choses proposees.*

g) μετασκευάζει

h) μεταρρυθμίζει.

7. S. Cyrille d'Alexandrie en l'Epistre à Calosyrius, *de peur que nous n'eussions horreur de chair & de sang apportez aux sacrez autels, Dieu condescendant à nos foiblesses, influe és choses offertes vertu de vie, les conuertissant* [k] *en l'efficace de sa propre chair.*

k) ἐνέργειαν, *vide Eliam Cretensem in orat. Nazianz. Cyrilli locum transcribentem Theophylact in Marc 14.*

8. Theodoret au 1. Dialogue contre les Eutychiens, *nostre Sauueur a voulu que ceux qui participent aux diuins mysteres, ne s'arrestassent pas à la nature des choses qui se voyent, mais que par l'eschange des noms ils adioutassent foy au changement fait par grace.*

9. L'Autheur qui depuis 850. ans a paru sous le nom d'Eusebe Euesque d'Emese, mais qui est [l] en effet ou Cæsarius Euesque d'Arles ou Faustus Euesque de Riez, comme a bien iugé le Cardinal [m] Bellarmin, en son Sermon 5. de la Pasque, *Le Sacrificateur inuisible par sa parole, d'vne secrete puissance conuertit les creatures visibles, en la substance de son corps & de son sang, disant ainsi, prenez & mangez car cecy est mon corps*, &c. & sur la fin, *Que personne ne doute, que les principales creatures par le vouloir de la puissance & la presence de la Majesté ne puissent passer en la nature du corps du Seigneur.* Item, *Quand les creatures qui doiuent estre benites par les paroles celestes, sont mises sur les sacrez autels, deuant qu'elles soyent consacrees par l'inuo-*

l) Faustus à tenu le siege de Riez depuis l'an 462. ou 63. iusqu'au 17. Ianuier de l'an 480 ou enuiron. Cæsarius est mort le 27. Aoust l'an 544.

m) De Euchar. lib. 2. c. 30.

cation du nom souuerain, là est la substance du pain & du vin, mais apres les paroles de Christ, c'est le corps & le sang de Christ. Or quelle merueille est ce s'il peut conuertir les choses creés qu'il a peu creer de sa parole? au contraire il semble qu'il y ayt moins de merueille, s'il peut changer en mieux apres l'auoir formé, ce qu'il est reconu auoir formé de rien.

9. Gelase premier au liuret des deux natures en Iesus Christ, *Il est assez euident qu'il nous faut sentir au Christ mesme nostre Seigneur, ce que nous professons & celebrons & prenons en son image, tellement que comme ils passent en ceste substance asçauoir diuine, le S. Esprit les parfaisant,* &c. ainsi, *ce mesme mystere principal, duquel ils representent vrayement l'efficace & la vertu, consiste de trois choses, demeurans proprement, qui demonstrent vn seul Christ vray & entier.*

10. Isidore Archeuesque de Seuille au chap. 18. du premier liure des offices Ecclesiastiques, *Ces deux choses,* asc. le pain & le vin, *sont visibles, toutesfois (estans sanctifiez par le sainct Esprit)*

ils paſſent en Sacrement du corps diuin.

Façon de parler qui a eſté ſuiuie par Beda au Sermon de l'Epiphanie, par Rabanus Archeueſque de Mayence, *de inſtit. Cler. c.* 31. par Hincmar Archeueſque de Rheims en la vie de ſainct Remy, par Florus en l'expoſition de la Meſſe, par Bertram & par pluſieurs autres.

11. La Liturgie des Æthiopiens, *Transfere ce pain en ta chair immaculee, & ce vin en ton ſang precieux.*

12. L'Epitome de Theodotus qui ſe trouue à la fin des œuures de Clement Alexandrin, *Le pain & l'huile ſont ſanctifiez par la puiſſance du nom, non ſelon ce qui ſe void, veu qu'ils ſont les meſmes qu'ils eſtoyent lors qu'ils ont eſté pris; mais par ladite puiſſance ils ont eſté changez en vertu ſpirituelle.*

VII. Proposition.

LE PAIN ET LE VIN distribuez en l'Eucharistie sont le corps & le sang de Christ.

1. IVSTIN Martyr en sa 2. Apologie, *nous ne prenons pas ces choses comme pain commun, ni comme breuuage cõmun, mais en telle maniere, que nostre Sauueur Iesus Christ fait chair par la parole de Dieu, a eu pour nostre salut chair & sang; aussi auons nous esté enseignez que la viande Eucharistizee par la priere de la parole qui est de luy, par laquelle nostre sang & nos chairs sont nourris par mutation, est la chair & le sang de ce Iesus fait chair.*

2. S. Irenee au liure 4. chap. 34. *Comment leur constera t'il que le pain sur lequel*

lequel graces ont eſté renduës eſt le corps de leur Seigneur, & le calice de ſon ſang s'ils ne le diſent pas fils du fabricateur du monde? & au 5. liure chap. 2. *la conſtitution de l'homme eſt nourrie du calice qui eſt ſon ſang & augmentee du pain qui eſt ſon corps.*

3. L'Autheur des Conſtitutions pretenduës Apoſtoliques liure 8. cha. 12. *Nous te prions ô Dieu qui n'as beſoin d'aucune choſe*, &c. *que tu envoyes ton Eſprit ſur ce ſaint ſacrifice teſmoin des paſſions du Seigneur Ieſus, afin qu'il declare ce pain corps de ton Chriſt, & ce calice ſang de ton Chriſt.*

4. Tatian [n] en ſon œuure intitulé, *Diateſſaron*, c'eſt à dire composé des 4. Euangiles. *Ayant pris le pain puis le calice de vin, apres auoir teſmoigné que c'eſt ſon corps & ſon ſang, il leur commanda de manger & boire.*

n) Tatian a eſté diſciple de S. Iuſtin, & eſtoit deſia decedé lors que S. Irenee eſcriuoit contre les heretiques, c'eſt à dire auant l'an 170.

5. Tertullian au 6. chap. du liure de l'Oraiſon, *le corps d'iceluy auſſi eſt cenſé au pain, cecy eſt mon corps*: au chap. 19. du 3. liure contre Marcion, *Dieu l'a reuelé en voſtre Euangile appellant le pain ſon*

corps : au chap. 40. du liure 4. cité cy dessus en la proposition 4. & au 3. liure des poëmes contre Marcion, *de par quelle creation pensez vous que le pain & le vin sont son corps auec son sang, & ce que l'on les doit confesser.*

6. S. Cyprian en l'Epistre 63. *Le Seigneur appelle* son corps, *le pain composé de plusieurs grains*, & son sang, *le vin espreint de plusieurs grappes*, &c.

7. S. Cyrille de Ierusalem en la 3. Catechese mystagogique, *Le pain de l'Eucharistie apres l'inuocation du S. Esprit n'est plus pain commun, mais est le corps de Christ*, & en la 4. *Luy donc l'ayant prononcé & dit du pain* cecy est mon corps, *qui ozera au surplus en douter ? & apres qu'il a asseuré & dit* cecy est mon sang, *qui en fera iamais scrupule, disant que ce n'est point son sang ?* Item, *ne considere point comme simples, le pain & le vin, car c'est selon la declaration du Seigneur le corps & le sang de Christ.*

8. S. Gregoire de Nysse en son oraison du Baptesme, Le pain est iusques là pain commun, mais apres que

le myſtere *l'a conſacré il eſt dit le corps de Chriſt*, &c.

9. Gaudence Eueſque de Breſſe au 2. Sermon ſur Exode, *lors qu'il preſentoit à ſes diſciples le pain conſacré & le vin, il dit*, cecy eſt mon corps cetuy-cy eſt mon ſang, &c.

10. L'Autheur des liures des Sacremens en S. Ambroiſe au chap. 4. du liure 4. *verifions cét article, comment celuy qui eſt pain peut il eſtre le corps de Chriſt? par conſecration.*

11. S. Chryſoſtome en l'Homilie 24. ſur la premiere aux Corinthiens, *Quelle choſe eſt le pain? le corps de Chriſt; & quelle choſe ſont faits ceux qui y participent? le corps de Chriſt:* & en l'Epiſtre au Moine Cæſarius eſcrite peu deuant ſa mort, *le pain auant qu'il ſoit ſanctifié eſt appellé pain, mais la grace diuine le ſanctifiant par le moyen du preſtre, il eſt liberé de l'appellation de pain, & honoré de l'appellation de corps de Chriſt.*

12. S. Hierome en ſes queſtions ſur Geneſe, *Au mot* d'ordre, *noſtre myſtere eſt ſignifié, les victimes ſans raiſon, ne de-*

uans point estre immolees par Aaron, mais le pain & le vin (c'est à dire le corps & le sang de Christ) estant offert; & en sa responce à la 2. question d'Hedibia Dame Gauloise, *nous oyons que le pain que nostre Seigneur rompit & donna à ses disciples est le corps du Sauueur, nostre Seigneur luy mesme leur disant*, prenez mangez cecy est mon corps, &c.

13. S. Augustin en son Sermon aux nouueaux baptizez, *ce que requiert vostre foy qui doit estre instruite, le pain est le corps de Christ, & la coupe son sang*, & au Sermon 83. *de diuersis. Ce pain là que vous voyez sur l'autel, sanctifié par la parole de Dieu*, est le corps de Christ; *ce calice là ou plutost ce qu'a le calice sanctifié par la parole de Dieu* est le sãg de Christ: *par ces choses là le Seigneur a voulu recommander son corps & son sang, qu'il a respandu pour vous en remission des pechez* : & plus bas, *il vous recommande en quelque sorte en ce pain là d'aimer l'vnité : car ce pain là est il fait d'vn seul grain? n'estoyent-ce pas plusieurs grains de bled? mais deuant que de venir au pain ils estoyent separez ils*

ont eſté conjoints par l'eau, & apres certain eſcraſement. Car ſi on ne moult le bled & ſi on ne l'arrouſe par l'eau, il ne vient point à ceſte forme que l'on appelle pain. Ainſi vous,&c.

14. Iſidore Abbé de Belbeis dite anciennemẽt Peluſe, au liure 1. de ſes Epiſtres, Epiſtre 109. *Le S. Eſprit en la table myſtique declare le pain commun, propre corps de l'Incarnation de Chriſt*, & en la 123. *ſanctifians le pain de propoſition indubitablement nous trouuons le corps de Chriſt.* *Vuillelmi. Tyr. lib. 19. c. 12. lib. 20. c. 5.*

15. Nilus autre Abbé contemporain d'Iſidore au lieu cité par le Ieſuite Torres, *pro Epiſtolis lib. 4. cap. 19. Apres l'inuocation tres-venerable, & l'aduenement du S. Eſprit, viuifiant, nous ne croyons point que ce ſoit du pain nud, ou du vin commun qui ſoyent placez ſur la table, mais le corps & le ſang precieux de Chriſt.*

16. Proſper diſciple de S. Auguſtin au liure des Promeſſes, partie 2. chap. 2. *notre Seigneur confirme que le pain ſanctifié en ſa table eſt ſon corps ſacré.*

17. Le fragment de la tradition de la diuine Liturgie attribué à Proclus

qui a tenu le siege de Constantinople depuis l'an 434. iusqu'à l'an 446. le 24. Octobre, *par ces prieres ils attendoyent l'aduenement du S. Esprit, afin que sa diuine presence declarast le pain, & le vin meslé d'eau consacrez, le corps mesme & le sang de nostre Seigneur Iesus Christ.*

18. Theodoret Euesque de Cyr, au Dialogue 1. *nous nommons le fruit mystique de la vigne, apres la sanctification sang du Seigneur*, & au Dial. 2. *en la tradition des mysteres, il a nommé le pain corps & le vin meslé, sang.*

19. Iean Maxence Moine d'Orient, contemporain du Pape Hormisda au 2. Dialogue contre les Nestoriens escrit enuiron l'an 520. *ce pain là que toute l'Eglise prend en memoire de la Passion, est le corps de Christ.*

20. Facundus Euesque d'Hermiane ville de la prouince de Byzace en Afrique, au chap. dernier du 9. liure escrit par luy l'an 552. pour la defence de Theodore Euesque de Mopsuestie, de Theodoret Euesque de Cyr; &

d'Ibas Eueſque d'Edeſſe. *Nous appellons le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang, qui eſt au pain & en la coupe conſacrez, ſon corps & ſon ſang :* & plus bas, *Le Seigneur luy meſme a appellé le pain & le calice qu'il auoit benit & donné à ſes diſciples ſon corps & ſon ſang.*

21. Iſidore de Seuille, au premier liure des offices Eccleſiaſtiques chap. 18. *Le pain que nous rompons eſt le corps de Chriſt, lequel dit,* Ie ſuis le pain de vie, *& le vin eſt ſon ſang & c'eſt ce qui eſt eſcrit,* Ie ſuis la vraye vigne, *Mais le pain d'autant qu'il confirme le corps, eſt pour ceſte cauſe appellé le corps de Chriſt, & le vin pource qu'il fait du ſang en la chair pour cela ſe rapporte au ſang de Chriſt,* &c.

VIII. Proposition.

LE PAIN ET LE VIN diſtribuez en l'Euchariſtie ſont improprement le corps & le ſang de Chriſt.

OVR comprendre la verité de ceſte propoſition il ne faut que ietter les yeux ſur la varieté des expreſſions par leſquelles l'ancienne Egliſe a voulu eſclaircir la 7. propoſition, *le pain & le vin diſtribuez en l'Euchariſtie ſont le corps & le ſang de Chriſt.*

Elle nous dit donc:

I. Qu'ils ſont le corps & le ſang ſelon quelque maniere.

S. Auguſtin en l'Epiſtre 23. eſcrite par luy à Boniface Eueſque Africain, *ſelon*

ſelon quelque maniere le Sacrement du corps de Chriſt, eſt le corps de Chriſt, & le Sacrement du ſang d'iceluy ſon ſang.

II. Qu'ils ne ſont pas proprement le corps & le ſang.

Facundus au lieu allegué cy deſſus, *nous appellons le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang*, &c. *ſon corps & ſon ſang, non que le pain ſoit proprement ſon corps & la coupe ſon ſang, mais pource qu'ils* [o] *contiennent en eux le myſtere de ſon corps & de ſon ſang.*

o) Les Sacremens (dit Bonauenture de Bagnarea Card.) ſont dits contenir la grace parce qu'ils la ſignifient, in 4.diſt.1.q.3.

III. Qu'ils ſont le corps & le ſang comme types, du corps & du ſang.

1. S. Gregoire de Nazianze decedé l'an 389. le 9. May, en l'oraiſon 42. *nous participerons à la Paſque maintenant encore typiquement quoy que plus à nud que autres fois à l'ancienne, car la Paſque legale (ie l'oſe dire) eſtoit vn type plus obſcur d'vn type.*

2. Ephraim Diacre de l'Egliſe d'Edeſſe decedé l'an 378. le premier Feurier, au traitté qui porte pour titre qu'il ne faut point ſonder la nature de Dieu, *noſtre Seigneur prenant en ſes mains*

du pain, l'a rompu & benit en type de son corps immaculé, & a beni & donné à ses disciples le calice en type de son precieux sang.

3. S.Cyrille en la 4.Catechese mystagogique, *Au type du pain t'est donné le corps & au type du vin t'est donné le sang*, &c.

4. S. Hierome sur le 31. de Ieremie, *Sur le froment le vin & l'huyle, dequoy est fait le pain du Seigneur & accompli le type de son sang est monstree la benediction de sanctification :* & respondant à Iouinian qui auoit escrit que nostre Seigneur, *en type de son sang a offert du vin & non de l'eau*, il appelle l'Eucharistie, *le mystere que nostre Seigneur a exprimé en type de sa paßion auquel il a serui à sa bouche & à son ventre*, monstrant que l'Eucharistie est non seulement, *type*, mais viande qui entre *au ventre*, & nourrit corporellement ceux qui la reçoiuent, comme S.Iustin, S.Irenee, & Origene auoyent escrit auparant.

5. Theodoret au 3. Dialogue, *Si le corps de Christ te semble chose de peu, &*

vile, comment eſtimes tu le type d'iceluy venerable & ſalutaire?

IV. Comme Antitypes.

1. L'Autheur des conſtitutions Apoſtoliques ſous le nom de S. Clement Romain, au chap. 13. du liure 5. *Apres que noſtre Seigneur nous eut donné les myſteres antitypes de ſon precieux corps & ſang en l'abſence de Iudas il s'en alla:* au chap. 29. du liure 6. *offrez en vos Egliſes & cœmetieres vne acceptable Euchariſtie, antitype du corps royal de Chriſt:* & au chap. 26. du liure 7. *nous te rendons graces (ô Pere) pour le precieux ſang de Ieſus Chriſt qui a eſté reſpandu pour nous, duquel nous parfaiſons les antitypes.*

2. Euſtache Eueſque d'Antioche, decedé enuiron l'an 340. le 16. Iuillet, en ſon expoſition du 9. des Prouerbes, *Par le pain & le vin il publie les antitypes des membres corporels de Chriſt.*

3. S. Baſile en la Liturgie, *vſans de hardieſſe nous approchons de ton S. autel, & preſentans les antitypes du ſacré corps, & du ſang de ton Chriſt, nous te prions,* &c.

4. S. Gregoire de Nazianze en la harangue funebre de ſa ſœur Gorgonia, ayant eſgard a la coutume receuë entre les anciens de faire reſerue du pain Sacramental. *Si ſa main* (dit il,) *auoit theſaurizé quelque choſe des antitypes du precieux corps & ſang, ayant meſlé cela auec ſes larmes, ô merueille, elle s'en alla auſſi toſt reſſentant ſa deliurance.*

5. S. Macaire Abbé Ægyptien, en l'Homilie 27. *Il n'eſtoit point monté en leur cœur* (des anciens) *qu'il y deuſt auoir vn bapteſme de feu & du S. Eſprit, ni qu'en l'Egliſe ſeroit offert du pain & du vin antitypes de ſa chair & de ſon ſang.*

6. S. Cyrille de Ieruſalem en la 5. Catecheſe myſtagogique, *ceux qui gouſtent ſont commandez de gouſter non du pain & du vin mais de l'antitype du corps & du ſang de Chriſt.*

7. Theodoret au 2. Dialogue, *les diuins myſteres ſont antitypes du vray corps:* & en la recapitulation qui eſt à la ſuite du 3. Dialogue, *ſi la chair a eſté changee en la nature de la Deïté, pour quelle raiſon*

participent ils aux antitypes du corps? car le type eſt ſuperflu la verité eſtant oſtee.

V. Comme Symboles.

1. Clement Alexandrin au 2. liure du Pedagogue chap. 2. *l'Eſcriture a nommé le vin myſtique ſymbole du ſainct ſang.*

2. Euſebe au premier liure de la demonſtration Euangelique chap. 10. *Nous auons appris de celebrer ſur la table la memoire de ce ſacré ſainct ſacrifice, par les ſymboles de ſon corps & de ſon ſang*, & au liure 8. ſect. 1. *par le vin qui eſt ſymbole de ſon ſang il nettoye de leur vieux maux ceux qui ſont baptizez en ſa mort & croyent en ſon ſang*, & peu apres, *Le Seigneur donna luy meſme à ſes diſciples les ſymboles de la diuine œconomie*, c'eſt à dire de l'Incarnation. Item, *il deuoit ordonner de ſe ſeruir du pain ſymbole de ſon propre corps.*

3. S. Chryſoſtome en la 82. Homilie ſur ſainct Matthieu, *ſi Ieſus n'eſt pas mort, de qui ſont ſymboles les choſes conſacrees?*

4. Palladius Eueſque d'Helenopo-

lis, en ſon Dialogue de la vie de ſainct Chryſoſtome eſcrit apres l'an 417. au chap. 8. *il conſeilloit de gouſter de l'eau apres la communion, de peur de cracher quelque choſe du ſymbole.* Item, *tiraſſant audacieuſement l'vn des Diacres il reſpand les ſymboles :* au chap. 11. *ayant communiqué aux ſymboles du Seigneur il faiſoit ſa derniere priere :* & au chap. 7. Theophile perſecutant les Moines de Scetis, bruſle leurs cellules, leurs liures, vn garçon, & *les ſymboles des myſteres.*

5. Theodoret au 1. Dialogue, *Le Seigneur a donné au ſymbole le nom de ſon corps ; s'eſtant nommé ſoy meſme vigne, il a appellé le ſymbole ſang*, & peu apres, *il a honoré les ſymboles qui ſe voyent de l'appellation de ſon corps & ſang* : puis demandant à l'Eraniſte, *Di moy en verité, dequoy eſtimes-tu que ſoit ſymbole & type la ſainte viande, de la Deïté de Chriſt noſtre Seigneur ou bien de ſon corps & de ſon ſang ?* il luy fait reſpondre, *il eſt manifeſte qu'elle l'eſt de ces choſes deſquelles elle emprunte les noms.* Il repart, *Dis tu du corps & du ſang ?* à quoy replique l'E-

raniſte, *ie le dis ainſi.* Il repete cela au 2. Dialogue preſque en meſmes termes, *Di moy les ſymboles myſtiques offerts à Dieu par ceux qui ſont conſacrez de quelles choſes ſont ils ſymboles?* & fait reſpondre à l'Eraniſte, *du corps & du ſang du Seigneur.*

6. Victor d'Antioche en ſon Commentaire ſur le 14. de S. Marc. *Quand il dit à ſes Apoſtres,* cecy eſt mon corps, *&*, cecy eſt mon ſang, *il veut qu'ils tiennent pour certain, qu'apres que la benediction & action de graces a eſté adjoutee ſur le pain & le calice propoſez, ils ſont faits participans de ſon corps par le ſymbole du pain, & de ſon ſang par le calice.*

7. L'Autheur de la Hierarchie Eccleſiaſtique, qui a emprunté le nom de S. Denis Areopagite, au chap. 3. *Celuy qui preſide aux choſes ſacrees met en veuë celles qu'il a loüees, par les ſymboles propoſez*, qu'il y en a qui regardent, *les ſeuls diuins ſymboles.* Là meſme il appelle noſtre Seigneur *faiſeur* ou *createur de ſymboles*, & peu apres il dit que le Sacrement eſt *appellé par les vns ſym-*

bole de Religion & par d'autres Eucharistie Hierarchique, &c. Il le nomme luy mesme, *les venerables symboles ; par lesquels Iesus Christ est signifié & pris*; puis adjoute que, *le president des choses sacrees se tient debout, deuant les tres-saints symboles* : & que tout le Clergé se leue *deuant les tres-saints symboles, comme deuant Christ.*

8. Maximus Abbé de Constantinople, martyrizé l'an 662. le 13. Aoust, en ses notes sur la Hierarchie de cét autheur dit que *symbole est quelque chose de sensible pris pour vne intelligible, comme le pain & le vin pour l'immaterielle nourriture & liesse.*

9. George Patriarche d'Alexandrie decedé l'an 630. au chap. 69. de la vie de S. Chrysostome, *seulement que nous ne soyons point priuez des salutaires symboles* : & au 70. *presentez vous aux symboles du Seigneur estans fortifiez.*

VI. Comme corps typique & symbolique.

Origene au 35. traitté sur S. Matthieu, *Si tout ce qui entre en la bouche va*

au

au ventre & est ietté au retrait, ceste viande qui est sanctifiee par la parole de Dieu & par la priere selon ce qu'elle a de materiel va au ventre & de là aux lieux d'excretion ; mais selon la priere qui a esté faite dessus elle est vtile , selon la proportion de foy, faisant que l'esprit soit clair voyant & attentif à ce qui est profitable , & ce n'est pas la matiere du pain , mais la parole dite sur iceluy qui profite à celuy qui ne la mange pas indignement au Seigneur , & voila quant au corps typique & symbolique.

VII. Comme images.

1. Eusebe au 8. liure de la demonstration Euangelique sect. 1. *Iesus Christ donnant à ses disciples les symboles de la diuine œconomie, a commandé de celebrer l'image de son propre corps.*

2. Gaudence au 2. traitté sur Exode, *il a voulu que nos ames soyent tousiours sanctifiees de son precieux sang, par l'image de sa propre passion.*

3. Denis pretendu Areopagite au 3. chap. de sa Hierarchie Ecclesiastique, *apres les images , venons par ordre & saintement à la verité diuine des Archety-*

pes; comme s'il diſoit, *paſſons de la deſcription du Sacrement à ſa ſignification*, là meſme il eſcrit que les infideles *ne voyent point les images des choſes ſaintes:* & quelques pages auparauant, il tient ce langage, *il faut donc (comme i'eſtime) que nous aßiſtions dans le Sanctuaire, puis ayant mis à nud l'intelligence de la premiere des images*, τῦ πρώτου τῶν ἀγαλμάτων, *tenions la veuë tenduë ſur ſa diuine beauté.*

4. Procopius de Gaze qui ſemble auoir veſcu enuiron l'an 470. en ſon commentaire ſur le 49. de Geneſe, *il a donné à ſes Apoſtres l'image de ſon propre corps.*

5. Gelaſe premier du nom, en ſon liuret des deux natures en Chriſt, *l'image & la ſimilitude du corps de Chriſt ſont celebrees en l'action des myſteres; il nous eſt donc aſſez euidemment monſtré que nous deuons tenir en noſtre Seigneur Ieſus, ce que nous profeſſons & celebrons, & prenons en ſon image*, c'eſt à dire en ſon Sacrement.

6. L'Autheur du 3. Dialogue contre les Marcionites meſlé entre les

œuures d'Origene, *ſi comme ceux cy conteſtent, noſtre Seigneur eſtoit deſtitué de chair & de ſang, de quelle chair, de quel corps & de quel ſang, nous a t'il donné les images, aſçauoir le pain & le calice, & a commandé à ſes diſciples de renouueller par là la memoire d'iceluy?*

VIII. Comme enigmes ou repreſentations obſcures.

1. Euſebe au 5. liure de la Demonſtration Euangelique chap. 3. *par le pain & par le vin ſont inſinuez les myſteres du corps d'iceluy & de ſon ſalutaire ſang*: tout ainſi que traittant des prefigurations Legales il diſoit de Iacob au 1. liure, *il prophetize aux nations la lieſſe du vin, inſinuant le myſtere de la nouuelle alliance de Chriſt, qui au temps preſent eſt ouuertement celebré entre toutes nations:* de meſme

2. Denis au 3. ch. de la Hierarchie Eccleſiaſtique, tournant ſon propos à l'Euchariſtie meſme, *ô tres-diuine & ſacree ceremonie ayant deſcouuert ſymboliquement les enueloppes des enigmes qui t'enuironnent declare toy clairement à nous*, &

peu apres ayant esgard aux enseignemens mystiques employez en la celebration de ce Sacrement, Il adjoute que *le president des choses sacrees, employe multitude d'enigmes pour mener le peuple à la science vnique de la Deïté.*

IX. Comme Sacremens.

1. S. Ambroise au chap. 9. du liure traittant de ceux qui sont initiez aux mysteres, *la chair de Christ qui a esté crucifiee & enseuelie est vraye, c'est donc vrayement le Sacrement de ceste chair.*

2. S. Augustin au Sermon prononcé deuant les nouueaux baptizez, *Comment le pain est il son corps, & le calice, ou ce qu'a le calice son sang? ces choses sont dites Sacremens*; en l'Epistre 163. *il donna aux innocens sans exclurre Iudas le premier Sacrement de son corps*, &c. & au liure 3. de la Trinité chap. 4. *le pain n'est pas sanctifié pour estre vn si grand Sacrement sinon l'Esprit de Dieu operant inuisiblement*, &c.

3. Facundus au lieu desia allegué, *les fideles de Christ receuans les Sacremens de son corps & de son sang, sont dits tres à*

propos receuoir le corps & le sang de Christ.

4. Isidore de Seuille au 1. liure des offices Ecclesiastiques chap. 18. *Ces choses asçauoir le pain & le vin sont visibles, mais estans sanctifiees par le S. Esprit elles passent en Sacrement du corps diuin:* & au liure 6. chap. 19. de ses Etymologies, *luy le commandant, nous disons corps, & sang de Christ, ce qui lors qu'il est fait des fruits de la terre, est sanctifié & fait Sacrement, l'Esprit de Dieu operant inuisiblement.*

Il seroit aisé d'accumuler dauantage d'authoritez & de tesmoins, mais les precedens sont plus que suffisans en vne chose qui est comme triuiale dans les Peres Latins.

X. Comme signes.

1. S. Cyprian en l'Epistre 63. le Concile 3. de Braga au canon 2. Denis au 3. chap. de la Hierarchie Ecclesiastique. Theophile en sa 2. Epistre Paschale, disent que *par le vin le sang de Christ est monstré, & exprimé, & par le pain le corps.*

2. L'Autheur du Commentaire

ſur le chap.11. de la 1. aux Corinthiens en S. Hierome, eſcrit qu'*en mangeant & beuuant nous ſignifions la chair & le ſang.*

3. S. Ambroiſe au chap. 9. du liure touchant ceux qui ſont initiez, *deuant la benediction des paroles celeſtes vne autre eſpece eſt nommee, apres la conſecration le corps de Chriſt eſt ſignifié.*

4. S. Auguſtin au chap. 12. du liure contre Adimant le Manicheen, *noſtre Seigneur n'a point fait de doute de dire*, cecy eſt mon corps, *quand il donnoit le ſigne de ſon corps*: & au lieu cité par Beda ſur le 10. de la premiere aux Corinthiens, *l'enfant n'eſt pas priué de la participation de ce Sacrement là, aſc. de la Cene, quand il trouue ce que ce Sacrement là ſignifie.*

XI. Comme figures.

1. Tertullian au 3. liure contre Marcion chap. 19. *Dieu l'a reuelé en voſtre Euangile, appellant le pain ſon corps, afin que de là tu entendes qu'il a maintenant donné la figure de ſon corps au pain*, & au liure 4. chap. 40. *noſtre Seigneur ayant*

pris le pain & l'ayant distribué à ses disciples l'a fait son corps, disant, cecy est mon corps, *c'est à dire la figure de mon corps; or n'eust-ce point esté figure, si le corps n'appartenoit point à la verité,* ou *n'estoit de la verité.*

2. Gaudentius au 2. traitté sur Exode, *lors qu'il dit en l'Euangile,* Ie suis la vraye vigne, *il declare assez que tout le vin qui est offert en figure de sa passion est son sang.*

3. S. Augustin sur le Pseaume 3. *nostre Seigneur admit Iudas au banquet auquel il recommanda & donna à ses Apostres, la figure de son corps & de son sang.*

4. L'Ancienne Liturgie Latine exposee par l'autheur du liure des Sacremens en S. Ambroise liure 4. chap. 5. *fay que ceste oblation nous soit mise en comte raisonnable acceptable, ce qui est la figure du corps & du sang de nostre Seigneur Iesus Christ.* Ce passage a esté falsifié és dernieres editions de S. Ambroise, mais Paschasius qui l'a cité il y a 827. ans comme nous l'auons és anciennes editions, condamne la

mauuaise foy de ceux qui comme reprochoit [p] Tertullian aux Marcionites, *reforment tous les iours, és escrits* des anciens *selon que tous les iours ils sont conuaincus par nous; qui corrigent tousiours quand ils corrompent.* Aussi la lumiere de ceste expression de la premiere Eglise a esté conseruee dans l'obscurité, des siecles posterieurs, par exemple, Beda Prestre [q] Anglois surnommé *le venerable* l'employe en son Commentaire sur le 22. de S. Luc disant, que nostre Seigneur *pour la chair & le sang de l'agneau a substitué le Sacrement de sa chair & de son sang en la figure du pain & du vin:* & sur le Pseaume 3. qu'il a *baillé en la Cene aux disciples la figure de son sacré saint corps & sang*; Charlemagne de mesme en l'Epistre à Alcuin *de ratione Septuagesimæ*, dit que, *Christ soupant auec ses disciples a rompu du pain, & pareillement a donné le calice en figure de son corps & de son sang.*

p) *lib. 4. c. 5. ibid. c. 4.*

q) *Il est decedé l'ã 735. le iour de l'Ascension escheant au 26. May.*

XII. Comme similitudes.

1. L'Autheur des liures des Sacremens en S. Ambroise, lib. 4. chap. 4.

comme

comme tu as receu la ſimilitude de la mort, tu bois la ſimilitude du precieux ſang, & au liure 6. chap. 1. *Tu prens le Sacrement en ſimilitude, mais tu obtiens vrayement la grace & verité de la nature.*

2. Gelaſe au liure des deux natures en Chriſt, *certes l'image & ſimilitude du corps & du ſang de Chriſt ſont celebrez en l'action des myſteres.*

3. Iſidore de Seuille au chap. 19. du 6. liure de ſes Etymologies, *Qu'y a t'il meilleur que le ſang & corps de Chriſt? or le pain & le vin, ſont comparez au corps & ſang du Seigneur, pour ceſte raiſon, que comme la ſubſtance de ce pain & vin viſible nourrit & enyure l'homme exterieur: auſſi le verbe de Dieu qui eſt le pain vif, par la participation de ſoy, recree les entendemens des fideles*, paroles retranchees des liures Imprimez, mais qui nous ont eſté conſeruees en la citation de Bertram.

XIII. Comme repreſentations.

1. Tertullian au premier liure contre Marcion ch. 14. Le Chriſt tel meſme que Marcion ſe le figure, *n'a point rejetté le pain, par lequel il repreſente ſon*

mesme corps, ayant besoin mesme en ses propres Sacremens des mendicitez du createur.

Voyez cy dessus Gelase en la preuue de la 6. Proposition.

2. S. Hierome sur le 26. de sainct Matthieu, *apres que la Pasque typique fut accomplie, & qu'il eut mangé la chair de l'agneau auec les Apostres, il prend le pain qui conforte le cœur de l'homme & passe au vray Sacrement de la Pasque, afin que comme en prefiguration de luy Melchisedec Sacrificateur du Dieu souuerain offrant du pain & du vin auoit fait, luy aussi representast la verité de son corps & de son sang.*

XIV. Comme expressions.

1. S. Cyprian en l'Epistre 63. *la seule eau ne peut pas exprimer le sang de Christ.*

2. Gaudentius au traitté 2. sur Exode, *le sang d'iceluy est aussi bien exprimé par l'espece du vin.*

XV. Comme exemplaires de la passion.

Gaudẽtius au 2. traitté sur Exode, *Les Sacrificateurs & pareillement tous les peuples des fideles ont tous les iours deuant leurs yeux & portent en leurs mains l'exemplaire de la passion de Christ.*

XVI. Comme gages.

1. Gaudentius au mesme lieu, *c'est le present hereditaire de son nouueau Testament qu'il nous a laissé comme gages de sa presence en la nuit en laquelle il estoit liuré pour estre crucifié.*

2. L'Autheur du Commentaire sur les Epistres en S. Hierome attribué par plusieurs à Pelagius, sur le chap. 11. de la premiere aux Corinthiens, *benissant lors mesme qu'il auoit à s'offrir il nous a laißé vne derniere commemoration ou memoire, comme si quelqu'vn s'en allant en voyage laisse quelque gage à celuy qu'il aime, afin que toutes & quantesfois qu'il le verra il se puisse souuenir de ses bienfaits & amitiez*, paroles que repete presque de mot à mot le Commentaire qui porte le nom de Sedulius.

3. Primasius Euesque d'Adrumete en Afrique sur le mesme lieu de sainct Paul. *Il nous est dit en la communion le corps de Christ, afin que quand nous nous serons souuenus de cela, nous ne soyons point ingrats à sa grace, de mesme que si quelqu'vn mourant laisse à celuy qu'il aime quel-*

que gage lequel apres la mort d'iceluy toutes les fois qu'il void, il ne peut retenir ſes larmes.

XVII. Comme l'homme en la regeneration eſt nouuelle creature.

1. L'Autheur des liures des Sacremens en S. Ambroiſe au chap. 4. du 4. liure. *Afin donc que ie te reſponde, ce n'eſtoit point le corps de Chriſt auant la conſecration, mais apres la conſecration ie te dis qu'alors il eſt le corps de Chriſt, Il l'a dit & il a eſté fait, il l'a commandé, & il a eſté creé, toy meſme eſtois mais tu eſtois vieille creature, apres que tu as eſté conſacré tu as commencé d'eſtre nouuelle creature.*

2. Fauſtus au 5. Sermon de la Paſque, *afin qu'il ne te doiue ſembler nouueau & impoßible que les choſes terriennes & mortelles* (telles que le pain & le vin) *ſoient commuees en la ſubſtance de Chriſt, interroge toy toy meſme qui deſia és regeneré en Chriſt, de long temps aliené de la vie, eſtrangé de la miſericorde, mort interieurement, tu eſtois exilé de la voye de ſalut, ſoudain eſtant initié es loix de Chriſt, & renouuellé par les ſalutaires myſteres, tu*

es paſſé au corps de l'Egliſe, non en viuant, mais en croyant, & as obtenu par vne occulte pureté d'eſtre fait de fils de perdition fils adoptif de Dieu, &c.

XVIII. Comme le bapteſme eſt l'adoption.

Facundus au dernier chap. du liure 9. *comme les fideles de Chriſt receuans le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang, ſont dits tres à propos receuoir le corps & le ſang de Chriſt, ainſi Chriſt luy meſme ayant receu le Sacrement d'adoption a peu conuenablement eſtre dit auoir receu l'adoption des enfans.*

XIX. Comme le bapteſme Sacrement de la foy eſt la foy.

S. Auguſtin en l'Epiſtre 23. *comme ſelon quelque maniere le Sacrement du corps de Chriſt eſt le corps de Chriſt, ainſi le Sacrement de la foy eſt la foy.*

XX. Comme le Chreſme eſt don de la grace.

1. S. Cyrille de Ieruſalem en la 3. Catecheſe myſtagogique, *comme le pain de l'Euchariſtie apres l'inuocation du S. Eſprit, n'eſt plus pain ſimple, mais corps*

de Christ, ainsi cét onguent sacré, apres l'inuocation n'est plus simple, ni (s'il plaist à quelqu'vn de parler ainsi) commun, mais don de Christ.

2. S. Gregoire de Nysse en l'Oraison du baptesme, *le pain est iusques là pain commun, mais apres que le mystere l'a consacré, il est dit le corps de Christ & l'est; aussi l'huile mystique & le vin qui sont de petite estime deuant la benediction apres la sanctification de l'Esprit chacun d'eux opere excellemment.*

XXI. Comme la pierre estoit Christ.

S. Augustin au traitté 45. sur sainct Iean, *la foy demeurant les signes ont esté changez, Là* (asc. sous le vieil Testament) *la pierre estoit Christ, à nous est Christ ce qui est mis sur l'autel.*

XXII. Comme la pierre de l'autel, deuient autel & table.

Saint Gregoire de Nysse au mesme lieu, *Ce sainct autel deuant lequel nous assistons, est vne pierre selon sa nature, comme ne differant en rien des autres plaques, qui bastissent nos parois &*

parent nos pauez, mais apres qu'elle a eſté conſacree au ſeruice de Dieu, & a receu ſa benediction, elle eſt vne ſaincte table & vn autel immaculé qui n'eſt plus touché par tous, mais ſeulement par les preſtres, & iceux touchez de reſpect; Le pain derechef eſt iuſques là pain commun, &c.

Toutes leſquelles façons de parler & comparaiſons prouuent inuinciblement que les anciens n'ont point reconu d'autre changement au pain & au vin diſtribuez en l'Euchariſtie, que celuy d'vſage & de vertu, ni les ont point eſtimez autrement *conuertis au corps & au ſang de Chriſt*, qu'à cauſe que (de natures ſimples & communes telles qu'ils eſtoyent auant leur ſanctification) ils en deuiennent *Sacremens* ou *ſignes ſacrez*, *types* & *images.*

IX. Proposition.

L'EUCHARISTIE *est Sacrifice improprement.*

Comme les Peres parlans de l'Eucharistie l'ont honoree du nom de corps & de sang de Christ, ainsi appellent ils souuent la celebration d'icelle, *passion, mort & sacrifice* du Seigneur. Saint Cyprian en l'Epistre 63. *le Sacrifice que nous offrons est la pasion du Seigneur.* S. Chrysostome en l'Homilie 83. sur S. Matthieu, *le mystere est la pasion & la croix.* Item, en l'Homilie 21. sur les Actes, *pendant que ceste mort se parfait,* & en l'Homilie 17. sur l'Epistre aux Hebreux, *nous offrons tousiours le mesme Sacrifice.* S. Augustin sur le Pseaume

21. ſelon les Grecs, *il a donné ſa Cene, il a donné ſa paßion*: mais comme en luy donnant le titre de *corps* & de *ſang* ils entendent qu'il luy conuient entant qu'elle en eſt le *Sacrement*, la *ſimilitude & l'image*, auſſi la qualifient-ils *Sacrifice*, à cauſe qu'elle eſt le *memorial* de ſon ſacrifice.

1. Ainſi Tertullian au ch.17. du liure de l'ame, eſcrit que le Seigneur a *conſacré la ſaueur du vin en memoire de ſon ſang.*

2. L'Autheur des Conſtitutions Apoſtoliques attribuees à S. Clement Romain, au chap. 23. du liure 6. remarque qu'*au lieu des ſacrifices ſanglans l'Egliſe preſente vn ſacrifice raiſonnable non ſanglant & myſtique, qui eſt celebré en memoire de la mort du Seigneur pour ſeruir de ſymboles de ſon corps & de ſon ſang.*

3. S. Cyprian en l'Epiſtre 63. *nous offrons le calice en commemoration du Seigneur & de ſa paßion.*

4. Euſebe au 8. liure de la Demonſtration Euangelique chap. 1. *Ieſus-Chriſt nous a ordonné de preſenter à Dieu au*

lieu de ſacrifice la memoire de ſon ſacrifice, & peu apres, *l'Egliſe parfait en la table par les ſymboles du corps & du ſang du Seigneur la memoire de ſon ſacrifice.*

5. S. Macaire en l'Homilie 27. *l'Egliſe offre du pain & du vin antitypes du corps & du ſang du Seigneur.*

6. S. Ambroiſe au chap. 48. du 1. liure des offices, *Chriſt eſt icy offert mais en image*, laquelle ce S. autheur oppoſe là meſme à la *verité.*

7. Hilaire Diacre au Commentaire du chap. 11. de la premiere aux Corinthiens, meſlé auec les œuures de S. Ambroiſe, nomme l'Euchariſtie *la memoire de noſtre redemption.*

8. S. Chryſoſtome en l'homilie 17. ſur l'Epiſtre aux Hebreux, *Quoy donc n'offrons nous pas tous les iours? nous offrons de vray, ains nous faiſons commemoration de la mort d'iceluy, & ceſte oblation eſt vne & non plusieurs; comment eſt elle vne & non pluſieurs? pource qu'elle a eſté vne fois offerte, ceſte oblation là a eſté portee, dans le Saint des Saints; cela, que faiſoyent les Iuifs, eſt type de ceſte oblation là, & celle*

cy que nous offrõs *type d'icelle meſme nous meſmes ne faiſons point d'autre ſacrifice,cõme autresfois le Souuerain Sacrificateur, mais touſiours le meſme, ou plutoſt nous faiſons vne memoire de ſacrifice.*

9. S. Auguſtin, en la 61. queſtion du liure des 83. queſtions, *il a donné à celebrer en l'Egliſe l'image de ſon holocauſte en memoire de ſa paßion:* au chap. 21. du 20. liure contre Fauſtus, *la chair & le ſang du ſacrifice de Chriſt, apres ſon aſcenſion eſt celebree par vn ſacrement de memoire:* en l'Epiſtre 23. *Chriſt a eſté immolé vne ſeule fois en ſoy meſme, & toutesfois en ſacrement il eſt immolé aux peuples, non ſeulement en toutes les ſolemnitez de Paſque, mais chaque iour:* au liure 10. de la Cité de Dieu chap. 5. *ce que les hommes appellent ſacrifice eſt vn ſigne du vray ſacrifice:* au 20. chap. du meſme liure, *il a voulu que le Sacrement du ſacrifice de la croix, fuſt le ſacrifice quotidien de ſon Egliſe,* & au chap 17. du liure 17. *Manger le pain au nouueau Teſtament eſt le ſacrifice des Chreſtiens.*

10. Theodoret ſur le Pſeaume 109.

selon les Grecs, l'Eglise *offre les symboles du corps & du sang de Christ, sanctifians la masse par les premices* : sur le chap. 11. de la premiere aux Corinthiens, *apres son aduenement le corps mesme apparoissant il ne sera plus besoin de symboles, voila pourquoy il a dit iusqu'à ce qu'il vienne :* & sur le 8. de l'Epistre aux Hebreux, *nous n'offrons point ie ne sçay quel autre sacrifice mais nous celebrons la memoire de celuy là vnique & salutaire.*

11. Denis au chap. 3. de sa Hierarchie Ecclesiastique, parlant de l'Eucharistie l'appelle *hierurgie*, ou *sacrifice symbolique* c'est à dire *figuratif.*

12. Fulgence au lieu allegué en la preuue de la proposition 1. la nomme *vn sacrifice de pain & de vin.*

13. Eulogius Patriarche d'Alexandrie decedé l'an 608. le 13. Septembre, au 2. liure contre les Nouatiens cité par Photius. *La venerable ceremonie du corps du Seigneur qui est celebree par nous, n'est pas vn supplement de sacrifice & de despence, mais la memoire du sacrifice qui a esté vne fois offert.*

14. L'Autheur du Sermon *de Cataclyſmo* en S. Auguſtin, deſigne l'Euchariſtie par le titre, *de ſacrifice de l'image de l'agneau.*

15. Meſme le Grammairien Suidas eſt expres ſur le mot ἐκκλησία diſant que *l'Egliſe fait oblation des ſymboles du corps & du ſang,* &c.

16. A quoy ſe rapporte le Canon de la Meſſe nommant l'oblation qui eſt preſentee à Dieu, *ſacrifice de louange pour la redemption des ames* des fideles rendans leurs vœux à Dieu.

Præfat. in dedic. Eccl. & initio Canonis orat. 2. & orat. antequam exuat. ſe Sacerdos caſula. & orat. in Dom. 15. poſt Trinitatim.

Ioignez à cela que S. Chryſoſtome en l'Homilie 13. ſur l'Epiſtre aux Hebreux, nie formellement, que noſtre Seigneur face plus fonction de Sacrificateur. *Ayant ouy* (dit-il) *qu'il eſt Sacrificateur ne penſe point qu'il exerce touſiours la ſacrificature, car il l'a exercee vne fois, & quant au reſte, il eſt aſſis.* Et afin qu'il ne prenne (comme il arriue ſouuent) à perſonne enuie de chicaner ſur le nom *d'autel* qui ſe rencontre vne infinité de fois dans les monumens des Peres parlans de la *table Euchariſtique*;

il faut se resouuenir que la mesme raison qui donne à la celebration du Sacrement le nom de *sacrifice*, & au Sacrement celuy de la chose de laquelle il est Sacrement, induit necessairement à nommer *Autel* la *table* de laquelle l'Eglise s'approche pour annoncer la mort de son Seigneur, proposant sur icelle à son peuple l'image de son sacrifice; Car elle est *table* à l'esgard de ce que nous y participons au festin de Dieu, & de ce que sa bonté nous y nourrit spirituellement: & *Autel*, entant qu'elle nous est vne representation de la croix, sur laquelle nostre Sauueur est mort pour nous. Mais à proprement parler, & nostre Sanctuaire, & nostre Sacrificateur, & nostre autel, & nostre victime, sont en haut; & c'est à nous comme disoit apres S. Irenee lib. 4. c. 34. ad fin. & Gregoire de Nazianze orat. 28. Chrysostome en l'Homilie 11. sur l'Epistre aux Hebreux, de *presenter de tels sacrifices qu'ils puissent estre offerts sur cét autel là.* Quelques menus [r] Theologiens de

r) *Nullité de Malanalete p. 54 Baile Catech. q. 58. Berulle disc. 2. p. 193*

l'Egliſe Romaine qui inſiſtent ſur ce qu'ils entendent le moins, ayans fait rencontre du nom d'*Autel* au chap. 13. de l'Epiſtre aux Hebreux, croyent en pouuoir legitimement inferer, & leurs autels & leur pretendu ſacrifice: mais ils s'abuſent d'autant plus que S. Ambroiſe au Sermon 3. ſur le Pſeaume 118. recognoit que Ieſus Chriſt luy meſme eſt *le grand temple* & *le grand autel*, & au chap. 8. du liure traittant de ceux qui ſont initiez aux myſteres, auertit ſuffiſamment que l'*autel* de l'Egliſe eſt ainſi appellé ſymboliquemẽt, quand il remarque que de ſon temps *le ſainct peuple venant & voyant le ſacréſainct autel appareillé, s'eſcrioit, tu as preparé deuant moy la table.* Que S. Auguſtin au chap. 20. du premier liure du Sermon de noſtre Seigneur en la montagne, reconoit que *nous pouuons prendre l'autel ſpirituellement au temple interieur de Dieu, aſc. la foy meſme, de laquelle l'autel viſible eſt ſigne.* Que l'Autheur des liures des Sacremens portans le nom de S. Ambroiſe, remarque au chap. 2. du

4. liure, & au 2. du 5. que l'autel *n'est que la forme du corps de Christ*, leçon qu'inculque Denys au chap. 4. de sa Hierarchie Ecclesiastique, & apres luy Maximus & Pachymeres, & Amalarius Archidiacre de Treves *de officijs lib. 1. cap. 12.* & Paschasius Abbé de Corbie *de corpore & sanguine Domini cap. 8.* & l'Autheur du liure des offices qui a emprunté le nom d'Alcuin cap. 17. & 18. Ioint que le Commentaire du 13. de l'Epistre aux Hebreux attribué à Sedulius, & Oecumenius, & la Glosse ordinaire, & Iaques le Fevre d'Estaples, & Nicolas Grandis, & Claude Guillaud, & François Titelman, & Arias Montanus sur ce mesme lieu entendent par *l'autel* Christ luy mesme, de mesme que Thomas, & Nicolas de Lyra sa *croix*, ce qui a obligé le Cardinal Bellarmin [s] à confesser que ce passage de S. Paul, *nous auons vn autel*, &c. luy est inutile disant, qu'*à cause qu'il se trouue des Catholiques qui en ce lieu par* l'autel, *entendent la* croix, *ou*, Christ, *luy mesme*, il ne le presse pas: d'où

s) *lib. 1. de Missa cap. 14.*

d'où s'enſuit que par le iugement de ce celebre docteur que les Ieſuites derniers venus deuroient auoir en quelque conſideration, ils ne peuuent (en preſſant ce qui ne doit pas eſtre preſſé) eſtre reputez que pour eſprits de contradiction animez contre la raiſon & contre les leurs meſmes. Mais au fonds ſi les anciens vſent ſouuent du nom *d'autel*, ils employent autant ou plus ſouuent celuy de *table*, appellans la *table de l'Egliſe*, table *tres-venerable*, ou *redoutable*, table *myſtique*, table *ſacree*, table *ſpirituelle*, table *ſainte*, table *celeſte*, table *immortelle*, table *du puiſſant*, table *royale*, table *decoulant la vie*, table *du Seigneur*, table *de Chriſt*, table *diuine*, & (ſelon l'occaſion) la ſignalans de ſemblables eloges, qui inſinuent en la penſee de pluſieurs qu'elle eſt *table* proprement, & *autel* figurement.

X. PROPOSITION.

EN L'EUCHARISTIE la chair de Christ n'est point mangee proprement.

1. TERTVLLIAN au liure de la Resurrection chap. 37. *pource qu'ils ont estimé que sa parole estoit dure & intolerable, comme s'il eust determiné qu'on eust deu vrayement manger sa chair, afin de disposer en l'esprit l'estat du salut il a dit auparauant* c'est l'Esprit qui viuifie.

2. Origene en l'Homilie 7. sur le Leuitique, *Si tu suis selon la lettre ce qui est dit*, Si vous ne mangez ma chair & ne beuuez mon sang, *ceste lettre tuë.*

3. Eusebe au 3. liure de la Theologie Ecclesiastique contre Marcel Euesque d'Ancyre exposant le passage de

S. Iean chap. 6. verſet 63. fait tenir à noſtre Seigneur ce langage, *ne penſez pas que ie parle de ceſte chair, que ie porte, comme s'il la falloit manger, & ne vous imaginez point que ie vous ordonne de boire ce ſang ſenſible & corporel; mais ſçachez que les paroles que ie vous ay dites ſont eſprit & vie.*

4. Theodore Eueſque d'Heraclee cité en la chaine des Peres Grecs ſur S. Iean, *vrayement la parole eſtoit rude qui nommoit ie ne ſçay quels mangeurs de chair, & rendoit beuueurs de ſang les eſcoutans; mais à ceux qui prenoyent ſpirituellement les choſes ſpirituelles rien ne ſembloit rude.*&c.

5. S. Athanaſe ſur le 31. du 12. de ſainct Matthieu, *Les choſes qu'il diſoit n'eſtoyent point charnelles mais ſpirituelles; car à combien de perſonnes euſt ſuffi ſon corps pour eſtre mangé, à ce qu'il fuſt la paſture de tout le monde? mais pour cela a t'il fait mention de l'aſcenſion du fils de l'homme au ciel, afin qu'il les retiraſt d'vne conception charnelle, & au reſte qu'ils appriſſent que la chair eſtoit donnee de luy comme viãde d'enhaut, celeſte & paſture ſpirituelle.*

6. S. Cyrille de Ieruſalem en la 4. Catecheſe myſtagogique, *Ce que les Iuifs ſe ſcandalizerent, & s'en allerent en arriere, fut qu'ils n'entendirent pas ſpirituellement les choſes que Ieſus Chriſt auoit dites, eſtimans qu'il les incitoit à manger de la chair.*

7. S. Chryſoſtome en l'Homilie 82. ſur S. Matthieu, *Luy meſme a beu d'iceluy*, aſçauoir du vin dont il auoit dit cecy eſt mon ſang, *de peur qu'oyans ce propos ils ne diſſent ; Quoy donc beuuons nous du ſang, & mangeons nous de la chair?* & peu apres, *pour cela luy meſme a beu le ſang qui eſtoit à luy*, aſçauoir ſon vin Sacrement de ſon ſang.

8. S. Auguſtin au 3. de la Doctrine Chreſtienne chap. 16. *Si vous ne mangez (dit Ieſus Chriſt) la chair du fils de l'homme, &c. il ſemble que cela commande quelque meſchanceté ou forfait ; C'eſt donc vne figure, enjoignant qu'il faut communiquer à la paſſion du Seigneur, & mettre agreablement & vtilement en ſa memoire, que ſa chair a eſté crucifiee & navree pour nous.* Sur le Pſeaume 98. ſelon les

Grecs, *entendez ſpirituellement ce que ie vous ay dit, vous ne mangerez point ce corps que vous voyez & ne boirez pas ce ſang que reſpandront ceux qui me crucifieront, Ie vous ay recommandé vn Sacrement*; & au Sermon 2. des paroles de l'Apoſtre, *Ce boire qu'eſt-ce autre choſe que viure?*

De la bouche de ces 8. teſmoins il y a moyen d'apprendre aſſeurement quel a eſté le ſentiment de l'antiquité; mais quand leur ſilence auroit eſté auſſi profond que leur parole eſt haute, perſonne ne ſe pourroit plaindre que la verité fuſt par leur manquement demeuree ſans teſmoignage; car la ſeule conteſtation des premiers Chreſtiens contre les Payens ſeroit plus que ſuffiſante pour la faire triompher de toute la contradiction de noſtre ſiecle, & confondre tous les ſubterfuges des defenſeurs de la manducation *orale*. Les perſecuteurs ou effarouchez par les abominations des Gnoſtiques, qui profanoient horriblement les myſteres, ou ignorans la vertu des expreſſions

des anciens fideles qui appelloient les Sacremens à la participation deſquels ils eſtoient admis *corps* & *ſang de Chriſt*, reprochoyent à la primitiue Egliſe, le crime d'āthropophagie, diſant qu'elle faiſoit *des repas de Thyeſte*, auquel Atree auoit fait manger ſes propres enfans: de quel autre bouclier ſe couuroyent les ſaints Peres contre le *trait enflammé* de ceſte diabolique calomnie que d'vne negatiue ſimple & abſoluë?

Apol. 1. *Les faux Demons* (nous dit S. Iuſtin) *ont fait que cela ayt eſté prattiqué par certains meſchans hommes, car eux meſmes en ayant tué quelqu'vn pour donner couleur à la calomnie qui eſt contre nous, ont tiré à la queſtion les domeſtiques des noſtres, ou des enfans, ou des femmelettes, & par des tourmens eſpouuantables, les preſſent de dire contre nous les choſes qu'ils ont controuuees & qu'eux meſmes commettent à deſcouuert, deſquelles puis que rien ne nous appartient, nous ne nous ſoucions pas, ayans Dieu eternel & ineffable teſmoin de nos penſees & de nos actions.*

Legat. pro Chriſt. Athenagoras de meſme, Qui de ceux

qui ſont bien ſenſez pourroit dire que nous qui ſommes tels (que repreſente l'Euangile Matth. 5. 39.) *ſoyons meurtriers? car il n'y a pas moyen de ſe paiſtre de chair humaine, ſi premierement on ne tuë quelqu'vn: ayans donc controuué le premier, ſi l'on les interroge ſur le ſecond s'ils ont veu les choſes dont ils parlent, perſonne n'eſt tellement effronté qu'il die qu'il les ayt veuës, encore que nous ayons des ſeruiteurs les vns plus, les autres moins, deſquels il ne ſeroit pas poßible de ſe cacher: mais aucun de ceux cy n'a rien controuué de tel contre nous, car qui d'entr'eux pourroit objecter à ceux qu'ils ſçauent ne pouuoir pas s'arreſter à voir ceux qu'on tuë iuſtement, le meurtre ou le deuorement des hommes?*

Octauius ancien fidele en Minutius Felix Orateur Chreſtien contemporain de Fronto Precepteur de l'Empereur Marc Aurele enuiron l'an 160. *Ie voudroy maintenant aborder celui qui dit ou croid que nous ſommes initiez par le meurtre & le ſang d'vn enfant. Penſe tu qu'il ſe puiſſe faire qu'vn corps ſi mollet & petit reçoiue les deſtinees des bleſſures, &* *In Octauio.*

qu'aucun tuë, eſpande, aualle, le rude ſang de celui qui eſt nouueau, & qui à peine eſt homme? perſonne ne peut croire cela que celui qui le peut oſer: & plus bas, *il ne nous eſt pas permis de voir ny d'ouir l'homicide, & nous nous gardons ſi fort du ſang humain que nous ne recognoiſſons pas pour aliment le ſang des beſtes entre les viandes.*

Apol.c.9. Tertullian apres auoir fait honte aux Payens de leurs ſaletez, *Que voſtre erreur rougiſſe en faueur de* nous autres *Chreſtiens, qui ne comptons pas meſme le ſang des animaux entre les viandes, qui auſſi à cauſe de cela nous abſtenons des choſes ſuffoquees & mortes d'elles meſmes, de peur qu'en quelque ſorte nous ne ſoyons contaminez de ſang, meſme enſeueli dans nos propres entrailles. En fin entre les eſſais que vous faites des Chreſtiens, vous leur ſeruez des boudins remplis de ſang, eſtans tres certains que cela eſt chez eux illicite, par quoi vous voulez qu'ils ſe detraquent. Or quelle raiſon auez vous de croire que ceux de qui vous eſtes aſſeurez qu'ils ont en horreur le ſang des beſtes, baaillent apres l'humain, ſinon peut eſtre à cauſe qu'ils l'ont eſprouué*

plus agreable au gouſt ? Certes il le falloit employer pour ſeruir d'examinateur des Chreſtiens, comme le fouyer, comme l'autel, car on les reconoiſtroit en deſirant le ſang humain, de meſme qu'en rejettant le ſacrifice; autrement il faudroit les nier eſtre Chreſtiens, s'ils n'en gouſtoient point, tout ainſi que s'ils auoient immolé, & certes vous ne manqueriez pas de ſang humain, en l'audition & condamnation des priſonniers.

Mais ſur tout eſt conſiderable le dire de S. Irenee deſcriuant le combat de Sanctus & de Blandina martyrizez à Lion, ſelon que l'extrait en eſt rapporté par Oecumenius en ſa chaine ſur le 2. chapitre de la premiere Epiſtre de S.Pierre. *Les Grecs ayans pris des ſeruiteurs des Chreſtiens inſtruits, puis les preſſans pour apprendre d'eux quelque choſe de ſecret touchant les Chreſtiens, & ces ſeruiteurs n'ayans que dire pour faire plaiſir à ceux qui les preſſoyent, excepté ce qu'ils auoyent ouy de leurs maiſtres que* la participation diuine, eſt ſang & corps de Chriſt, *& penſans que c'eſt vrayement ſang & chair, dirent cela à ceux qui les in-*

Ils ont eſté martyrizez l'an 167. le 2. de Iuin. Sanctus eſtoit Diacre de Vienne & fut mis à mort auec 46. autres & Photinus Eueſque de Lion.

terrogeoyent : or eux le prenans comme ſi (de fait) cela ſe fuſt commis par les Chreſtiens, l'eſpandirent auec parade entre les autres Grecs, & preſſerent par la torture les martyrs Sanctus & Blandina, de le confeſſer ; auſquels à propos Blandina tint ce libre diſcours ; Comment (dit elle) pourroyent ſouffrir cela ceux qui par exercice de religion, *ne ſe nourriſſent point de chairs permiſes?*

On dit aujourd'huy que l'Egliſe a touſiours creu, que *la participation Euchariſtique eſt vrayement, proprement & ſubſtantiellement le corps & le ſang de Chriſt*, & que *ce corps & ce ſang viuans, ſont proprement & actuellement introduits par la bouche de chaque communiant dans ſes entrailles:* tellement que ſi on trouue de la difficulté à dire auec le Pape Nicolas 2. que *le corps eſt non ſeulement en Sacrement, mais en verité rompu ſenſuellement, & briſé des dents des fideles*, ce qui conuient à la manducation proprement ainſi appellee ; au moins eſt on obligé de croire & dire qu'il eſt *reellement aualle & introduit en l'eſtomach des*

Can. ego. Bereng.

communians: or c'est ce que les Peres nient formellement. Rome dit, *la chair & le sang de Christ sont reellement auallez par les communians*; l'Eglise primitiue au contraire soustient toutes ces theses, *Nulle chair humaine, nul sang* (*mesme de bestes*) *n'entre dans les entrailles des Chrestiens*; *Nul ne peut se paistre de chair d'homme qui ne l'ait tué auparauāt*; *La participation diuine n'est pas vrayement chair & sang.* Qui ne void que ces trois dernieres propositions sont incompatibles auec la premiere; & qu'il est necessaire de toute necessité, que les creances tant de l'Eglise Romaine d'aujourd'huy, que de l'ancienne le soyent puis que la moderne maintient que *Quelque chair humaine*, (asçauoir celle de nostre Seigneur,) *entre dans les entrailles des Chrestiens*, & l'ancienne deffend la contradictoire asçauoir *Nulle chair humaine n'entre dans les entrailles des Chrestiens?*

On peut dire pour esquiuer, que l'opinion des Payens ayant esté que *les Chrestiens deuoroyent de la chair humaine*

& en beuuoyent le sang en sa propre espece, les Peres nioyent iustement cela 1. pource que la chair du Seigneur n'estant pas *la chair d'vn simple homme*, mais d'vn *homme Dieu*, la manducation d'icelle ne peut pas estre qualifiee *anthropophagie*, mais *theanthropophagie*, car c'est ainsi que le Cardinal du Perron entend la declaration de l'anathematisme XI. de S. Cyrille d'Alexandrie contre Nestorius ; & 2. pource que l'Eglise Romaine ne croid pas manger la chair ni boire le sang de Christ *sous sa propre espece*, mais *sous le voile des accidens du pain & du vin transsubstantiez*. Il est vray cependant que si on prend ceste sorte de defense, on trahit manifestement au Paganisme la Religion Chrestienne, en arguant de mensonge les Peres qui (pour respondre aux calomniateurs de l'Eglise) nioyēt absolument & vniuersellement ce qui leur estoit objecté par eux ; car qu'eust importé aux infideles qui opposoient aux Chrestiens *le manger & le boire de la chair & du sang humains*, s'il y auoit

Traitté de l'Euchar. p. 456.

quelque façon de les manger & boire que l'Egliſe euſt en horreur ? ne leur euſt il pas ſuffi qu'elle en auoüoit quelque autre ſelon laquelle leur accuſation ſe trouuoit aueree ? qu'euſſent gagné les Martyrs qui nioyent non *telle ou telle façon de manger ou de boire la chair & le ſang du Sauueur*, mais abſolument, *tout manger de chair humaine, & tout boire de ſang quel qu'il fuſt*, ſinon qu'ils euſſent ſciemment & contre leur conſcience, fait heurter leur negation contre la foy & la religion pour la gloire de laquelle ils verſoyent ſi liberalement leur ſang & entroient ſi courageuſement dans les feux ? Et que leur fuſt reuenu de nier *l'ãthropophagie* pour admettre la *theanthropophagie* puis qu'ils euſſent rendu par ceſte diſtinction la furie des Payens d'autant plus implacable, & plus mal aiſée à vaincre que la raiſon leur euſt dicté que *c'eſt vne choſe plus horrible de manger proprement & reellement ſon propre Dieu, en quelque ſorte que ſe puiſſe eſtre ; que de deuorer vn homme ſimplement homme ?* Il appert

donc que l'opinion de *l'introduction actuelle de la chair & du ſang de noſtre Seigneur dans l'eſtomach des communians*, bat en ruyne les defences de l'ancienne Egliſe contre les Payens, & par cela meſme ſe monſtre auſſi contraire à la creance qu'elle a eu des myſteres, que ceſte creance eſt conforme à l'oracle de l'Euangile, & aux confeſſions de ceux qui improuuent egalement la *manducation orale* du corps de Chriſt, & la *Tranſſubſtantiation* du pain en iceluy.

XI. PROPOSITION.

NON SEULEMENT le Sacrement entant que Sacrement, mais auſsi la choſe ſignifiee par le Sacrement doiuent eſtre mangez par foy.

IL n'y a point de doute que le Sacrement ſelon ſa matiere corporelle ne ſoit receu corporellement de la main, & ne paſſe ſenſiblement de la bouche dans l'eſtomach de chacun des communians; mais ſelon ſon eſtre ſurnaturel & myſtique, il eſt encore plus certain qu'il ne peut eſtre pris que ſpirituellement & par foy, comme *aliment de l'entendement* & *non du ventre* ainſi que remarquoit en ſon temps S. Ber-

nard, auſſi la foy ſeule eſt capable de diſtinguer le pain ſainct, & le calice Sacramental, du pain & du vin commun. Ce que

1. S. Chryſoſtome enſeigne clairement en l'homilie 23. ſur la premiere aux Corinthiens, diſant, *comme tu manges le corps du Seigneur, ainſi eux* (aſc. les fideles de l'ancien Teſtament) *la Manne, & comme tu bois le ſang, ainſi eux l'eau de la pierre; car encore que les choſes qui ſe faiſoyent fuſſent ſenſibles, elles eſtoyent donnees ſpirituellement, non ſelon la conſequence de la nature, mais ſelon la grace du don, & auec le corps nourriſſoyent auſſi l'ame l'induiſant à la foy*: & en l'Homilie de la Pœnitence & de l'Euchariſtie en la Dedicace; *ne regarde pas que c'eſt du pain, ne penſe pas que c'eſt du vin; car ils ne vont pas comme les autres viandes au retrait*, &c.

2. S. Cyrille de Ieruſalem de meſme en la 4. Catecheſe myſtagogique, *n'ayes point d'eſgard au pain & au vin comme ſimples, car ils ſont corps & ſang de Chriſt ſelon la declaration du Seigneur, encore*

encore que le ſens te ſuggere cela, que la foy t'affermiſſe ; ne iuge point la choſe par le gouſt, mais ſois acertené indubitablement par la foy, eſtant fait digne de participer au corps & au ſang de Chriſt : & en la 5. *ne cõmettez point le iugement de ces choſes au palais corporel, non: mais à vne foy certaine, & pourtant eſt il ordonné à ceux qui en gouſtent, de gouſter non du pain & du vin, mais de l'antitype du corps & du ſang de Chriſt.*

3. Pour la meſme raiſon S. Ambroiſe, au chap. 8. du liure de ceux qui ſont initiez aux myſteres, preuient l'objection qu'euſt peu faire celuy qui (comme il parle) ſe fuſt arreſté *à voir les choſes viſibles*, ſans paſſer plus outre: tout ainſi que traittant du bapteſme il auoit dit au 2. chap. *Ne vueilles point conſiderer la figure des corps, mais la grace des myſteres* : & au chap. 3. *l'Apoſtre t'a enſeigné qu'il ne faut pas contempler les choſes qui ſe voyent, mais celles qui ne ſe voyent pas.* Item, *ne te contente point de croire aux yeux de ton corps, cela ſe void dauantage qui ne ſe void point* : & au chap. 4. *il t'a*

eſté dit auparauant, que tu ne creuſſes pas cela ſeul que tu voyois. La Diatypoſe rapportee par Gelaſius de Cyzique ſous le nom du grand Concile de Nicee, enjoint de ne les point *regarder baſſement, mais d'eſleuer la penſee :* & Iouius Moine d'Orient cité par le Patriarche
(u) Cod. 222. Photius, [u] obſerue au 25. chap. du 6. liure de ſon œuure intitulé *traité Oeconomique*, que les eſuentaux faits en forme d'ailes deſquels les Egliſes de Leuant ſe ſeruent en la celebration de l'Euchariſtie, ſont *ſymboles des Seraphims ayans ſix aiſles, comme pour ne laiſſer pas ceux qui ſont initiez aux myſteres, s'arreſter ſur les choſes qui ſont veuës par eux, mais les preparer (eſtans eſleuez par deſſus toutes les choſes conjointes à la matiere) à monter auec des yeux intelligibles par les choſes qu'ils voyent au ſpectacle inuiſible & à l'ineſtimable beauté.* Enſeignement qui ſe rapporte au *Surſum corda* de toutes les Liturgies.

Quant à la manducation du corps de noſtre Seigneur diſtingué de ſon Sacrement, la choſe eſt encore plus

euidente, dans les eſcrits des Peres.

1. Theodore Archeueſque d'Heraclee ou de Perinthe en Thrace contemporain du Concile de Nicee le demonſtre en ſon Commentaire ſur S. Iean dont les fragmens ſont eſpars dans la chaine des Peres Grecs, *Ceux* (dit il) *qui admettent ſincerement l'Incarnation du Seigneur, auec le diſcours de l'ame par leur approbation, comme gouſtans la doctrine, mangent raiſonnablement la chair & participent au ſang par foy.*

2. Ephraim Diacre de la ville d'Edeſſe en ſon traitté que la nature diuine ne doit point eſtre ſondee, *participe au corps immaculé, & au ſang de ton Seigneur, auec vne tres pleine foy, eſtant certain que tu manges l'agneau meſme tout entier.*

3. Gaudentius au 5. Sermon ſur l'Exode, *le vray agneau de Dieu que Iean Baptiſte demonſtroit eſt Chriſt*, Voicy, *dit il*, l'agneau de Dieu voicy celui qui oſte les pechez du monde, *tant les fideles en myſtere, que tous les croyans enſemble en foy, deuons tellement manger la chair*

d'iceluy & la serrer en l'interieur de nostre cœur, que non seulement nous ayons les reins ceints *de chasteté, mais aussi que nous soyons (comme dit l'Apostre)* chaussez en la preparation de l'Euangile de paix.

4. S. Basile sur le Pseaume 33. *puis que nostre Seigneur est vray pain, & sa chair vrayement viande, il est necessaire, que le contentement & la delectation du pain soit engendree en nous par vn gosier spirituel.*

5. S. Augustin au traitté 25. sur S. Iean, *pourquoy prepares tu les dents & le ventre? croy & tu as mangé:* & au traitté 26. *croire en luy c'est manger le pain vif, qui croid en luy le mange, & est engraissé inuisiblement, pource qu'aussi il est regeneré inuisiblement.*

6. Nonnus en sa Paraphrase sur S. Iean chap. 6. *moy mesme suis estimé estre le pain descendu du ciel, si quelque homme vne fois seulement mange d'iceluy auec foy, iamais cestuy là ne verra le iour fatal de la perdition.*

7. Faustus Euesque de Riez en sa 3.

Homilie ſur l'Epiphanie, parlant de la regeneration, & de l'amour de Dieu qui ſe reſſent en la participation du Sacrement. *La perſonne n'eſt point touchee, & la nature eſt changee, on croid que rien n'eſt arriué de nouueau, & toutesfois ce qui eſt arriué ſe ſent par foy, comme par le gouſt & ſaueur de l'entendement ; l'homme ayant mis bas ſa premiere vileté, eſt veſtu d'vne nouuelle dignité, & de ceſte coupe, de l'amour diuin de laquelle il eſt dit*, & ta coupe enyurante combien eſt elle excellente? *de ceſte coupe di-je, les entrailles enyurees par la vigueur de la ſageſſe ſpirituelle, font l'eſſay de la douceur des choſes celeſtes, tellement qu'il obtient d'ouyr*, Gouſtez & voyez que le Seigneur eſt doux.

8. Fulgence au Sermon de la Natiuité de Chriſt, *ô que ce pain eſt bon qui tout enſemble nourrit les Anges par la veuë, tellement qu'ils ſoient raſſaſiez de luy en la patrie ; & nous repaiſt par foy de peur que nous ne defaillons en la voye!*

9. La Liturgie des Armeniens, *Seigneur Ieſus Chriſt ie mange par foy ton*

corps sainct, viuifiant & sauuant qu'il me soit à absolution & remission de mes pechez. Seigneur Iesus Christ, ie bois par foy ton sainct & pur sang effaçant les pechez, en remission de mes pechez, & de mes peres, & de tout le monde.

De là vient que d'vn commun accord les Protestans appellent la foy, *l'œil, la bouche, & la main* de l'ame, façons de parler que quelques nouueaux Docteurs de la communion de Rome improuuent, sans considerer qu'elles sont familieres aux saints Peres & à leurs propres, qu'ils ne feignent point de transpercer par le flanc de leurs parties.

1. Ainsi Ephraim au liure de la nature diuine qui ne doit point estre sondee, *si tu ne regardes ces choses de l'œil de la foy tu ne pourras estre esleué de la terre au ciel:* & derechef, *celui qui possede cét œil de la foy, contemple clairement & manifestement le Seigneur.*

Ambros. in Psal. 45. ad finem. in 118 Serm. 3. §. 2. S. Ambroise sur le 9. de S. Luc, *par foy Christ est touché, par foy Christ est veu, il n'est point touché du corps, ni com-*

pris des yeux. Item, *Si nous voulons eſtre gueris touchons par foy le bord du veſtemẽt de Chriſt*, & ſur le 24. chap. *nous ne touchons pas Chriſt par le tact corporel, mais par foy, celuy qui le croid le touche:* & au Sermon 17. ſur le Pſeaume 118. *Enten que c'eſt que la bouche, ſi c'eſt le cœur ou les habitudes de l'homme interieur, l'ame laquelle a ſes membres a auſsi ſa bouche.* 2. Serm. 11. §. 2. & in Pſal. 40. in Luc lib. 7. cap. 11.

3. S. Baſile ſur le Pſeaume 33. ſelon les Grecs, *il y a vne certaine bouche intelligible de l'homme de dedans, par laquelle il eſt nourry participant du pain de vie.*

4. S. Chryſoſtome au 3. liure du Sacerdoce chap. 4. *ô merueille! ô benignité de Dieu! celui qui eſt aſsis là haut auec le Pere à ceſte heure là* (de la communion) *eſt touché des mains de tous, & ſe donne ſoy meſme à ceux qui le veulent embraſſer & accoller, or tous font cela par les yeux de la foy.* Item en l'Homilie 24. ſur Geneſe, *quand les yeux de la foy voyẽt ces biens ineffables, ils ne ſentent pas meſme ceux qui ſe voyent*, & afin qu'on ne demande point auec nos queſtionneurs

d'aujourd'huy, comment il ſe peut faire que ceux qui ſont en terre touchent celuy qui eſt au ciel, il adjouſte en l'Homilie *du figuier*, que, *Dieu nous a poſé vne grande eſchelle eſtenduë depuis la terre iuſques au ciel*, aſçauoir, *la foy.*

5. S. Auguſtin duquel nous auons deſia ouy en la preuue de la propoſitiõ 11. que *croire c'eſt manger le pain vif*, paſſe encore plus outre au traitté 50. ſur S. Iean, *comment*, dit il, *enuoyeray-je au ciel ma main pour tenir celui qui y eſt, enuoye la foy & tu l'as tenu*: au traitté 121. *il a voulu que l'on creuſt ainſi en luy, c'eſt à dire que l'on le touchaſt ainſi ſpirituellement*: au 1. traitté ſur la 1. de S. Iean: *le Seigneur nous conſole qui ne le pouuons toucher de la main ſeant és cieux, mais toucher de la foy*, & ſur le Pſeaume 125. ſelon les Grecs, *de la bouche que nous auons au dedans, nous mangeons & beuuons, comme de ceſte bouche cy pour la refection du corps, ainſi auſſi de ceſte bouche là pour la refection du cœur, car, dit il, heureux ceux qui ont faim & ſoif de iuſtice pource qu'ils ſeront raſſaſiez.* Item, *il y a*

Vide tract. 26. in Ioan. de ſancta Virg. c. 35. in Pſalm. 33. & 145. & 103. tract. 4. Serm. 60. de verbis Dom. & 152. de tempore & 37. à Sirmõdo. editum epiſt. 59. & 222. Serm. de diuerſis 6. & 102. c. 18.

vne bouche du cœur, il y a vne langue du cœur, ceste bouche est emplie de ioye, en ceste bouche, au dedans nous prions Dieu.

6. Theodoret au 1. liure contre les Grecs, *ce qu'est l'œil au corps cela mesme est la foy à la pensee.* Item, *és choses inuisibles nous auons besoin des yeux de la foy.*

7. Arnobe au 2. liure contre Serapion, *pource que les Iuifs n'auoyent point les yeux de la foy, ils ont peu voir vn homme pur, non celui qui estoit en cét homme là.*

8. Faustus Euesque de Riez au 5. Sermon de la Pasque, *regarde par foy le sacré corps & sang de ton Dieu, admire le auec honneur, touche le de l'entendement, reçoi le de la main du cœur, & principalement pren le d'vn trait interieur.*

9. Pierre Euesque de Rauenne surnommé Chrysologue au Sermon 33. la femme malade du flux de sang *trouua ceste cure pour estre guerie, de toucher Dieu par la foy; & de la main le vestement seulement.*

10. Gelase 1. au 4. liure contre Eutyches, *croire au fils de Dieu, cela est le voir, cela est l'ouyr, cela est le flairer, cela*

est le gouster, cela est le manier. Item , *en l'attouchement la fermeté de la credulité est insinuee, auquel sens par dessus les autres sens plus grande foy est adjoustee.*

11. Facundus au liure 12. chap. 5. p. 559. *regardez donc des yeux de la foy par laquelle vous croyez en Christ*, &c. & au chap. 1. *la femme trauaillee du flux de sang auoit touché par foy l'humanité*, &c.

12. Maximus Abbé de Constantinople martyrizé l'an 662. le Samedy 13. d'Aoust en son 5. Dialogue, *comment pourroit aucun toucher la Deïté? mais celuy qui touchoit le corps auec foy, touchoit l'vn & l'autre, le corps de la main & la Deïté de la foy.*

13. Paschasius mesme au chap. 2. du liure, *de corpore & sanguine Domini*, dit que, *les spirituels Sacremens sont perceus dignement du palais de l'entendement & du goust de la foy*, au chap. 4. que le fidele est *nourry plus abondamment par foy*: au chap. 13. que *la vertu de la foy & intelligence spirituelle sauoure & gouste*: & au chap. 15. *pren non autant que*

la miette exhibe, mais autant que la foy comprend.

A ceſte occaſion les Doctes de l'Egliſe Romaine n'ont point fait depuis 600. ans difficulté d'vſer des paroles que les derniers venus accuſent en nous d'impropriété & de nouueauté, par exemple

1. Foulbert Eueſque de Chartres en ſon Epiſtre à Adeodatus, *deſployé le palais de la foy, dilate la gorge de l'eſperance, eſten les entrailles de la charité & pren le pain de vie aliment de l'homme interieur:* tout ainſi que 800. ans auparauant Tertullian au chap. 37. du liure de la Reſurrection auoit eſcrit, que *la parole deuoit eſtre deuoree par l'ouye, ruminee par l'intellect, digeree par foy.*

2. Bernard Abbé de Clairuaux au 28. Sermon ſur le Cantique des Cantiques, où il parle de Marie Magdelene, *elle pourra le toucher, de l'affection non de la main, du vœu non de l'œil: de la foy non des ſens*; & derechef, *eſtant belle tu toucheras celuy qui eſt beau plus dignement & plus heureuſement; tu le toucheras*

de la main de la foy, du doigt du deſir, par l'embraſſement de la deuotion: tu le toucheras de l'œil de l'entendement, &c.

3. Arnoul Abbé de Bonneual en ſon Sermon de la Cene, attribué iuſqu'icy à S. Cyprian, *nous n'aiguiſons pas nos dents pour mordre, mais en ſincere foy nous rompons le ſaint pain & le partiſſons.*

4. Nicolas Cardinal de Cuſa, en ſa 7. Epiſtre aux Bohemiens, *croire, eſtre baptizé, manger, boire, & tout ce qui eſt dit ſemblablement par Chriſt n'a point de difference en l'intelligence ſpirituelle.*

5. Iean de Raguſe en ſa harangue de la Communion prononcee deuant le Concile de Baſle ꝟ. 5. ſuppoſitio. *Il y a de la difference entre la Communion ſacramentale, & la ſpirituelle, parce que la manducation ſacramentale de la vraye chair eſt faite par la bouche corporelle comme il a eſté dit ſous les eſpeces ſacramentales, & la manducation ſpirituelle ſe fait auec la bouche de l'ame ou bien auec l'intellect & volonté par foy & charité.*

6. Gabriel Biel en la leçon 83. ſur le Canon de la Meſſe, *nous le prenons*

ſpirituellement auec la pleine foy, amour & deuotion de ceux qui ſont boüillans pour ſeruir de force à l'ame.

7. Thomas de Vio Cardinal de Cajete en ſes notes ſur S. Iean chap. 6. *diſant* qui croid en moy, *il ſignifie la manducation du pain de vie.*

8. Iean Fitcher Eueſque de Rocheſtre & Cardinal, au liure 4. de l'Euchariſtie chap. 35. *ceux qui reçoiuent par vraye foy la parole de Chriſt ſont repeus ſpirituellement de Chriſt meſme, &c.*

Qui voudroit produire plus de teſmoins d'entre ceux là meſme qu'vne contraire profeſſion nous rend plus aſpres aduerſaires, trouueroit vne grāde facilité à accroiſtre le nombre des precedens, mais la reputation de leur doctrine, & le priuilege de leur aage, & la conformité de leur ſuffrage ſont plus que ſuffiſans pour confondre les Ariſtarques de la derniere couuee; & les contraindre d'auoüer, qu'il faut que leur ignorance ſoit inexcuſablement injuſte puis qu'elle les porte à blaſmer ce qu'ils ne voyent pas auoir

esté dans l'approbation de leurs peres: ou que l'impudence de leur mauuaise foy soit extreme, puis qu'elle les rend assez hardis pour condamner en ceux qu'ils haïssent sans sujet, les choses qu'ils voyent & cognoissent estre du sentiment commun de toute la Chrestienté qui les a precedez.

XII. Proposition.

LES MESCHANS ne reçoiuent ni le corps ni le sang de nostre Seigneur Iesus Christ à parler proprement.

VEu que les Saints Peres enseignez par l'Escriture, ont vnanimement appellé le pain & le calice Eucharistiques, *corps & sang de Christ*, & entendu, qu'ils por-

tent ces noms, à cauſe qu'ils en ſont *images, ſignes, ſacremens, figures* & *ſimilitudes*, perſonne ne doit douter que celuy qui prend ces *images, ſignes* & *figures*, quelque iugement qu'il en face, ne puiſſe eſtre dit en quelque façon *prendre le corps & le ſang du Seigneur.* En ce ſens Origene reproche aux meſchans que le corps de Chriſt [x] *entre indignement chez eux.* S. Cyprian qu'ils [y] *reçoiuent le ſang comme vn venin mortel.* S. Chryſoſtome, qu'ils [z] *le prennent auec irreuerence*, qu'*apres auoir pris le pain de vie ils s'employent à des œuures mortes*, qu'*ils ſe iettent deſſus auec des mains & levres impures*, qu'ils *fichent les dents en ſa chair*, les exhortant à *repurger leur main & leurs levres & leur langue qui ont ſerui de ſueil à l'entree de Chriſt* : mais toutoutes ces façons de parler ſont de facile expoſition à ceux qui ont appris de l'antiquité meſmes les diuerſes manieres ſelon leſquelles on peut eſtre dit *auoir receu le corps de Chriſt*, car on peut ſelon S. Auguſtin [a] le *manger en Sacrement ſeulement, non en verité* ; ſans

x) Homil. 5. in diuerſ.

y) de lapſis.

z) Homil. 24. in 1. Corinth. *Ibid. homil. 27.* *Homil. 3. in Epheſ.* *Homil. 46. in Ioan.*

a) de Ciuit. Dei lib. 21. c. 25. in Ioan. tract. 25. 26. Serm. 2. de verb. Apoſt.

paruenir iusqu'à la participation de l'Esprit; quant à ce qui concerne le Sacrement visible, non à l'esgard de la verité dont il est Sacrement, dehors & non dedans.

Aussi quand les saints Peres parlent de la participation par laquelle les fideles reçoiuent en verité le corps de Christ, ils en excluent absolument les meschans qui n'en reçoiuent que le Sacrement. Ainsi

1. Clement Alexandrin au 2. liure de son Pedagogue chap. 2. *cela est boire le sang du Seigneur estre participant de l'incorruption du Seigneur.*

2. Origene sur le chap. 3. de sainct Matthieu. *Les bons mangent du pain vif qui est descendu du ciel, & les meschans du pain mort, qui est la mort*, & sur le 15. ch. *on pourroit encor dire beaucoup de choses du* verbe *mesme* qui a esté fait chair, *&* vraye viande, *lequel* quiconque aura mangé pour certain viura eternellement, *& lequel nul meschant ne peut manger, car s'il se pouuoit faire que celui qui perseuere à estre meschant mangeast le* verbe qui a esté fait chair, *attendu qu'il est*

est la parole, & le pain vif, *il n'eust pas esté escrit*, quiconque mangera de ce pain viura eternellement.

3. Iulius Firmicus qui escriuoit sous l'Empire de Constantius & de Constans, c'est à dire entre l'an 340. & 350. au chap. 19. de son traitté *de l'erreur des religions profanes*: ayant parlé du pain promis par la Sapience au 9. des Prouerbes, adiouste *non seulement ce pain est denié par le Dieu souuerain aux sacrileges & impies, mais la peine leur est promise*, &c.

4. S. Macaire en l'Homilie 14. *comme vn homme qui a de grands moyens, & des seruiteurs & des enfans, donne vne autre nourriture à ses seruiteurs & vne autre à ses enfans engendrez de sa semence, d'autant que les enfans heritent de leur pere & mangent auec lui, lui estans faits semblables. Ainsi Christ qui est le vray Seigneur qui a creé toutes choses nourrit les meschans & ingrats, mais quant à ses enfans qu'il a engendrez de sa semence & rendus participans de sa grace, & esquels il est formé il leur donne vne particuliere recreation, &*

nourriture, & viande & breuuage, par dessus les autres hommes, & s'elargit à eux conuersans auec leur pere, suiuant ce qu'il dit, Qui mange ma chair, &c.

5. S. Ambroise au liure de la benediction des Patriarches chap. 9. *celui là le prend qui s'esprouue soy mesme, or celui qui le prend ne meurt point de la mort du pecheur, parce que ce pain là est la remission des pechez:* sur le Pseaume 41. selon les Grecs, *si l'ombre des Apostres guerissoit combien plus la chair de Christ defend elle de la mort ceux qu'elle touche?* & sur le Pseaume 118. Sermon 18. ſ. 5. *celui ci est le pain de vie; celui donc qui mange la vie ne peut mourir: car comment mourra celui auquel la vie est viande? comment defaudra celui qui a la substance vitale?* &c.

6. S. Hierome sur le 66. d'Esaje, *Les* amateurs de la volupté plutost que de Dieu, *sont* sanctifiez és jardins & és portes, (*parce qu'ils ne penetrent point les mysteres de la verité, & mangent les viandes d'impieté lors qu'ils ne sont point* saints de corps & d'esprit,) *ne mangent point*

la chair de Chriſt, & ne boiuent point ſon ſang, dont il dit lui meſme, Qui mange ma chair & qui boit mon ſang a vie eternelle. Item, ſur le 22. de Ieremie, *Tout heretique nuit en l'*Egliſe*, mais eſt ietté hors de l'Egliſe, & debat & combat contre ſa mere, & ce qu'il adjouſte*, ils ne mangeront ni ne boiront *eſt ſousentendu le corps & le ſang du Seigneur:* & ſur le 31. *Tous les heretiques croyans choſes peruerſes, ils ne peuuent manger le corps & le ſang du Seigneur:* & ſur le 8. d'Oſee, *ils ne mangent point la chair de celui duquel la chair eſt la viande des croyans.*

7. S. Auguſtin au traitté 26. ſur S. Iean: *Le Sacrement de l'vnité du corps & du sãg du Seigneur eſt appreſté en la table du Seigneur touſiours en quelques endroits, & en d'autres par certains interualles de iours, & eſt pris de la table du Seigneur pour quelques vns à vie, & pour quelques autres à mort, mais la choſe meſme de laquelle il eſt auſſi Sacremẽt eſt à tout homme à vie, & n'eſt à perdition à aucun qui y ait participé:* & peu apres, *celui qui ne demeure point en Chriſt & en qui Chriſt ne demeure point ſans doute*

ne mange point sa chair, ni ne boit son sang, encore qu'il presse charnellement & visiblement de ses dents le sacrement du corps & du sang de Christ, mais plutost mange & boit à son iugement le sacrement d'vne si grande chose, pource qu'il a presumé de venir immonde aux sacremens de Christ. Au liure 21. de la cité de Dieu chap. 25. *Il ne faut pas dire que celui là mange la chair de Christ qui n'est point au corps de Christ:* & plus bas, *Christ a parlé d'vne façon comme s'il eust dit, Que celui qui ne demeure point en moi, & en qui ie ne demeure point, ne die ou n'estime point qu'il mange mon corps ou qu'il boiue mon sang.* Au Sermon 17. des 40. imprimez à Paris l'an 1631. il nie que nostre Seigneur puisse estre mal touché. *Ceste question,* (dit il) *est merueilleuse en plusieurs sortes: premierement parce qu'il a defendu que l'on ne le touchast de mesme que s'il pouuoit estre mal touché par celui qui le touche.*

8. S. Prosper en ses Sentences extraittes de S. Augustin copiant en la Sentence 339. le passage sus allegué du 26. traitté sur S. Iean ferme la por-

te aux subterfuges de ceux qui voudroient comme on fait aujourd'hui detourner le mot *spirituellement* de son droit sens. *Celui là mange la viande de vie & boit la coupe d'eternité qui demeure en Christ, & en qui Christ demeure; car celui qui est discordant d'auec Christ ne mange point sa chair ni ne boit point son sang encore que tous les iours il prenne indifferemment le sacrement d'vne si grande chose pour le iugement de sa presomption.*

Ceste doctrine a esté non seulement abastardie, mais aussi contreditte formellement en la corruption des derniers siecles, mais elle n'a pas esté entierement abolie, veu que Rupert Abbé de Duits pres Cologne decedé l'an 1124. l'a enseignee disertement disant au 9. chap. du 2. liure des Offices diuins, *Qu'à celui en qui la foi n'est point ne paruient rien du sacrifice sinon les especes visibles du pain & du vin*, qu'il est *comme vn asne dressant ses oreilles irraisonnables quand on joue d'vn instrument de Musique, qui oit bien le son,*

mais ne comprend point l'air qu'on chante: & apres lui l'autheur de l'Epiſtre aux freres du Mont Dieu en ſaint Bernard, *comme celui qui eſt digne prend le Sacrement de vie, auſsi celui qui eſt indigne le prend à iugement, & à mort. Mais nul ne perçoit la choſe du Sacrement que celui qui eſt digne: car le Sacrement ſans la choſe du Sacrement eſt mort, mais la choſe du Sacrement ſans le Sacrement eſt vie eternelle à celui qui la prend.* Arnoul Abbé de Bonneual apres l'an 1154. marche encor ſur la meſme piſte, *entre les conuiez de la table du Seigneur l'homme animal n'eſt point admis, tout ce que dicte la chair & le ſang eſt exclus de ceſte compagnie*, &c.

CHAP. V.

QUE L'EGLISE Romaine ne reçoit nettement aucune des ſuſdites propoſitions des Peres.

IVSQVES ici nous auons appris de la bouche de tout ce qu'il y a eu de venerable en l'antiquité des 7. premiers ſiecles, qu'elle a eſté la foi de l'Egliſe Chreſtienne touchant l'Euchariſtie, aſçauoir que *du vray pain & du vray vin y ſont diſtribuez*, que *de ce pain & de ce vin ſont faits le corps & le ſang de Chriſt*, que *ce pain & ce vin ſont le corps & le ſang de Chriſt, comme Sacremens, figures, ſimilitudes, ſymboles*, &c. & que *l'Euchariſtie eſt ſacrifice entant qu'elle eſt memorial de ſacrifice*, & qu'en icelle eſt

annoncee la mort de Christ selon que S. Paul l'ordonne au chap. 11. de la premiere aux Corinthiens : de façon que suiuant la croyance constante & vniforme des anciens Chrestiens, les paroles de Iesus Christ, instituant son Sacrement, & disant, *ceci est mon corps qui est rompu pour vous, faites ceci en memoire de moy; ceci est mon sang du Nouueau Testament qui est respandu pour vous, beuuez en tous, & faites ceci en memoire de moi*, ne peuuent ni ne doiuent receuoir autre sens, sinon, *ce pain que i'ai pris, benit, rompu, donné, est la figure de mon corps rompu pour vous, mangez ce pain en memoire de moi; Le vin contenu en ce calice est figure de mon sang respandu pour vous, beuuez tous de ce vin en memoire de moi.*

Ceste mesme foi est professee par tous ceux que l'Eglise Romaine appelle pretendus reformez & Caluinistes, en France, Angleterre, Suisse, Alemagne, Pays-Bas, Pologne, Hongrie, Transsyluanie, dãs Constantinople mesmes, comme le demonstre la

confession

confeſſion du Patriarche Cyrille, arguee de faux il y a quelques annees par ceux qui (en faueur de leurs imaginations) euſſent recuſé les atteſtations les plus authentiques; mais Dieu merci le temps a changé, perſonne ne doutant plus de la verité de ceſte piece, auſſi eloignee de ſuppoſition qu'elle l'eſt du gouſt de Rome. Voyons maintenant en quoi ſes partiſans s'accordent auec les Peres, de la foi & ſucceſſion deſquels ils ſe glorifient.

1. Ils ne peuuent nullement admettre le premier chef de leur depoſition rapportee ci deſſus, car ils ne croyent point qu'il y ait ni pain ni vin en l'Euchariſtie; au contraire ils tiennent que du pain & du vin (qu'ils preſument eſtre tranſſubſtantiez) il ne reſte, lors de la diſtribution, ni matiere ni forme.

2. Ils nient abſolument le ſecond, car (ſelon leur ſentiment) les *choſes inanimees & deſtituees de ſentiment*, ont fait place aux animees aſçauoir au corps & au ſang de Chriſt qui leur ſuc-

cedent, & demeurent seuls au temps de la communion.

3. Ils rejettent auec detestation le 3. car ils presupposent que le pain & le vin proposez sur la table de l'Eglise sont transsubstantiez & par cela mesme ne demeurent plus.

Voila pourquoi le Concile de Trente au Canon 2. de la Session 13. anathematize toutes ces trois propositions des Peres en ces tesmes : *Si quelqu'vn dit qu'au sacré-saint Sacrement de l'Eucharistie la substance du pain & du vin demeure auec le corps & le sang de nostre Seigneur Iesus Christ, & nie ceste admirable & singuliere conuersion de toute la substance du pain au corps & de toute la substance du vin au sang, les especes du pain & du vin demeurans seulement, laquelle conuersion l'Eglise Catholique appelle tres-conuenablement Transsubstantiation, Qu'il soit anatheme.*

Les 4. & 5. leur desplaisent egalement, *ceste proposition* (dit [a] Thomas) *n'est iamais vraye, Le pain est le corps de Christ, ou le pain est fait le corps de Christ,*

a) parte 3. q. 75. art. 5.

ou le pain ſera le corps de Chriſt. Scotus de meſme, [b] *Toute telle* propoſition *eſt fauſſe, Le pain eſt le corps de Chriſt, le pain deuient,* ou *eſt fait le corps de Chriſt.*

b) Report. lib. 4. diſt. 11. q. 1. art. 5.

Pierre d'Ailly Cardinal de Cambray pareillement, *Toute propoſition affirmatiue en laquelle ce terme* le corps de Chriſt *eſt dit de ce terme,* le pain, *eſt fauſſe, ſoit que la copule ſoit ce verbe* eſt, *ou* peut eſtre, *ou* ſe fait, *comme,* ce pain eſt le corps de Chriſt, *ou* peut eſtre, *ou* eſtre fait le corps de Chriſt, *ou* le pain ſe fait le corps de Chriſt, *in* 4. *q.* 6. *art.* 1.

Dominique de [c] Soto en meſme ſens, *nous auons monſtré qu'il ne faut pas conceder que le pain eſt fait le corps de Chriſt, à cauſe que nul ſujet ne demeure commun, à l'vn & à l'autre extreme.* Ioignez que le Cardinal Bellarmin apres les precedens nie [d] *que le corps de Chriſt ſoit abſolument fait par les Preſtres.*

c) in 4. diſt. 11. q. 1. art. 5.

d) de Euch. lib. 3. c. vlt.

La 6. propoſition ſemble enuelopee de difficultez, & plus fauorable à l'opinion de Rome: de fait il n'y a perſonne ſi peu verſee en la lecture de l'antiquité qui ne ſçache que (ſelon ſa

creance) les choſes propoſees en l'Eu-chariſtie ſont *conuerties & changees au corps & au ſang de Chriſt*, *auſquels*, & *en la ſubſtance deſquels* elles ſont dites *paſ-ſer* & *eſtre trasferees*, car les Peres vſent ſouuent en traittant du Sacrement de ces mots μεταποιεῖν, μεταβάλλειν, μεταστοιχειοῦν, μετασκευάζειν, μεταρρυθμίζειν, *mutare*, *cõmutare*, *tranſmutare*, *conuertere*, *tranſire*, *trãsferre*: & de cét vſage nait la queſtiõ, ſçauoir, *ſi tous ces termes doiuent eſtre entendus d'vn changement ſubſtantiel*, tel que l'on dit eſtre la Tranſſubſtantiation, ou bien, *s'ils peuuent & doiuent eſtre expoſez d'vn changement d'vſage & defficace*, tel que les Proteſtans le croyent; or pource que le Cardinal Bellarmin re-conoit que les parolẽs de l'Euangile [c] *ceci eſt mon corps*, *inferent neceſſairement vne mutation telle que veulent les Catholi-ques*, *ou bien vne telle que veulent les Cal-uiniſtes*, *& n'admettent nullement l'opinion des Lutheriens*: la diſpute demeurant entre les parties touchant le vray ſens d'icelles, & la creance des ſaints Peres parlans (à l'occaſion de l'interpreta-

c) *de Euch. lib. 3. cap. 19. & 23.*

tion qu'ils en donnent) de *conuerſion* & de *mutation*; Rome tient que par tout où l'ancienne Egliſe traittant de l'Euchariſtie, employe des mots qui ſignifient *changement*, entend ſa Tranſſubſtantiation; les Proteſtans au contraire qu'elle parle d'vne *conuerſion myſtique*, & d'vn *changement de condition*, *d'vſage & de vertu*: interpretans ces façons de parler, *du pain eſt fait le corps de Chriſt*, *le pain eſt transferé*, *tranſmué*, *conuerti*, *paſſe au corps* ou, *en la ſubſtance du corps de Chriſt*, par celles ci, *le pain eſt fait Sacrement du corps de Chriſt*, ou bien, *le pain eſt fait le corps de Chriſt*, veu que (ſuiuant le iugement de S. Auguſtin en l'Epiſtre 23.) *le Sacrement du corps de Chriſt eſt ſelon quelque maniere le corps de Chriſt*; Les vns & les autres s'efforcent de tirer à leur auantage chaque paſſage controuerſé, & la choſe ſeroit de fort longue diſcuſſion à qui les voudroit conſiderer vn par vn. Mais laiſſant à part ces lieux moins clairs auſquels il ſuffira de reſpondre pour les extorquer de viue force aux aduerſai-

res quand ils les objecteront ; & presuppofant comme confessees ces deux choses, 1. que les anciens sont conformes en leur sentiment touchant l'Eucharistie, & , 2. que les lieux difficiles qui se trouuent dans leurs monumens, peuuent auec quelque apparence de raison , estre tenus par les partis contraires comme vn champ de debat, où il faut necessairement vaincre ou estre vaincu; j'estime que l'on peut aisémẽt conclurre, qu'ils ne laissent point de lieu à croire aucun changement substantiel en l'Eucharistie.

1. Pource que les autheurs des monumens desquels ils sont extraits, certifient (comme nous auons prouué,) que *les choses distribuees en la communion Eucharistique sont pain & vin* , *qu'elles sont inanimees & destituees de sentiment, qu'elles demeurent en leur premiere substance*, & que *le pain & le vin sont le corps de Christ*; car rien de cela (quelque *changement*, *conuersion*, *transport* & *passage* que l'on presuppose) ne peut subsister auec la Transsubstantiation ; laquelle pose

que le pain *inanimé & deſtitué de ſentiment*,ceſſe d'eſtre,& fait place au corps viuant & glorieux de noſtre Sauueur.

2. Pource qu'ils enſeignent vniformement , que les choſes receuës en l'Euchariſtie ſont *images*, *figures*, *ſimilitudes*, *ſignes*, &c. *du corps & du ſang de Chriſt*, ce qui demonſtre clairement qu'elles ſont *autres que le corps & le ſang* qu'elles repreſentent , & par conſequent que le changement & conuerſion dont elles ont eſté le ſujet n'ont point eſté ſubſtantiels.

3. Pource qu'ils equipollent ces façons de parler *eſtre conuerti* , *changé*, *transferé*, *paſſer au corps de Chriſt*, & *eſtre transferé* ou *paſſer en Sacrement du corps de Chriſt*; declarans par là qu'*eſtre conuerti ou changé au corps de Chriſt*, eſt *eſtre conuerti en Sacrement* ou ſigne ſacré *du corps*,deuenir de nature ſimple & commune, vn ſigne religieux & image myſtique de ce ſaint corps.

4. Pource que S. Auguſtin parlant [f]de l'effet de la conſecratiō ſe reſtraint à dire que *le pain eſt ſanctifié pour eſtre vn*

f) *de Trinit. lib.3.cap.4.*

grand Sacrement, tesmoignant ouuertement que ce qu'il acquiert c'est *d'estre Sacrement du corps de Christ*, & non corps de Christ proprement.

5. Pource que quelques vns des Peres presupposent vn changement reciproque des choses receuës en l'Eucharistie au corps & au sang de Christ, & du corps & sang de Christ en icelles ; laissans à conclurre que comme le corps de Christ *est transfiguré* & *passé* en son symbole, entant qu'il lui donne son nom, & lui adjoint sa vertu ; ainsi la matiere de ce symbole est *conuertie*, *changee*, *transferee* au corps de Christ, entant que (par la consecration) elle deuient *image* & *figure* exhibitiue d'icelui.

6. Pource qu'aucun des termes soit Grecs, soit Latins par lesquels ce *changement*, *conuersion*, *transport*, ou *passage* est designé, ne signifie precisément vn changement substantiel.

Suidas μεταποιῶ μεταβάλλω *Ibid.* μεταποιήσει νόμους.

I. Non le verbe μεταποιεῖν ; dont se seruent S. Gregoire de Nysse, Damascene & Theophylacte, pource que S. Cyrille

Cyrille de Ierusalem *en la* 7. *Catechese*, l'adapte au changement des formes & figures des nuës, & en *la Catechese* 18. à celui qui arriuera en nos corps reueſtans l'immortalité. S. Baſile en *l'Homilie de S. Mamas*, l'employe pour ſignifier l'émotion que reſſentoient les Chreſtiens s'eſioüiſſans & faiſans la feſte en memoire des Martyrs. S. Chryſoſtome en *l'Homilie* 47. *ſur S. Matthieu* pour declarer l'alteration qui ſuruient en la maſſe de la paſte par le leuain : *en l'Homilie* 2. *ſur S. Iean* celui que la cholere cauſe en l'hōme le rendant comme vne beſte: en *l'Homilie* 5. *de la Penitence*, celui que la repentance produit en l'ame du pecheur. Aſterius Archeueſque d'Amaſie en la prouince de Ponte, en ſon *Homilie du diuorce*, pour exprimer la force de la couſtume en ceux qu'elle tyranniſe. Theodoret *au Dial.* 2. pour interpreter le mot de *transfigurer* duquel S. Ambroiſe s'eſtoit ſerui diſant que le corps du

Nazianz. orat. 27 τῆς καθέδρας ταύτης μεταποιούμενος *Epiſt.* 1. *ad Cled.* οὐκ εἰς ταῦτα τοῦ κυρίου μεταποιηθέντος *Epiſt.* 192. τὸ γενέσθαι οἶνον τὸ δὲ ἐστι πάντα μεταποιεῖσθαι εἰς τὸ βέλτιον. *Epiſt.* 223 ὥσπερ ἐν πεττῶν θέσεσιν ἄλλο τε εἰς ἄλλους μεταποιούμενα καὶ μεταρριπτόμενα. *Socrat. lib.* 2. *c.* 18. *Antiochen.* μεταποιοῦσι τὴν πίστιν *Sozom. lib* 2. *c.* 5. ἐπὶ μεταποιήσει τῶν ἐν Νικαίᾳ δοξάντων *Nyſſen. Ep. ad Ambroſiam* πρὸς τὸ θειότερον μεταποιεῖσθαι τὴν ἡμετέραν φύσιν ἐν τῷ χείστῳ· *alla l. Dial. c.* 10. *& ex eo Geor. Alex. vitæ Chryſoſt. c.* 55. αἱ φυλακαὶ τῶν ἀρχόντων μεταποιοῦνται εἰς ἐκκλησίας. *Auctor Anonym. vitæ*

Chryſoſt. cap. 20. οὐδείς ἐστιν ὁ διασκεδάσαι ἢ τὴν βουλὴν μεταποιῆσαι δυνάμενος.

Seigneur eſtoit *transfiguré és Autels*: & *au 6. diſcours de la Prouidence* pour monſtrer l'vſage que la pauureté donne aux choſes que les riches tiennent inutiles. S. Gregoire de Nyſſe lui meſme par deux fois au *chap. 37. de ſa grande oraiſon catechetique.* Maximus au chap. 23. & 24. *de la Myſtagogie Eccleſiaſtique*, & Theophylacte ſur *le 6. chap. de S. Iean*, pour faire entendre l'efficace de la communion en celui qui la reçoit: en ce 37. *chap. derechef* & au 5. *liure contre Eunomius* pour demonſtrer l'eleuement de la nature humaine en la perſonne du verbe : au 40. *chap.* en *l'oraiſon du bapteſme*, & au 2. *liure contre Eunomius* : S. Gregoire de Nazianze en *l'oraiſon* 40. p. 638. & 643. Oecumenius ſur le *premier chap. de la premiere de S. Pierre*, pour repreſenter la conuerſion de l'homme à Dieu par la regeneration. S. Gregoire de Nazianze derechef en *l'oraiſon* 26. pour declarer le reſtabliſſement de

l'ordre au monde : & en l'*Epiſtre* 107. pour denoter les diuerſes façons que l'on donne à l'or.

II. Non le verbe μεταβάλλειν qui ſe peut tourner en Latin, *mutare, commutare, tranſmutare, demutare, immutare*, car il eſt d'vne ſignification ſi ample, qu'il conuient à toutes ſortes de changemens, en ſubſtance, en quantité, en qualité, en duree, &c. voila pourquoi S. Irenee au 5. liure chap. 10. appelle le changement que cauſera la reſurrection és fideles, vne *tranſmutation en ce qui eſt meilleur.* Tertullian au chap. 24. du 3. liure contre Marcion, vne *demutation en ſubſtance Angelique.* S. Auguſtin au liure de la foy & du ſymbole chap. dernier, *immutation Angelique:* au Sermon 121. de diuerſis, *commutation en eſtat Angelique*: & au chap. 13. du liure contre Adimantus le Manicheẽ, *mutation en corps celeſte*: de meſme qu'au 121. Sermon *de diuerſis*, parlant de la transfiguration il diſoit que noſtre Seigneur *auoit deuant ſa mort changé ſa chair en ce qu'il auoit voulu.* Item, *qu'il*

eust peu la commuer de toute indigence. Theodotus en son Epitome, dit que le pain & l'huile sont *changez en vertu diuine.* Eusebe au 3. liure de la Demonstration Euangelique chap. 2. que nostre Seigneur apres sa resurrection a esté *changé en la Deïté.* Origene au 2. Sermon *in diuersos*, que S. Iean a esté *changé en Dieu*, pour dire qu'il a esté sanctifié. S. Epiphane en l'heresie 64. que la main de Moyse a esté *changee en neige*, quand elle a paru blanche de lepre: le pretendu Eusebe Emissene en la 5. Homilie de la Pasque que l'homme par le baptesme est *changé en la naifue dignité de sa premiere origine.* S. Ambroise au chap. 9. du liure qui traite de ceux qui sont initiez aux mysteres, ayant entrepris de prouuer qu'en la communion ce qui est receu *n'est pas ce que la nature a formé*, asçauoir, *vn pain simple pain*, *mais que la benediction a consacré*, asc. vn pain sanctifié, & fait corps du Seigneur en Sacrement, & que *la nature est changee par la benediction*, esclaircit son dire par deux exẽ-

ples de changemens ſubſtantiels aſçauoir de la verge de Moyſe en Serpent, & de l'eau du Nil en ſang : puis pour monſtrer qu'il n'entend pas que la benediction cauſe de telles mutations en l'Euchariſtie, il en adjouſte d'autres, aſc. l'ouuerture de la mer, le rebrouſſement du Iordain, l'eduction de l'eau du rocher, l'addouciſſement de l'eau de Mara, le ſurnagement du fer ſur le bois jetté en l'eau par Eliſee, l'euocation du feu celeſte par Elie, & la conception de la Vierge. Surquoi eſt à noter que l'autheur des liures des Sacremens en S. Ambroiſe, applique au chap. 3. du 2. liure quatre de ces derniers exemples au bapteſme, pour nous faire comprendre qu'il eſt permis de tirer conſequence de ce qui ſe fait en l'vn des Sacremens, à ce que l'efficace de la grace diuine fait en l'autre: de fait au chap. 4. du liure 4. il rapporte la pluſpart de ces meſmes exemples produits auparauant par S. Ambroiſe pour preuue de la vertu de la parole de Chriſt conſacrant ſon

Sacrement, & de plus allegue le commandement interuenu en la creation du monde pour donner l'estre aux choses qui ont esté tirees du neant, & la regeneration du fidele qui en cessant d'estre vieille creature reçoit vn nouuel estre asçauoir l'estre spirituel. Or ce sont les mesmes mutations sur lesquelles insiste le pretēdu Emissene, & j'estime que comme il n'y a personne bien sensee qui croye pouuoir conclurre du genre à l'espece affirmatiuement, pour dire *és choses qui sont distribuees en l'Eucharistie arriue quelque changement, donc c'est vn changement substantiel*, veu qu'il y en peut auoir d'autre, comme au Baptesme : aussi sera t'il mal aisé qu'il y en ait de si preoccupez qu'apres auoir ietté les yeux sur les mutations accidentales desquelles & S. Ambroise, & l'autheur de l'œuure des Sacremens apres lui, parlent au sujet de l'Eucharistie ; ils facent difficulté d'inferer d'icelles que la consecration du pain & du vin peut estre confessee, sans admettre leur Transsubstantiation.

III. Non le verbe μεταστοιχειοῦν, duquel S. Gregoire de Nysse s'est serui en traittant du Sacrement, car pour faire voir qu'en quelque façon qu'on le tourne soit *transelementer*, soit simplement *changer*, il ne signifie rien moins que la Transsubstantiation : appert 1. par S. Chrysostome *sur le Pseaume* 135. & par S. Gregoire de Nysse *au chap.* 4. *du liure de la Virginité*, où ils l'estendent à tous les changemens que la prouidence de Dieu opere és creatures : 2. par S. Cyrille d'Alexandrie au *liure* 8. *sur S. Iean*, au *chap.* 9. *des Scholies touchant l'Incarnation*, & en la 17. Epistre Paschale : par l'Empereur Constantin le Barbu en son *Edit* attaché aux actes du 6. Concile vniuersel, & par S. Gregoire de Nysse lui mesme à la fin du 5. *liure contre Eunomius*, où ils l'approprient à l'vnion de l'humanité à la Deïté du verbe en la personne de nostre Seigneur : 3. par S. Gregoire de Nazianze en *l'Epistre à Nectarius contre Apollinaris* : par saint Gregoire de Nysse en *l'Epistre à Eu-*

Suidas μεταστοιχειοῦσα μετασχηματίζουσα μεταπλαττοῦσα *auctor anonymus vitæ Chrysost.* c. 52. πάντας πρὸς τὴν ἀλήθειαν μετεστοιχείου μεταῤῥυθμίζων c. 140 εἰς λίθου φύσιν μετεσκευάσθη *corpus Chrysost.*

stathius, & en celle qu'il escrit à Ambrosia, au *liure* 2. *contre Eunomius*, au liure *touchant ceux qui pleurent les morts*, sur la fin, au liure 2. *de l'inscription des Pseaumes* chap. 5. & 8. en *l'exposition du Pseaume* 6. en *l'Homilie* premiere, sixiesme & 9. *sur le Cantique des Cantiques*, & en l'Homilie premiere *de la Resurrection*: & en l'Epistre *à Latonius* Euesque de Melitene en la petite Armenie: par S. Cyrille d'Alexandrie au 3. liure *contre Nestorius*: au 3. liure *sur S. Iean chap.* 3. *&* 41. & 19. & 24. *Epistres Paschales*: & en la citation du 2. Concile de Nicee act. 6. Tom. 5. p. 652. & par Theophylacte sur *le* 24. *de S. Luc*, & sur *le* 6. *de S. Iean*, où ils l'emploient à representer l'effet tant de la regeneration que de la resurrection és Saints. Bref par S. Gregoire de Nysse au liure *de la perfection Chrestienne* où il s'en sert pour monstrer que *l'espine* a esté changee par nostre Seigneur *en couronne*.

IV. Non le verbe μεταϲκευάζειν, qui se trouue en S. Chrysostome traittant du Sacrement, & est equipollé par saint Gregoire

Grègoire de Nyſſe au liure *du dueil pour les morts*, à σκευάζειν; car il eſt rapporté à toutes ſortes de changemens; comme par Clement Alexandrin au liure 3. *du Pedagogue chap.* 2. à celui que le fard cauſe és femmes: par S. Gregoire de Nyſſe en la *premiere Homilie de la reſurrection*, en l'*Homilie du Bapteſme*, & au 2. *liure contre Eunomius*, & par ſainct Cyrille d'Alexandrie cité en *la chaine des Peres Grecs ſur S. Iean*, à la regeneration: par S. Chryſoſtome en *l'Homilie* 25. *ſur Geneſe*, à l'agencement des vaiſſeaux par les artiſans; & au *chap.* 10. *du liure* prouuant *que Chriſt eſt Dieu*, à l'effet de ſa puiſſance en toutes ſes creatures: à quoi auſſi le rapporte S. Gregoire de Nazianze en la harangue funebre de ſon frere Cęſarius: & en l'oraiſon 32. par S. Cyrille d'Alexandrie au *liure de la foi aux Reines* Eudocia & Pulcheria, à la vertu de Chriſt reſuſcitant: en la 20. Epiſtre Paſchale & en l'*Homilie prononcee à Epheſe* durant le Concile, peu deuant qu'il fuſt mis en arreſt, à la diſpoſition du feu dans

lequel auoient eſté jettez les trois enfans par Nebucadnezar. Bref par Sozomene au *chap. 4. du 1. liure*, à l'innouation faite par l'Empereur Conſtantin au grand eſtendart des Romains ſurnommé *Labarum*.

Autor Anonymus vitæ Chryſoſt. c. 56. εἰς συμπάθειαν τοὺς ἀσυμπαθεῖς μετεῤῥύθμιζεν.

V. Non le verbe μεταῤῥυθμίζειν que S. Chryſoſtome a employé pour exprimer la ſanctification des ſymboles Euchariſtiques, mais qui ſignifie comme les precedens toutes ſortes de changemens moraux : ainſi Clement Alexandrin au 4. liure de ſon œuure intitulé *le Tapiſſier*, s'en ſert pour monſtrer l'efficace de la doctrine celeſte. S. Chryſoſtome en *l'Homilie 23. ſur les Actes* pour declarer la vertu du bapteſme : & en *la 33. ſur la 1. aux Corinthiens*, pour declarer les effets de la charité: & S. Cyrille d'Alexandrie *en ſes Epiſtres Paſchales* 6. 7. & 14. pour demonſtrer la puiſſance diuine de Chriſt agiſſant és fideles par ſa grace.

VI. Non le verbe *conuertere*, de l'emploi duquel au ſujet de l'Euchariſtie ſe trouuent quelques exẽples en

S. Ambroiſe, en l'autheur de l'œuure des Sacremens, & au pretendu Euſebe d'Emeſe: car encore qu'il ſignifie quelquesfois des mutations ſubſtantielles, comme de l'eau en ſang, & en vin; & de la verge en ſerpent; neantmoins la pluſpart du temps il ne peut denoter dans les autheurs qui s'en ſeruent au ſujet des choſes Saintes, qu'vn changement de condition, d'vſage, & d'efficace. Ainſi,

S. Cyrille en ſa Catecheſe 2. dit que *la creature de ſon propre choix* ἐτρέπη *a eſté tournee en amertume*, c'eſt à dire peruertie, &c.

Arnobe en ſa ſeconde conference contre Serapion eſcrit que *l'homme eſt tourné*, ou conuerti *en Dieu*, pour dire qu'il eſt vni à la Deïté, & changé de condition: &

Pierre ſurnommé Chryſologue au Sermon 29. enſeigne que *l'or conuertit les hommes en beſtes*: au Sermon 37. que *la fuitte du Prophete eſt tournee en figure du Seigneur*: au Sermon 45. *Que le Seigneur ſe conuertit de Dieu en homme, de Seigneur*

en seruiteur, de iuge en pere : au Sermon 55. qu'il *a esté conuerti aux Iuifs en pierre d'achoppement :* au Sermon 66. qu'il *a endurci les flots & conuerti les pierres en ruisseaux.*

Boëtius au 4. liure de la consolation que les vitieux *tournez en malice ont aussi perdu la nature humaine :* que celui qui est *transformé par les vices, ayant laissé la probité & desisté d'estre homme, veu qu'il ne peut passer en la condition diuine est tourné en beste.*

S. Augustin au Sermon 12. des 40. imprimez l'an 1631. à Paris, les amis du Seigneur *seront couronnez & conuertis en gloire celeste:* & plus bas, *la chair mortelle est conuertie en corps d'Ange :* & au chap. 54. du 4. liure contre Cresconius, *il a receu cinq mille croyans conuertis en son corps*: au chap. 46. du Manuel, *la nature humaine a esté changee & conuertie en la necessité de la mort :* au ch. 32. du premier liure des nopces, &c. *Adam a esté conuerti en oliuier:* & au Sermon *de diuersis* 102. chap. 19. *que chacun tasche autant qu'il pourra de conuertir la*

chair en esprit.

S. Cyprian en son traitté contre Nouatian, *nous ne doutons point que les deserteurs de l'Eglise n'ayent peu facilemẽt estre conuertis en or.* Item, *maintenant tu n'entens ni ne plains que tu es conuerti en pailles & esteule.* Item, *les plantes de ceux qui nient estans navrees par le venin coulant du serpent sont conuerties en cheute:* & au liure des spectacles, *il verra les bestes farouches surmontees par la religion & conuerties en douceur.*

Lucifer Euesque de Cagliari en Sardaigne *pro Athanasio lib.* 1. parlant de l'Empereur Constantius, *tu es* (lui dit il) *tout entier conuerti en tenebres.* Item, *tu t'es toi mesme tourné tout entier en sottise:* de non parcẽdo delinq. in Deum. *la couleuure a tourné Adam & Eue.* Item, *les Anges ont esté conuertis en Apostres.*

S. Ambroise *de myst. cap.* 9. pour preuue que *plus grande est la force de la benediction que de la nature, veu que par la benediction la nature mesme est changee,* accumule diuers exemples de changemens suruenus és creatures à l'es-

gard de leurs qualitez & de leur vsage, entr'autres celui de l'euocation du feu par Elie, sur lequel insistant il vse de ces paroles, *Si la benediction humaine a tant eu de vertu qu'elle ait conuerti la nature*, en tirant le feu du ciel, *que disons nous de la consecration diuine, où les paroles mesmes du Seigneur le Sauueur operent? car ce Sacrement là que tu prens, est fait par la parole de Christ; que si la parole d'Elie a tant eu de pouuoir qu'il ait tiré bas du ciel le feu: la parole de Christ ne vaudra elle point tant qu'elle change les especes des elemens?* par ce moyen elle *change les especes* c'est à dire selon l'exposition de l'autheur du 4. liure des Sacremens chap. 4. *les matieres* de pain & de vin, en les rendant Sacremens, leur attribuant vn nouuel vsage, & comme S. Ambroise parle lui mesme *changeant leur nature*; ce qui n'induit pas la cessation de celles qu'ils auoient auparauant, mais l'adjonction des qualitez qui lui manquoient, tandis qu'ils demeuroient en la condition de substances communes. Ceste mesme verité paroit claire comme le

iour en l'œuure des Sacremens meſlé auec les eſcrits de S. Ambroiſe, car l'autheur ayant dit que *du pain eſt fait le corps de Chriſt*; & que ce *qui fait le Sacrement, eſt la parole de Chriſt, par laquelle toutes choſes ont eſté faites*, ſelon le dire du Prophete au Pſeaume 148. afin que de la comparaiſon de la conſecratiõ du pain auec la creation, perſonne ne priſt enuie de conclurre qu'en l'Euchariſtie il ſe fait quelque creation ou conuerſion ſubſtantielle, il s'explique en diſant qu'ici *la parole de Chriſt eſt operatoire, tellement que les choſes qui eſtoient ſont & ſont commuees en autre choſe*; tout ainſi que l'homme par le bapteſme *commence d'eſtre nouuelle creature*, ceſſant d'*eſtre vieil homme* tel qu'il eſtoit auparauant,& non en ceſſant d'eſtre hõme abſolument : Sur quoi il allegue d'autres exemples des mutations accidentales deſquels nous auons deſia fait le rapport ci deſſus. Mais il ſemble que l'on ne puiſſe pas trouuer vn meſme ſens és paroles du pretendu Euſebe d'Emeſe, qui dit non ſeulement,

que le pain & le vin *sont conuertis au corps & au sang du Seigneur*, mais aussi que *par sa parole, d'vne puissance secrette il les conuertit en la substance de son corps & de son sang*, & que ces *creatures par le vouloir de la puissance & presence de la Majesté du Seigneur passent en la nature de son corps & de son sang*: il est vray toutesfois que cét autheur demeure dans le sentiment commun de l'Eglise, car pour demonstrer que par la *conuersion* de laquelle il parle, les choses conuerties ne *sortent point de leur premier estre*, mais en acquierent vn nouueau, estans (comme il dit à la fin de son discours) *changees en mieux*, il allegue *l'oblation de pain & de vin* presentee par Melchisedec: & la benedictiõ donnee par Iacob à Iuda qui deuoit *lauer sa robe dãs le vin*; surquoi il exhorte le fidele à *prẽdre garde combien euidemment la creature du vin est indiquee deuoir estre nommee sang*, & le meslange de l'eau auec le vin au calice signifiant par l'eau les nations, & par le vin le Seigneur lui mesme; & l'assemblage de plusieurs grains de bled pestris

ſtris enſemble pour compoſer vn meſme pain, & des grains de raiſins eſpreints pour en tirer vne meſme liqueur, ſymbole de l'vnion des fideles au corps de Chriſt : toutes leſquelles obſeruations ſeroient ou fauſſes ou hors de propos, ſi en l'Euchariſtie ne ſe trouuoit rien de ce qu'a offert Melchiſedec, ni de ce qu'a nommé Iacob en la benediction de ſon fils, ni aucun meſlange d'eau & de vin, ni aucune ſubſtance compoſee de grains peſtris & eſpreints par enſemble.

S'il fait mention de la creation du monde comme d'vn effet de la parole du Seigneur de laquelle il remarque que la conſecration ou conuerſion du pain & du vin procede, ce n'eſt pas pour perſuader que ceſte conuerſion ſoit ou miraculeuſe ou ſubſtantielle, mais pour monſtrer qu'elle eſt certaine, & que *la puiſſance du verbe commande auec vne pareille puiſſance, & l'effet ſert és Sacremẽs ſpirituels* de meſme qu'en la creation : au contraire voulant deſabuſer ceux qui euſſent peu (com-

me on fait aujourd'hui) s'imaginer que le pain & le vin ſont *conuertis & paſſent au corps & au ſang de Chriſt* ſubſtantiellement, il declare que cela ſe fait en la meſme maniere en laquelle le regeneré, eſt *changé* & *paſſé au corps de Chriſt*, laiſſant à conclurre, que comme la conuerſion du pecheur en membre de Chriſt, eſt morale & myſtique, *rien* (comme il dit) *n'eſtant adjouſté en l'homme exterieur*, & celui qui a eſté appellé d'enhaut, *lors meſme qu'il eſtoit le meſme qu'il auoit eſté* auparauant ayant *par les auancemens de la foi commencé d'eſtre d'vne toute autre façon*, & ſe trouuant *tout entier changé en l'homme interieur*, ainſi la *conuerſion* du pain *au corps de Chriſt*, eſt ſpirituelle & myſtique, n'oſtant pas au pain ce qu'il a naturellement, mais *adjouſtant* (comme parloit Theodoret) *la grace à la nature*, l'eſtre de Sacrement qui eſt par grace, à l'eſtre de pain materiel qui eſt par nature: Au reſte afin qu'on n'intente point de procez ſur le mot de *ſubſtance*, comme s'il falloit neceſſairement que

ce qui eſt dit (ſelon la façon de parler du Pere que nous expliquons) *conuerti en la ſubſtance du corps de Chriſt*, y ſoit conuerti ou y paſſe ſubſtantiellement; on ſe reſſouuiendra que comme par le nom de *nature*, l'eſtre des choſes ne peut pas eſtre touſiours entendu, mais quelquesfois (voire tres ſouuent) leur *naturel*, ainſi que cela ſans aller plus loin eſt entendu des exemples alleguez par S. Ambroiſe à propos de la conſecration du Sacrement: ce S. Docteur diſant qu'en la Mer, au Iordain, és ſources de Mara, au rocher du deſert, au fer du fils des Prophetes, au feu euoqué par Elie, & au corps de la ſainte Vierge, *la nature a eſté changee & conuertie*, lors que le *naturel* de ces creatures a eſté ou forcé, ou rendu meilleur par le changement de leurs conditions, qualitez & vſages. Auſſi le mot de *ſubſtance*, ne doit pas touſiours ſignifier dans les eſcrits des anciens, l'eſſence propre des ſubſtances, mais quelquesfois la condition commune d'icelles & les qualitez qui les accompa-

Z 2

gnent ordinairement. En ce sens S. Augustin au premier Sermon sur le Pseaume 68. selon les Grecs, dit que *par l'iniquité l'homme est trebuché de la substance en laquelle il a esté fait*, pour dire qu'il est decheu de la condition de ceste substance *creée en iustice & sainteté de verité.* Pierre Euesque de Rauenne pareillement enseigne au Sermon 82. que nostre Seigneur a *changé de substance non de personne* en sa resurrection: entendant qu'il est deuenu de mortel & passible immortel & glorieux: & au Sermon 45. vsant de la mesme façon de parler que le pretendu Emissene, que Dieu par la regeneration *change la nature en substance celeste.* Tertullian de mesme au liure de la chair de Christ, chap. 3. escrit que *les Anges ont esté conuertis en corpulence humaine*: au chap. 6. qu'estans *transfigurables en la nature humaine, ils ont porté vne chair qui ne leur estoit point propre*, & qu'ils *ont peu conuertir le neant en chair, de mesmes qu'ils ont peu se conuertir eux mesmes en chair:* au 3. liure contre Marcion chap. 9. que Dieu

a promis aux hommes vne ſubſtance Angelique, & que *les hommes doiuent eſtre reformez en Anges, tout ainſi que Dieu a formé les Anges en hommes:* au chap. 24. que les fideles ſeront *changez en ſubſtance Angelique* : & au chap. 26. du liure de la reſurrection, que *leur chair ſera reformee & Angeliſiee* , direz vous pourtant que les Anges ayent eſté *conuertis ſubſtantiellement* en hommes, ou que la chair doiue eſtre *changee* tellement *en ſubſtance Angelique* , qu'elle ceſſe d'eſtre chair, & que l'homme glorifié deuienne proprement Ange? au contraire Tertullian tient au 3. ch. du liure de la chair de Chriſt, que les Anges ont *eſté conuertis* en prenant vne chair ou *effigie humaine*, & *demeurant Anges*, voire que *Dieu* meſme *peut eſtre conuerti en toutes choſes & perſeuerer tel qu'il eſt:* quant aux hommes il explique auſſi à quel eſgard il a dit qu'ils ſeront *muez*, (qui eſt autant que conuertis) *en ſubſtance Angelique*, aſçauoir entant qu'ils auront *vn port Angelique* , car c'eſt ainſi qu'il parle au liure de la Re-

surrection chap. 42. & au chap. 37. où il dit qu'ils *passeront en vn estat Angelique par le changement de leur substance ressuscitee*; où derechef il monstre que par *la substance* il entend *l'estat*, *l'habitude*, les proprietez de *la substance*, & par *la conuersion* & *mutation*, vn changement qui ostera à la nature humaine ces infirmitez sans la desnuer de sa verité: le pretendu Emissene apres les precedens, descouure quelle a esté sa pensee en parlant de *conuersion en substance* à l'ésgard du Sacrement, car il prouue ceste conuersion par la regeneration, que chacun sçait & aduouë estre vn changement moral & non substantiel; vsant de ces termes, *Afin qu'il ne te doiue point sembler nouueau & impossible, que les choses terriennes & mortelles soient commuees en la substance de Christ, interroge toi toi-mesme qui desia és regeneré en Christ:* que pouuoit-il dire de plus expres pour iustifier que par ceste façon de parler, *estre conuerti ou commué en la substance de Christ*, voire, *en la substance du corps de Christ*, il n'entendoit pas estre

changé *ſubſtantiellement*, mais *virtuellement*, ou comme parlent Theodotus en ſon Epitome & Theophylacte ſur le 14. de S. Marc, *en la vertu du corps de Chriſt* : de meſme que quand en l'Homilie contre le ſeruice des Idoles, diſant que *l'autheur* de l'homme *eſt conuerti en ſon prix*, il ne permet à perſonne de s'imaginer autre *conuerſion* que morale du fils de Dieu en rançon de l'hõme pecheur ? qu'y a t'il auſſi de plus euident, que (ſelon cét autheur) & l'homme & le pain du Sacrement ſont egalement *conuertis* & *commuez en la ſubſtance de Chriſt*, encore que ni l'vn ni l'autre ne ſoit fait propremẽt ſubſtance de Chriſt, mais improprement entant que l'homme deuient par la participation de l'Eſprit de Chriſt, ſubſtance morale & myſtique de Chriſt, & le pain par la conſecration ſubſtance Sacramentale & typique d'icelui? il auoit enſeigné auparauant que *les creatures viſibles*, aſçauoir le pain & le vin, *ſont par la ſecrete puiſſance & parole de Chriſt conuertis en la ſubſtance de ſon*

corps & de son sang, tout ainsi qu'à sa mesme parole la premiere creation auoit esté faite: voulant en suitte prouuer que ceste conuersion ne deuoit point estre trouuee estrange, il passe de l'hypothese à la these, & entreprẽd de prouuer par vn fait non contesté ceste maxime generale, *qu'il n'est ni nouueau ni impossible que les choses terriennes & mortelles soyent commuees en la substance de Christ*, ou il baille ceste phrase pour equiualante à la precedente asçauoir *estre conuerti en la substance du corps de Christ*, & laisse à presupposer que ceste *conuersion* là n'estant que *la commutation en la substance de Christ*, doit conuenir tant au Sacrement au sujet duquel il a parlé en l'hypothese qu'à l'homme regeneré, l'exemple duquel est le fait eclaircissant la possibilité de la these dont resulte ceste hypothese: d'où s'ensuit que cõme l'on ne peut conclurre sans extrauagance, *l'homme par le baptesme est commué en la substance de Christ, donc il est transsubstantié en Christ*, aussi on n'euitera

uitera iamais le blaſme de ſemblable eſtourdiſſement, en diſant, *le pain & le vin ſont conuertis par la parole de Chriſt en la ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang, Donc ils ſont tranſſubſtantiez en ce corps & en ce ſang.*

VII. Non en fin les verbes *tranſire* & *transferre*, qui ſe peuuent autant ou plus commodément entendre d'vn *paſſage* & *tranſport* accidental & virtuel que d'vn ſubſtantiel: car quand S. Cyrille d'Alexandrie dit que noſtre Seigneur *transfere les choſes offertes en la verité* ou plutoſt (cõme nous recueillons d'Elie le Candiot copiant ſes paroles,) *en la vertu de ſon corps & de ſon ſang*: quand le pretendu Euſebe Emiſſene eſcrit que *par le vouloir de la puiſſance elles paſſent en la nature du corps du Seigneur*: & quand Gelaſe premier, diſpute qu'elles *paſſent en diuine ſubſtance*: que peut on conclurre ou pour la Tranſſubſtantiation ou contre ceux qui la nient; ce qui eſt *transferé* ne le peut il eſtre que ſubſtantiellement? S. Cyrille & ſon Copiſte ne le nient ils

point en parlant *du tranſport* des dons *en vertu* ἐνέργειαν: de meſme qu'au 2. liure ſur S. Iean chap. 42. il dit de l'eau baptiſmale qu'elle eſt changee μεταστοιχειοῦσθαι *en diuine vertu?* Iſidore Archeueſque de Seuille au chap. 18. du 1. liure des offices & les eſcriuains poſterieurs apres lui, ne ſe rangent ils point à cét aduis en diſant que *le pain & le vin viſibles paſſent en Sacrement*, (c'eſt à dire ſelon S. Auguſtin, en ſigne ſacré) *du corps diuin.* Florus de meſme, & Hincmar, & Rupert ſur l'Exode au chap. 6. du 2. liure ne le confirment-ils pas, quand ils enſeignent qu'ils ſont *transferez en Sacrement?* S. Macaire en l'Homilie 45. ne ſouſtient il pas que l'ame du fidele *de ſa nature abjecte eſt transferee en nature diuine?* S. Gregoire de Nyſſe au 37. chap. de ſa Cateche ſe, n'aſſeure t'il pas que *comme le leuain chãge la paſte*, ainſi *le corps de noſtre Seigneur change & transfere entierement en ſoi le corps* du communiant? ne defend il pas au dernier chap. du liure de la Virginité que le fidele eſt *tiré de la nature & dignité hu-*

maine, à l'Angelique? ne remarque t'il pas en la premiere Homilie de la creation que le pecheur eſt *transferé en la nature des beſtes:* & à l'opoſite S. Chryſoſtome en la 57. Homilie ſur Geneſe, ne declare t'il point que Dieu quelques fois *change la nature des beſtes ſauuages & les transfere en la debonnaireté des brebis?* Pierre ſurnommé Chryſologue ne recognoit-il pas au Sermon 62. Que *l'homme eſt transferé en Dieu, tout ainſi que le verbe eſt fait chair & Dieu homme?* Caſſian au 3. liure de l'Incarnation chap. 3. n'eſcrit-il pas, que la chair du Seigneur eſt *transferee en ſubſtance ſpirituelle?* & Theophylacte ſur le 2. de S. Iean ne dit il pas que le S. Eſprit *transfere l'eau de nos penſees en vin?* oſera t'on conclurre pourtant que les fideles ſont *tranſſubſtantiez* en Dieux & en Anges, leur corps au corps de Chriſt, l'humanité du Seigneur en ſa Deïté, ou en ſubſtance ſpirituelle, les meſchans en beſtes, & les beſtes farouches en brebis : & ne penſera t'on point plus iuſtement que ces *tranſports* doi-

uent estre entendus conuenablement au suiet, & que comme les choses qui sont par ces Peres dites *transferees*, le sont *spirituellement* & *virtuellement*, non en cessant d'estre ce qu'elles estoient, mais en estant ameliorees: ainsi le pain du Sacrement est *transferé* non en perdant sa premiere substance, mais en receuant la sanctification de l'Esprit de Dieu pour estre vn pain saint & corps de Christ en Sacrement? c'est ce que disertement nous declare le pretendu Emissene, commãdant que *personne ne doute* que ce pain ne *passe en la nature du corps du Seigneur*, *veu qu'il void l'homme mesme fait par l'artifice de la misericorde celeste, corps de Christ*; ainsi (selon cét autheur) le pain *passe au corps*, comme *l'homme mesme* y passe lors qu'il est regeneré, asçauoir *mystiquement*, le baptizé deuenant corps *moral*, & le pain consacré corps *symbolique* ou *Sacramental*, sans imaginer en l'vn ni en l'autre de Transsubstantiation, qui face que le pain ou l'homme deuienne propremẽt corps de Christ. Tout ainsi que quand

Tertulliã au liure de la chair de Christ chap. 16. dit que *le Verbe est passé en la matiere de la chair:* quand S. Irenee au liure 4. chap. 59. demande *comment l'homme peut passer en Dieu, si Dieu ne passe point en l'homme :* quand Zenon Euesque de Verone & Martyr enseigne au Sermon 2. *ad neophytos*, que *d'hommes nous passons en Anges :* quand S. Ambroise au 8. chap. du liure de l'Incarnation escrit que *par le fils nous passons en la societé de la nature diuine:* quand S. Hierome sur le 17. de Ieremie atteste qu'en Christ *l'humilité de la chair est passee en la Majesté diuine :* quãd S. Augustin en l'exposition du Pseaume 3. soustient que les croyans *passent en membres de l'Eglise :* quand le Pape Leon le Grand au Sermon 7. de la passion allegue que *l'hostie* legale, *passe en l'hostie* Euangelique, & au 14. que *nous passons en ce que nous prenons* estans faits membres de Christ, & en l'Epistre 23. que *prenans la vertu de la viande celeste nous passons en la chair de celui qui a esté fait nostre chair*, tellement que *la*

chair du regeneré deuient la chair du crucifié, & comme parloit S. Augustin au traitté 21. sur S. Iean, & sur le Pseaume 28. *nous sommes faits Christ, & Christ nous conuertit en soi* : quand Pierre Euesque de Rauenne surnommé Chrysologue parlant du Prodigue au Sermon 2. remarque qu'il *se partit d'auec soi mesme*, & que *d'homme il passa tout entier en beste*. Bref quand Denis le pretendu Areopagite au chap. 1. de sa Hierarchie Ecclesiastique soustient que par le baptesme *nous passons à la Deïfication* : personne ne peut sans abuser de sa raison & passer en vne manifeste asnerie, se persuader & faire accroire aux autres que ces Peres ont pensé seulement que les Saints fussent Deïfiez ou faits Anges, l'humanité de Christ conuertie en la Deïté, le Prodigue en beste, le fidele en Christ & en l'Eglise proprement, & par vne espece de Transsubstantiation.

De toutes ces preuues que nous auons rassemblees, il est aisé de recueillir, qu'il n'y a rien en toute l'anti-

quité, dont se puisse inferer auec quelque apparence de necessité la creance de Rome, laquelle ne rencontrant aucun vrai fondement de sa Transsubstantiation dans les escrits des Peres; est contrainte de l'appuyer sur sa seule authorité. Mais posons pour l'obliger, que tous les lieux des anciens qui parlent de *changement*, *conuersion*, *transport*, & *passage du pain au corps du Seigneur*, puissent & doiuent de necessité s'entendre d'vne *conuersion substantielle*, au moins faudroit-il qu'à ceste conuersion conuint ce qui est de la nature de toutes les vrayes conuersions, où ce qui est conuerti cessant d'estre à quelque esgard, entre reellement au sujet auquel il est conuerti & y demeure en quelque façon, car comme disoit en son liure *des deux natures* Seuerinus Boetius qui a tenu le Consulat l'an 522. *ces choses là seules peuuent estre changees entr'elles qui ont le suiet commun d'vne mesme matiere:* I'auouë que (selon la remarque de [a] Tertullian) *la nature des choses conuertibles est à ceste condition qu'-*

a) *de carne Christi c. 3.*

elles ne demeurent en cela qui en icelles est conuerti, & ainsi ne demeurãt pas perissent, lors qu'elles perdent, en se conuertissant ce qu'elles ont esté, mais ceste perte n'est pas (comme on presuppose en la Transsubstantiation) vne abolition absoluë de l'estre dont il ne reste ni matiere ni forme, au contraire, *il faut* (comme enseigne le mesme [b] Tertullian) *discerner le changement d'auec toute apparence de perdition, car autre chose est le changement & autre la perdition*: (ce qu'il prouue par l'exemple de la chair qui en la Resurrection doit estre changee de poudre en chair glorieuse, disant; *or le changement ne sera point autre chose, si la chair doit estre tellement changee qu'elle perisse, & elle perira estant chãgee si la mesme qui sera exhibee en la Resurrection ne demeure point dans le changement: car comme elle perit si elle ne ressuscite point; ainsi perit elle egalement, encore qu'elle ressuscite, si elle est soustraitte dans le changemẽt, car elle ne sera non plus que si elle n'estoit point ressuscitee: combien sera inepte si celle qui a peu ne ressusciter pas & n'estre point,*

b) *de resurrect. c. 55.*

point, parce qu'elle auoit commencé de ne pas eſtre, reſuſcite pour cela meſme qu'elle ne ſoit point? on ne meſlera point du tout les choſes diuerſes aſç. le changement & la perdition, qui ſont certes diuerſes quant à leurs effets, celle ci perd, & cetui là change: de meſme donc que ce qui eſt perdu n'eſt point changé; ainſi ce qui eſt changé n'eſt point perdu; car eſtre peri c'eſt n'eſtre plus du tout ce qui a eſté, eſtre changé c'eſt eſtre autrement; or quand il eſt autrement il peut eſtre le meſme, car il à l'eſtre qui ne perit point, ou bien *car ce qui ne perit point, à eſtre, veu qu'il a ſouffert changement & non perdition:* par ce moyen l'effet de la conſecration en l'Euchariſtie eſtant (ſelon la doctrine des Peres) non la *perdition* du pain, mais ſon *changement, tranſport, paſſage* & *conuerſion* au corps de Chriſt, & la nature de tout changement requerant que ce qui eſt changé demeure ſelon quelque partie de ſon eſtre apres ſa conuerſion; en quelque façon que l'on tiẽne que celle du pain ſe face, ſoit *ſubſtantiellement* ſoit *accidentalement*; il eſt impoſſible qu'elle

soit ce que l'on appelle *Transsubstantiation*, & que l'on presuppose consister en vne *entiere cessation de l'estre de ce pain tant à l'égard de sa forme que de sa matiere.* Ceste consideration a esté d'vn tel poids en l'esprit de quelques vns des partisans de Rome, qu'ils se sont creus obligez à changer la *Transsubstantiation* en vne simple *transformation*; par exemple Gilles surnommé *le Romain*, disciple & defenseur de Thomas, personnage tres-celebre à cause de son extraction, car il estoit de la famille des Colomnes; & à cause de son sçauoir car il a porté le titre de [c] *Docteur tres bien fondé*; & à cause de ses dignitez, car il a esté general des Augustins, Archeuesque de Bourges, & Cardinal; ce personnage di-je en ses [d] *Theoremes du corps de Christ*, œuure que le Iesuite Posseuin appelle *tres-vtile pour bien sentir du Sacrement*, & Durand de S. Pourcain Euesque de Meaux, se restraignent à la transformatiõ du pain, & tiennent que la matiere d'icelui demeure sous la forme du corps de

c) *fundatissimus.*

d) *Theorem. 1. & 2.*

Chriſt ; ceſtui-ci particulierement eſcrit, [e] que *ſauf meilleur aduis on peut eſtimer, que ſi en ce Sacrement il ſe fait conuerſion du pain au corps de Chriſt, elle ſe fait par ceci que la forme du pain eſtant corrompue, la matiere d'icelui ſoit ſoudain & par vertu diuine, ſous la forme du corps de Chriſt, comme la matiere de l'aliment eſt faite ſous la forme de la choſe nourrie, par vertu de la nature:* meſme il oſe dire que *l'autre maniere* de conuerſion *qui eſt tenuë plus communément* ſous le nom de Tranſſubſtantiation *eſt inintelligible:* on diſpute à preſent contre le ſentiment de ces Docteurs deſquels le premier eſt decedé le 22. Decembre 1316. & le ſecond le 13. Septembre 1333. mais ceux qui les impugnent comme errans, errent eux meſmes d'vne façon d'autant plus inexcuſable, qu'ils ne peuuent nous dire à quelle ſorte de conuerſion ſe doit rapporter leur Tranſſubſtantiation : car encore qu'ils admettent à l'enui ces propoſitions *le pain eſt conuerti au corps*, & *le corps ſuccede au pain:* neantmoins quand on leur

e) *in 4. diſt. 11. q. 3. §. 5.*

demande comment les Peres entendent que *le corps est fait de pain*, & par quelle maniere de conuersion, ils demeurent court: tellement que le Cardinal Bellarmin qui distingue les conuersions en *productiues*, *conseruatiues* & *adductiues*, ne trouue point à l'aide de ses distinctions d'issuë à ceste difficulté.

f) de Euch. lib.3.c.18.

g) de Euch. lib.3.ca.vlt.

h) cap. 18.

Il appelle [f] *conuersion productiue*, celle *par la vertu de laquelle* la chose qui est apres la conuersion *est produitte*, & nie auec tres bõne raison que la Transsubstantiation soit de ce rang, pource [g] *qu'en toute conuersion productiue vn nouuel indiuidu est produit*, & que si cela auoit lieu en l'Eucharistie, chaque cõsecration produiroit vn nouueau corps de Christ *distinct* de celui qui est au ciel & de *tous autres*. Il appelle [h] *conuersion conseruatiue*, celle *de laquelle les termes* à quô & ad quem *seroient en vn mesme lieu*, & n'en pouuant donner d'exemple, il se contente de dire qu'elle *auroit lieu si deux corps estans ensemble Dieu en destruisoit l'vn pour conseruer l'au-*

tre; ainſi ce grand homme s'arreſte à enfanter vne chimere & rien plus, veu que la penetration de dimenſions eſt au iugement des anciens vne pure impoſſibilité, & que la preſuppoſer comme poſſible, c'eſt ſe rendre ridicule, en faiſant vn effort de ſon imagination contre la raiſon. Quant à la *conuerſion adductiue*, c'eſt à dire *qui a la vertu d'amener*, il eſtime qu'elle a lieu, quand vne choſe eſt miſe où elle n'eſtoit pas; mais chacun ſçait qu'*amener* n'eſt pas conuertir les choſes ni les changer ſinon à l'eſgard du lieu, & comme l'objection qu'il ſe fait à ſoi meſme eſt inſoluble, aſçauoir que [i] *ceſte ſorte de conuerſion eſt accidentale & non ſubſtantielle*, ce qui en reſulte eſtãt que la choſe en laquelle ſe fait la conuerſion *eſt faite preſente*, & *le terme auquel elle tend*, eſtant non l'eſtre ſubſtantiel, mais l'eſtre quelque part qui eſt vn eſtre accidental. La reſponce eſt miſerable, aſçauoir que *ce qui eſt fait par ceſte* ſorte de conuerſion, *eſt ſubſtance*, que *les relations ne ſe font pas*,

i) *Ibid.*

mais ſont en ſuitte des choſes qui ſont faites ; & que *ce qui eſt fait en l'Euchariſtie n'eſt pas la preſence*, mais que *le corps de Chriſt ſuccede au pain* ; car encore que les relations ne ſoient pas proprement ce qui eſt fait, neantmoins il eſt euidẽt que la conuerſion par laquelle vne choſe eſt faite preſente, conuient à ceſte choſe non entant qu'elle eſt, mais entant qu'elle eſt renduë preſente quelque part, ce qui ne peut paſſer que pour accidental à ceſte meſme choſe là. Ioint que les propres termes de la reſponce, coupent la gorge à ſon autheur, veu que ſi ce qui eſt fait en l'Euchariſtie eſt *que le corps ſuccede au pain*, il eſt clair comme le iour, que ce n'eſt pas *le corps* qui eſt fait, mais *la ſucceſſion de ce corps au pain*, laquelle par la confeſſion de tous ceux auſquels il reſte quelque bluette de ſens commun, eſt vn accident. Les exemples meſmes par leſquels ce [k] Docteur croid éclaircir ſon opinion, ſont hors de propos & diſſemblables : car quand il allegue que *de rien le ciel a eſté fait*, il propoſe

k) *cap. vlt.*

l'exemple d'vne creation qui n'a rien de commun auec le changement que la conſecration peut cauſer en l'Euchariſtie, auant l'inſtitution de laquelle le corps de noſtre Seigneur a eſté preexiſtant ; quand il remarque que *du iour ſe fait la nuit*, il parle d'vne eſpece de ceſſation d'eſtre accidental, auquel nul autre ne ſuccede immediatement, car la nuit n'eſt pas proprement vn eſtre, mais vne priuation de l'eſtre du iour ; joint que quand la nuit ſeroit vn eſtre poſitif, la conuerſion du iour en nuit n'auroit rien de ſemblable à ce que l'on pretend arriuer en l'Euchariſtie, aſç. que le tout d'vne ſubſtance eſt changé au total d'vne autre ſubſtance. Quand en fin il dit que *de l'eau le vin a eſté fait en Cana*, il n'auance rien à propos de ce que l'on tient eſtre fait en l'Euchariſtie, car l'eau pour eſtre conuertie en vin n'a pas ceſſé d'eſtre abſolument, mais ſeulement à l'eſgard de ſa forme, laquelle eſtant corrompuë a fait place en celle du vin, qui a eſté introduite en la matiere demeu-

rante comme ſujet commun aux deux termes de ce changement ; qui a eſté non vne Tranſſubſtantiation telle que l'on la croid au pain, mais vne nuë metamorphoſe, telle que Gilles de Colomne, & Durand de S. Pourcain, l'ont enſeignee contre le ſentiment commun de leur parti. Remarquez de plus qu'il y a de l'abſurdité à ſouſtenir que *les choſes auſquelles d'autres ſuccedent ſont conuerties en celles qui leur ſuccedent* : car c'eſt comme ſi on diſoit que la ſentinelle qui attend qu'vne autre la releue, doit eſtre conuertie en celle qui prendra ſa place ; on pourroit dire de meſme qu'Auguſte a eſté conuerti en Tibere, & Tibere en Caligule pource qu'ils ſe ſont entreſuiuis immediatement ; & le monde auroit tous les iours à faire le compte à l'infini de conuerſions inoüies. Adjoutez encore que le Cardinal Bellarmin qui preſume [1] que la conuerſion du pain au corps du Seigneur eſt *adductiue*, donne dans des inconueniens ineuitables : car il dit 1. que le corps eſt *amené au lieu où eſtoit*

1) cap. 18.

estoit le pain sans quitter celuy qu'il auoit au ciel, d'ou s'ensuit qu'il n'est pas *amené*, veu qu'*amener* est *mouuoir d'vn lieu en vn autre* : 2. que *le corps n'est pas amené où estoit le pain, par mouuement local*, ce qui derechef implique contradiction, puis que *l'adduction* est vn *mouuement local* : & ne sert de rien de crier que *la conuersion du pain au corps, fait seulement que ce corps qui estoit auparauant seulemẽt au ciel, soit aussi apres sous les accidẽs du pain:* car tenir ce lãgage c'est dõner pour solutiõ ce qui doit estre prouué & laisser la difficulté toute entiere; parce que l'on peut tousiours demander, *comment cela se fait*, & la raison enseigne formellemẽt qu'il ne se peut faire que par nouuelle production, ou par transport d'vn lieu en autre, qui sont les deux moyens que ce Docteur nie formellement. I'entreprendrois de refuter plus particulierement ceux qui tiennent le parti de la *conuersion productiue*, si ie ne croyois meriter du blasme en m'amusant à combattre ce que l'antiquité de 50. siecles a con-

ſtamment eſtimé ne le pouuoir ſouſtenir ſans reſuerie, tout le monde ayant touſiours creu iuſqu'apres la naiſſance de la Tranſſubſtantiation, qu'il eſt impoſſible de *faire vne choſe faite* , & de *donner commencement à ce qui l'a des-ja.* Mais quiconque daignera tourner la veuë ſur l'anxieté dans laquelle ſe ſont trouuez reduits les contraires partis des Docteurs diſputans [m] à Trente, & ſur l'irreſolution du Concile meſme n'oſant decider en faueur d'aucun, & ne voyant aucun expedient de ſauuer ſa reputation qu'en iettant toutes ces contrarietez dans le vague d'vn Decret ambigu ; & ſur la neceſſité qui oſtant tous les iours aux plus raffinez la hardieſſe de s'exprimer nettement & de parler pour eſtre entendus, les contraint à des deſtours de langage incomprenables, pour dire que la conuerſion que leur Egliſe recognoit en l'Euchariſtie, eſt *comme production, comme creation , comme conſeruation , comme adduction* ; comprendra bien aſſeurément que tous ces , *comme* , ſignifient,

m) *Hiſt. del Concilio lib. 4 p. 321.*

comme rien, veu que (ſelon eux) elle n'eſt ni creation, ni generation, ni corruption, ni metamorphoſe, ni production, ni aucun changement ſubſtantiel qui puiſſe auoir quelque image de poſſibilité: & conclurra encore plus aſſeurément que ces Meſſieurs ne ſçachans où tenir pied ferme, ſe prennent qui çà qui là à des imaginations flottantes, & aduoüent par leur procedure qu'ils ne peuuent quoi qu'ils dient, interpreter d'vn changement ſubſtantiel ce qu'enſeignent les Peres du *changement, conuerſion, tranſport* & *paſſage du pain au corps de Chriſt*, ſans tordre manifeſtement leurs paroles; ou ruiner la Tranſſubſtantiation.

La 7. Propoſition des Peres, ſouſtenans que *le pain & le vin diſtribuez en l'Euchariſtie ſont le corps & le ſang de Chriſt*, combat directement la creance de l'Egliſe Romaine, laquelle par la bouche de Ruard Tapper Doyen de Louuain ſur l'article 14. confeſſe expreſſément, que *les choſes qui ſont ſubſtantiellement & eſſentiellement diuerſes*

ne peuuent estre vne mesme en substance. Nous auons oüi sur les 4. & 5. propositions le sentiment de Thomas & de Scotus, auquel se conforment tous les autres, comme Durand in 4. dist. 11. q. 3. art. 6. *Si l'on dit, le pain est le corps de Christ, ceste proposition est fausse; à cause que le pain n'est pas ou ne demeure pas. Si toutesfois on dit que le pain est fait le corps de Christ, ou du pain est fait le corps de Christ ces propositions sont fausses, ou fort impropres.* Gabriel Biel, en la leçon 80. sur le Canon, *iamais le pain n'est le corps de Christ. Iesus Christ n'a pas dit* (nous [n] dit Estienne Gardiner Euesque de Wincestre) *ce pain est mon corps, d'autant que ce seroit chose absurde.* Alphonse Salmeron [o] Iesuite en mesme sens, *nous serions contraints de recourir au trope, s'il auoit dit*, ce pain est mon corps, ce vin est mon sang, *pource que ce seroit vne predication de choses dispareilles.* Ruard Tapper, [p] *ceste proposition* le pain est le corps de Christ, *ne peut estre vraye qu'en receuant vn sens figuré.* Louis de Bollo [q] *nous nions que cela se puisse dire vraye-*

n) *object.* 13.

o) *tractat.* 20.

p) *loco citato.*

q) *in anthet. probat. sacrif. Christ.*

ment & proprement, veu qu'vne nature ne peut en eſtre vne autre & toute diuerſe, Item, *Si cela meſme auoit eſté ſon corps, comment pourroit il eſtre pain?* Claude de Xaintes Eueſque d'Eureux, [r] *Nous nions qu'il ſe trouue en l'Eſcriture que le pain eſt le corps de Chriſt.* Nicolas Coeffeteau Eueſque de Marſeille, [s] *le pain n'eſt ni ne peut eſtre le corps de IeſusChriſt, ce ſont deux natures diuerſes qui ne peuuent eſtre alliees.* Michaeli, [t] *ce ſeroit vn ſens abſurde s'il auoit dit ce pain eſt mon corps.* Le Cardinal Bellarmin [u] biaize tant qu'il peut en eſperance d'accommoder la propoſition des Peres à ſa creance, mais en effet pour heurter contre vn eſcueil d'abſurdité. *Si* (dit il) *le Seigneur a dit* ce pain eſt mon corps, *il s'enſuit neceſſairement ou que la ſentence du Seigneur eſt fauſſe, aſçauoir ſi l'on dit,* Le pain materiel eſtre propremẽt le corps du Seigneur, *ce qui implique ouuertement contradiction, ou que* le pain ſoit le corps, non proprement, mais figurément, *qui eſt ce que veulent les Caluiniſtes, ou bien que* le pain ne demeure pas pain, mais par

r) *repetit.7.*
s) *defenſe de l'Euchar. c. 7.*
t) *reſp.2.cap. 12.*
u) *de Euch. lib.3.c.23.*

la benediction soit changé au corps du Seigneur, *qui est l'aduis de l'Eglise Catholique* : or comme il est tres-vrai que les deux premieres parties de ce discours sont indubitables ; il est encore plus vrai que la derniere ne peut subsister, sinon en posant vn changement de condition, d'vsage & de vertu, auec lequel puisse demeurer l'estre naturel du pain : car quiconque presuppose que par la benediction le pain cesse tellement qu'il n'en reste rien du tout ; il presuppose necessairement, que n'estant plus il ne peut estre ni corps du Seigneur, ni aucune autre chose ; autrement il faudroit dire que ce qui est tiré absolument de toute la latitude de l'estre, demeure neantmoins sous quelque differẽce d'estre, & que ce qui n'est plus du tout soit encore en quelque façon: voila pourquoi le Cardinal Bellarmin lui mesme, ne fait pas ailleurs difficulté d'exclurre ceste échappatoire de son inuentiõ, disant au ch. du premier liure, sur l'opinion de Luther qui auoit escrit que les paroles de

l'Euangile *ceci eſt mon corps* font ce ſens, *ce pain eſt mon corps: ceſte opinion ou doit eſtre priſe figurément, tellement que le pain ſoit le corps de Chriſt ſignificatiuement, ou elle eſt entierement abſurde & impoßible, car il ne ſe peut faire que le pain ſoit le corps de Chriſt :* cela eſtant il faut de neceſſité que les Peres qui tiennent non ſeulement que cela *ſe peut faire*, mais qu'il eſt en effet, ſoient au iugement de Rome, ou alienez d'eſprit, ou vrais Caluiniſtes.

Les 8. & 9. Propoſitions des Saints Peres, nommans l'Euchariſtie, *type, antitype, ſymbole, image, memorial, ſacrifice ſymbolique, image de ſacrifice*, &c. ſont auſſi incompatibles auec la creance de Rome, que ceſte creance eſt contraire à l'Eſcriture, à la tradition de l'ancienne Egliſe, & à la raiſon, qui ne peut ſouffrir que le ſigne ſoit la choſe meſme ſignifiee par le ſigne, veu que la definition du ſigne eſt, *ce qui ſe monſtre ſoi meſme au ſens, & outre ſoi meſme monſtre quelque autre choſe à l'eſprit.* Ie ſçai bien que les aduocats de la Tranſſubſtan-

tiation & sur tout le Cardinal du Perron, ont recerché auec vne diligence scrupuleuse toutes les significations qui peuuent conuenir au mot *antitype*, & qu'ils ont fait le mesme effort d'esprit pour tirer les noms de *figure*, *type*, *image*, *symbole*, &c. en des sens qui ne leur nuisent point, ains seruent à eluder l'authorité des anciens; mais sans nous engager à disputer inutilement sur chaque elusion en particulier, il nous doit suffire pour confondre les aduersaires, & les reduire à l'impossible; que les Peres qu'ils pretendent exposer, sappent d'vne cõmune main le fondement de toutes leurs expositions, qui sont souuent contraires les vnes aux autres, & impertinentes au suiet des Sacremens: entant qu'ils ont attribué à l'Eucharistie tous les noms qui peuuent signifier vne *figure* ou *representation*, de façon que si quelquesfois ils l'ont designee par des titres susceptibles de diuerses significations, ils les ont exposez par d'autres plus clairs & qui ne permettent rien aux soupplesses

ſouppleſſes de la chicane ; par exemple ſi les mots de *type*, *antitype*, *image* ſont equiuoques, leur ſignification eſt reſtrainte de la part des Peres meſme par ceux de *ſimilitude*, de *ſigne*, de *Sacrement*, de *corps typique & ſymbolique*, & autres qui ferment la porte aux ſubterfuges des plaideurs de mauuaiſe foi. Si *Antitype* ſignifie és eſcrits des Peres traittans de l'Euchariſtie ce que pretend le Cardinal du Perron, il ne peut ni ne doit eſtre expoſé en ſaint Gregoire de Nazianze *orat.* 17. en S. Chryſoſtome *Homil.* 17. *ad Hebræos*, és Dialogues de Theodoret, en Damaſcene *lib.* 4. *de fide cap.* 14. au 2. Concile de Nicee *action* 6. par celui de *type*; Theodoret a eu tort d'equipoller *type* & *antitype* à *ſymboles* ; Euſebe, Denis, Gelaſe, & le 2. Concile de Nicee à *image* ; Gelaſe derechef *image* à *ſimilitude* ; & S. Auguſtin *Sacrement* à *ſigne* & *figure*. Quoi qu'il en ſoit, afin qu'on ne nous parle point de *types d'identité*, de *ſignes qui ſoient la choſe meſme*, d'*images qui ſoient l'archetype*, veu que tout

cela (quoi que mis en auant par des grands personnages) est neantmoins absurde & contradictoire aux maximes du sens commun qui dicte à la pensee de tous les hommes que [x] selon que le remarquoit Methodius il y a 1300. ans *nullum simile est idem*, *l'image est vne feinte de la verité*, nous dit Tertullian ; [y] elle *n'est point le prototype* nous dit le Concile de Nicee second. [z] *Le type n'est point la verité* nous dit S. Chrysostome, [a] c'est vne *ombre de la verité* nous dit S. Ambroise,[b] les *signes ne sont pas la verité*, nous dit le mesme, les *symboles ne sont point la verité* nous dit [c] Maximus, *la figure* n'est pas la verité, ni *la proprieté d'icelle* mais *l'imitation de la verité*, nous dit Gaudentius [d] & iamais ni la raison ni l'antiquité, n'a permis de faire vne mesme chose de l'image & de ce qui est representé par l'image, ainsi que nous verrons plus particulierement ci apres.

x) apud Photium cod. 234. vide & Concil. Ancyr. apud Epiph. hær. 73.
y) Tertull. de resurr. c. 30.
z) Act. 6. Tom. 2. & 6.
a) Chrysost. Homil. 17. ad Heb.
b) Ambros. lib. 3. de fide c. 5. & in Psal. 118. tract. 13.
c) Maximi schol. in c 3. Eccl. Hier.
d) Gaudent. tract. 2. in Exod.

L'onziesme proposition ne semble niee que par quelques esprits chagrins

& degouſtez, auſquels le nom *de manducation ſpirituelle & par foi*, fait mal au cœur, a cauſe que leurs parties n'en recognoiſſent point d'autre par laquelle on puiſſe reellement participer au propre corps de Chriſt : Mais il eſt vray cependant que les plus doctes & moderez d'entre les aduerſaires, qui admettent ceſte ſorte de manducation, derogent à ſa dignité & ſuffiſance, en lui adjoignant leur *manducation orale*, qui les embaraſſe en des difficultez inſurmontables, & les jette en mille inconueniens ſans neceſſité; ainſi l'on peut ſouſtenir en verité & ſans enuie qu'*ils ne la reçoiuent pas nettement.*

Les 10. & 12. Propoſitions ſont contradictoires à la confeſſion preſcrite par le Pape Nicolas 2. à Berenger, qui porte que *le vrai corps & ſang de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ſont ſenſuellement maniez & rompus des mains des Preſtres, & briſez des dents des fideles, non en Sacrement ſeulement mais en verité*, & à la Seſſion 13. du Concile de Trente canon 8. conceu en ces termes, *Si*

quelqu'vn dit que Christ exhibé en l'Eucharistie est mangé spirituellement seulement, & non aussi sacramentalement & reellement qu'il soit anatheme. Voila pourquoi elle est aujourd'hui niee formellement par toute l'Eglise Romaine qui tient non seulement que les meschans prennent en la communion le corps naturel du fils de Dieu *reellement* & *substantiellement*, mais aussi que les rats, souris & autres animaux qui peuuent deuorer l'hostie, le transmettent en ce cas en leur ventre ; Ce que faisoient difficulté d'accorder les premiers Transsubstantiateurs, Guitmond, Alger, Lombard, Innocent 3. Bonauenture qui asseure [c] que *de son temps ceste opinion estoit plus commune, plus honneste, & plus raisonnable*, quelques Glosses du Decret entr'autres celle de Bernard sur le canon *Bene quidem*, suiuie de Astesanus, Thomas Walden, Angelus de Clauasio, & entre les plus modernes Thomas Harding docte Theologien Anglois, retiré a Louvain sous le regne de la Reine Elizabeth.

c) *in 4. dist. 13. q. 1. lit. E.*

Or comme de la deduction qui a eſté faite iuſqu'ici des oppoſitions de Rome aux 12. Propoſitions que nous auons extraittes des Peres, il reſulte clairement que c'eſt en vain qu'elle ſe targue de l'authorité, contre laquelle elle conteſte d'autant plus iniuſtemēt, qu'elle fait ſemblant de s'y ſouſmettre par vne ſubmiſſion entiere & volontaire; il ne peut eſtre que tres à propos de monſtrer que non contente de contredire à ceux qu'elle reconoit pour Peres elle eſt ſouuent en poſſeſſion de diſputer contre ſes propres principes. Qu'y a t'il de plus ordinaire en la bouche de ſes partiſans que le reproche qu'ils font aux Proteſtans de nier la *vraye, reelle & ſubſtantielle* participation de Chriſt vrai Dieu & vrai homme *plein de grace & de verité*? d'introduire au contraire vne communion *phantaſtique*, & vne manducation *putatiue* & *imaginaire* de ſon corps ſans realité & ſans verité? comme ſi la foi n'auoit autre vertu que de peindre le cerueau des croyans de groteſques, ſans

eſtablir aucune reelle vnion entr'eux & leur chef, à l'eſgard de laquelle ils
f) Epheſ. 3. 6. 5. 30. ſoient (ſelon le dire de S. Paul) [f] *con-corporels en lui, membres de ſon corps, de ſa chair & de ſes os?* on pourroit penſer que ceux qui declament ſi odieuſement, & traittent ſi indignement la manducation par foi, ont quelque choſe de meilleur à promettre, & que par le moyen de la preſence locale qu'ils requierent auec tant de preſſe, & la manducation orale qu'ils releuent auec des recommandations ſi magnifiques, ils vniront les communians auec Chriſt *reellement ſubſtantiellement*, & (puis qu'ils inculquent ce terme de S. Cyrille d'Alexandrie contre ſon vrai ſens) *corporellement*, pour manger *reellement* & *proprement ſon corps*: mais prẽdre ceſte opinion c'eſt ſe perſuader non ſeulement ce qui n'eſt pas, mais ce qui ne peut eſtre au iugement meſme de Rome, qui eſt contrainte d'auoüer que de l'exiſtence du corps ſous les eſpeces ne peut proceder aucun effet, & que la manducation orale (quoi

qu'on puiſſe dire pour charmer la credulité des ſimples) ſe termine à manger des accidens ſans ſujet, c'eſt à dire des choſes qui ne ſont pas proprement mangeables: ſans aller iuſqu'au corps, qui ne peut eſtre en ſoi meſme *ni manié, ni rompu ſenſiblement, ni broyé des dents des fideles*, (comme on auoit fait confeſſer au pauure Berenger, contre ſa conſcience, & contre la verité) veu qu'il eſt en l'Euchariſtie *à la maniere des eſprits, ſous vn poinct, imperceptible au ſens & à l'imagination*, incapable d'agir & de receuoir aucune action d'ailleurs, de toucher & d'eſtre touché : y a t'il entendement au monde qui puiſſe ſe captiuer iuſques là que de croire qu'vn atome ſerue d'aliment, & que ce qui ne peut eſtre touché, ni toucher ſoit les eſpeces ſous leſquelles on le dit eſtre, ſoit celuy qui les prend, ſoit mangé reellemẽt & proprement? rien moins; *Le vrai corps de Chriſt* (dit le Card. g Cajetan) *eſt mangé au Sacrement, mais non corporellement ains ſpirituellement, &*

g) *de Euch. tract. 2. c. 5.*

cela est dit, parce que la manducation corporelle ne masche point le corps de Christ, combien qu'elle broye les especes Sacramentales du corps de Christ, sous lesquelles est contenuë la vraie chair de Christ. Il faut entendre,
b) Tom 8. tract. 24. dit Alphonse Salmeron Iesuite [b] Espagnol & l'vn des Theologiens deputez par le Pape au Concile de Trente) *qu'és paroles du Seigneur il y a locution figuree, qui peut estre vne metaphore de plusieurs sortes, la premiere que par la manducation de la chair nous entendions la prise de son corps sous l'espece du pain, & par le breuuage la prise de son sang sous l'espece du vin; lequel sens pour cela n'est pas dit* propre *mais* metaphorique; *car encore que l'espece du pain soit proprement mangee & l'espece du vin soit proprement beuë toutesfois la chair mesme de Christ existante au Sacrement encore qu'elle soit prise, n'est pas proprement mangee, ni conuertie en la substance de celui qui la prend, ni n'est en la maniere des choses qui ont quantité & peuuent estre diuisees, pour pouuoir estre mangee proprement.* Maldonat autre Iesuite

aussi

[i] auſſi fameux pour ſa cholere contre les Proteſtans, que pour ſon grand ſçauoir, *Sa chair n'eſt pas appellee* vraie viande, *pource qu'elle eſt* vraiement mangee, *ni ſon ſang* vrai breuuage, *pource qu'il eſt* vraiement beu; *mais parce qu'il nourrit vraiement les ames, & leur donne vie eternelle.* Que maintenant ceux qui depriment la participation du corps de Chriſt par ſoi, comme portant le nom de *manducation* improprement & par figure; apprennent ce qu'ils doiuent croire de *l'orale* laquelle eſtant ſeule & conſideree preciſément par ceux là meſme qui la defendent, eſt à bon droit appellee *manducation par equiuoque*, [k] *metaphorique*, [l] *non vraie, non propre mais figuree*, voire d'vne figure d'autant plus elongnee de la raiſon que la raiſon de ceux qui ſe la figurent eſt (par leur propre faute) elongnee de la verité.

i) in Ioan. 6.

k) Staplet. antidot. in Ioan. 6. 5.

l) Salmeron & Maldon. locis citatis.

CHAP. VI.

QUE QUAND ES escrits des Peres on trouueroit ces termes, ce qui est distribué en l'Eucharistie n'est pas pain, ce qui est contenu au calice n'est pas vin, *on n'en pourroit inferer necessairement la Transsubstantiation.*

ENCORE que les saints Peres leuent à leurs lecteurs tout pretexte de soupçonner qu'ils aient pensé seulement à la Transsubstantiation, quand ils enseignent d'vne voix que *les choses distribuees en l'Eucharistie sont pain & vin*, qui *demeurent* tellement *en leur premiere sub-*

ſtance qu'ils ceſſent d'eſtre pain & vin, *nuds, ſimples, & communs*, pour deuenir *pain ſaint* & *vin myſtique* qui par leur ſanctification paſſent de la condition *d'alimens de refection* à celle de *Sacremens de religion*, eſtans faits *corps & ſang* du Seigneur, entāt qu'ils en ſont apres leur conſecration les *ſimilitudes, ſymboles & images*; neantmoins pource qu'il ſe trouue touſiours des eſprits ou ſimples & par cela meſme ſuiets à ſe troubler eux meſmes par leur inaduertence, ou malicieux & de là capables de troubler les autres par leur mauuaiſe foi, d'autant auſſi que le deſir de ſeruir au ſalut de tous nous oblige d'vne part à tēdre la main aux ſcrupuleux qu'vne exceſſiue crainte d'errer peut faire tōber en erreur, d'autre à conuaincre les paſſionnez que l'amour de leur intereſt rend d'ordinaire hardis à choquer la verité, les vns n'oſans à cauſe de leur infirmité porter la veuë ſur ce qui eſt deuant eux de peur de ſe meſprendre, & les autres ne faiſans eſtat d'vſer de leur conoiſſance que pour en abu-

ser, & faire perdre aux foibles celle de la verité qu'ils leur desguisent: Il est raisonnable de recercher tant pour les vns que pour les autres, si dans les escrits de quelques vns des anciens il se rencôtre point d'expressions qui semblent repugner aux maximes communes que nous auons attribuees à tous, & (s'il y en a) comment elles doiuent estre expliquees: de ce rang ne doiuent pas estre les corruptions parlesquelles la passion des interpretes a transformé le sens des autheurs, pour les rendre aduocats d'vne mauuaise cause; par exemple quand celui qui a tourné l'Homilie *de la Penitence & de l'Eucharistie* en S. Chrysostome, fait dire à ce Pere, *est ce du pain que tu vois? est ce du vin?* pour donner à ceux de son parti quelque suiet d'inferer que ce n'est ni l'vn ni l'autre; au lieu que le texte Grec porte expressément le contraire, disant, *ne considere pas que c'est du pain, ne pense pas que c'est du vin.* Mais il se trouue quelques traits dans les escrits de trois seulement, que l'i-

gnorance de ceux qui ne conſiderent les choſes qu'en la ſurface & le deſſein de ceux qui donnent tout à l'affection des partis, peuuent auec quelque pretexte oppoſer au ſentiment vniforme de tous les autres. Le premier eſt en la 4. Catecheſe Myſtagogique de ſainct Cyrille, où ce Pere dit que *le pain qui ſe void n'eſt pas pain encore qu'il ſoit ſenſible au gouſt, mais corps de Chriſt, & le vin qui ſe void n'eſt pas vin encore que le gouſt vueille cela, mais ſang de Chriſt*: or pour comprendre ſon ſens il ne faut que remõter aux Catecheſes precedentes; car en la premiere il auoit remarqué, qu'és myſteres *auant l'inuocation de l'adorable Trinité c'eſtoit pain & vin ſimples*: en la 3. qu'apres ceſte inuocation, *ce n'eſt plus pain & vin ſimples mais corps & ſang de Chriſt*, tout ainſi que Iuſtin Martyr auoit dit que ce n'eſt point *pain & vin communs*, & S. Irenee qu'apres auoir *receu la parole de Dieu ils ſont faits Euchariſtie du corps & ſang du Seigneur*, & Nilus que ce n'eſt point *pain & vin nud.* En la 4. il enſeigne qu'ils ſont *types* du

corps & du sang, disant *au type du pain t'est donné le corps, au type du vin t'est donné le sang* : il ne veut donc pas en disant que *le pain & le vin qui se voient ne sont pas pain & vin*, nier absolument qu'ils soient *pain* & *vin*, car il ne pourroit sans se contredire dire que ce qu'il appelle *pain* & *vin*, & qu'il prouue estre pain & vin par la veuë & par le goust, ne fust plus du tout ce qu'il l'a nommé; mais il le nie respectiuemẽt, à l'esgard de ce qu'il n'est plus *pain* & *vin simple*, comme en la 3. Catechese aux illuminez, il auoit dit de l'eau du baptesme; mais *type*, en ce sens il recommande que l'on *ne le considere plus comme simple pain & vin, encore que le sens le dicte*; & en la 5. Catechese il dit que *ceux qui goustent sont commandez de gouster, non du pain & du vin, mais de l'antitype*, ou *figure du corps & du sang*; Ainsi (selon S. Cyrille) ce qui est distribué en l'Eucharistie est, & n'est pas, pain & vin, car encore qu'il *demeure en sa premiere substance*, comme nous a dit Theodoret, & qu'à cét égard il soit & vrai pain

& vrai vin, il n'eſt pas ſeulement pain & vin ; & la foi ne conſidere plus ce qu'il eſt par la nature encore qu'elle le preſuppoſe, mais ce qu'il eſt fait par *la grace* de la conſecration *adjouſtee à la nature ;* & quand il nie qu'il ſoit *pain & vin*, il ne veut pas dire qu'il ceſſe abſolument d'eſtre ce qu'il a eſté, mais qu'il ceſſe d'eſtre pain & vin commun, pour eſtre (ainſi qu'il parle) *type* & *antitype* c'eſt à dire *figure* & *ſigne ſacré* du corps & du ſang de Chriſt, & en ceſte conſideration *corps & ſang de Chriſt ſelon quelque maniere*, comme nous auons appris de S. Auguſtin.

Le ſecond eſt en S. Ambroiſe au chap. 9. du liure intitulé *de ceux qui ſont initiez aux myſteres*, où ce ſaint homme ayant propoſé vne queſtion de la part du Cathecumene jettant les yeux ſur le pain, & trouuant eſtrange qu'il euſt eſté nommé *corps de Chriſt* lui fait dire, *Ie voi autre choſe* aſc. du pain, *comment m'aſſeurez vous que ie prendrai le corps de Chriſt* ? puis en ſa reſponſe entreprend de prouuer, que *ceci*, aſçauoir

le Sacrement qui doit estre distribué, *n'est point ce que la nature a formé , mais ce que la benediction a consacré* ; paroles que les aduocats de la Transsubstantiation pretendent en contenir vne expresse declaration : car presupposant que *ce que la nature a formé* est la substance du pain & du vin , Si ce qui doit estre receu en la communion n'est point *ce que la nature a formé*, il semble que cela mesme ne soit plus pain & vin en substance, & consequemment que la benediction ait causé vn changement substantiel au pain & au vin qui auoiẽt esté formez par la nature ; Mais ici il faut reprendre de l'exposition qui a esté donnee au texte de S. Cyrille, celle qui doit eclaircir celui de S. Ambroise; Le pain tel que la nature le forme est (comme chacun sçait) vrai pain, mais pain *simple*, *nud*, & *commun*; la benediction suruenant & changeant la nature, en consacrant ce qui n'estoit que *commun*, & sanctifiant ce qui estoit purement *naturel*, rend ouurage de la grace ce qui estoit seulement effet de

la

la nature; tout ainſi donc que S. Ambroiſe dit de l'eau du bapteſme, que *ſans la croix c'eſt vn element commun ſans aucun effet de Sacrement*, & que lors qu'elle eſt emploiee és myſteres elle *n'eſt point vuide*, à cauſe de la deſcente de l'Eſprit ſur icelle, & de *l'adjonction de ſa grace à la nature* d'eau, qui eſt tellement conſeruee qu'elle paſſe de ſa premiere condition à vne nouuelle dignité; ainſi le pain auant la conſecration eſt vn *element commun*, & *vuide de tout effet de Sacrement*; mais apres la benediction il eſt par la grace ſanctifiante eleué au deſſus de ſa naturelle condition pour eſtre *ſelon ſa maniere* (c'eſt à dire *en Sacrement*) corps de Chriſt: par ce moien S. Ambroiſe ne veut pas dire qu'il n'a plus apres ſa ſanctification, rien de *ce que la nature auoit formé*, comme pretendent les Tranſſubſtantiateurs qui croient qu'il n'eſt plus du tout; car il garde *ſa premiere eſſence* cõme nous auons prouué au chap. 4. mais qu'il acquiert vn nouuel eſtre qu'il n'auoit pas, aſçauoir l'eſtre de Sacre- *c.4. de myſt.*

ment;à raison duquel on peut dire que *ce n'est plus ce que la* seule *nature a formé, mais* outre ce qu'elle a formé *ce que la benedictiõ a cõsacré.* Que ce soit la le vrai sens de S. Ambroise, appert & par les preuues qu'il donne de la proposition qu'il auoit à verifier, & par la conclusion qu'il en tire touchant le Sacremẽt: car apres trois exemples de conuersiõs substantielles au baston de Moyse, au Nil, & au rocher, par lesquelles il demonstre en particulier que *la grace prophetique a changé la nature*, il adjouste 6. autres exemples de changemens à l'esgard de la condition, qu'il emploie comme les precedens pour verifier sa premiere maxime asçauoir que *la benediction a plus de force que la nature, puis que par icelle la nature mesme est changee*, & par consequent qu'à bon droit il a dit du pain Eucharistique que *ce n'est point ce que la nature a formé* mais *ce que la benediction a consacré.* Veu donc que les preuues doiuent ou prouuer ce qui est en question, ou cesser de porter le nom de preuues; il faut de necessité, que

(ſelõ S. Ambroiſe) on puiſſe dire de la mer, du Iourdain, des ſources de Mara, du fer eleué ſur l'eau, du feu euoqué du ciel, & de la Vierge renduë feconde, à l'eſgard des changemens ſuruenus en leur condition, non ſeulement que *la benediction a changé la nature*, maisauſſi qu'en chacun de ſes ſuiets lors de l'effet de la benediction, s'eſt trouué non *ce que la nature auoit formé mais ce que la benediction auoit* operé: deduction qui ſappe par le pied la baſe ſur laquelle baſtiſſent les Tranſſubſtantiateurs. Sa concluſion leur eſt autant ou plus contraire, car qu'infere t'il de tous les exemples qu'il a alleguez touchant le Sacrement ? *vraye certes* (dit il) *eſt la chair de Chriſt qui a eſté crucifiee & qui a eſté enſeuelie, vraiment donc eſt le Sacrement de ceſte chair là* : demonſtrant que ce qui a eſté *conſacré par la benediction*, & qui *n'auoit point eſté formé par la nature*, eſt que le pain de l'Euchariſtie *eſt vraiment* fait *Sacrement de la vraye chair* de Chriſt: ce qui derechef bat en ruine la Tranſſubſtantiation, pour laquelle il

eſt requis non que le pain *ſoit vraiment Sacrement*, mais que *vraiment* il ne ſoit plus, & qu'il ſoit reellement & proprement aboli.

Le 3. eſt en l'Homilie 83. de S. Chryſoſtome ſur S. Matthieu, où cette bouche d'or proteſte qu'en l'Euchariſtie le Seigneur *ne nous a rien donné de ſenſible*; car on pourroit penſer que les choſes que le Seigneur donne en ſon Sacrement ne peuuent eſtre ni pain ni vin, mais ſeulement ſon corps & ſon ſang; attendu que ſi le pain & le vin demeuroient, ils ſeroient *ſenſibles* auſſi bien que leurs accidens que l'on pretend reſter ſans ſuiet. Mais ceſte penſee eſt refutee par les paroles immediatement ſuiuantes, qui portent que *par des choſes ſenſibles* le Seigneur *a donné toutes choſes intelligibles*, ce qu'il verifie par l'exemple du bapteſme, où par l'eau qui eſt *choſe ſenſible* eſt fait *le don*, & ce *qui eſt accompli d'intelligible eſt la regeneration & renouuellement*: car de là il eſt manifeſte que S. Chryſoſtome n'a pas entendu nier abſolument mais

à certain eſgard, la donation des choſes ſenſibles és myſteres, ſon but aiant eſté de nous faire comprēdre que rien de ſenſible ne nous a eſté donné en iceux à cauſe de ſoi meſme, mais à cauſe de ce qui (eſtant intelligible) nous eſt ſenſiblement demonſtré par les ſignes qui le repreſentent : or que les ſignes qui repreſentent en l'Euchariſtie ſoient du vrai pain & du vrai vin, il l'auoit declaré formellement deux pages auparauant diſant que *quand* le Seigneur *a donné les myſteres il a donné du vin*; c'eſt donc de meſme que s'il nous tenoit ce diſcours que comme au bapteſme la penſee du Fils de Dieu n'a pas eſté de nous donner ſimplement de l'eau, mais le nettoyement de nos ames *par le lauement d'eau*, auſſi ſon intention en l'Euchariſtie n'a point eſté de nous preſenter ſimplement les natures ſenſibles du pain & du vin, mais de nous communiquer les intelligibles que nous ne voyons que par les ſenſibles, ſon corps, ſon ſang, toutes ſes graces, cachees à nos yeux, & qui doi-

uent estre discernees de l'entendemēt.
On pourroit encore insister sur les paroles precedentes par lesquelles S. Chrysostome semble condamner l'attestation des sens, disant, *obeïssons par tout à Dieu, & ne contredisons en rien, encore que ce qui est dit semble contraire aux discours & à la veuë; mais que sa parole l'emporte & sur le discours & sur le regard: faisons en aussi de mesme és mysteres, ne tenans pas nostre veuë arrestee seulement sur les choses proposees, mais retenons ses paroles, car sa parole n'est point suiette à decevoir, mais nostre sens est facile à estre seduit, celle là n'a iamais defailli, cestui ci faut souuent; puis donc que sa parole a dit* ceci est mon corps, *acquiesçons & croyons, & voyons cela mesme auec des yeux intelligibles.* Mais contre qui est pointee ceste batterie? quiconque nie la Transsubstantiation prefere t'il *son sens & ses raisonnemens* à la parole de Dieu? estime t'il qu'il faille *considerer seulement les choses proposees*? & ne tenir pour vrai que ce que l'on void? à qui le sens dira t'il que le pain est le corps de Christ?

à qui au contraire ne diront & la veuë & le gouſt ſi on ſe remet abſolument à leur arbitrage, que ce pain n'eſt rien que pain & qu'il n'a rien que de commun ? mais quiconque apporte vn goſier & vn œil ſpirituel, le diſcerne aiſément des viandes ſimples & communes; & acquieſçant à la parole de Dieu impoſe ſilence au ſens, voire auoüe de tout ſon cœur que ce qui (ſelon ce qui ſe void) n'a rien que de commun, & vil, eſt en effet le corps de Chriſt par cela meſme qu'il en eſt l'image & le ſigne exhibitif.

Par l'examẽ des lieux que l'on pretẽd plus incompatibles auec la permanẽce du pain & du vin apres leur conſecration, chacun a peu reconoiſtre qu'il n'eſt iamais arriué à aucun des Peres de la nier en effet; & que ceux d'entre eux qui ſemblent y auoir plus encliné, ſe ſont ſuffiſamment expliquez, & ont tellement modifié leurs expreſſions & raiſonnemens, que perſonne n'a droit de les tirer en preuue de la Tranſſubſtantiation d'aujourd'hui.

Poſons toutesfois qu'ils ne ſe ſoient eclaircis nulle part, & qu'ils ſe ſoient contentez d'vſer de ces propres termes, *ce qui eſt donné en l'Euchariſtie, n'eſt ni pain ni vin, ce qui eſt contenu au calice apres la conſecration n'eſt pas vin*, deuons nous leur faire ce tort de les mettre aux mains auec les autres anciens, & leur refuſer ce charitable office d'interpreter leurs façons de parler par celles de leurs contemporains, afin que ce qui eſt rude ou ambigu en l'expreſſion de l'vn, s'addouciſſe & prenne ſa lumiere des phraſes des autres? ſommes nous point obligez en conſcience de meſurer leurs negatiues à leur intention, plutoſt qu'a la phantaſie de leurs lecteurs, deſquels ſouuent les interpretations ne ſont pas tant des recerches du vrai ſens que dès torturesdes textes qu'elles expoſent? s'il ſuffit pour apprendre le ſentiment d'vn homme de prendre ſes parolesau pied de la lettre, afin d'eſtimer concedé ou nié abſolument ce qui ne l'eſt qu'à vn certain eſgard, combien de penſees ou crimi-

nelles

nelles ou absurdes attribuëra t'on aux plus innocens? combien souuent & en l'Escriture & és Peres trouue t'on des negatiues modifiees proposees en forme de negatiues simples & absoluës? Quand Dieu dit des Iuifs à Samuel [a] *ce n'est pas toi qu'ils ont rejetté mais moi*, n'auoient ils nullement reietté Samuel? quand il leur reprochoit par Esaie, [b] *tu ne m'as point offert les menues bestes de tes holocaustes, tu ne m'as point acheté à prix d'argent du roseau aromatique*, entend il que rien de cela ne lui auoit esté offert? Quand il proteste par Ieremie, [c] *Ie n'ai point parlé à vos peres touchant le fait des holocaustes*, & par Ezechiel, [d] *ie leur ai donné des statuts qui n'estoient point bons*: & par Ozée, [e] *ie veux misericorde & non point sacrifice*, son intention est elle de desauoüer toutes les ordonnances Leuitiques & les biffer comme n'aians iamais eu aucune bonté? Quand l'Euangile dit [f] *ce n'estes vous pas qui parlez, mais l'Esprit de mon Pere, ie ne suis point venu mettre la paix. Celui* [g] *qui croid en moi ne croid*

a) 1. Sam. 8. 7.
b) Esai. 43. 23. 24.
c) Ierem. 7. 22.
d) Ezech. 20 25.
e) Ozee 6. 6.
f) Matth. 10. 20; 34. 12. 44.
g) Iean 5. 31.

point en moi. Si ie rens tesmoignage de moi mesme mon tesmoignage n'est point digne de foi: permet il d'inferer que les Apostres ne parloient point du tout, que
h) Esai. 9. 5. Iesus Christ n'est point [h] *Prince de paix*, que les fideles ne croient point en lui & que mal à propos il disoit *encore*
i) Iean 8. 14. [i] *que ie rende tesmoignage de moi mesme, mon tesmoignage est digne de foi?* & quand
k) 2. Cor. 5. 16. S. Paul escrit [k] *nous ne cognoissons personne selon la chair*, [l] *vous n'auez point la*
l) Ephes. 6. 12. *luite contre la chair & le sang : la* [m] *chair*
m) 1. Cor. 15. 50. *& le sang n'heriteront point le royaume de Dieu* : pretend il renoncer à sa conoissance naturelle, & nier la necessité de combattre contre la chair, & exclurre absolument la chair du royaume de Dieu? Mille & mille telles façons de parler se rencontrent tant en l'Escriture, qu'és monumens des saints Peres, comme quand S. Irenee au chap. 10. du 5. liure dit, que *celui qui a receu l'Esprit n'est plus chair ni sang, mais esprit*: & S. Zenon au Sermon 3. & 7. *ad Neophytos*, que le baptizé *est & n'est pas le mesme*. Lucifer au liure intitulé *morien-*

dum pro Filio Dei, que l'Empereur Cōſtantius *ne porte d'homme que les lineamens*, &c. S. Baſile en l'Homilie *de la cholere*, qu'elle *ne permet pas à l'homme d'eſtre plus homme* : & S. Epiphane en *l'hereſie 66*. que *la chair* du temperant *n'eſt plus chair, mais eſt changee en Eſprit* : & S. Auguſtin au chap. 6. du premier liure *de la Trinité*, que ceux qui voyent la Triniré, *ne ſont pas hommes, mais au dela des hommes* : mais ie me reſtreins à monſtrer qu'elles ſont familieres aux autheurs qui ſemblent nier que le pain de l'Euchariſtie demeure pain. Car par exemple S. Cyrille en la Catecheſe 8. ſouſtient qu'*à l'infidele n'appartient pas vne obole au monde* : en la 9. que nous *ne ſçauons pas ſeulement le nom des beſtes* : en la 13. que *le iour* de la paſſion de noſtre Seigneur *n'eſtoit ni iour ni nuit*, en la 17. qu'*il ne faut pas* au bapteſme *prendre garde à la face de celui que l'on void* : & en la premiere Myſtagogique, que *celui qui a deſpouillé le vieil homme ne menera plus de dueil*, toutes les larmes de ſes yeux aians eſté eſſuiees.

S. Ambroise de mesme au liure *de ceux qui sont initiez* chap. 2. escrit à propos du baptesme, *qu'il ne faut pas considerer les figures des corps*: au chap. 3. qu'il ne faut pas *contempler les choses qui se voient*: au chap. 9. qu'il *ne recognoit point l'vsage de la nature és Sacremens*, qu'*il n'y à point en iceux d'ordre de la nature*: Sur le 1. chap. de S. Luc que *ceux qui ont veu le Seigneur* ressuscitant le Lazare *ne l'ont pas veu*. Sur le Pseaume premier que *c'est vne sentence absoluë que tous ne seront pas iugez*. Sur le 36. selon les Grecs que *Dieu n'a daigné voir Adam* apres son peché. Item qu'*Elie ne pouuoit auoir faim durant la famine*. Sur le 48. que *les sots ni les infideles n'ont ni richesses ni possession*. Sur le 61. que *l'ame qui est sujette à Dieu, n'est point suiette à la puissance humaine*. Sur le 118. Sermon 5. au commencement, que *les Gentils ne sont point, & ne viuent point, mais sont morts* : & au Sermon 18. ℣. 4. que les compagnons de Daniel *n'ont peu ni craindre ni sentir la vapeur de la fournaise ardante*. En sainct Chrysostome ceste sorte de phrase se

peut remarquer à chaque pas, comme en l'Homilie *du tremblement de terre & du Lazare*, où il enseigne que *là où est la richesse & la cruauté, là se void vn lion & non vn homme*: en la 75. sur S. Matthieu que les Apostres *ne sont pas morts mais viuent & preschent*: en la 35. sur les Actes, que l'yurongne *n'a rien de l'homme, mais toutes choses d'vne beste a forme humaine*: en la 7. sur la premiere aux Corinthiens que *ce n'estoit pas vne oreille d'homme* que la Prophetique, que les Prophetes *n'ont pas ouy entant qu'hommes mais entant que Prophetes*, qu'*apres le don du S. Esprit leur cœur n'estoit plus vn cœur d'homme*, que *nous auons l'entendement de Christ, c'est à dire spirituel diuin, qui n'a rien d'humain*: en la 13. que les mains de S. Paul auant sa conuersion *n'estoient pas d'vn homme mais d'vne beste dangereuse*, que depuis *elles n'ont plus esté des mains d'homme, mais spirituelles*, & que *la vipere les a reuerees à cause qu'elles n'estoient plus mains d'homme*: en la 39. que *l'or ne laisse pas estre hommes, mais bestes & demons les hommes*: en la 5. sur l'E-

piſtre aux Coloſſ. que *la mort preſente n'eſt pas mort, ni la vie vie:* s'eſt il iamais veu d'eſprit bien fait qui ſoit demeuré en echeq à la rencontre de telles façons de parler dont on pourroit entaſſer les exemples à l'infini? qui des plus ſeveres cenſeurs du langage, ne s'eſt touſiours contenté de les interpreter benignement, ſelon le rapport qu'elles auoient à l'intention des autheurs qui s'en sõt ſeruis, eſtimãt qu'encore qu'il ne ſoit pas poſſible de les admettre comme negations abſoluës, cela doit ſuffire pour la ſatisfaction de tous lecteurs equitables, qu'il eſt facile de les verifier à vn certain eſgard, & les prendre ſelon la nature des ſuiets? & poſé que nous euſſions à faire à des gens ſi ineptes qu'ils vouluſſent les prendre au pied de la lettre, ſi nous ne daigniõs nous cholerer contre leur mauuaiſe foi, ne les iugerions nous pas plus capables de s'expoſer eux meſmes en riſee, que d'expoſer les diſcours qu'ils tirent à contre ſens? Accordons pour ſerrer le nœud de plus pres, que ces

ſaints hommes que nous auons expliquez ſans apporter aucune ſorte d'éclairciſſement à leurs conceptions, les aient éclos en ces termes preciſément, *Ce qui eſt pris en la communion n'eſt pas, ou n'eſt plus pain, ce qui eſt contenu au calice ſacré n'eſt pas vin*, ſera il permis pourtant d'entendre leurs expreſſions contre la foi de l'experience, & le iugement de la raiſon, & l'authorité de la parole diuine, & l'interpretation commune des Peres qui diſent qu'en la communion on *reçoit du pain & du vin demeurans en leur premiere ſubſtance?* pourra t'on en bonne conſcience refuſer la lumiere des façons de parler claires, de peur d'eſtre contraint de modifier les obſcures ? ne dira t'on point auec iuſtice qu'il faut ranger à la pluralité des voix, ceux qui ſemblent en auoir de particulieres, & qu'au lieu de les engager au combat auec leurs freres, & auec leurs propres penſees, la bonne foi & le reſpect qui eſt deu à leur memoire requierent que l'on les concilie, les interpretans les vns par

les autres & disant, que s'il y en auoit qui eussent nié qu'en l'Eucharistie on receust apres la consecration *du pain & du vin*, leur negatiue deuroit estre reduitte à la modification que toute l'antiquité nous enseigne, declarant que les choses consacrees ne sont plus pain & vin, *nuds*, *simples*, & *communs*, comme ils estoient auparauant ; & par consequent que quiconque dit qu'elles ne sont ni pain ni vin, entend qu'*elles ne sont pas* seulement *pain ou vin*, mais qu'*outre la nature* commune *de pain & de vin*, elles ont la dignité sacree de figure ou de *Sacrement*, du corps & du sang du Seigneur ? Pour fermer ce discours j'estime que comme S. Ignace, & S. Irenee, & Tertullian, & S. Chrysostome, & S. Cyrille & Theodoret, & Gelase, disputans contre les Heretiques qui nioient (soit ouuertement soit obliquement) le mystere de l'Incarnation, ont trouué à propos de tirer leurs argumens de celui de l'Eucharistie qui en est l'image ; ainsi à l'imitation de S. Gregoire de Nysse [a] ceux qui

a) *Catech.* c. 37.

qui traittent la controuerſe du Sacrement, peuuent éclaircir par la verité de l'Incarnation que Gelaſe appelle le *myſtere principal*, la nature de l'Euchariſtie qui eſt le myſtere ſeruant au principal comme le type à ſon archetype. Or nous dit S. Athanaſe en ſon Epiſtre à Eupſychius Preſtre de Ceſaree de Cappadoce dont le fragment eſt rapporté dans les Actes du 2. Concile de Nicee, [b] *le fruit des brebis eſt commun, & la moiſſon de leur dos (aſçauoir la laine) eſt expoſee à tous en vſage commun; mais quand elle a eſté aſſemblee auec la teinture tiree de la mer, elle eſt appellee pourpre, l'appellation eſtant changee, & l'vſage ſuruenant par excellence, d'atourner les Rois ſeuls: auſſi eſt elle laine, & ne l'eſt pas: de vrai de ſa nature elle eſt cela meſme qu'elle eſtoit auparauant, mais elle ne l'eſt plus quãt à ſon vſage, car elle fuit la communeté à cauſe de la dignité de celui qui en vſe: ainſi auſſi la chair priſe de la nature commune a eſté faite le manteau du Roi, elle a eſté honoree de la meſme gloire que celui qui en vſe, encor qu'elle ne le ſoit pas par nature,*

b) *Act. 6. Tom. 5. p. 663.*

&c., Arnobe le jeune en sa seconde conference contre Serapion, presse la mesme comparaison, disant que quand S. Paul dit, *nous ne cognoissons plus le Seigneur Iesus selon la chair*, c'est *comme si quelqu'vn disoit, encore que nous ayons conu la laine deuant que par le meslange de l'huistre elle fust faite pourpre, maintenant nous ne cognoissons plus de laine, mais de la pourpre de laquelle entre tous les hommes nul ne puisse vser sinon qu'il ait esté doüé de la dignité d'Auguste*; puis adjouste, *l'on objecte en cét endroit, Donc Iesus a t'il auparauant* esté *vne laine vile, & la deïté suruenãt l'a t'elle fait pourpre?* à cela il respõd, *nous ne parlons pas ainsi; mais deuant que l'Esprit vint sur Marie, & que la vertu du tres-haut l'enombrast, & qu'elle conceust ce qui deuoit estre appellé saint le Fils de Dieu, deuant cela le ventre de Marie (quoi que net de peché & saint) toutesfois pour la vileté de l'humanité, estoit comme vne tres-bonne laine & incomparable à toutes les Vierges qui estoient sous le ciel: & estoit telle & de tel prix que (conuenablement aux saints) elle deuoit receuoir en soi la*

deïté du Fils de Dieu, de meſme que la laine le ſang de l'huiſtre, & ceſte laine deuoit ceſſer d'eſtre laine, mais eſtre faite vraie pourpre, par le ſang duquel il a eſté parlé; parce que ce n'eſt pas vne laine vile mais precieuſe qui eſt capable de ce ſang. Que ſi ce ſang par ſon meſlange releue la laine d'vne ſi grande majeſté qu'il ne ſoit permis à aucun d'vſer d'icelle ſinon à celui qui eſt doüé de dignité royale; combien plus quand le S. Eſprit eſt venu en Marie, & la vertu du tres-haut l'a enombree, a t'elle fait ce qui eſt né d'elle de la ſemence de Dauid ſelon la chair idem *Fils de Dieu?* remarquez que cõme d'vne part S. Athanaſe a dit que la laine *eſt laine & ne l'eſt pas*, pource qu'encore qu'elle *ſoit de ſa nature cela meſme qu'elle eſtoit auparauant*, elle a changé *ſon vſage*, tellement qu'elle n'eſt plus *laine* ſeulement mais *pourpre*, & Arnobe a adjouſté qu'elle *n'eſt plus conuë pour laine mais pour pourpre*, voire qu'elle *a ceſſé d'eſtre laine* pource qu'elle a ceſſé *d'eſtre vile*, ayant eſté *faite vraie pourpre & precieuſe*; d'autre part l'vn & l'autre tient que Ieſus Chriſt

est & n'est pas chair, pource que sa chair (quoy qu'elle ait la vraye nature de chair) n'est pas *simple chair*, mais le *manteau de la Diuinité*. Qui empeschera maintenant d'appliquer par Analogie le discours de ces Peres au Sacrement de la chair de laquelle ils ont parlé, pour dire qu'il *est & n'est pas* pain, puis qu'*il est de sa nature ce qu'il estoit auparauant, & ne l'est plus quant à son vsage*, qu'il *n'est plus conu pour* pain, mais pour *signe sacré* du corps de Christ, voire qu'il *a cessé d'estre* pain, parce qu'il a cessé d'estre pain *vil* & *commun*, estant deuenu *precieux* & Sacrement?

CHAP. VII.

QUE LA CREANCE de l'Eglise Romaine renuerse l'ordre de la nature, & choque ses plus claires maximes establissant des miracles que la raison iuge estre des impoßibilitez absoluës.

VEV que tous les Doctes conuiennent de ce principe [c] qu'*il ne faut rien tenir ni dire affirmatiuement* & *asseurément, qui repugne aux manifestes experiences & raisons de la Philosophie, & des autres disciplines*, & que *tout ce qui est vrai s'accordant tousiours auec ce qui est vrai, la verité des saintes lettres ne peut estre contraire, aux vraies raisons & experiences des doctrines humaines.* Ce seroit bien le deuoir de chaque

c) Pererius in Gen. 1.

Chreſtien de iuger auec S. Auguſtin
d) epiſt. 7. [d]que *ceux qui oppoſent en quelque ſorte l'authorité des ſaintes Eſcritures à vne manifeſte & certaine raiſon, ne s'entendent pas eux meſmes, ains oppoſent à la verité non le ſens des Eſcritures auquel ils n'ont peu paruenir mais plutoſt le leur propre, & oppoſent non ce qu'ils ont trouué en icelles mais en eux meſmes comme pour elles.* Mais par le malheur de ces derniers temps la prattique de ce deuoir eſt auſſi rare, que l'obligation à le prattiquer eſt vniuerſellement reconuë; ceux là ſont le moins de ſcrupule de gourmander la raiſon qui ſe glorifient d'eſtre les plus raiſonnables; & pourueu qu'on ſoit capable de conceuoir des penſees inintelligibles, ou que (pour les faire valoir) on prenne la reſolution de recourir au miracle; chacun ſe croid diſpenſé de la neceſſité de ſatisfaire aux plaintes de la nature de laquelle il s'imagine pouuoir violer l'ordre auſſi impunément qu'inutilement. De là vient que depuis 600. ans apres auoir fait paſſer vne conception humaine

pour vne creance diuine, les eſprits qui en ont eſté imbus ſe ſont accouragez à la maintenir par vn continuel effort contre la raiſon, & ſes plus indubitables maximes, auſquelles on s'eſt contenté d'oppoſer la toute-puiſſance de Dieu, comme s'il auoit iamais ſuffi de crier miracle, pour eſtre garanti d'abſurdité, ou ſi la ſageſſe de Dieu auoit quelquesfois armé ſa puiſſance contre ſa verité, pour deſtruire celle des definis, dont les definitions ſont confeſſees vraies, & permettre comme vne gentilleſſe d'eſprit l'admiſſion des deux membres d'vne meſme contradiction à la fois. Ce ſeroit ſe charger d'vn ſoin bien ſuperflu que de faire le denombrement de tous les exemples qui peuuent eſtre alleguez de cét abus, mais perſonne ne iugera inutile d'en mettre quelques vns en veuë pour demonſtrer auec vne entiere certitude en quels termes on eſt.

1. On dit que du pain & du vin tranſſubſtantiez *il ne reſte rien*, & toutesfois qu'*ils ne ſont pas annihilez*, c'eſt à

dire ne paſſent pas, & ne ſont pas reduits en rien; comme ſi ce qui *ne demeure ni à l'eſgard de ſa forme ni à l'eſgard de ſa matiere*, & n'entre en la compoſition d'aucune autre choſe ſelon aucune partie de ſoi meſme, & n'eſt ni en ſoi ni en autrui, n'eſtoit pas abſolument aboli & aneanti.

2. On dit que la ſubſtance qui doit ſucceder en la place du pain & du vin eſt amenee où elle n'eſtoit pas ſans mouuement local, & ſans laiſſer ſon lieu precedent, quoi qu'*amener* ſignifie *mouuoir d'vn lieu en vn autre*, & que le reſultat de ce diſcours ſoit que ce qui eſt amené ne le ſoit pas.

3. On adiouſte que ceſte ſubſtance eſt ſous des accidens empruntez, & au lieu que les accidens de chaque choſe ſont ſignes naturels d'icelle, on preſuppoſe qu'ici ceux qui paroiſſent ſont ſignes non de leur ſuiet naturel, mais d'vn autre auquel ils ne ſubſiſtent point.

4. On tient de plus que ces accidẽs ſubſiſtent ſans leur propre ſuiet, & qu'ils

qu'ils ne sont en rien, quoi que chacun auouë qu'estre accident soit estre en quelque chose.

5. Item qu'ils subsistent à la façon des substances & neantmoins demeurent accidens, comme si on disoit qu'ils sont subsistents & insubsistents tout ensemble.

6. Item qu'en l'Eucharistie, ce que tous les sens tesmoignent estre absent & (comme dit [e] le Cardinal Bellarmin) n'est *ni veu ni touché*, qui *ne se meut point*, qui est *imperceptible au sens & à l'imagination* comme recognoit [f] Thomas, est present, & à l'opposite ce que tous les sens tesmoignent estre present, non seulement est absent, mais a cessé d'estre.

e) *de Euchar. lib.* 1. *c.* 2.

f) *parte* 3. *q.* 75.

7. Item que la substance qui a cessé d'estre est transsubstantiee, & conuertie substantiellement ; quoi que le terme acquis par ceste conuersion ne soit qu'vn accident, asçauoir la succession d'vne autre substance au lieu de celle qui a cessé, & la presence de la substance qui succede au lieu où elle n'e-

stoit pas auparauant.

8. Item que ceste substance *a extension en soi sans en auoir à l'esgard du lieu*, & qu'elle *est sous les especes de* celle qui a cessé *auec toutes ses parties, distinctes les vnes des autres en elles mesmes & non à l'esgard du lieu*, combien que ni l'extension ni la substance ne puissent estre qu'en lieu, & qu'*estre quelque part* (comme disoit [g] S. Chrysostome) *se die à l'esgard de la situation en lieu.*

g) *Homil. 5. in Ephes.*

9. Item que ceste mesme substance est *estendue en soi* & *subsiste indiuisiblement*, ce qui est dire qu'elle est & n'est pas estenduë, qu'elle est diuisiblement & indiuisiblement.

10. Item qu'en la premiere Eucharistie, elle a esté toute entiere dans l'vne de ses parties; asçauoir en sa bouche, & en suite dans son estomach, ce qui est faire la partie sinon plus grande au moins egale à son tout.

11. Item qu'elle retient la nature & les proprietez d'vn vrai corps, & cependant *existe selon la maniere d'exister des esprits*, Bellarm. *de Euchar. lib.* 1. *c.* 2. voi-

re ſelon la maniere ſelon laquelle Dieu eſt en lieu. Idem *lib.* 3. c. 4. ce qui en effet eſt affirmer & nier qu'elle ſoit corps & en garde les proprietez.

12. Item qu'apres qu'elle a commencé d'exiſter & durant ſa premiere exiſtence, elle ait tous les iours des nouueaux commencemens d'eſtre ſans auoir multiplicité d'eſtres, choſe d'autant plus impoſſible, que le Cardinal Bellarmin lui meſme iuge qu'il y a de l'impoſſibilité à mettre vne meſme choſe [h] *ſous pluſieurs temps.*

h) lib. 3. de Euchar. c. 4.

13. Item qu'elle ſoit contenuë toute entiere en vn lieu, & toute entiere hors de ce meſme lieu où on preſuppoſe qu'elle eſt contenuë, c'eſt à dire contenuë & non contenuë à l'eſgard d'vn meſme lieu & d'vn meſme temps.

On eſtime que toutes ces choſes & infinies ſemblables qui en deſpendent ſe font tous les iours mille & mille fois ſurnaturellement : mais outre ce qu'il faudroit prouuer qu'elles ſe font auant que de definir par quelle vertu

elles ſe peuuent faire : toute ame bien ſenſee auoüera touſiours aiſément que c'eſt en vain que l'on allegue la puiſſance abſoluë de Dieu ſans parler de ſa volonté ſans laquelle elle n'execute rien, & l'empire ſouuerain de l'autheur de la nature contre la nature de ſa verité eternelle, & la conſtance inuariable de l'ordre qu'il a eſtabli au monde.

Chap. VIII.

QUE LES PERES confirment les meſmes maximes que Rome decredite, pour donner lieu à ſa Tranſubſtantiation.

QVAND les eſcrits des Peres ſeroient abſolument inutiles à la conuiction des erreurs qui n'ont paru que pluſieurs ſiecles apres leur decez, perſonne ne le deuroit trouuer eſtrange : car ils ont eſté conſignez à la poſterité pour ſeruir d'enſeignement de ce qu'ils croyent, ou pour l'armer contre les monſtres qui auoient des-ja combatu la foi de l'Egliſe, & non pour tenir lieu de Propheties. Il eſt vrai cepen-

dant que ces ſaintes ames par vne addreſſe particuliere de la prouidence de Dieu, ont anticipé toutes les chicaneries des derniers ſiecles, & donné leurs preiugez contre les artifices qui auoient à naiſtre apres leur retraitte du monde : tellement que quand il prendroit enuie à ceux qui veulent confirmer la Tranſſubſtantiation par leur authorité de meſpriſer les deciſions par leſquelles ils ont fermé la bouche à d'autres aduerſaires il ne leur ſeroit pas permis de diſſimuler qu'elles ſont contraires à leurs preſuppoſitions. Verifions cela par quelques exemples.

I. On dit que le corps de noſtre Seigneur qui a eſté formé dés il y a pluſieurs ſiecles au ventre de la ſainte Vierge, *eſt fait tous les iours* par la conſecration de l'Euchariſtie, ie ne m'informe pas ſi ceux qui le diſent veulent que ce ſoit *par nouuelle production*, ou *par adduction*, ou par quelque autre moyen; il me ſuffit que l'antiquité nie abſolument que ce qui eſt puiſſe eſtre fait.

1. Iuſtin Martyr en ſon traitté contre les dogmes d'Ariſtote ſect. 17. 23. 43. 59. *ce qui ſe fait, & qui doit eſtre, auant que d'eſtre fait n'eſtoit point encore:* & en la ſect. 44. *tout mouuement eſt fait par le changement de ce qui n'eſtoit point encore, mais deuoit eſtre.*

2. Athenagoras en ſon Apologie eſcrite auant l'an 170. auquel l'Empereur Lucius eſt decedé, *l'eſtant n'eſt pas fait mais le non eſtant.*

3. S. Irenee au chap. 66. du 2. liure poſe cét ordre pour l'exiſtence de toutes les creatures que Dieu *leur donne qu'elles ſoient ainſi faites au commencement, & en ſuitte qu'elles ſoient.*

4. Tertullian au 33. chapitre de ſon liure contre Hermogene, *ce que ie trouue auoir eſté fait ie ſçai qu'il n'a pas eſté auparauant.*

5. Origene en l'Homilie 6. ſur Exode, *Rien ne ſe feroit ſinon ce qui n'eſtoit pas.*

6. S. Athanaſe en l'oraiſon 3. contre les Ariens. *Les choſes qui ont eſté faites, ont eſté faites ou creées depuis vn certain commencement de non eſtre.* Item, *les ou-*

urages ont leur commencement en ce qu'ils sont faits, & le commencement precede les choses qui sont faites. Item, *l'estre des choses qui sont faites se mesure en ce qu'elles sont faites, & Dieu commence de les faire depuis vn certain commencement, afin que l'on recognoisse ces choses là n'estre point deuant que d'estre faites:* au liure des Decrets du Concile de Nicee, *Dieu cree appellant les choses qui ne sont point à l'estre:* & au liure de l'Incarnation, *Dieu ne seroit point dit createur, s'il ne creoit la matiere de laquelle les choses creées sont faites:* ce que i'allegue contre les aduersaires pource que le Canon de la Messe employe entr'autres le nom de *creation.*

6. Phœbadius Euesque d'Agen appellé aujourd'hui par vn estrange corruption de langage S. Fiari, en son traitté contre les Ariens escrit entre l'an 357. & l'an 361. *S'il a esté fait, il n'a pas esté & s'il n'a pas esté il ne sera point.*

8. S.Hilaire au 12. liure de la Trinité, *tout ce qui se fait, deuant qu'il soit fait,*

n'a point eſté. Item, *la nature ni la neceſſité ne permet point que ce qui eſt naiſſe, veu qu'il eſt neceſſaire que ce qui naiſt, naiſſe tant ſeulement pour eſtre & non pource qu'il eſtoit deſia:* & ſur le Pſeaume 138. ſelon les Grecs, *il n'y a point de neceſſité que ce qui eſt ſoit fait, mais ce qui eſt fait n'eſt point deuant qu'il ſoit fait.*

9. S. Gregoire de Nyſſe au 6. liure contre Eunomius prenant cét heretique par ſa propre confeſſion, *ce qui eſt (ſelon le teſmoignage meſme de l'hereſie) n'a pas beſoin d'eſtre fait. Si Dieu a fait ſon fils, il a totalement fait ce qui n'eſtoit point.* Item, *celui qui cree cree les choſes qui ne ſont point, car ce qui eſt (ſelon que dit Eunomius) n'a pas beſoin d'eſtre fait.*

10. S. Ambroiſe, au 3. chap. du liure de l'Incarnation, *ce qui ſe fait commence; ce qui eſtoit, n'a pas pris de commencement, mais l'a preuenu.*

11. S. Chryſoſtome au Sermon de la Natiuité du Seigneur, *ce qui eſt precede, mais ce qui n'eſt point, eſt creé ou fait.*

12. Theodore Eueſque de Mopſueſtie decedé l'an 427. és fragmens de

son Commētaire inserez en la chaine des Peres Grecs, sur S. Iean, comparant les premieres paroles de Saint Iean auec le commencement de Genese, *Les choses qui ont esté faites n'estoient point auparauant, & n'eussent point esté faites, si elles eussent esté*, & plus bas, *en ces mots*, Dieu a fait au commencement, *l'adjonction du verbe*, a fait, *determine le commencement pour les choses faites.* Item, *aucune des choses qui n'estans point ont esté faites, ne peut estre dite estre en son commencement d'estre.* Item, *qui ne sçait pas que ce qui n'estant point auparauant a esté fait, a pris l'estre pour commancer d'estre?* Item, *si les choses produites estoient, elles estoient auparauant, & il est manifeste qu'elles n'estoient point sinon estans produites auparauant.* Item, *à toutes les choses produites le commencement d'exister est la production.*

13. S. Augustin au liure des mœurs des Manicheens chap. 7. & au 1. liure contre l'aduersaire de la Loy chap. 33. *faire est* produire *ce qui n'estoit point du tout.*

14. Iean Caſſian Diacre de S. Chryſoſtome, puis Preſtre & Abbé à Marſeille au chap. 9. du 7. liure de l'Incarnation eſcrit l'an 432. ou 33. *Les choſes qui ont deſia commencé d'eſtre, ne peuuent retourner derechef à cela qu'elles ſoient engendrees par nouuelle creation.*

15. Gelaſe I. au 3. liure contre Eutyches, *comment celui qui eſtoit a t'il eſté fait, comme ainſi ſoit qu'eſtre fait, ait accouſtumé d'eſtre le propre de celui qui n'auoit iamais ſubſiſté auparauant, ſinon parce qu'il a eſté fait ce qu'il n'eſtoit pas?*

16. Iean Maxence Moine d'Orient contemporain du Pape Hormiſda en ſon Dialogue contre Neſtorius enuiron l'an 520. *nulle choſe ne peut naiſtre ſubſtantiellement vne ſeconde fois.* Sur cela le Neſtorien ayant reſpondu, *cela eſt dit eſtre fait qui ne ſemble point encore eſtre en eſtre, ou qui eſt tellement tourné de ce qu'il eſt en quelque autre choſe, qu'il ceſſe d'eſtre ce qu'il eſtoit.* Maxẽce repart, *l'argument que tu as mis en auant vaut contre celui qui maintiẽt que quelque choſe qui eſt, ſelon cela meſme qu'elle eſt, peut naiſtre ou*

estre faite derechef.

17. L'autheur des Dialogues contre les Marcionites sous le nom d'Origene au Dial.3. *en ces mots* la parole a esté faite chair, *ce mot a esté faite, a declaré par exemple que ce qui n'estoit pas a esté adjouté & est auenu, & qu'il a commancé à estre fait ce qu'il n'estoit pas encore, car on ne dit pas que ce qui est fait, est, mais qu'il est fait, ce qu'il n'estoit point auant qu'il fust fait.*

18. Anastase le Sinaïte en sa 1. oraison dogmatique, *le principe anticipe la fin, ne souffrant point qu'aucun le deuance, car s'il est principe, il ne sera second à rien qui soit, car ce qui est second n'est point principe, & ce qui est au principe ou commencement, n'est pas apres le commencement.* Item, *comment ce qui est deuant & apres soi mesme peut il estre Dieu? car comme vn seul & mesme corps ne peut estre dit plus vieux & plus jeune, ainsi aussi vn Dieu.*

19. Cæsarius Moine qui a vescu apres l'an 700. & que l'on confond mal à propos auec le frere de S. Gre-

goire de Nazianze, decedé dés l'an 367. le 25. Feurier: en la question 151. du 3. Dialogue, presse la mesme absurdité, disant que *le mortel ne peut estre plus aagé & plus ieune que soi mesme*: & afin que personne ne se flatte sur l'imagination de quelque conuersion *adductiue* telle que la propose le Cardinal Bellarmin, l'autheur des Questions aux Grecs en Iustin Martyr, auertit en la question 43. que *tout ce que l'on fait estre quelque part*, (comme on pretend du corps de nostre Seigneur en la Messe,) *y est fait estre, ou à l'esgard de la presence par vne translation de lieu en autre, ou à l'esgard de l'essence par vne action qui l'amene du non estre à l'estre*: ce qui ne peut estre pensé seulement du corps de Christ, qui ne change point de lieu, & n'est point *amené du non estre à l'estre* selon la confession mesme des aduersaires.

il cite Maximus decedé l'an 662.

II. On dit que le corps de nostre Seigneur existant sous les accidens du pain consacré est present en plusieurs lieux en vn mesme moment. Mais les

Peres tiennent constamment, que la presence en plusieurs lieux en mesme moment, est tellement propre à Dieu, qu'elle est absolument impossible, non seulement aux natures corporelles, mais aussi à toutes sortes de creatures sans exception.

1. Arnobe celebre Orateur Chrestiẽ qui a escrit enuiron l'an 302. disputant au liure 6. contre les Payens qui disoiẽt que leurs Dieux qu'ils croioyent finis habitoient en leurs statuës, les presse en ceste sorte, *Vn seul Dieu ne peut pas estre en mesme temps en plusieurs simulacres, ni estre non plus diuisé en parties par vne section interjacente*: & plus bas, *posé cela que ce qui n'est qu'vn, puisse en mesme temps estre en tous, ou bien il faut dire qu'vn chacun des Dieux se diuise tellement soi-mesme d'auec soi mesme, qu'il est & lui mesme & vn autre non separé d'aucune distinction, mais là ensemble & soi mesme & vn autre, ce que la nature rejette*, &c.

2. S. Athanase au liure du S. Esprit à Serapion, *l'Esprit qui est au Verbe est au milieu de tous, au lieu que les Anges*

estans inferieurs sont en lieu, & là où ils sont enuoyez là ils sont presens.

3. S. Hilaire au liure 8. de la Trinité, *l'homme ou quelque autre chose semblable à lui, quand il sera en quelque part alors il ne sera point ailleurs; parce que ce qui est là est contenu là où il est :* & sur le Pseaume 124. selon les Grecs, *Le Seigneur n'est point corporel à nostre maniere, en sorte qu'estant en vn lieu il soit absent ailleurs.*

4. S. Basile au liure du S. Esprit chap. 22. *chacune des autres vertus est creuë estre en vn lieu circonscript, car l'Ange qui assistoit à Corneille, n'estoit pas là & au mesme moment pres de Philippe.*

5. S. Gregoire de Nazianze en l'Oraison 37. prouue la Deïté du S. Esprit, par ce qu'*il penetre les vertus Angeliques, comme aussi les Prophetiques & Apostoliques en mesme temps, quoi que non en mesmes lieux, mais en diuers endroits, ce qui monstre qu'il est incirconscript.*

6. S. Ambroise au liure du S. Esprit chap. 7. *toute creature est circonscripte, par certaines bornes de sa nature veu mesme que les œuures spirituelles qui ne sont pas*

comprises par les lieux comme bornes, sont toutesfois restraintes par la proprieté de leur substance: & plus bas, *de quel Ange trouuons nous la vertu estre espanduë en plusieurs?*

7. Didymus Prestre d'Alexandrie aueugle de corps mais si clairuoyant d'Esprit que S. Hierome qui a esté son disciple, l'appelle *son Voyant*, au liure du S. Esprit escrit enuiron l'an 370. *Le S. Esprit s'il estoit vne des creatures auroit au moins vne substance circonscripte comme toutes les choses qui ont esté faites, car encore que les creatures inuisibles ne soient pas circonscriptes de lieux & de bornes, toutesfois elles sont bornees par la proprieté de leur substance:* & plus bas, *l'Ange qui estoit present à l'Apostre priant en Asie, ne pouuoit pas tout ensemble & en mesme temps estre present aux autres, qui se trouuoyent és autres parties du monde.*

8. S. Chrysostome en l'Homilie 3. sur l'Epistre aux Hebreux parlant de nostre Seigneur selon sa Deïté & l'opposant aux Anges, *il n'a pas mesme esté enuoyé, car il n'est point passé de lieu en autre,*

stre, mais a pris chair, or ceux ci (asc. les Anges) changent les lieux, & delaissans les premiers, où ils estoient, viennent ainsi ès autres esquels ils n'estoient pas.

9. S. Augustin au 20. liure contre Faustus chap. 11. *selon sa presence corporelle il ne pouuoit estre tout ensemble & au soleil, & en la lune & en la croix:* en l'Epistre 57. *Les personnes diuines ne sont pas corps desquels la grandeur soit plus ample en trois qu'en chacune d'icelles, & n'occupent pas leurs lieux de leur espaisseur, tellement qu'elles ne puissent estre tout ensemble en des espaces distans.* Item, *ne doute point que Christ nostre Seigneur ne soit present, & par tout tout entier comme Dieu, & qu'il ne soit inhabitant en vn mesme temple de Dieu comme Dieu, & en quelque lieu du ciel à cause de la maniere d'vn vrai corps:* au traitté 30. sur S. Iean, *Le Seigneur est en haut, mais la verité le Seigneur est aussi ici, car il faut que le corps du Seigneur auquel il est ressuscité soit en vn seul lieu, mais sa verité est espandue par tout.* Le seul moyen que l'on a trouué de se deffaire de ce passage excellent a esté

de le corrompre en toutes les Editions faisant dire à S. Augustin ce qui ne seruiroit de rien à son discours, asc. *que le corps du Seigneur peut estre en vn seul lieu,* là où il auoit escrit qu'*il faut qu'il soit en vn seul lieu*; mais & la nature de son raisonnement, & les citations d'Yues Euesque de Chartres, d'Alger, de Lombard, de Gratian, de Thomas, de Bonauenture, de Scotus, de Richard de Miuille, de Durand, de Gabriel Biel, de Cassander, & presque de tous les vieux Scholastiques descouurent la corruption: au traitté 31. *l'homme selon son corps est en lieu, passe de lieu en autre, & quand il est venu en vn autre lieu n'est plus en ce lieu dont il estoit venu; mais Dieu remplit toutes choses, & est par tout tout entier, & n'est pas contenu és lieux selon les espaces, toutesfois Christ selon sa chair visible estoit en terre, selon sa Majesté inuisible au ciel & en la terre.*

10. Basile Euesque de Seleucie qui a esté l'vn des principaux Prelats assistans au Concile de Chalcedoine l'an 451. en son Homelie de la Mere de

Dieu, *Gabriel venant vers la Vierge & mere de Dieu, abandonne les cieux, mais le verbe de Dieu rempliſſant toutes choſes & incarné en icelle n'eſt point ſequeſtré de l'adoration qu'il reçoit és cieux.*

11. Caſſian au 4. liure de l'Incarnation chap. 8. *Ieſus Chriſt lors qu'il parle en terre ne peut eſtre au ciel que par l'infinité de Dieu*: & au liure 7. chap. 4. *nul eſtant ſitué en terre ne peut eſtre és cieux.*

12. S. Cyrille d'Alexandrie au chap. 3. du liure 11. ſur S. Iean, *Il ne pouuoit conuerſer auec ſes Apoſtres par ſa chair eſtant monté au Pere.*

13. Theodoret au 1. Dialogue contre les Macedoniens, au Macedonien ayant dit, *Quand Gabriel fut enuoyé auec Marie, n'eſtoit il pas auſſi lors au ciel?* fait reſpondre l'Orthodoxe, *par l'eſſence non, mais bien de la penſee.*

14. Gelaſe premier en ſa diſpute contre Sabellius, *remplir en vn meſme moment les cieux, les terres, & les mers, eſt le propre non de la creature mais de Dieu ſeul*: & au 4. liure contre Eutyches, *Quand la nature de la chair eſtoit en terre*

elle n'estoit pas certes au ciel, & maintenant pource qu'elle est au ciel elle n'est pas certes en terre, & est tellement vrai qu'elle n'y est pas que selon icelle nous attendons que Christ vienne du ciel, lequel selon le verbe, nous croyons estre auec nous en terre.

15. Paschasius Diacre de l'Eglise Romaine au premier liure *du S. Esprit* escrit enuiron l'an 500. au chap. 12. *toute creature, comme elle est sujette aux commencemens des temps, elle est aussi reconue estre circonscripte par certains espaces & bornes.* Item, *Si le S. Esprit estoit local & demeuroit perpetuellement en eux il ne pouuoit estre autre part.*

16. Fulgence au 7. chap. du 2. liure au Roy Trasimond, *il est necessaire que ce qui est circonscript de quelque fin soit borné ou par le lieu ou par le temps* : au chap. 18. *l'Apostre Paul pour monstrer que le corps de Christ vrai homme estoit contenu localement, dit aux Thessaloniciens, comment estes vous conuertis, &c. pour attendre des cieux son fils, &c.* Item, *Si le corps de Christ est vray, il faut certes qu'il soit contenu par le lieu* : passage que l'on a de-

rechef falsifié en mettant *potest* au lieu de *oportet* & eneruant le discours de l'autheur : & au chap. 17. *selon sa substance humaine* Christ estoit *absent du ciel lors qu'il estoit en terre, & a delaissé la terre apres estre monté au ciel.*

17. L'Autheur de la dispute contre Arius en S. Athanase, *Si le S. Esprit estoit present aux Apostres distans les vns des autres de longue distance, pour prescher le Royaume des cieux, certes il remplit toutes choses estant present par tout par son essence.*

18. L'Autheur des Questions à Antiochus que i'estime estre Athanase Patriarche d'Antioche decedé l'an 723. en la Question 26. *c'est à Dieu seul d'estre en deux lieux, & par tout le monde en mesme moment.*

19. Damascene au chap. 17. du premier liure *de la Foy* escrit enuiron l'an 760. *L'Ange est dit estre en lieu pource qu'il est present intelligiblement & qu'il opere selon sa nature & n'est point ailleurs, mais est circonscript là intelligiblement; car il ne peut pas en mesme temps operer en di-*

uers lieux: & au chap. 3. du 2. liure, *Les Anges sont circonscripts, car quand ils sont au ciel ils ne sont pas en la terre, & qnand ils sont enuoyez de Dieu en terre ils ne demeurent pas au ciel.* Item, *ils ne peuuent en mesme temps estre & operer çà & là.*

20. Le 2. Concile de Nicee assemblé l'an 787. en la 6. Action tenuë le 5. Octobre au Tome 3. *le Seigneur selon qu'il estoit homme parfait estant en Galilee n'estoit point en Iudee, & lui mesme asseure cela disant, allons en Iudee:* & au Tome 6. *c'est vne chose pleine de blaspheme d'asseurer que celui qui est Seigneur sur toutes choses Iesus Christ nostre vrai Dieu est incirconscript apres l'Incarnation, lui mesme ayant asseuré à ses disciples,* Lazare nostre amy dort, & ie m'esioüis à cause de vous de ce que ie n'estois point là, *ceci,* ie n'estois point là, *n'est il point propre à la circonscription? ouy certainement.*

21. Nicephore Patriarche de Constantinople depuis l'an 806. iusqu'à l'an 815. au chap. 8. du liure des Cherubins. *Les Anges ne peuuent en mesme moment estre ni operer en diuers lieux, car*

cela n'appartient qu'à Dieu seul: & au liure des images, *Les Anges sont dits estre en lieu entant qu'ils ne sont point ailleurs.*

22. Anastase le Sinaïte au liure *des Questions*, escrit enuiron l'an 1078. en la question 87. *vn Ange mesme ne peut pas estre en mesme moment en diuers lieux, n'y ayant nul qui le puisse sinon Dieu seul qui est incirconscript:* & au liure *des dogmes de la vraye foi*, (si toutesfois ceste piece peut estre du mesme autheur) *Gabriel n'a peu estre tout ensemble au ciel & chez la Vierge, ni vers Daniel en Babylone & vers Abacuk en Iudee, car il estoit d'vne nature creée.*

L'an 1239. quelques vns ayans osé escrire à Paris que *l'Ange peut en vn mesme instant estre en diuers lieux, & estre par tout s'il veut estre par tout*, l'Euesque Guillaume ayant assemblé vn Concile de tous les Maistres de l'Vniuersité le 13. Ianuier 1340. condamna ceste proposition comme *erreur detestable contre la verité Catholique*, & lui opposa comme antidote la suiuãte, *l'Ange est en lieu par distinctions, tellement que*

s'il est ici il n'est pas là en mesme instant; car il est impoßible qu'il soit en vn mesme instant par tout veu que cela est le propre de Dieu : Thomas mesme quoi que grand defenseur de la Transsubstantiation ne s'esloigne pas de ceste decision en son Commẽtaire sur le 26. de S. Matthieu disant, qu'*il est impoßible qu'vn mesme corps soit en diuers lieux*; & de là peut estre est venu que Iean Pic Comte de la Mirande & Chanoine de Latran, decedé l'an 1494. a soustenu dans Rome mesme, qu'*il ne se peut faire par la puissance de Dieu qu'vn mesme corps soit ensemble en diuers lieux*, Apol. p. 65.

III. On dit que le corps du Fils de Dieu estant sous l'hostie peut estre non seulement en plusieurs lieux à la fois, mais aussi *estre en mesme temps haut & bas, elongné & prés d'vn mesme lieu*; mesme quelques vns (au rapport du Cardinal Bellarmin *lib. 3. de Euchar. c. 5. ad. 3.*) soustiẽnent qu'*vn mesme homme pourroit estre yure en vn lieu, & en vn autre auoir soif; voire mourir en vn lieu & en l'autre viure en mesme temps:* mais cela est

est diametralement opposé au iugement du Pape Gelase premier qui enseigne au 4. liure contre Eutyches, qu'*vne mesme nature ne reçoit point en soy mesme vne mesme chose & ce qui est diuers d'icelle*, dequoy il donne pour exemple estre circonscript, & contenu en lieu & n'y estre pas.

IV. On dit que non seulement le corps de Christ, mais aussi tel autre qu'il plaira à Dieu peut estre en lieu, sans occuper de lieu.

1. Au contraire S. Basile en l'Oraison du Paradis dit nettement que *le lieu est vn prealable du corps*, & en l'Epistre 141. que *circonscript est ce qui est enuironné du lieu.*

2. S. Gregoire de Nysse son frere au chap. 24. du liure de la formation de l'homme, *comme cela n'est point corps auquel & la couleur & la forme & la solidité, & l'espace, & le poids, & le reste des proprietez ne se trouue point*, &c. *au contraire là où ces choses concurrent elles font la subsistence corporelle.*

3. S. Augustin en son exposition à

la lettre du liure de Genese liure 4. chap. 8. *Le lieu est proprement dit des espaces qui sont occupez par des corps :* au liure 7. chap. 21. *vn corps est quelque nature que ce soit occupant espace de lieu par longueur, largeur & profondeur :* au liure des 65. Questions question 35. *tout corps est local & tout ce qui est local est certainement corps :* au liure des 83. Questions question 51. *Tout corps quel qu'il soit est estendu dans les espaces des lieux*, en l'Epistre 57. *ostez aux corps les espaces des lieux & ils ne seront nulle part, & parce qu'ils ne seront nulle part ils ne seront point:* au liure de l'immortalité de l'ame chap. 6. *tout ce qui est compris par le sens, est senti estre hors de nous, & estre contenu en lieux:* chap. 7. *toute partie qui demeure (d'vn costé) occupe lieu par quelque espace que ce soit :* au 20. liure de la Cité de Dieu chap. 18. *Les Saincts apres le iugement comme ainsi soit qu'ils ayent des corps seront necessairement en quelque lieu corporel :* au Sermon 38. des paroles du Seigneur, *tout ce qui est contenu en lieu est circonscript:* au liure de la quantité de l'ame chap. 6. *quelque*

corps que ce soit ne sera point sans toutes ces choses, asc. longueur, largeur & hauteur: au chap. 4. *Ie ne doute nullement que tous les corps ne peuuent estre sans ces choses* : & notez qu'il auoit dit auparauant passant à l'hypothese, *cét arbre pour cela semble estre quelque chose qu'il est long selon sa maniere, & large & robuste, lesquelles choses si vous retirez il ne sera rien*: au chap. 14. *il n'y a point de corps qui soit sans longueur, largeur, & profondeur, & rien de ces choses n'est au corps sinon auec les autres deux* : & plus bas, *ces trois choses sont au corps afin qu'il soit corps*, &c. au Sermon 33. des paroles du Seigneur, *nous pouuons iuger que quelque corps que ce soit a sa forme en lieu.*

4. Claudian Prestre de l'Eglise de Vienne & frere de Mamert Euesque dudit lieu, au premier liure *de l'estat de l'ame* escrit enuiron l'an 470. *Là où la localité n'est point la quantité ne peut point estre, pource que ces choses sont tellement jointes l'vne à l'autre, qu'elles peuuent estre toutes deux en mesme sujet, ou bien ni l'vne ni l'autre n'y peuuent estre :* au liure 2. *au-*

cune chose grande ne peut estre comprise par vne chose locale petite. Item, *aucune chose corporelle grande ne peut estre comprise par vne chose corporelle petite, pource que chaque chose locale remplit vn aussi grand lieu comme elle est grande.* Item, *vne chose grande qui est en vne petite y est illocalement, or nulle chose illocale, n'est corporelle.*

5. Fulgence au 2. liure addressé au Roy Trasimond chap. 7. *Il est certain que tout ce qui est local est en lieu:* & au liure contre le Sermon *d'vn desdaigneux Arien*, chap. 4. *Les corps ne peuuent estre sans lieu.* Item, *il est necessaire que les hommes qui sont distinguez par la mesure & quantité du corps de chacun d'eux, soient discernez aussi par les lieux:* & au chap. 5. *le corps est renfermé en lieu, & tout esprit qui est creé est terminé par la mesure de sa nature.*

Contre ceste mesme doctrine des aduersaires porte le sentiment commun des Peres qui tiennent que ce qui contient doit necessairement estre plus grand que ce qui est contenu.

1. Theophile Archeuesque d'Antioche decedé l'an 2. de Commodus, c'est à dire l'an 181. au 2. liure à Autolycus, *ceci est propre au vrai Dieu, non seulement d'estre par tout, &c. mais aussi de n'estre point compris en lieu, autrement le lieu le receuant se trouueroit plus grand que lui.*

2. S. Irenee au chap. premier du 2. liure contre les Heresies, *Le bon Dieu de Marcion est resserré & reclus quelque part, & enuironné par dehors par vne autre principauté laquelle il est necessaire d'estre plus grande, parce que ce qui contient est plus grand que ce qui est contenu, &c.*

3. Tertullian au chap. 15. du premier liure contre Marcion. *Si le Dieu* de Marcion, *a le monde sous soi sur le createur, il l'a certes fait au lieu, duquel l'espace estoit vacant entre ses pieds & la teste du createur; donc aussi Dieu mesme estoit en lieu, & faisoit le monde en lieu, & dés là ce lieu là sera plus grand & que Dieu & que le monde, car rien de ce qui reçoit, n'est sinon plus grand que ce qui est receu.*

4. S. Gregoire de Nysse au liure de

la vie de Moyse, où il explique le 20. verset du 33. d'Exode, *il est necessaire si l'on pense que la deité soit dans des bornes, qu'elle soit enuironnée naturellemẽt de quelque chose d'autre genre, or la suitte du discours atteste que ce qui contient est plus grãd que ce qu'il comprend:* & plus bas, *il a esté monstré que ce qui enuironne est plus grand que ce qui est enuironné, il y a donc vne entiere necessité que ceux qui ont opinion que la Deité soit bornée, consentent qu'elle soit enuironnée de la malice, & veu que tout ce qui est enuironné est moindre que la nature de ce qui l'enuironne, il s'ensuiura que ce qui surpasse preuaut*, &c.

5. S. Epiphane en la refutation de l'Heresie 42. *Si chacun des Dieux de* Marcion, *est borné en son propre lieu, ces trois choses estans bornées en certains lieux enuironnans ne seront plus trouuées parfaites, mais ce qui enuironne se trouuera plus grand que ce qui est enuironné, & ce qui est enuironné ne deura plus estre appellé Dieu, mais plutost l'enceinte qui l'enuironne*, &c.

V. On dit que deux corps peuuent estre en mesme lieu, & se trouuer l'vn

en l'autre ſans s'entreceder.

Mais les Peres tiennent cela pour abſolument impoſſible.

1. S.Gregoire de Nazianze en ſa 2. Oraiſon de la Theologie, entre les abſurditez qui s'enſuiuroient ſi Dieu eſtoit vn corps compte celle ci, *le corps ſeroit dans le corps, ce qui eſt impoßible:* & en la premiere Epiſtre à Cledonius, *vn vaſe qui n'eſt que d'vn muid, ne tiendra pas deux muids, ni le lieu d'vn corps ne tiendra pas deux ou pluſieurs corps.*

2. S. Auguſtin au chap. 16. du liure composé contre l'Epiſtre de Manes appellee du fondement, *il ne ſe peut faire que l'air dont ceſte maiſon eſt remplie, ait tout enſemble auec ſoi en la meſme maiſon, cét air là außi qu'ont les voiſins.*

3. S.Cyrille d'Alexandrie au liure de la ſainte Trinité chap. 3. *Il eſt impoßible qu'vn corps penetre des corps ſans couper & eſtre coupé, & ſans eſtre plié & opposé à la façon des choſes liquides qui ſe meſlent & temperent enſemble:* & au 2. Dialogue ſur le meſme ſujet. *Si la nature diuine eſtoit entenduë eſtre vn corps,*

elle seroit entierement en lieu grandeur, & quantité, & si elle estoit douée de quantité elle n'euiteroit point la circonscription.

4. Damascene au liure premier de la foy chap. 4. *Il est impossible qu'vn corps penetre à trauers d'vn corps, si l'vn ne diuise & l'autre n'est diuisé, l'vn plié & serré & l'autre appliqué contre celui là, comme toutes les choses humides qui sont meslees & confuses.*

5. L'auteur du traitté des celebres opinions touchant la nature de l'ame, *Si quelques vns disent qu'vn corps peut penetrer vn corps, ils disent certes chose impossible, car ainsi il faudroit qu'ils dissent que le ciel peut estre en vn grain de milet.*

Guitmond mesme l'vn des plus fameux defenseurs de la Transsubstantiation, confirme leur aduis au 3. liure contre Berenger en ces termes, *personne ne peut voir comment dans le corps solide du pain vn autre corps puisse estre caché.*

VI. On dit que le corps de nostre Seigneur existe sous les accidens du pain consacré à la façon des esprits, directement contre la decision de Fulgence

gence qui proteſte au 3. chap. du liure de la Foy à Pierre Diacre d'Orient, *il n'a point eſté donné aux corps d'eſtre en la façon qu'ont receu les eſprits.*

VII. On dit que le corps de noſtre Seigneur comme il eſt en l'Euchariſtie a ſes parties diſtinguees en elles meſmes, mais qu'à l'eſgard du lieu, & de la ſituation en lieu il les a toutes enſemble indiuiſiblement & ſous vn meſme point. *Bellarm. de Euchar. lib. 3. c. 7. ad 6. Coeffeteau refut.*

1. S. Chryſoſtome en l'Homilie 11. ſur l'Epiſtre aux Epheſiens, *Il ne faut pas que le corps ſoit ſitué ſimplement, mais qu'il ſoit artiſtement, car s'il ſort du lieu il n'eſt plus ſitué.* Item, *cela eſt agencé & adiuſté enſemble, quand chaque partie demeure en ſa place.*

2. S. Auguſtin au liure de l'immortalité de l'ame chap. 7. *d'autant plus qu'vn corps eſt grand, & occupe plus de lieu, d'autant plus approche t'il de l'Vniuers, & d'autant plus qu'il fait cela, d'autant plus eſt grand le tout que la partie d'icelui :* & au chap. 12. *Toute maſſe qui occupe lieu, n'eſt*

pas toute entiere en chacune de ses parties mais en toutes, c'est pourquoi vne de ses parties est en vn lieu & l'autre en vn autre: en l'Epistre 6. *Il est necessaire que tout ce qui peut estre veu des yeux du corps soit en quelque lieu & qu'il ne soit pas tout entier par tout, mais par la moindre partie de soi occupe vn moindre lieu*, &c. au Sermon 33. des paroles du Seigneur, *ce qui est receu par le lieu, & s'estend en l'espace par certaine masse, est moindre en sa partie qu'au tout.* Item, *tout ce qui occupe espace de lieu, est moindre en la partie qu'au tout.* Item, *toutes les choses qui sont en lieu, sont moindres en la partie qu'au tout*: au Sermon 102. de diuersis, *cét air s'il emplit le ciel & la terre, la partie d'icelui qui est au ciel n'est pas en la terre, & quoi que l'eau emplisse, elle emplit bien l'espace par lequel elle est receuë, mais elle est demie en l'espace demi, demie en l'autre demi, & toute au tout.* Item, *estre diffus par les espaces, auoir des parties demies, tierces, quartes, entieres, c'est le propre des corps. Dieu n'est rien de tel*: & derechef, *Dieu n'est point veu en lieu parce qu'il n'est pas*

corps, parce qu'il eſt tout entier par tout, parce qu'il n'eſt pas moindre en vne partie & en vne autre partie plus grand: au liure de la vraye religion chap. 30. *Tous les corps ſont compoſez de parties qui ont leurs lieux par leſquels elles ſont diuiſees en diuers eſpaces :* & au chap. 32. *Tout corps pour court qu'il ſoit a neceſſairement vne partie ici & l'autre là en l'interualle des lieux:* au chap. 16. du liure contre l'Epiſtre du Fondement. *Tout ce qui eſt eſtendu par quelque groſſeur que ce ſoit, ne peut qu'eſtre rendu moindre par parties ayant l'vne ici & l'autre là; car le doigt eſt moindre que toute la main, & vn doigt moindre que deux, & autre eſt la place d'vn doigt, autre celle de l'autre, & autre celle de toute la main.* Ibid. *Il eſt totalement impoßible qu'il y ait aucun corps ſoit terreſtre ſoit celeſte, aëré ou humide qui ne ſoit moindre en ſa partie, qu'en ſon tout, & qui puiſſe en quelque façon que ce ſoit, auoir au lieu d'vne partie vne autre partie tout enſemble, mais l'vn ici & l'autre là par les eſpaces & lieux diſtans & diuiſez :* au chap. 11. du 4. liure de l'origine de l'ame, *vn corps eſt ce qui*

consiste de plusieurs parties occupantes les espaces des lieux plus grands & moindres selon qu'elles sont grandes & moindres : & au chap. 20. *Les corps qui sont ainsi nommez par les sçauans sont ces choses qui par la distance de longueur, largeur & profondeur occupent les espaces des lieux, les moindres par leurs moindres parties, & les plus grands par les plus grandes*: au liure 10. de la Trinité chap. 7. *n'estre point vne substance corporelle c'est n'occuper point vn espace de lieu, moindre par ses moindres parties & plus grand par les plus grandes* : en l'Epistre 3. *Il n'y a aucun corps qui puisse estre tout entier par tout, parce qu'il est necessaire que par des parties innombrables il ait vne chose ici & vne autre là, & pour grand & petit que soit le lieu, il faut qu'il occupe espace & remplisse tellement son lieu, qu'en nulle part d'icelui il ne soit tout entier*: en l'Epistre 28. *vn corps n'est sinon ce qui s'arreste ou qui se meut par l'espace du lieu en quelque longueur, largeur & profondeur, en telle sorte que par sa plus grande partie il occupe vn plus grand lieu, & par la moindre vn plus petit, & qu'il soit moin-*

dre, en la partie qu'au tout: là meſme, *nous voyons les corps eſtendus par les eſpaces des lieux en tenir moins par leurs moindres parties & plus par les plus grandes.* Item, *Tous les corps* (terriens, humains, aërez, celeſtes) *tiennent plus de place s'ils ſont plus grands, & moins s'ils ſont plus petits, & nul d'eux n'eſt tout entier en quelque partie que ce ſoit, mais ſelon que ſont les parties des lieux, ſelon cela elles ſont occupees par les parties des corps:* en l'Epiſtre 57. *La quantité du corps n'a peu obtenir ce qu'a peu la qualité, car les parties eſtans ainſi diſtinctes, leſquelles ne peuuent eſtre toutes enſemble, pource qu'elles tiennent chacune leur eſpace de lieu, les moindres moindre, & les plus grandes plus grand, la quantité n'a peu eſtre en chaque partie toute entiere ou auſſi grande, mais eſt plus ample és plus amples, & plus courte és plus courtes, & n'eſt en aucune partie auſſi grande qu'elle eſt au tout:* en l'Epiſtre 101. *Il n'y a corps tant petit ſoit il, qui (ſelon ſa capacité) n'occupe vn eſpace de lieu & qui ſoit par tout tout entier en l'eſpace qu'il occupe, & non moindre en vne partie qu'en ſon tout:* en l'Epi-

stre 112. *la nature qui a tout ce qu'elle a tout ensemble, est plus excellente que la nature qui conste tellement de parties, qu'elle est moins demie que toute entiere, comme tout corps est*, &c. & en la 222. *Qui sierra en l'espace de sa paulme, ou mettra les pieds en vn lieu de telle mesure que son poing empoigne?* Item, *Nous verrons Dieu non par les interualles des lieux ni plus petit en vne partie, & plus grand en vn autre d'autant qu'il n'est pas corps.*

3. Claudian Prestre de l'Eglise de Vienne au premier liure de l'estat de l'ame, *Si l'ame est corporelle il faut que selon cela elle soit estenduë dans le corps, & comme l'eau dans vn ouaire, par vne moindre partie de soi remplit aussi vne moindre partie d'icelui:* là mesme, *nul corps ne peut estre touché tout entier à la fois, & pour petit qu'il soit, ne peut estre tout entier en vn mesme endroit:* & au liure 2. *Quelque partie que ce soit de la terre, grãde ou petite, mesme vne petite pierre, vne petite poudre la plus menuë qui ne se peuuent toucher en vn point visible, ont & leur mesure selon leur grandeur, & leur nombre selon leurs*

parties, à l'esgard desquelles le haut est distant du bas, le droit du gauche, & le deuant du derriere, dont aussi cela tout petit qu'il est se peut diuiser en deux pource qu'il est corps. Item, *Ce qui est aussi grand au tout comme en quelque partie, & aussi grand en vne petite partie, comme en vne grande n'est point local, or ce qui n'est point local n'est point corporel.*

VIII. On dit que le corps de nostre Seigneur (selon qu'il est en l'Eucharistie) est inuisible & impassible.

Mais les Peres condamnent expressément ceste pensee, ent'autres

1. S. Eustache Archeuesque d'Antioche au traitté de la Pythonisse contre Origene, parlant du spectre euoqué par ceste miserable à la priere de Saül, *S'il estoit inuisible sans doute il estoit aussi incorporel.*

2. S. Gregoire de Nysse au chap. 24. du liure de la formation de l'homme, *chacune des proprietez si elle est soustraitte de son suiet toute la raison du corps se dissout ensemble.* Item, *cela n'est point corps auquel ne se trouuent pas la couleur,*

& la forme, & la ſolidité, & l'eſpace, & le reſte des proprietez.

3. S. Cyrille d'Alexandrie au liure de la ſaincte Trinité chap. 3. *Comment ſe pourroit il faire que ce qui n'a point de bornes ni de termes & qui eſt ſans figure & qui ne peut eſtre touché ni veu ſoit vn corps?*

4. Gelaſe premier au 4. liu. contre Eutyches, *Si la chair eſt de meſme nature que le Verbe il faudra par neceſſité qu'elle ſoit increée, inuiſible & impaßible: or eſt il impoßible que la chair ait ces conditions là?*

IX. On dit qu'en l'Euchariſtie le corps de noſtre Seigneur eſt ſigne, figure & image de ſoi meſme comme il a eſté expoſé à la mort & comme il eſt és Cieux. *Bellarm. de Euchar. lib.* 2. c. 8. & 15. & 24. *du Perron au traitté de l'Euchariſtie* p. 159. 292. 320. 43. 44. 425. 525. 26. 27. 28. 29. 32. 33. 35. 668. 72. 905. 906.

Or il a eſté monſtré au chap. 5. que les Peres tiennent conſtamment la contradictoire, ſouſtenans abſolumẽt que, *nulle choſe n'eſt & ne peut eſtre image de*

de soi mesme; & en voici encore d'autres preuues.

1. Tertullian au ch. 4. du 2. liu. cõtre Marcion, *l'image ne peut estre en egalité en tout & par tout auec la verité, autre chose est estre selon la verité & autre chose estre la verité mesme.*

2. Origene au traitté 4. sur l'Epistre aux Romains, *Le signe est dit quand par ce qui se void quelqu'autre chose est indiquee.*

3. Methodius au Dialogue de la resurrection cité par Photius Cod. 134. *Si la mesme forme ne ressuscite point, le mesme corps ne ressuscite point aussi, mais vn autre en la place du premier, car ce qui est semblable estant autre que son semblable ne peut estre ce premier là mesme auquel il auoit rapport.*

4. S. Hilaire au liure des Synodes, *Personne n'est image à soi mesme.*

5. S. Athanase au liure contre l'hypocrisie de Meletus, *ce qui est semblable à quelqu'vn n'est pas cela mesme à quoi il est semblable.*

6. Marcel d'Ancyre & Eusebe au

premier liure de la Theologie Eccleſiaſtique, *iamais l'image & ce dont elle eſt image ne ſont entendus eſtre vne ſeule & meſme choſe.*

7. S. Gregoire de Nazianze au ch. 4. du liure de la Foy contre les Ariens meſlé entre les œuures de S. Ambroiſe, *autre choſe eſt la ſimilitude & autre la verité:* en l'Oraiſon 13. *nulle image ne peut atteindre la verité:* & en l'Oraiſon 37. *il ne ſe peut faire qu'aucune des choſes qui repreſentent, atteigne purement toute la verité.*

8. S. Gregoire de Nyſſe au liure de l'ame, *l'image ne ſeroit pas image ſi elle eſtoit en toutes choſes le meſme auec ce dont elle eſt image:* & au premier liure contre Eunomius, *l'image n'eſt point proprement ce dont elle porte le nom, parce qu'elle n'eſt point par nature ce qu'elle eſt dite:* & veu que le corps de Chriſt en l'Euchariſtie eſt par la confeſſion des Tranſſubſtantiateurs inuiſible, *comment,* (dira le meſme Gregoire au meſme lieu) *de ce qui eſt inuiſible, ſera on conoiſtre ce qui eſt viſible,* aſçauoir ce meſme corps vi-

ſiblement glorieux au ciel?

9. S. Ambroiſe au premier liure de la Foy chap. 4. *perſonne ne peut eſtre l'image de ſoi meſme:* ſur le Pſeaume 47. ſelon les Grecs à la fin, *la verité n'eſt pas du ſigne, mais le ſigne de la verité:* ſur le Pſeaume 118. Sermon 3. *ceſte vie dans le corps, eſt vne ombre & image de vie, non la verité:* au Sermon 5. *en ce peuple là,* aſç. des Iuifs, *a eſté le type, en nous la verité:* au Sermon 13. ꝟ. 2. *ces choſes* que la Loy ordonne, *ſont ſignes & non la verité:* & au Sermon 18. ꝟ. 6. *la Loy de Dieu* priſe ſpirituellement *n'eſt point type ni ombre, ni exemplaire des choſes celeſtes, mais les choſes celeſtes meſme:* monſtrant clairement qu'autant qu'il eſt certain, ſelon le dire de Maximus en Euſebe, *qu'vne choſe ne peut eſtre oppoſee à ſoi meſme,* autant eſt il impoſſible que l'image ſoit la choſe meſme dont elle eſt image. *de præpar. lib. 7. c. 22.*

10. Gaudentius au 2. traitté ſur l'Exode, *la figure n'eſt pas la verité mais l'imitation de la verité.*

11. S. Chryſoſtome en l'Homilie 8.

miere Eucharistie nostre Seigneur a eu son corps en son corps s'estant participé soi mesme proprement.

A l'opposite les Peres prenans la contradictoire disent *que nul ne peut ni habiter en soi mesme, ni se participer soi mesme.*

1. Methodius au Dialogue de la Resurrection cité par le Patriarche Photius Cod. 234. *autre chose est le Tabernacle, autre l'aßiette du Tabernacle, & autre ceux desquels est le Tabernacle.*

2. S. Chrysostome en la 10. Homilie sur S. Iean, *celui qui habite au Tabernacle & le Tabernacle ne sont pas mesme chose, mais l'vn loge dans l'autre, car nul n'habite en soi mesme*, &c. paroles que Theodoret au Dial. 2. & Gelase à la fin du liure des deux natures en Christ ont copiees comme estans de leur sentiment.

3. S. Cyrille d'Alexandrie sur S. Iean 1. 16. *Il faut necessairement entendre deux choses, celui qui habite & ce en quoi il habite*: & sur le 9. 40. *nulle chose ne participe de soi mesme; car si c'est vrai-*

ment vne mesme chose ce qui participe & ce qui est participé, qu'est il besoin de participation? & au chap. 25. *des Scholies*, passage allegué par le Pape Leon I. à la fin de l'Epistre 97. *ce qui habite n'est pas tel que ce en quoi il habite, mais vne chose est entenduë estre en l'autre.*

4. Gelase Archeuesque de Cæsaree de Palestine, qui tenoit le siege l'an 392. auquel S. Hierosme a escrit son Catalogue des escriuains Ecclesiastiques, & a assisté au Concile assemblé à Constantinople l'an 394. le 29. Septembre, à l'occasion de Bagadius & Agapius contendans pour l'Euesché de Bostra: en son Sermon *de l'Epiphanie*, cité dans le premier Dialogue de Theodoret, *autre chose est le Tabernacle, & autre le Verbe, autre le Temple & autre Dieu habitant en icelui.*

5. Ammonius Alexandrin, non le Precepteur d'Origene, mais vn autre plus moderne qui a vescu depuis le Concile de Chalcedoine tenu l'an 451. & se trouue cité dans la chaine des Peres Grecs sur S. Iean. *Ce qui habite*

ſtre 112. *la nature qui a tout ce qu'elle a tout enſemble, eſt plus excellente que la nature qui conſte tellement de parties, qu'elle eſt moins demie que toute entiere, comme tout corps eſt,*&c. & en la 222. *Qui ſierra en l'eſpace de ſa paulme, ou mettra les pieds en vn lieu de telle meſure que ſon poing empoigne?* Item, *Nous verrons Dieu non par les interualles des lieux ni plus petit en vne partie, & plus grand en vn autre d'autant qu'il n'eſt pas corps.*

3. Claudian Preſtre de l'Egliſe de Vienne au premier liure de l'eſtat de l'ame, *Si l'ame eſt corporelle il faut que ſelon cela elle ſoit eſtenduë dans le corps, & comme l'eau dans vn ouaire, par vne moindre partie de ſoi remplit auſſi vne moindre partie d'icelui:* là meſme, *nul corps ne peut eſtre touché tout entier à la fois, & pour petit qu'il ſoit, ne peut eſtre tout entier en vn meſme endroit:* & au liure 2. *Quelque partie que ce ſoit de la terre, grãde ou petite, meſme vne petite pierre, vne petite poudre la plus menuë qui ne ſe peuuent toucher en vn point viſible, ont & leur meſure ſelon leur grandeur, & leur nombre ſelon leurs*

parties, à l'esgard desquelles le haut est distant du bas, le droit du gauche, & le deuant du derriere, dont aussi cela tout petit qu'il est se peut diuiser en deux pource qu'il est corps. Item, *Ce qui est aussi grand au tout comme en quelque partie, & aussi grand en vne petite partie, comme en vne grande n'est point local, or ce qui n'est point local n'est point corporel.*

VIII. On dit que le corps de nostre Seigneur (selon qu'il est en l'Eucharistie) est inuisible & impassible.

Mais les Peres condamnent expressément ceste pensee, ent'autres

1. S. Eustache Archeuesque d'Antioche au traitté de la Pythonisse contre Origene, parlant du spectre euoqué par ceste miserable à la priere de Saül, *S'il estoit inuisible sans doute il estoit aussi incorporel.*

2. S. Gregoire de Nysse au chap. 24. du liure de la formation de l'homme, *chacune des proprietez si elle est soustraitte de son suiet toute la raison du corps se dissout ensemble.* Item, *cela n'est point corps auquel ne se trouuent pas la couleur,*

& la forme, & la ſolidité, & l'eſpace, & le reſte des proprietez.

3. S. Cyrille d'Alexandrie au liure de la ſaincte Trinité chap. 3. *Comment ſe pourroit il faire que ce qui n'a point de bornes ni de termes & qui eſt ſans figure & qui ne peut eſtre touché ni veu ſoit vn corps?*

4. Gelaſe premier au 4. liu. contre Eutyches, *Si la chair eſt de meſme nature que le Verbe il faudra par neceßité qu'elle ſoit increée, inuiſible & impaßible: or eſt il impoßible que la chair ait ces conditions là?*

IX. On dit qu'en l'Euchariſtie le corps de noſtre Seigneur eſt ſigne, figure & image de ſoi meſme comme il a eſté expoſé à la mort & comme il eſt és Cieux. *Bellarm. de Euchar. lib.* 2. c. 8. & 15. & 24. *du Perron au traitté de l'Euchariſtie* p. 159. 292. 320. 43. 44. 425. 525. 26. 27. 28. 29. 32. 33. 35. 668. 72. 905. 906.

Or il a eſté monſtré au chap. 5. que les Peres tiennent conſtamment la contradictoire, ſouſtenans abſolumēt que, *nulle choſe n'eſt & ne peut eſtre image*

de

de soi mesme; & en voici encore d'autres preuues.

1. Tertullian au ch. 4. du 2. liu. cõtre Marcion, *l'image ne peut estre en egalité en tout & par tout auec la verité, autre chose est estre selon la verité & autre chose estre la verité mesme.*

2. Origene au traitté 4. sur l'Epistre aux Romains, *Le signe est dit quand par ce qui se void quelqu'autre chose est indiquee.*

3. Methodius au Dialogue de la resurrection cité par Photius Cod. 134. *Si la mesme forme ne ressuscite point, le mesme corps ne ressuscite point aussi, mais vn autre en la place du premier, car ce qui est semblable estant autre que son semblable ne peut estre ce premier là mesme auquel il auoit rapport.*

4. S. Hilaire au liure des Synodes, *Personne n'est image à soi mesme.*

5. S. Athanase au liure contre l'hypocrisie de Meletus, *ce qui est semblable à quelqu'vn n'est pas cela mesme à quoi il est semblable.*

6. Marcel d'Ancyre & Eusebe au

premier liure de la Theologie Ecclesiastique, *iamais l'image & ce dont elle est image ne sont entendus estre vne seule & mesme chose.*

7. S. Gregoire de Nazianze au ch. 4. du liure de la Foy contre les Ariens meslé entre les œuures de S. Ambroise, *autre chose est la similitude & autre la verité:* en l'Oraison 13. *nulle image ne peut atteindre la verité:* & en l'Oraison 37. *il ne se peut faire qu'aucune des choses qui representent, atteigne purement toute la verité.*

8. S. Gregoire de Nysse au liure de l'ame, *l'image ne seroit pas image si elle estoit en toutes choses le mesme auec ce dont elle est image:* & au premier liure contre Eunomius, *l'image n'est point proprement ce dont elle porte le nom, parce qu'elle n'est point par nature ce qu'elle est dite:* & veu que le corps de Christ en l'Eucharistie est par la confession des Transsubstantiateurs inuisible, *comment*, (dira le mesme Gregoire au mesme lieu) *de ce qui est inuisible, sera on conoistre ce qui est visible*, asçauoir ce mesme corps vi-

ſiblement glorieux au ciel?

9. S. Ambroiſe au premier liure de la Foy chap. 4. *perſonne ne peut eſtre l'image de ſoi meſme:* ſur le Pſeaume 47. ſelon les Grecs à la fin, *la verité n'eſt pas du ſigne, mais le ſigne de la verité:* ſur le Pſeaume 118. Sermon 3. *ceſte vie dans le corps, eſt vne ombre & image de vie, non la verité:* au Sermon 5. *en ce peuple là,* aſç. des Iuifs, *a eſté le type, en nous la verité:* au Sermon 13. ℱ. 2. *ces choſes* que la Loy ordonne, *ſont ſignes & non la verité:* & au Sermon 18. ℱ. 6. *la Loy de Dieu* priſe ſpirituellement *n'eſt point type ni ombre, ni exemplaire des choſes celeſtes, mais les choſes celeſtes meſme:* monſtrant clairement qu'autant qu'il eſt certain, ſelon le dire de Maximus en Euſebe, *qu'vne choſe ne peut eſtre oppoſee à ſoi meſme,* autant eſt il impoſſible que l'image ſoit la choſe meſme dont elle eſt image. *de præpar. lib. 7. c. 22.*

10. Gaudentius au 2. traitté ſur l'Exode, *la figure n'eſt pas la verité mais l'imitation de la verité.*

11. S. Chryſoſtome en l'Homilie 8.

sur l'Epistre aux Romains ; *Tout signe est moindre que la chose dont il est signe :* en l'Homilie 12. sur l'Epistre aux Hebreux, *si la ressemblance entre Melchisedec* (& Christ) *estoit par tout, ils ne seroient plus figure & verité mais tous deux figures : mesmes és images il y a quelque chose de semblable & quelque chose de dissemblable :* en l'Homilie 17. *l'image a la figure de l'homme, a elle la vertu, tellement que ce qui est vrai & la figure, communiquent l'vn auec l'autre? mais la figure est egale non la vertu.*

12. S. Augustin au 7. liure de la Trité chap. 1. *Qu'y a t'il de plus absurde que de dire, qu'vne image est image d'elle mesme?* & au chap. 2. de la Doctrine Chrestienne chap. 1. *Le signe est ce qui outre l'espece qu'il presente au sens, fait venir de soi quelque autre chose en la pensee.*

13. S. Cyrille d'Alexandrie au 3. liure sur S. Iean chap. 29. *Rien n'est charactere de soi mesme.* Item, *autre chose est l'image & autre chose le primitif.*

14. Theodoret sur le 2. de Daniel, *l'image a la figure & non les choses :* & sur

le premier chap. de l'Epiſtre aux Coloſſiens, *les images inanimees* (epithete que donne S. Epiphane aux choſes diſtribuees en l'Euchariſtie) *n'ont point l'eſſence des choſes dont elles ſont images.*

15. Claudian au premier liure de l'eſtat de l'ame chap. 5. *autre choſe eſt la verité & autre l'image de la verité.*

16. Le 2. Concile de Nicee en l'Action 6. au Tome 3. *autre choſe eſt l'image & autre le prototype, & perſonne bien ſenſee ne cerche en l'image les proprietez du prototype, car la vraye raiſon ne cognoit rien autre choſe en l'image ſinon qu'elle communique à l'eſgard du nom, auec celui duquel elle eſt image & non à l'eſgard de l'eſſence.*

17. Nicephore Patriarche de Conſtantinople au chap. 6. du liure des Cherubins, *comment vne meſme choſe eſt elle dite* corps de Chriſt, & image de Chriſt? *qui eſt image de quelqu'vn ne peut eſtre le corps d'icelui:* & derechef, *ce qui eſt* le corps *ne peut eſtre* l'image *d'icelui, car toute image eſt autre choſe que ce dont elle eſt image.*

X. On dit qu'à l'heure de la pre-

miere Eucharistie nostre Seigneur a eu son corps en son corps s'estant participé soi mesme proprement.

A l'opposite les Peres prenans la contradictoire disent *que nul ne peut ni habiter en soi mesme, ni se participer soi mesme.*

1. Methodius au Dialogue de la Resurrection cité par le Patriarche Photius Cod. 234. *autre chose est le Tabernacle, autre l'aßiette du Tabernacle, & autre ceux desquels est le Tabernacle.*

2. S. Chrysostome en la 10. Homilie sur S. Iean, *celui qui habite au Tabernacle & le Tabernacle ne sont pas mesme chose, mais l'vn loge dans l'autre, car nul n'habite en soi mesme*, &c. paroles que Theodoret au Dial. 2. & Gelase à la fin du liure des deux natures en Christ ont copiees comme estans de leur sentiment.

3. S. Cyrille d'Alexandrie sur S. Iean 1. 16. *Il faut necessairement entendre deux choses, celui qui habite & ce en quoi il habite*: & sur le 9. 40. *nulle chose ne participe de soi mesme; car si c'est vrai-*

ment vne mesme chose ce qui participe & ce qui est participé, qu'est il besoin de participation? & au chap. 25. *des Scholies,* passage allegué par le Pape Leon I. à la fin de l'Epistre 97. *ce qui habite n'est pas tel que ce en quoi il habite, mais vne chose est entenduë estre en l'autre.*

4. Gelase Archeuesque de Cæsaree de Palestine, qui tenoit le siege l'an 392. auquel S. Hierosme a escrit son Catalogue des escriuains Ecclesiastiques, & a assisté au Concile assemblé à Constantinople l'an 394. le 29. Septembre, à l'occasion de Bagadius & Agapius contendans pour l'Eueschè de Bostra: en son Sermon *de l'Epiphanie*, cité dans le premier Dialogue de Theodoret, *autre chose est le Tabernacle, & autre le Verbe, autre le Temple & autre Dieu habitant en icelui.*

5. Ammonius Alexandrin, non le Precepteur d'Origene, mais vn autre plus moderne qui a vescu depuis le Concile de Chalcedoine tenu l'an 451. & se trouue cité dans la chaine des Peres Grecs sur S. Iean. *Ce qui habite*

au Tabernacle eſt ſelon l'eſſence autre que le Tabernacle.

5. L'Autheur du Commentaire ſur l'Eccleſiaſte attribué à Salonius Eueſque Gaulois qui eſcriuit l'an 452. auec Ceretius & Veranus, au Pape Leon l'Epiſtre qui ſe trouue à la fin de ſes œuures, en l'expoſition du 4. chap. *Qui eſt ſi fol que de manger ſa chair?* & peu apres, *c'eſt vne choſe incroyable qu'vn homme mange ſa chair.*

XI. On dit que noſtre Seigneur s'eſtant participé ſoi meſme a eu tout ſon corps en vne des parties de ce meſme corps, à ſçauoir en ſa bouche & en ſuite en ſon eſtomach.

1. Or S. Auguſtin au chap. 16. du liure de l'immortalité de l'ame, ſappe le fondement de ceſte conception, diſant, *Toute maſſe qui occupe lieu n'eſt point en chacune de ſes parties toute entiere, mais en toutes, partant vne partie d'icelle eſt en vne part & l'autre en vne autre.*

2. Damaſcene au premier liure de la Foy chap. 16. *Totalement ce qui eſt enuironné n'eſt point en ce qui eſt enuironné.*

XII. On

XII. On dit que le corps de noſtre Seigneur qui eſt en la perſonne diuine objet d'vne meſme adoration auec le Verbe par les fideles, eſt mangé proprement.

A l'oppoſite Theodoret proteſtant contre toutes telles penſees, nie *que ce qui eſt mangé proprement doiue eſtre adoré:* en la Queſtion 55. ſur Geneſe, *c'eſt vne extreme beſtiſe d'adorer ce qu'on mange:* & en la Queſtion 11. ſur le Leuitique, *comment quelqu'vn de ſens raſſis appellera Dieu ou ce qui eſt impur & dont il ſe deſtourne, ou bien ce qui eſt offert au vrai Dieu & mangé par lui?* Au moins ſi (depuis 600. ans) les Chreſtiens auertis par ce grand homme euſſent eu quelque crainte de donner aux infideles de mauuaiſes impreſſions de leur foy par des preſuppoſitions nouuelles & eſtranges, à l'occaſion deſquelles la religion eſt tous les iours ou mocquee ou calomniee par ſes ennemis; qui n'ont pas oublié ce trait de la meſdiſance d'Auerroës, qu'*entre toutes les ſectes il n'en auoit point reconu de plus ſotte*

Ce miſerable Sarrazin eſtoit natif de Cordouë en Eſpagne, & viuoit l'an 1150.

que celle des Chrestiens qui adorent ce qu'ils mangent.

XIII. On dit qu'apres la consecration rien n'est sensible en l'Eucharistie que les seuls accidens des substances que l'on pretend transsubstantiees.

Au contraire les Peres soustiennent que *tout ce qui peut estre veu, touché & gousté est necessairement corps.*

1. Tertullian au chap. 7. du 4. liure contre Marcion, *ce qui a admis vn attouchement mesme plein de violence ne peut estre vn phantosme* : sur quoi (comme aussi au chap. 5. du liure de l'ame) il allegue ce vers du Poëte Lucrece, *nulle chose sinon le corps ne peut toucher ni estre touchee.*

2. Lactance Firmian celebre Orateur Chrestien, qui a eu l'honneur de seruir de Precepteur à Crispe fils de l'Empereur Constantin & de Mineruina, mis à mort l'an 326. au liure 3. de ses Institutions où il parle des atomes contre les phantasies de Leucippus, *Si ce sont petits corps, voire (comme ils disent) solides, certes ils peuuent estre veus.*

3. Titus Eueſque de Boſtra en Arabie, qui aſſiſta l'an 364. au Concile d'Antioche & mourut ſous l'Empire de Valens, c'eſt à dire auant l'an 378. au 2. liure contre les Manicheens, *Tout ce qui tombe ſous le regard eſt corps.*

4. S. Ambroiſe ſur le 24. de S. Luc, *ce qui eſt touché eſt corps, ce qui eſt manié eſt corps.*

5. Hilaire Diacre en ſon Commentaire ſur l'Epiſtre aux Coloſſiés meſlé dans les œuures de S. Ambroiſe, en l'expoſition du chap. premier, *ou ce qui eſt veu eſt corps, ou figure, ou quelque ſubſtance informe, laquelle porte la force des yeux, toutesfois le tout eſt corps.*

6. S. Chryſoſtome en l'Homilie 26. ſur S. Iean, *ce qui eſt ſuiet au ſens eſt corps.*

7. Theodoret au Dialogue 2. contre les Eutychiens, *ce qui ſe void eſt vn corps.*

XIV. On dit qu'en l'Euchariſtie les accidens du pain tranſſubſtantié ſont ſignes & images du corps de noſtre Seigneur.

Si on diſoit qu'ils ſont ſignes natu-

rels de la substance du pain, cela seroit raisonnable, mais il est inimaginable du corps de Christ qui n'a (comme remarque S. Epiphane) *rien de semblable*, joint qu'*il est necessaire que l'image demonstre celui duquel elle est image*, ainsi que nous apprenons de S. Hilaire au liure des Synodes : ce qui ne peut auoir de lieu en l'Eucharistie si l'on presuppose la Transsubstantiation, où on pretend faire seruir ce qui est dissemblable de signe demonstratif de ce à quoi il est dissemblable ; contre la maxime de S. Basile au premier liure contre Eunomius, où il soustient que *par ce qui est dissemblable & estranger ne peut estre compris ce qui est ignoré.*

XV. On dit que les accidens du pain transsubstantié subsistent en l'Eucharistie à la façon des substances.

Mais Boëtius celebre Philosophe Chrestien qui a exercé le Consulat de Rome l'an 522. combat ceste imagination en son escrit sur les Predicamẽs d'Aristote disant expressément, qu'*il ne se peut faire nullement que l'accident*

paſſe en la nature de la ſubſtance.

XVI. On dit que ces meſmes accidens ſubliſtent ſans aucun ſujet.

Contre le ſentiment commun des Peres qui tiennent, que, *nul accident ne peut eſtre ſans ſon ſujet.*

1. S. Irenee au liure 2. chap. 14. *Il eſt impoßible que la penſee d'aucun ſoit entenduë ſeparément*, &c. *l'vn ne peut eſtre entendu ſans l'autre*, aſc. l'entendement & la verité, *de meſme que l'eau ſans humectation, le feu ſans chaleur, la pierre ſans dureté, car ces choſes ſont vnies mutuellement, l'vne ne peut eſtre ſeparee de l'autre mais touſiours exiſter auec l'autre* : & au chap. 15. *comment ſepareront ils l'auantpere de ſa penſee?* au chap. 16. *és hommes le ſens n'eſt pas enuoyé dehors ni ſeparé*, &c. *beaucoup plus en Dieu:* au chap. 17. *ce qui eſt enuoyé hors par aucun, eſt enuoyé en quelque ſujet.*

2. Maximus qu'Euſebe au chap. 27. du 5. liure de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique & S. Hierome apres lui en ſon Catalogue comptent entre les eſcriuains qui ont laiſſé *des monumens de vertueuſe diligence*, ſous l'Empire de Commodus,

c'eſt à dire entre l'an 180. & 192. en ſon liure *de l'origine du mal & de la matiere*, cité par Euſebe au 7. liure de la Preparation Euangelique ſect. 22. *Il n'eſt pas permis de donner vn art qui ſoit de par ſoi meſme, car elle eſt du rang des accidens & des choſes qui prennent leur eſtre lors qu'elles ſont faites en la ſubſtance* : & à l'oppoſite, *on ne peut dire de quelque cauſe qu'elle puiſſe eſtre qu'elle ſoit ſans qualitez.*

3. Methodius Eueſque de Patare en Lycie, puis Archeueſque de Tyr martyrizé l'an 302. le 18. de Septembre à Chalcide de Grece, en ſon Dialogue de la Reſurrection cité par Photius au liure 134. de ſa Bibliotheque, où refutant l'opinion d'Origene qui penſoit qu'à l'ame apres la reſurrection ſeroit adjointe vne forme de corps ſans corps, il ſouſtient que cela eſt impoſſible, & en rend ceſte raiſon que *la qualité ne peut eſtre ſeparee de la matiere quant à la ſubſiſtence*, là meſme il dit que *c'eſt de la penſee*, & (comme on parle aujourd'hui és Eſcholes) par *abſtraction mentale*, non par ſeparation actuelle que

nous diuisons la matiere des qualitez & les qualitez de la matiere.

4. S. Basile en l'Epistre 43. *encore que par la raison vous discerniez la figure d'auec le corps, la nature n'admet point ceste diuision, mais l'vn est entendu conjointement auec l'autre.*

5. S. Gregoire de Nysse son frere, sur l'Hexäemeron, *la figure n'est point sans corps.*

6. S. Augustin au liure de l'immortalité de l'ame chap. 2. *Il est necessaire que toute harmonie du corps soit inseparablement au corps qui lui sert de suiet.* Item, *il ne se peut faire en aucune maniere que le sujet estant changé ce qui est inseparablement en icelui ne soit changé:* au chap. 6. *Il faut voir que le suiet estant changé tout ce qui est au suiet est necessairement changé:* & plus bas, *Si l'on entend que le suiet soit changé, on ne pensera nullement qu'en aucune maniere, aucune des choses qui estoyent en ce suiet là pource qu'il estoit demeure:* au chap. 8. *ce qui n'est point par soi mesme, s'il est delaissé par ce qui est par soi, certainement ne sera point:* au chap. 10.

l'accident pource qu'il n'est point substance; & n'a point de nature propre est attaché à son sujet inseparablement : & peu apres, *la forme, ou la couleur, ou mesme la temperature du corps, qui est vne certaine mistion des quatre natures esquelles les corps consistent ne pourroit en aucune façon se retirer du suiet auquel elle est inseparablement :* au liure des Categories chap. 6. *aucune couleur ne pourroit estre si elle n'auoit pour suiet vn corps :* là mesme approuuant la definition qu'Aristote auoit donnee de l'accident il dit, *cela donc est defini estre au suiet, qui est en quelque autre non comme partie d'icelui, & qui ne peut iamais estre sans ce en quoi il est :* au 2. liure des Soliloques chap. 12. *qui concedera ou à qui pourra t'il sembler possible, que ce qui est au suiet demeure, le suiet perissant? car c'est vne chose monstrueuse, & tres elongnee de la verité, que ce qui ne seroit point s'il n'estoit en vn suiet, puisse estre lors que le suiet n'est plus:* là mesme, *n'accordes tu pas que ce qui est au suiet inseparablement si le suiet mesme ne demeure, ne peut point demeurer? Ie voi que cela est necessaire :* au chap. 13. *ce*

ce qui eſt en vn ſuiet, s'il demeure, il eſt neceſſaire que le ſuiet demeure auſſi: au chap. 19. *quand me perſuadera on que le ſuiet eſtant deſtruit ce qui eſt au ſuiet puiſſe ſubſiſter?* en l'Epiſtre 57. *oſtez aux qualitez des corps les corps meſmes, & elles ne seront nulle part, & partant il eſt neceſtaire qu'elles ne ſoyent point.* Item, *ſi la maſſe meſme du corps pour grande ou petite qu'elle ſoit, eſt oſtee entierement ſes qualitez n'auront point où eſtre, encore qu'elles ne doiuent point eſtre meſurees par la maſſe:* au 5. liure cõtre Iulian chap. 9. *ce que tu as pris* en la Dialectique *eſt vrai que les choſes qui ſont en ſuiet (comme ſont les qualitez) ne peuuent eſtre ſans le ſuiet dans lequel elles ſont:* au premier Sermon des paroles de l'Apoſtre, *trois choſes ſont au Soleil & ne peuuent eſtre ſeparees, le cours, la ſplendeur & la chaleur.* Item, *le feu a trois choſes & ne peut eſtre diuiſé, le mouuement, la lumiere & la ferueur, ſi donc meſchant heretique tu ne peux diuiſer le Soleil, & le feu creé, comment peux tu diuiſer Dieu le createur de tous?*

7. S. Cyrille d'Alexandrie au 3.

Dialogue de la Trinité, *la blancheur & la noirceur si elles ne sont point inherantes aux suiets dont elles sont accidens, penseras tu qu'elles puissent exister d'elles mesmes?* & au liure 4. sur S. Iean chap. 1. *veu qu'il n'y a aucun suiet, & que rien n'existe, dequoi telles choses puissent estre dites, comment seront par soi, ces choses qui sont entenduës & definies comme accidens?*

3. Claudian au 3. liure de l'estat de l'ame chap. 3. *comment pourrions nous approuuer que ce qui est en vn suiet demeure le suiet mesme perissant?*

9. Boëtius sur les Predicamens d'Aristote, *tout ce qui est en vn suiet a besoin de suiet, parce qu'il ne peut consister en sa propre nature.*

10. L'Autheur de l'exposition de la Foy attribuee à Iustin Martyr, *l'accident n'existe point par soi mesme, mais en des choses qui estoient desia auparauant,* & notez que cét autheur là parle en ce lieu là de ce qui est selon la puissance de Dieu?

11. Rusticus Diacre de l'Eglise Romaine sous le Pape Vigilius qui a tenu

le ſiege depuis l'an 537. iuſqu'à l'an 555. en ſon œuure contre les Acephales, *il a eſté demonſtré que la ſubſiſtence indiuidue eſt par certaine proportion comme le fondement auquel s'appuye le reſte des choſes qui ſont autour, (comme le nom meſme le monſtre) & comme la cauſe la plus propre en laquelle tout ce qui eſt nommé accident, comme la couleur, les mœurs, les habitudes & diſpoſitions, & les choſes qui leur ſont ſemblables, & les proprietez meſme confluent: car le premier ſuiet eſtant deſtruit, il n'eſt pas poſſible que rien des indiuidus qui ſont autour ſoit plus.*

12. Leontius Scholaſtique de Conſtantinople qui a eſcrit ſous l'Empire de Iuſtinian entre l'an 553. & l'an 565. en ſon traitté des Sectes Act. 7. *on appelle inſubſiſtant, non ce qui n'a iamais eſté, mais ce qui a ſa ſubſiſtence en vn autre, & ne ſubſiſte point de ſoi meſme, comme les accidens*: paroles que Nicetas a copiees en ſon threſor de la Foy lib. 2. chap. 15.

13. Iſidore de Seuille au 2. liure des Origines chap. 26. *la quantité, la quali-*

té & la situation ne peuuent estre sans la substance.

14. Damascene au premier liure de la Dialectique, *l'accident est vne chose qui ne peut estre en elle mesme, mais a son existence en vne autre.*

15. Alcuin Abbé de sainct Martin de Tours, duquel nous aurons suiet de parler plus particulierement, au chap. 5. de la Dialectique, *il est necessaire que les accidens soient en quelque substance* : & au chap. 12. *il est necessaire que la grandeur, & la qualité soit en quelque corps.* Item, *les accidens ne se trouuent sinon en quelque substance qui leur sert de suiet.*

16. Photius Patriarche de Constantinople depuis l'an 858. iusqu'à l'an 886. à deux reprises : en la Synopse des Categories, *l'accident est ce qui est en quelque chose, & qui n'est point comme partie en la chose mesme, & ne peut subsister sans la chose qui luy sert de suiet.*

Ainsi sans employer contre les prejugez de l'Eglise Romaine aucun

autre moyen de refutation que la con-tradiction vnanime de ceux qui ont eſté en reputation de ſçauoir depuis la naiſſance du Chriſtianiſme, on peut aſſeurément les combattre & en gros & vn par vn, comme repugnans non ſeulement au iugement de la raiſon, mais auſſi à l'acquieſcement qu'y ont donné comme à l'enuy, tous ceux qui ont eſté durant les ſiecles paſſez reconus pour les pieux & raiſonnables.

Chap. IX.

QUE L'ON NE PEUT eluder les tesmoignages des Peres rapportez au chapitre precedent en recourant au miracle.

OVR euiter le coup de tant d'authoritez on se couure du bouclier de deux exceptions generales. La premiere que *tout ce que les Peres ont dit* de la nature, & du corps, & du lieu, & des accidens, & de la manducation, *ne concerne point le corps du Seigneur en particulier, & n'a point esté prononcé au suiet de l'Eucharistie.* La seconde que *les anciens n'ayans parlé que de ce qui peut estre selon l'ordre de la nature, n'ont fait aucun preiugé contre ce que*

l'on pretend arriuer tous les iours miracu-ſement par la toute puiſſance de Dieu. Mais l'vne & l'autre de ces desfaites eſt inutile, car quant à la premiere, poſé que les depoſitions de l'antiquité ayent eſté renduës par occaſion & ſur d'autres ſuiets, que ceux dont on diſpute aujourd'huy, qu'en peut il reuenir à Rome ? ſuffit il pas pour les Proteſtans que les maximes des Peres ſont generales, & qu'elles condamnent tous ceux qui les choquent à quelque titre que ce ſoit ? nos parties ne ſe moqueroyent elles pas des Vbiquitaires contre leſquels elles tournent la pointe des meſmes armes deſquelles nous les battons, s'ils alleguoyent que *les Peres n'ont point penſé à eux*, & que *leurs teſmoignages ont eſté portez contre les Gnoſtiques, Marcionites, Manicheens, Ariens, Macedoniens, Eutychiens*, & autres anciens aduerſaires de l'Egliſe ? qui ne s'indigneroit contre vn accuſé ſi au lieu de reſpondre ſur l'accuſation qui a eſté intentee contre lui, pour ſe deliurer de la peine que les Loix ordon-

nent contre la faute, & la deriuer toute entiere sur d'autres qui les violent, il s'aduisoit de dire qu'*elles n'ont pas esté faites à son occasion*, qu'elles *ne parlent point particulierement du fait qu'il a commis*, & que *le Legislateur n'a peu auoir intention de le condamner, puis qu'il a vsé de termes generaux & sans aucune remarque des circonstances qui determinent chaque crime en particulier?* celui qui ne pose point 365. Dieux comme Basilides, ou 30. comme Valentin, laisse t'il d'estre ennemi de la Monarchie de Dieu s'il dogmatize trois Deïtez comme Marcion, ou deux comme Manes? & les argumens des Peres prouuans l'vnité de Dieu contre les Gnostiques auant le siecle de Manes, n'ont ils point eu de pointe pour transpercer ce Dragon dés lors qu'il a commancé à ramper? l'Eglise a elle creu les Xerophagies de Montanus innocentes à cause qu'elles ont esté fondees sur les pretextes d'vne superstition fastueuse & tyrannique, plustost que sur les imaginations d'vn blaspheme ouuert contre le crea-

teur

teur du monde telles que celles des Encratites ? l'ancienne Eglise Romaine a elle fait difficulté d'objecter à Tertullian & à tous les Montanizans qu'ils estoyent *prenotez dés le temps* de S. Paul comme se *destournans de la Foy, & addonnez aux esprits abuseurs*, pource que par vne affectation pernicieuse recognoissans la nature du vin & des autres viandes bonne, ils en rejettoyẽt absolument l'vsage dans leurs jusnes & se gardoyent scrupuleusement *de manger & de boire rien qui eust de la vinosité*, encore qu'ils ne fussent pas compris en la censure de l'Apostre à la façon des Tatianites qui detestoyent comme *Diabolique* la substance du vin? Quant à la seconde responce elle est encore moins receuable, 1. parce que les Peres ne restreignent nulle part leurs assertions ou negations à l'ordre de la nature, mais prononcent generalement & sans exception : iusque là que la pluspart soustiennent impossible absolument, ce que l'on presume estre possible par miracle : 2. pource

de iejun. c. 1. 2.

que si ce subterfuge estoit admissible, & si l'ancienne Eglise auoit reconu ceste pretenduë possibilité, les heretiques contre lesquels elle disputoit l'eussent sifflee comme extrauagante, & eussent retorqué tous ses argumens contre elle mesmes lui reprochant auec iustice qu'elle confessoit au fait de l'Eucharistie, ce qu'elle arguoit d'impossibilité en toutes les autres questions de la foy. Par exemple de quel poids eust esté contre les Manicheens le dire de S. Augustin asseurant qu'il estoit impossible que le Christ de Manes eust esté *au Soleil & en la Lune & en la Croix* en mesme temps, si les Catholiques eussent creu que le leur estoit de fait *au ciel & en tous les lieux de la terre où l'Eucharistie estoit celebree?* Qu'eust serui au Chrestien d'attribuër ce miracle à la puissance du vrai Dieu, si l'heretique en pouuoit dire autant de son Dieu de lumiere ? Quel gain fust reuenu à ceux qui objectoient aux Macedoniens la presence du S. Esprit en plusieurs lieux à la fois pour preuue

de ſa Deïté ; ſi les Orthodoxes eux meſmes euſſent emouſſé leur trait en recognoiſſant que ceſte preſence n'eſtoit pas propre à Dieu, veu qu'elle ſe trouue miraculeuſement en vne ſubſtance corporelle telle qu'eſt le corps de noſtre Seigneur?

Mais ce qui abbat l'erreur ſans reſſource eſt que S. Auguſtin qui n'a iamais eſté accuſé par Rome de ſe departir du ſentiment commun de l'Egliſe, nie formellement le miracle que l'on vante aujourd'hui ſans aueu ni de l'Eſcriture, ni de l'antiquité, ni de la raiſon. Car où eſt le texte du Nouueau Teſtament qui place l'Euchariſtie au rang des choſes miraculeuſes? où eſt le Pere qui die que les ſymboles ſoient changez miraculeuſement? où eſt le iugement qui hors de contention admette des miracles imperceptibles à tous les ſens, & à la deſcouuerte ou confirmation deſquels l'experience eſt abſolument contraire? Ie confeſſe de bon cœur que S. Chryſoſtome & quelques autres Peres ont conſideré

l'Eucharistie comme vn objet plein de merueilles, *ô merueille*! (dit ce grand personnage) *ô benignité de Dieu! celui qui est là haut assis auec le Pere, est à ceste heure là manié des mains de tous*, &c. en l'Homilie de la Penitence de mesme. Mais S. Basile ne fait il pas la mesme exclamation & en mesmes termes touchant le Baptesme où on ne se figure aucune transsubstantiation? *ô merueille! tu es renouuellé sans estre fondu, tu es reformé sans estre froissé, tu es guery sans estre trauaillé, & tu ne fais nulle estime de la grace.* D'ailleurs S. Chrysostome declare son intention, remarquant au lieu allegué que ceux qui *accollent & embrassent* Iesus Christ *font cela des yeux de la foy*: car c'est comme s'il disoit qu'il parle *d'embrassades & accollades spirituelles*, pour lesquelles il n'est besoin ni de transsubstantiation, ni de presence locale: mais quand il ne s'expliqueroit point plus clairement sur le lieu, & quand par vne beueuë volontaire les Lecteurs se porteroyent à des conceptions de miracle pour ti-

de Sacerd. lib. 3. cap. 4.

exhort. ad ad bapt.

rer les paroles ſoit de tel autheur ſoit d'autres à contreſens, S. Auguſtin ne le permettroit nullement; car il auertit expreſſément au chap. 10. du 3. liure de la Trinité, qu'és ſymboles Euchariſtiques nous n'auons rien à cercher de miraculeux. *Il y a* (diſoit ce S. Docteur) *des ſignes qui doiuent paſſer apres le miniſtere paracheué; comme le pain fait pour cela, eſt conſumé au Sacrement qui doit eſtre pris; mais pource que ces choſes ſont conuës des hommes à cauſe qu'elles ſe font par les hommes, elles peuuent auoir de l'honneur comme religieuſes, & non donner de l'eſtonnement comme miraculeuſes.*

Chap. X.

QUE QUAND ON presupposeroit des miracles tels que l'Eglise Romaine pretend ils seroient par sa confession mesme inutiles.

QVAND nous aurions posé que toutes les maximes de Philosophie qui heurtent la Transsubstantiation sont des songes de vieilles, & que les Peres qui les ont pressees contre les heretiques ont perdu leur peine, & que S. Augustin qui exclud le miracle de l'Eucharistie s'est trompé, & que tous ceux que Rome estime se rencontrer en icelle sont aussi certains que la certitude mesme ; encore nous devroit elle

ſupporter, lors que nous demandons dequoy ils ſeruent: Car ſi *les eſtans ne doiuent point eſtre multipliez ſans neceßité*, & ſi *la nature ne fait rien en vain*, combien moins l'autheur de la nature? les hommes meſmes deſquels la raiſon s'eſgare ſouuent tiennent que ce ſeroit choſe indigne d'eux de conceuoir des deſſeins inutiles: & qui pourra ſeulement penſer ſans blaſpheme, que le Dieu de gloire, la ſource eternelle de la verité, oubliant ſa ſageſſe infinie, ait voulu baſtonner la nature, & l'aſſeruir à la neceſſité de deſmentir ſes plus claires maximes, & de bouleuerſer la merueille de ſon ordre ſans qu'il reuint d'vn fait ſi eſtrange, & ſi inimaginable rien d'vtile ſoit à contraindre les conſciences des infideles, ſoit à confirmer la foy de ſes enfans?

Le Cardinal du Perron qui a eſcrit des derniers & auec vn grand effort d'eſprit ſur ceſte matiere, dit en la page 265. de ſon grand traitté, que *la reſidence du corps de Chriſt dans nos corps vnit nos corps reellement & ſubſtantielle-*

ment auec Dieu, & *establit vne vraye & reelle vnité entre Dieu & les hommes.* Or ceste imagination surpasse toutes les absurditez dont la foiblesse de l'esprit humain est capable, & contreuient aux propres hypotheses de son autheur. Car personne ne peut ignorer que ce qui a *vnité reelle & substantielle auec Dieu*, est *reellement vrayement & substantiellement Dieu* & *consubstantiel* auec le vrai Dieu; ce que ni ce fameux Cardinal durant sa vie, ni personne des siens apres sa mort n'a osé & n'oseroit dire d'aucun de ceux qui participent à l'Eucharistie : 2. quand quelque chose de tel se pourroit imaginer des fideles qui sont faits [a] *vn mesme esprit auec Christ*, [b] *membres de son corps de sa chair & de ses os*, [c] *consors de la nature diuine* par la communication de l'Esprit de grace [d] *habitant en leurs cœurs par foy*, il seroit (par la confession mesme de tous les Docteurs de l'Eglise Romaine) euidemment faux des meschans, és corps desquels ils croyent que le corps de nostre Seigneur reside

a) 1. Cor. 6. 17.
b) Ephes. 3. 30.
c) Pet. 1. 4.
d) Ephes. 3. 17.

apres

apres la communion, ſans qu'ils ſoyēt vnis plus qu'auparauant à Dieu duquel ils s'eloignent de plus en plus, en prenant ſon Sacrement indignement, & ſe rendant [e] *coulpables du corps & du ſang* de ſon Fils : 3. cét effet ne peut eſtre produit en nous par la reſidence du corps du Seigneur en nos corps, pource que ni ceſte reſidence, ni le corps auquel elle eſt attribuee n'ont ni ne peuuent auoir aucune actiueté, ſelon la croyance des aduerſaires, qui tiennent qu'*en* [f] *l'Euchariſtie le corps de Chriſt n'eſt perceptible ni au ſens ni à l'imagination*, qu'il *n'eſt* [g] *atteint d'aucun ſens ni meſme de l'entendement ſinon par foy*; que [h] *ſon œil ne peut voir ni autre choſe ni ſoi meſme, ni ſon corps*, & qu'*il en eſt de meſme de quelqu'autre ſens que ce ſoit.* Que *ce corps eſt là inuiſible à l'œil corporel non ſeulement par la nature de la choſe, mais auſsi par la puiſſance abſoluë de Dieu* : qu'il *eſt inuiſible meſmes aux Anges.* Que *par* [i] *cela ſeul qu'il n'a point dextenſion de la quantité au lieu, il eſt incapable d'agir ſur vne matiere externe voire ſur ſoi meſme.*

e) 1. Cor. 11. 27.

f) Thomas 3 partis q. 76. art. 7.

g) Bellarm. de Euchar. lib 3. cap. 9.

h) Suarez in 3. Tom. 3. diſp. 53. ſect. 4.

i) Vaſq. in 3. Tom. 3. diſp. 191. n. 22.

Le 2. fruict que le Cardinal du Perron [k] attribuë à la reſidence du corps de Chriſt dans le corps des communians, eſt *l'augmentation de la grace & charité & la reſtitution de la vigueur & chaleur de l'ame refroidie & debilitee par le peché*, effects qu'il dit *prouenir de l'attouchement du corps de Christ*, ſe faiſant non *par l'entremiſe de quelque autre ſuiet*, ou *par l'interpoſition d'vn accident ſubſiſtant ſans ſuiet*, mais *immediatement par ſa propre ſubſtance*: Or cela eſt contraire a l'Eſcriture qui rapporte toutes choſes à *l'Eſprit de Chriſt*, & d'ailleurs il eſt manifeſtement faux ſelon les hypotheſes propres des aduerſaires; car ils tiennent que le corps du Seigneur eſt és corps des meſchans qui reçoiuent la communion, & nonobſtant qu'au lieu de deuenir meilleurs ils empirent & eux meſmes & leur condition. Item, qu'indifferemment en tous tant bons que mauuais le corps ne touche & n'eſt touché ni du corps du cõmuniant ni des eſpeces du pain qui l'enuironnent. *Chriſt* (dit Vaſquez)

k) *Traité p.* 132.488.89.

[l] *eſt d'vne telle façon en l'Euchariſtie, qu'il ne peut ni toucher aucun autre corps, ni eſtre touché par lui. En ce Sacrement* (dit [m] Suarez) *ne peut eſtre de vray & propre attouchement enuers le corps de Chriſt, meſmes les eſpeces ne le touchent point proprement comme a bien dit Henry, & Richard, & Capreolus*, &c. cét attouchement n'eſtant point du tout, peut il eſtre effectif d'aucune choſe en aucun?

l) Vaſq. tom. 3. in 3. diſp. 104. n. 27.

m) Suarez Tom. 3. in 3. diſp. 47. ſect. 4.

Le Cardinal Bellarmin auoit eſcrit quelque choſe de pareil, [n] aſçauoir que *la charité, la deuotion, la pieté, la reuerence, eſt plus excitee quand nous penſons que Chriſt eſt vni de fait auec nous : que ſi nous croyions qu'il fuſt ſeulement ſeant és cieux, & l'experience teſmoigne abondamment cela, pource que les fideles pieux ſont tout autrement affectionnez enuers le venerable Sacrement qu'enuers les images du Sauueur.* Mais tenir ce langage c'eſt donner ſouplement le change; car outre ce que le fidele eſt vni de fait à Ieſus Chriſt ſans auoir le corps d'icelui reſidant localement en ſon corps, veu que

n) de Eucha. lib. 3. cap. 9.

* Rom 6.5. Ephes.27. Gal.3.5.30.

celui qui eſt regeneré * eſt *fait vne meſme plante* auec Chriſt, *l'a veſtu*, eſt os *de ſes os* & chair *de ſa chair* dés lors qu'il a receu le *lauement de regeneration*, quoy qu'il n'ayt pas encore receu l'Euchariſtie: dire que la foy s'augmente *quand nous penſons qu'il eſt vni à nous*; c'eſt prouuer non ce que cauſe la pretenduë reſidence du corps de Chriſt dans les noſtres, mais ce qu'opere la perſuaſion que nous ſommes *vnis de fait auec luy*; & 3. de là paroit que l'accroiſſement de deuotion ne vient pas de la preſence locale du corps de Chriſt, veu qu'elle eſt la pluſpart du temps (ſelon l'opinion des aduerſaires) là où il n'y a ni peu ni beaucoup de deuotion, aſçauoir és meſchans admis à la communion. I'aduouë cependant que *les fideles doiuent eſtre autrement affectionnez enuers le Sacrement qu'enuers les images*, ie remarque ſeulement que le fondemēt de ceſte affection, n'eſt pas la reſidence du corps ſous les accidens du Sacrement; mais la certitude que les fideles ont que le Sacrement eſt *l'image que*

le Fils de Dieu nous a laiſſee de ſoi meſme comme parloit le Concile de Conſtantinople tenu l'an 754. & que les autres images ſont inuentions purement humaines, deſquelles l'vſage tel que Rome l'admet, eſt formellement condamné par la Loy de Dieu.

Le 3. effet que le Cardinal du Perron attribuë [o] à l'exiſtence du corps de Chriſt dans le corps des communians eſt *l'impreßion d'vn certain germe & charactere ſeminal d'immortalité.* Le Cardinal Bellarmin [p] en auoit dit autant & plus, enſeignant que l'Euchariſtie *eſt cauſe, & comme ſemence de la reſurrection de nos corps.* Item, que *Chriſt, quand il eſt conjoint auec nous nous donne beaucoup de choſes qu'il ne nous donneroit pas ſans ceſte conjonction,* &c. Mais comme il eſt certain que les ſaincts Peres Irenee & Cyrille, (car S. Hilaire ne parle pas de la Reſurrection) ont pris l'Euchariſtie dont la matiere eſt vne ſubſtance corporelle & receuë corporellement par les communians, pour vn gage de leur reſurrection future,

o) *Traitté p.* 485.

p) *lib. 3. de Euchar. c. 9.*

presuppofans que c'eust esté vne chose mal conueuable de presenter vn Sacrement corporel, à ceux desquels les corps n'ont à attendre aucune ressource de la mort : aussi est il faux que iamais ils ayent rapporté à l'Eucharistie *la vertu seminale de la resurrection.* Ioignez encore qu'ils ne l'auroyent peu sans contreuenir à l'Escriture qui reserue ceste vertu *à l'Esprit de Christ* & à sa *puissance* diuine, Rom. 8. 11. Phil. 3. 21. à quoy se rapporte le passage de S. Cyrille, cité par le Cardinal Bellarmin, & portant que [q] *le Verbe de Dieu estant par l'Eucharistie conjoint à nostre nature corruptible la fera ressusciter toute entiere incorruptible & glorieuse.* Rome mesme ne peut receuoir la conception de ces deux Cardinaux sans renoncer à ses propres maximes. Car 1. elle aduouë que le corps pris en la communion est dans le corps de tous les communians sans exception tant bons que mauuais; & que nonobstant les meschans n'auront point de part à la resurrectiõ glorieuse, confessant par là que ce n'est

q) *lib. 4. in Ioan. c. 15.*

pas l'existence du corps de Christ dans le corps du communiant qui doit produire ce grand effet par l'impression de quelque qualité viuifiante. 2. Elle tient (comme nous auons veu) que le corps de Christ est en l'Eucharistie *incapable d'agir sur vne matiere externe voire sur soi mesme*, & chacun sçait que ce qui est *incapable d'agir* ne peut sans contradiction estre dit *actif d'aucun effect*, beaucoup moins de celui que l'Escriture vendique particulierement à l'efficace de l'Esprit de Dieu. 3. Elle confesse qu'en l'Eucharistie le corps *ne peut ni toucher ni estre touché*, comme nous ont dit Vasquez, Suarez & Bellarmin: ne seroit ce donc pas vne absurdité extréme d'alleguer pour cause d'vn effet que l'on veut prouuer, cela mesme que l'on reconoit non seulement n'estre point mais estre absolument impossible ? & pourroit on nier que c'est ouuertement se moquer & de soi mesme & de la patience des lecteurs de passer conjointement les deux membres d'vne mesme contra-

r)Bellar. de Euchar lib. 3. c 9. du Perron en ſon Traitté p. 489. lib. 1. cap. 2.

diction ? par exemple [r] *l'Euchariſtie eſt cauſe & comme ſemence de la reſurrectiõ de nos corps, par l'attouchement & conjonction du corps glorieux de Chriſt auec nos corps, leſquels il touche immediatement par ſa propre ſubſtance: & ce corps n'eſt ni veu, ni touché, ni ne ſe meut par ſoi meſme, les eſpeces ne ſont pas inherentes au corps, elles ne le touchent point.* [s] *Le corps n'eſt atteint d'aucun ſens, ni meſme de l'entendement ſi ce n'eſt par foy.* Auſſi les Ieſuites & Bellarmin entre autres, nient formellement ce que le meſme Bellarmin & le Cardinal du Perron enſeignent affirmatiuement. *Ceſte qualité deriuee en noſtre chair, & la preparant à l'immortalité ſemble controuuee entierement ſans fondement* nous dit Vaſquez, *Tom.* 3. *in* 3. *diſp.* 204. n. 3. Ce *Sacrement* (crie Suarez) [t] *ne fait pas au corps quelques qualitez ſupernaturelles par leſquelles il le diſpoſe à la gloire ou le face conforme au corps de Chriſt, j'eſtime ceſte concluſion ſi certaine que le contraire doit eſtre iugé, non vne opinion probable mais vne nouuelle temerité*: Adueu manifeſte que les

s)lib. 3. c. 9.

t)in 3 Tom. 3 diſp. 64. Sect. 1.

les raiſons par leſquelles on pretend perſuader l'introduction plus que miraculeuſe du corps de Ieſus Chriſt dans nos corps, ſont (ſelon l'opinion meſme de Rome, & de ſes plus affidez partiſans) des *temeritez*, des *choſes controuuees entierement ſans fondement*, & des ſonges de perſonnes paſſionnees, qui en penſant defendre ſans deſmordre tout ce qu'elles ont vne fois conceu, ſont contraintes de ſe meſprendre & de ſe rendre ridicules, au iugement tant de leurs admirateurs que de leurs aduerſaires.

CHAP. XI.

QVE LES DOCTEVRS de l'Egliſe Romaine encore qu'ils facent à l'enui profeßion d'entendre les paroles de l'inſtitution du Sacrement ſans figure & de conuenir tous en vn meſme ſentiment, confeſſent neantmoins qu'ils ne peuuent s'accorder enſemble touchant l'interpretation d'icelles.

TOVS les Theologiens conuiennent qu'*il ne faut point en l'expoſition de l'Eſcriture ſe departir ſans neceßité de la ſignification propre des paroles diuines* : mais perſonne ne peut nier que ce ſont des preuues inuincibles que l'on eſt dans ceſte ne-

ceſſité, quand l'on ne peut en gardant la ſignification naturelle & ordinaire de chaque terme, trouuer de ſens commode aux propoſitions que l'on pretend d'expliquer, & quand ceux qui le cerchent apres toutes ſortes d'eſſays, ne trouuent aucun moyen de s'en accorder par enſemble. Les Docteurs de l'Egliſe Romaine qui ſe glorifient de leur vniformité en l'expoſition des textes qui traittent de l'Euchariſtie, monſtrent malgré eux, que ceſte vniformité n'eſt qu'en apparence ſeulement; ils accuſent d'vne commune voix tous ceux qui y admettent quelque figure, & leur reprochẽt auec tant de chaleur la diuiſiō de leur ſentimẽs, que l'an 1577. vn liuret fut mis au iour qui par vne liberalité exceſſiue de ſon autheur, leur en donne 200. tous diuers & incompatibles, Bellarmin [u] de meilleure foy ſe reduit à *9.*principaux, dont les 1.8.*&* *9.*ſont des fictions qui n'ont iamais eu de lieu parmi nous, les *6.* autres eſtans conſiderez ſans paſſion reuiennent à vn; *u) de Euchar. lib. 1. c. 8.*

ce qui demonſtre irrefragablement l'vnanimité de ceux que l'on ſuppoſe à credit eſtre contraires les vns aux autres. A l'oppoſite le Concile de Trente ſemble rameuer toutes les opinions de ceux qui recognoiſſent ſon authorité à vne ſeule & les obliger tous à ſuiure vn ſens excluſif de toute figure. Mais qui lira attentiuement les paroles de ſon Decret recognoiſtra aiſément qu'il ne les exclud pas abſolument, & qu'en reiettant le ſentimẽt, non de tous ceux qui pourroyent conceuoir quelque trope ou figure, en ces paroles, * mais de ceux là ſeuls qui en poſent *d'imaginaires par leſquels la verité du corps & du ſang ſoient niees*; il fauoriſe ouuertement l'opinion de Ruard Tapper Doyen de la Faculté de Theologie en l'Vniuerſité de Louuain, qui a depuis eſcrit expreſſément, x *il n'eſt pas inconuenient d'admettre des tropes en ce diſcours de Chriſt, pourueu qu'ils n'excluent point la verité de la preſence du corps de Chriſt.* Item, *il ne faut pas exclurre icy quelque trope que ce ſoit, car la conſecra-*

* Seſſ. 13. Decret.

x) in art. 13.

tion du calice en requiert necessairement quelqu'vn : dequoy conuiennent Anselme Archeuesque de Cantorbery, Pierre Lombard Archeuesque de Paris, Thomas surnommé le Docteur Angelique, Nicolas de Lyra, Nicolas Gorran, le Cardinal Cajetan, Denys le Chartreux, Ambroise Catharin Precepteur du Pape Iules 3. puis Euesque de Minorque, & en fin Archeuesque de Conza, Claude Guillaud Chanoine d'Autun, Alphonse Salmeron, Benedict Iustinian, & Emmanuel Sa sur le chap. 11. de la premiere aux Corinthiens; Thomas en sa Somme partie 3. quest. 78. art. 3. Bonauenture sur le 4. des Sentences dist. 8. art. 1. quest 2. Denys le Chartreux & Cajetan sur le 22. de S. Luc, François Lucas de Bruges sur le 26. de S. Matthieu, Gabriel Biel en la Leçon 52. sur le Canon de la Messe, le Catechisme du Concile de Trente, Claude de Xaintes Euesque d'Eureux qui au chapitre 3. de sa 3. repetition, y recognoit trois figures, asç. la metaphore, la metony-

mie, & la synecdoche; Le Cardinal Bellarmin au 1. liure de l'Eucharistie chap. 11. ſ. *Illud.* Iules Cæsar Boulanger en la partie 2. sect. 10. de sa response au traitté Orthodoxe, François Suarez au 3. Tome sur la 3. partie de la Somme de Tomas disp. 60. sect. 2. où il dit que c'est la *commune exposition des Theologiens:* Corneille Iansen Euesque de Gand au 131. chap. sur l'harmonie Euangelique, Sebastien Barradas au 4. Tome liure 3. chap. 5. sur les Euangiles, Iean Fischer Euesque de Rochestre au chap. 5. contre la captiuité Babylonique, Iosse Clithou au 2. liure de l'Antiluther chap. 16. & plusieurs autres dont le denombrement seroit de peu de fruict & iroit à l'infini. Plusieurs mesmes d'entre les plus doctes de l'Eglise Romaine, estiment auec raison que les paroles qui traittent du Calice peuuent seruir à l'éclaircissement de cellesqui concernent le pain, & au contraire: Iacques Ianson Professeur en l'Vniuersité de Louuain, [y] *personne ne doutera auec raison que les paro-*

y) *Lyturgic. lib.* 4. c. 8.

les du calice n'ayent la mesme maniere de signifier que les paroles par lesquelles le pain est consacré. François Lucas de Bruges,[z] *La conjonction* car *est sous entenduë, laquelle les Euangelistes expriment sur le fait du calice.* Item, Maldonat Iesuite,[a] *il n'y a point de doute que ce pronom* cecy, *doit estre pris d'vne mesme façon, quand Christ dit du pain* cecy, *est mon corps, & quand il dit du sang*, cecy *est mon sang.* Pierre Picherel *Docteur de Sorbonne, & Abbé d'Essome* pres Chasteau-Thierry,[b] *ce qui en S. Matthieu & S. Marc est entendu par le pronom* Hoc, *S. Luc l'a expliqué en adjoustant la chose demonstree*, ceste couppe; *ainsi par analogie* cecy est mon corps, *signifie* ce pain *qui est rompu est mon corps.* Cotton mesme tombe dans cét aduis disant que *les paroles qui concernent le pain, & celles qui concernent la coupe sont paralleles.* Si donc les dernieres sont susceptibles de figure, pourquoy non les premieres? & pourquoy ne se sentiront obligez à y en reconoistre ceux qui ne peuuent s'accorder dans le dessein qu'ils ont en commun

z) in Matth. 26.

a) in eund. locum.

b) in eund. locum.

de les prendre au pied de la lettre ? ou quelle plus euidente preuue ſçauroit on deſirer d'vne mauuaiſe cauſe, que la remarque d'Adolphe de Schawenbourg Archeueſque de Cologne & Electeur au Concile de Trente voyãt que les Theologiens qui eſpouſoyent auec paſſion leurs propres opinions demeuroyent tous dans l'impuiſſance d'en donner de bonnes preuues cependant qu'ils refutoyent puiſſammẽt les diuers ſentimens de leurs compagnons, *l'Electeur de Cologne* (dit l'Hiſtoire) *lequel enſemble auec Iean Gropper auoit eſté aßidu à ces diſputes pour bien entendre ceſte matiere, en ce que les parties objectoyent l'vne à l'autre iugeoit qu'elles auoyent raiſon toutes deux ; mais en ce que chacune d'icelles affirmoit il euſt deſiré (ainſi parloit-il) quelque apparence probable qu'elles en parlaſſent par certaine intelligence de la matiere, & non par routine d'eſchole comme ils monſtroyent de faire.* Ceſte obſeruation eſt plus que iamais en force, car ſoit en l'examen des argumens que les Proteſtans forment

Hiſt. del Concilio lib. 4.

contre

contre la croyance de la Transsubstantiation , & questions qui en dependent , soit en la refutation des sentimens particuliers des autres Docteurs de la Communion du Pape , ces Messieurs sont tousiours aux mains : Que l'on lise par exemple Suarez & Vasquez tous deux contemporains,& Espagnols,& Iesuites,& tres celebres,& on verra que (presque par tout où ils examinent tant les responces que Rome donne aux objections de ses parties, que les argumens de leurs confreres) ils exercent vne perpetuelle censure qui fournit à ceux qui nient la Transsubstantiation des defences de leur sentiment, & des preuues efficacieuses pour la conuiction de tous les cõtraires. Qui pourra douter à la veuë d'vn debat si irreconciliable, que ces gens qui sont & admirablement subtils & incomparablement solides lors qu'ils s'entre-refutent, & qui tombent és mesmes puerilitez qu'ils reprochẽt aux autres lors qu'ils s'efforcent de donner des preuues directes de leurs

opinions,ne combattent pour la verité quand ils se contredisent mutuellement,& pour leurs fantaisies quand ils entreprennent de maintenir contre nous la croyance de leur Eglise ? Qui ne sera mesme capable de iuger que ceux qui n'ont rien de foible que ce qu'ils employent à leur defence, & de solide que ce qui choque les maximes de leur party, imitent en se desfaisant les vns les autres les desroutes de Madian & des Philistins armez contre Gedeon & Ionathan? Il faudroit transcrire leurs disputes entieres pour representer par le menu les exemples de leurs incompatibilitez desquelles quiconque a leurs liures pourra (s'il luy plaist) se rendre sçauant. Mais en gros leurs confessions suffisent pour monstrer que le nom mesme de *Transsubstantiation* les tient en escheq, qu'ils ne peuuent donner à ces paroles *cecy est mon corps*, *cecy est mon sang* d'explication qui les contente, & qu'ils n'ont aucune certitude des moyens par lesquels ils pretendent que leur Trans-

ſubſtantiation ſe fait. *Le nom de* Tranſſubſtantiation *ayant eſté ouy* (nous dit [d] Vaſquez) *vne ſi grande controuerſe s'eſt leuee entre les Scholaſtiques plus recens touchant la nature d'icelle, qu'ils ſe ſont enueloppez en des difficultez d'autant plus grandes qu'ils auoyent taſché de s'en depeſtrer.*

d) *Vaſquez in 3. Tom. 3. diſp.* 201. c. 1. §. 1.

1. *Ces choſes* (dit Ambroiſe Catharin [e] refutant les hypotheſes du Card. Cajetan) *ſont certes inintelligibles à mon iugement, leſquelles toutesfois ſont portees vers le ciel par ceux qui ſont paſſionnez & intereſſez; & quoy qu'eux meſmes ne les entendent point, ils penſent que ce ſont des abſtractions metaphyſiques, malaiſees à apperceuoir à ceux qui ont l'eſprit groſſier, & qui ſont deſpourueus de ſageſſe: ainſi quelques vns ſe ſont acquis le nom de doctrine lors qu'ils diſent des choſes que nul ne peut entendre. Reſte encore* (dit le meſme [f] autheur) *que le lecteur conſidere le trauail & les angoiſſes, ie diroy quaſi iuſqu'à la mort, de preſque tous ceux qui eſcriuent, lors qu'interrogez que ſignifie ce pronom* cecy, *ils eſcriuent tant, & tant de choſes,*

e) *Tract.* 1. *quib. verbis Chriſtus conſecrauerit edit. Rom. p.* 187.

f) *Tractatu* 2. *p.* 366.

& si diuerses qu'elles sont capables de reduire le lecteur trop considerant à folie. S. Thomas recite les responces de plusieurs & les reprend toutes, il pose la sienne que les posterieurs asçauoir Scotus & Petrus Aureolus reprennent, & qui que ce soit a en fin adjousté la sienne, & certes Scotus espand tant de paroles, & tire tant de conclusions, que j'admire la patience du lisant, si quelqu'vn peut les lire : & toutesfois en vn si grand entassement de paroles recitant la sienne, il tremble tellement qu'il monstre qu'il n'est pas encore asseuré. Capreolus apres les autres ne trauaille pas moins pour defendre le S. Docteur de plusieurs. Ce docte & pieux Pontife Innocent 3. voyoit aussi de son temps ces inconstances & debats, & que personne discourant de cela, ne demeuroit en place. Sur quoy il conclud là mesme, que *veritablement à ceux qui traittent ceste matiere, & veulent defendre ce qu'ils ont dit vne fois arriuent des perplexitez & inconstances innombrables tellement qu'ils disent des choses moins intelligibles.*

g) in 4. Sent. dist. 11. q. 1. art. 5.

2. Dominique de Soto [g] Lieutenāt

du General des Iacobins au Concile de Trente & Confesseur de l'Empereur Charles V. *La troisiesme conclusion qui touche la demonstration du pronom, se troune en vne plus grande foule d'opinions, car il y a autant de testes que de sentimens. Car quelques vns voulans que le pronom demonstre le pain changent le verbe,&c.*

3. George (h) Cassander Theologien de l'Vniuersité de Cologne en sa 2. lettre à l'Euesque de Munster, *Vostre reuerende Altesse sçait de combien grandes perplexitez & inexplicables difficultez cét affaire de l'Eucharistie a esté enueloppé & obscurcy principalement par les escriuains Scholastiques, de façon que la necessité a entierement contraint de s'eslongner de ce genre de doctrine*,&c.

h) *A. D.* 1557. *Nouemb.* 6.

4. Christophle de Cheffontaines Archeuesque titulaire de Cesaree, en son liure de la necessaire correction de la Theologie Scolastique, *de certains censeurs la cruauté (dirai je la seuerité, ou plustost la temerité & ignorance?) auoit marqué de noir mon opinion* (de la consecration & du sens de ces paroles, cecy

est mon corps,) *& i'ay entendu de plusieurs dignes de foy qu'ils auoyent presumé de salir l'autheur d'icelle de la tache d'heresie. Voila pourquoy i'ay icy à tirer en veuë leur temerité*, &c. & au liuret * françois de la vertu des paroles de la consecration. *S'ensuit de ceux qui disent que les paroles se prennent ensemble* recitatiuè, *ou* materialiter, *&* significatiuè, *aussi, que c'est autant comme s'ils disoyent qu'elles sont prises* significatiuè, & non significatiuè, *qui est parler comme les ioüeurs de passe passe, qui disent d'vne mesme chose ensemble* qu'elle est dehors qu'elle est dedans, *& quand tous les Docteurs du monde seroyent à me cuider persuader telle opinion laquelle dit les paroles en vne oraison proferee à vne seule fin estre ensemble prises en deux façons contradictoires ils n'en sçauroyent venir à bout.*

* Edit. Paris 1585.

5. Gabriel Vasquez Iesuite Espagnol Professeur en Theologie, à Salamanque & à Rome, au 3. Tome sur le 3. partie de la Somme disp. 21. chap. 1. num. 1. *non seulement les heretiques dogmatizent differemment touchant le pronom*

(cecy) *mais aussi les Catholiques, sont constituez en vne si grande varieté d'opinions, qu'il seroit par trop ennuyeux de les rapporter vne à vne, si l'exacte discussion & examination de ceci ne le requeroit.*

6. Benedict Iustinian Iesuite Genois sur le chap. 11. de la 1. aux Corinthiens, *Grande est non seulement entre les heretiques, mais aussi entre les Catholiques la controuerse du vrai sens de ces mots*, cecy est mon corps.

Et de là vient que les vns par *cecy* entendent *la substance du pain*, comme Gerson contre Floret, Wideford contre Wiclef, Gardiner contre Martyr, Vigor Archeuesque de Narbonne au Sermon de la Feste Dieu, les autres *le Corps de Christ*, comme Ockman, Pierre d'Ailly Cardinal de Cambray, Major, & Autisiodorensis sur la dist. 13. du 4. des Sentences, Iean Fischer Euesque de Rochestre, au chap. 4. cõtre la captiuité Babyl. Claude de Xaintes Euesque d'Eureux *repetit. 7. de Euchar. c. 7.* Maldonat & Barradas sur les Euangiles, Vasquez sur la 3. partie de

la ſomme *diſp.* 201. *in* 3.c.4. d'autres *vn indiuidu vague* ou *ce qui eſt contenu ſous les accidẽs*, comme Thomas, Aegidius, Paludanus, Soto, Viguerius ſur le 4. des Sentences, d'autres *les accidens* cõme Ruard Tapper ſur l'art 13. de l'Vniuerſité de Louuain ; & quelques autres, au rapport de Suarez qui les refute, d'autres *rien* comme Innocent 3. Major, le Comte de la Mirande, Catharin, Cheffontaines, &c. ſans parler des menuës differences, qui pourroyent eſtre conſiderees és ſentimens particuliers de ceux qui ſe rangent à chacune de ces claſſes, deſquelles comme la contradiction eſt irremediable, le procez ne laiſſe aucun eſpoir de ſe vuider iamais par appointement.

CHAP.

Chap. XII.

QVE LES DOCTEVRS de l'Egliſe Romaine preſſent tellement les textes de l'Eſcriture pour en inferer la Tranſſubſtantiation, que cependant ils reconoiſſent, 1. qu'elle ne s'en peut tirer neceſſairement, 2. que l'expoſition des Proteſtans eſt compatible auec les paroles de l'Euangile & de S. Paul, & 3. qu'elle eſt ſuiette à moins d'inconueniens.

VEv que ſelon le ſentiment de l'Egliſe Romaine il n'y a croyance qui comprenne en ſoy plus de merueilles que celle de la Tranſſubſtantiation, que ceſte

Tranſſubſtantiation donne à l'Eucha-riſtie ſon propre eſtre, & que l'Eucha-riſtie eſt le plus excellent des Sacre-mens du Nouueau Teſtament, deſ-quels chacun eſtime que l'inſtitution & la nature doiuent eſtre pleinemẽt declarez en la parole de Dieu ; on pourroit ſe perſuader qu'il n'y a en icelle rien de plus exprez que la Tranſ-ſubſtantiation : & j'aduouë que Rome l'y cerche & s'efforce de l'en tirer, mais il eſt tres-conſtant que ſes plus affidez partiſans reſſentans qu'ils ſuccombẽt en cét effort, confeſſent ingenuëment qu'ils ne la voyent en l'Eſcriture qu'à cauſe que leur Egliſe le dit, & ne la croyent qu'à cauſe que ceſte meſme Egliſe l'ordonne.

1. Iean Duns cét admirable Cor-delier ſurnommé à cauſe de ſon pays *Scotus*, & à cauſe de la clarté de ſon eſ-prit le *Docteur ſubtil*, titre qui lui fait en-core meriter le rang de chef de party en l'eſchole, a ouuertement ſouſtenu ceſte verité, diſant que [i] *la verité de l'Eucharistie peut eſtre ſauuee ſans ceſte*

i) in 4. diſt. 11. q. 3.

Tranſſubſtantiation. Item, *ceſte entente que la ſubſtance du pain ne ſoit pas là ſemble plus difficile à ſouſtenir, & d'icelle ſuiuent plus d'inconueniens, qu'en poſant que là eſt la ſubſtance du pain.* Item, *il ne ſemble pas qu'en l'Eſcriture il y ait expreſſément que là n'eſt pas la ſubſtance du pain.*

2. Durand de S. Pourçain [k] Docteur de l'ordre des Iacobins ſurnommé *le tres-reſolu*, qui a eſté en ſon temps Eueſque du Puy & de Meaux ſuit la meſme route, eſcriuant qu'*il appert qu'il y a de la temerité à dire que par la vertu diuine le corps de Chriſt ne puiſſe eſtre au Sacrement que par la conuerſion du pain en luy.* k) *in 4. diſt. 11. q. 4. art. 14.*

3. Guillaume Ockam Cordelier, *excellent Theologien* au iugement de Gerſon, & chef du party des Nominaliſtes en l'eſchole de meſme, [l] *on peut tenir que ſous l'eſpece du pain demeure auſsi la ſubſtance, pource que cela ne repugne point à la raiſon, ni à aucune authorité de la Bible, & que de toutes les façons, celle là eſt la plus raiſonnable, & la plus facile à tenir, d'autant qu'il s'en enſuit moins d'inconue-* l) *in 4. q. 6.*

niens que d'aucune autre ; toutesfois pource que la determination de l'Eglise est au contraire, tous les Docteurs tiennent communément que la substance du pain n'y demeure point.

m) in 4 q.6. art.2. 4. Pierre d'Ailly [m] Cardinal qui a tenu les Eueschez du Puy & de Cambray; *il appert que ceste maniere qui pose que la substance du pain demeure, est possible & ne repugne ni à la raison ni à l'authorité de la Bible, mais est plus facile à entendre & plus raisonnable.* Item, *encore qu'il ne s'ensuiue pas euidemment de l'Escriture, ni mesme (à mon aduis) de la determination de l'Eglise que cela soit, neantmoins parce que ceste opinion luy est plus conforme, & à celle des saints Peres & Docteurs, pour ceste cause ie la tiens.*

n) in 4. dist. 11 q 3. 5. Iean de Bassolis [n] Cordelier surnommé le Docteur *tres-bien ordonné: l'authorité de Christ ne contraint point, car ayant accordé que la substance du pain demeureroit, elle se verifieroit aussi bien.*

6. Gabriel Biel Professeur en l'Vniuersité de Tubinge, [o] *de quelle façon le corps de Christ y est* (asç. en l'Euchari-

o) lect. 40.

ſtie) *ſi c'eſt par la conuerſion de quelque choſe en luy, ou ſi ſans conuerſion le corps de Chriſt commence d'eſtre auec le pain la ſubſtance & les accidens du pain demeurans, il n'eſt point exprimé dans le Canon de la Bible.*

7. Thomas de Vio, Cardinal Eueſque de Cajette, [p] *il n'appert de l'Euangile rien de contraignant à entendre ces paroles*, Matth. 26. 26. *proprement*, &c. Item, *és paroles du Seigneur*, cecy eſt mon corps, *qui* ſera liuré pour vous, *par ceſte addition*, qui ſera liuré pour vous, *la premiere propoſition n'eſt pas reſtrainte au ſens propre, mais ſeroit auſſi vaye ſi elle eſtoit proferee en vn ſens metaphorique ſeulement.* p) in 3 q. 75. art. 1.

8. Iean Fiſcher Eueſque de Rocheſtre, & Cardinal, [q] *Rien n'eſt ici mis* (Matth. 26. 26.) *par quoy ſoit prouué qu'en noſtre Meſſe eſt faite vne vraye preſence du corps & du ſang de Chriſt.* q) contra capt Babyl. cap. 10.

9. Alphonſe Salmeron l'vn des dix premiers Ieſuites, deputé par le Pape Pie 4. au Concile de Trente, aduouë que pluſieurs des ſiens ſont de meſme

r)Tom. 9. tract. 16. sentiment, [r] *Il a semblé à quelques escriuains que cét article ne pouuoit pas estre prouué necessairement contre l'heretique par la seule Escriture, ou par raisons seules; mais seulement par la definition des Conciles & tradition des Peres, car il seroit facile de soudre les lieux citez de l'Escriture & les raisons.*

10. Melchior Canus Euesque des Canaries, [s] compte entre les choses qui ne sont pas expresses en l'Escriture *la conuersion du pain & du vin au corps & au sang de Christ.*

s)loc.comm. lib.3.c.3. fund.2.

11. Gabriel Vasquez Iesuite Espagnol fait la mesme reconoissance que [t] Salmeron, *Quelques Professeurs en Theologie de nostre temps, disent que l'argument pris de ces paroles,* cecy est mon corps, *selon tous les sens qu'elles peuuent auoir n'est pas efficacieux, d'autant que quelque vray sens pourroit demeurer auec la substance du pain & du vin.*

t)Tom. 3. in 3. disp. 180. c. 5. § 49.

12. François Suarez Iesuite Espagnol qui a exercé la profession de Theologie és Vniuersitez de Alcala, Salamanque, Rome, & Conimbre, [u]

u)in 3. Tom. 3. disp. 50. sect. 1.

Encore que l'on n'ayt pas ceſte aſſertion de la vraye conuerſion du pain & du vin au corps & au ſang de Chriſt, en l'Eſcriture ſaincte en ces mots; toutesfois l'Egliſe enſeignee par les Apoſtres l'enſeigne. Item, [x] *nous diſons que l'illation que le Concile de Trente tire touchant la conuerſion des paroles de Chriſt, n'eſt pas fondee ſur la ſeule raiſon Phyſique, mais ſur la tradition de l'Egliſe.* x) Sect. 2.

13. Robert Bellarmin Ieſuite & Cardinal non ſeulement tient que [y] *l'opinion de Scotus n'eſt pas du tout improbable,* mais auſſi la poſe luy meſme en ſubſtance, [z] *ces mots* (dit-il aſç. cecy eſt mon corps) *inferent neceſſairement vne vraye mutation du pain comme veulent les Catholiques, ou vne mutation metaphorique comme veulent les Caluiniſtes*; & peu apres, *ſi quelqu'vn dit que le pain a eſté changé figurément, du pain toutesfois aura eſté donné aux Apoſtres, qui ſera figurément le corps du Seigneur; & ces mots,* cecy eſt mon corps, *auront ce ſens , ce pain eſt figure de mon corps*: il repete la meſme choſe au chap. 23. & quoy qu'il reſtraigne mal le nom de *vraye conuer-* y) lib. 3. de Euchar. c. 23.

sion à celle qu'il presuppose, & appelle encore plus mal *metaphorique*, la conuersion vraye & actuelle d'vne chose à l'esgard de son vsage, & de son efficace, neantmoins il declare euidemment que contre les paroles de l'Euangile ne heurte point le sentiment de ceux qui posent ceste sorte de conuersion, & nient sa Transsubstantiation.

z) cap. 19.

a) Traité p. 793.

14. Le Cardinal du Perron se conforme en quelque sorte à cét aduis, entant qu'il se remet absolument à la tradition, & auouë qu'il croid que [a] *le pain ne demeure pas, non en vertu d'aucune consequence necessaire, tiree des raisons alleguees par les Docteurs, mais en vertu des paroles de Christ interpretees selon l'intelligence qui en a esté tousiours conseruee par tradition*, &c.

Ainsi il n'y a selon la confession propre de Rome, ni *parole expresse*, ni *consequence necessaire tiree de la raison*, qui la contraigne à condamner la doctrine des Protestans, & à admettre celle qu'elle trouue bon de defendre auiourd'huy.

CHAP. XIII.

QUE SELON LA confeßion de l'Egliſe Romaine, 700. ans durant il n'y a point eu à proprement parler de controuerſe entre les Chreſtiens touchant l'Euchariſtie.

Ev que dés le ſiecle des Apoſtres l'eſprit d'erreur a eſmeu toutes ſes furies contre le Chriſtianiſme naiſſant, & armé deux cens ans durant vne infinité de monſtres pour combattre par la violence d'vn meſme effort la Monarchie de Dieu & le myſtere de l'Incarnation; il a eſté impoſſible que ces malheureux qu'il auoit enſorcelez, en niant la verité du corps de Chriſt, ayent eu

des pensees autres que tres extrauagantes, touchant l'Eucharistie qui le represente; Les Marcosiens [a] vsans de vin blanc en leurs sacrileges ceremonies le faisoyent par enchantement paroistre rouge; & disoyent que *la grace celeste distilloit son sang dans le calice.* Les Gnostiques [b] plus execrables au lieu de pain prenoyent du sperme, & au lieu de vin du sang menstrual. On accusoit les [c] Montanistes de mettre en pieces, ou bien de percer le corps d'vn petit enfant d'vne infinité de picqueures, & mesler le sang qui en decouloit auec de la farine. Les [d] Pepuzianites, Quintilliens, & Priscilliens, branche de la mesme secte, celebroyent leur Eucharistie, auec du pain & du fromage, à cause dequoy ils estoyent appellez *Artotyrites.* [e] Les Ebionites, les Tatianites ou Encratites & les Marcionites croyans que le vin estoit *diabolique*, ne versoyent que de l'eau dans leur calice, & pour ce suiet estoyent nommez *Aquariens* & *Hydroparastates.* Les Manicheens sur le mi-

a) *Iren. lib. 1. cap. 9. Epiphan. hær. 34. August. Indic.*

b) *Epiphan. hær. 26.*

c) *hæresi* 48. *Cyrill. catech. 16.*

d) *hær.* 49.

e) *hær.* 30. & 42. 46, & 47.

lieu du troiſieſme ſiecle prattiquans quelque choſe de ſemblable aux Gnoſtiques, employoyent pour Euchariſtie vn meſlange de farine & de ſperme ou (comme remarque S. Cyrille en ſa 6. Catecheſe) mangeoyent vne figue trempee en cela. Les Bar-ſanuphiens branche des Acephales meſloyent auec le pain, de la farine qu'ils prenoyent conioinctement, & pour cela eſtoyent ſurnommez : *Semidalites.* Anaſt. ὁδηγῷ cap. 10. Damaſc. de hæreſ. Sophron. Hieroſ. encyclica. Tous ces inſenſez ſont peris, & la memoire de leurs horreurs n'a plus de lieu que dans les liures & la penſee de ceux qui les ramentoiuent ſeulement pour les faire trouuer plus deteſtables.

Mais pource que ſouuent on abuſe des cenſures des Peres contre ces éceruelez, en leur appariant des gens, auec leſquels ils n'ont iamais rien eu de cõmun, *Il faut*, dit le [f] Cardinal Bellarmin & [g] Vaſquez apres luy, *obſeruer que les plus anciens heretiques ne combattoyent pas*

f) *de Eucha. lib. 1. cap. 1.*

g) *Vaſq. Tom. 3. in 3. diſp. 179. c. 1. §. 2. & 6.*

tant le Sacremẽt de l'Eucharistie que le mystere de l'incarnation. Car comme remarque S. Ignace ils nioyent que l'Eucharistie estoit la chair du Seigneur parce qu'ils nioyent que le Seigneur eust de la chair. Les paroles de ce S. Martyr extraittes par Theodoret de son Epistre à l'Eglise de Smyrne où elles ne se trouuent plus, sont celles cy. *Ils n'admettent point les Eucharisties & oblations, pource qu'ils ne confessent point que l'Eucharistie est la chair de nostre Sauueur Iesus Christ:* de fait quelle recognoissance eussent ils peu faire d'vn Sacrement dont ils ne confessoyent point la chose signifiee, & comment eussent ils tenu quelque chose pour chair de Christ, puis qu'ils nioyent absolument qu'il eust esté incarné?

Il est vray que le Cardinal Bellarmin [h] aussi bien que les autres s'efforce de tourner le coup que S. Ignace tire contre ceux qui nioyent l'Incarnatiõ, contre les Eglises qui rejettent la Transsubstantiation; mais mal à propos par sa confession mesme, comme

h) de Eucha. lib. 2. cap. 2.

nous venons de voir, veu que S. Ignace ne dit pas auec Rome *que l'Euchariſtie ſoit la chair de Chriſt, par Tranſſubſtantiation*, & que les aduerſaires de la Tranſſubſtantiation ne nient pas ce que S. Ignace affirme, mais confeſſent comme lui *que l'Euchariſtie eſt la chair du Sauueur*, par cela meſme qu'ils croyent qu'elle en eſt le *Sacrement* ou *ſigne ſacré*.

D'ailleurs pour tirer auantage de l'atteinte que le Martyr de Dieu donne aux heretiques, l'aduerſaire eſt reduit à entaſſer les vnes ſur les autres pluſieurs preſuppoſitions toutes fauſſes. Comme quand il dit que *ces heretiques reiettoyent l'Euchariſtie de peur de confeſſer que Ieſus Chriſt auoit eu vne vraye chair, s'ils euſſent admis l'Euchariſtie qui eſt la chair meſme de Chriſt*. Car il eſt auſſi certain que ces meſmes heretiques qui nioyent l'Incarnation pretendoyent celebrer l'Euchariſtie vsãs (ainſi que l'Egliſe) de pain & de vin en leur ſeruice, (comme S. Irenee & Tertullian le remarquent particuliere-

ment des Marcosiens, Valentiniens, & Marcionites) qu'il est constant, qu'ils ne pouuoyent (sans se refuter eux mesmes ou se rendre ridicules (comme les mesmes Peres leur reprochoyent) tenir leur Eucharistie pour Sacrement du corps & du sang de Christ desquels ils nioyent la verité. Aussi le but de S. Ignace n'est pas de representer ce que ces gens disoyent de l'Eucharistie soit en affirmant soit en niant, mais ce qui se deuoit iuger de la fin & de l'vsage d'icelle en consequence de leur opinion : car encore qu'à l'imitation de l'Eglise, ils se seruissent de pain & de vin en leurs conuenticules, ils ne pouuoient les employer à mesme fin que l'Eglise sans tomber en absurdité, & choquer obliquement ce qu'eux mesmes pensoyẽt de la chair que l'Eglise croyoit & croid estre en Christ. De fait S. Irenee & Tertullian n'alleguent pas contr'eux (ce que le Card. Bellarmin pretend inferer du lieu de S. Ignace qu'il a mal entendu) qu'ils ne celebroyent pas

l'Euchariſtie, mais que *leurs myſteres* (comme obſeruoit ſaint Epiphane de ceux des Encratites) *ne ſont point vrays myſteres, mais ſe font fauſſement à l'imitation des vrais*, & que la couſtume de les celebrer ne pouuoit eſtre entretenuë parmi eux, qu'à la confuſion de leur erreur; veu que ſi le Chriſt inſtituteur de l'Euchariſtie n'eſtoit pas Fils du Createur du monde, il n'auoit peu ſans iniuſtice rauir les biẽs de ce Createur ſur leſquels il n'auoit aucun droit, pour les employer en ſon Sacrement; & s'il n'auoit eu que l'apparence & non la verité d'vn corps humain, vainement & fauſſement auoit il en la celebration des myſteres donné au pain & au vin, qu'il auoit honteuſement empruntez de celui meſme auquel il eſtoit contraire, les noms du corps & du ſang qu'il n'auoit pas; perſonne ne deuant ſe mõſtrer ſi idiot qu'il vouluſt s'obliger à croire que de ce qui n'eſt pas corps en verité il y deuſt auoir de Sacrement vrayment corporel, que l'analogie entre l'image & l'Archety-

pe requiert estre figure d'vne verité corporelle, ou pour parler plus clairement d'vne vraye nature de corps. Quant à ce qu'il dit que les heretiques *ne nioyent pas que Iesus Christ eust eu quelque chair visible, mais qu'il ayt eu vne vraye chair humaine*; ou il s'abuse, ou il abuse son lecteur par ses equiuoques, entendant ces mots, *quelque chair visible & apparente*, non d'vne vraye chair, mais d'vne nuë apparence de chair sans verité; car comme il est vray que les aduersaires de S. Ignace, n'attribuoyent à leur Christ aucune chair veritable, mais seulement phantastique; il est faux (à parler proprement) qu'*ils ne niassent pas qu'il eust eu quelque chair visible & apparente*, veu qu'ils nioyent totalement la chair quelle qu'elle fust, pour en admettre l'apparence seulement. Ce qu'il adjouste est encore plus élongné de raison, disant qu'*il s'ensuit*) de ce qu'il a mal attribué aux anciens heretiques) *qu'ils n'ont pas deu rejetter les images & figures de la chair de Christ, mais seulement la vraye chair*,

chair, veu que les corps humains qui paroissent, peuuent estre depeints & exprimez par figures, quoi qu'ils ne soyent pas vrayement humains comme il appert és images des Anges. Car tout ce discours tesmoigne qu'il n'a iamais bien consideré ni l'intention des S. Peres, ni le fait des heretiques, qu'ils ont refutez; mais qu'il ne fait que rebattre aussi inutilement, que desraisonnablement, ceste presupposition mal fondee, que les heretiques *n'admettoyent en aucune maniere l'Eucharistie*; au contraire ils la celebroyent, vsans (comme nous auons dit) de pain & de vin en leurs pretendus mysteres, mais à faute de la receuoir auec l'Eglise comme Sacrement d'vn vrai corps, & à cause qu'ils la prenoyent seulement comme l'image d'vne nuë imagination; les Peres leur reprochoyent à bon droit que l'admettre en ceste sorte estoit la rejetter en effet; En fin le Cardinal conclud de tout son propos, que les heretiques *ne nioyẽt pas que l'Eucharistie ne peust signifier*

la chair de Christ, mais qu'ils nioyent qu'elle fust la chair de Christ de peur d'estre contraints à admettre que Christ auoit eu vne vraye chair; Tout cela en retombant dans ses premiers preiugez, & (comme nous auons veu) en s'égarant; Car encore que les heretiques eussent leur Eucharistie, comme les Orthodoxes, & qu'ils admissent les paroles de l'Euangile qui portent qu'elle est *le corps de Christ*; Les Peres ne laissoyent pas de leur objecter auec raison, que (selon eux) elle ne pouuoit ni estre ni signifier le corps de Christ : en effect comment eussent ils peu auoüer qu'elle *est* ou *signifie* le corps de Christ si (selon eux) il n'en auoit point? qui a iamais ouy parler de signifier ce qui n'est point, & qui a iamais pensé (s'il n'a voulu passer pour fol ou pour imposteur) à representer vne fausseté? or c'est là l'absurdité dont les taxent principalement les Peres, *Le pain*, [i] dit Tertullian, *n'auroit point esté figure, si le corps n'estoit*, ou *n'appartenoit à la verité*,

i) *aduers. Marcion lib.4.c.40.*

c'est à dire à Christ, la verité figuree par le pain de l'Eucharistie.

Ainsi par ce que nous auons deduit, & par la confession propre des aduersaires le siege des plus anciennes erreurs & le suiet des premieres disputes en l'Eglise n'a pas esté l'Eucharistie, mais l'Incarnation; c'est pourquoy les Cardinaux [k] Alain, Bellarmin, & du Perron, Coeffeteau Euesque de Marseille, & les Iesuites Valence & Vasquez pour trouuer la source des debats concernans l'Eucharistie descendent, iusques à l'an 700. en quoy ils ne s'esloignent pas de la verité, car encore que sainct Chrysostome, Cyrille d'Alexandrie, Theodoret, & Gelase premier tirent des argumens de l'Eucharistie contre les Apollinaristes, Nestoriens & Eutychiens, qui maintenoyent des erreurs contraires touchant la personne du Fils Eternel de Dieu; neantmoins ni les Sabelliens, ni les Arriens, ni les

k) *Alan. de Euchar. l.1. cap.21. Bellarm. de Euchar. lib.1.c.1. du Perron traitté p.178 Coeffet. defense de l'Euch. Valent. de Euchar. lib. 1. cap. 2. Vasquez in 3. Tom.3. disp. 179. cap. 1. §.2. & 6.*

Macedoniens, ni les Apollinariſtes, ni les Neſtoriens, ni les Eurychiens, ni aucune des branches que ceſte ſecte a produits ſous les noms des Seueriens, Theodoſiens, Gaïanites, Acephales, Iulianiſtes, Monophyſites, Monothelites, Agnoëtes, &c. n'ont iamais intenté de procez à l'Egliſe ni ſur le fonds, de la queſtion de l'Euchariſtie ni ſur la maniere de la celebrer, ni ſur la forme des expreſſions des Peres.

CHAP. XIV.

PREMIERE ALTERATION des façons de parler de l'ancienne Egliſe entre les Grecs enuiron l'an 635. ou 640.

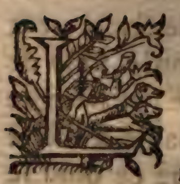

LA premiere alteration qui ſe peut remarquer eſtre ſuruenuë au fait de l'Euchariſtie concerne non la doctrine, mais vne ſeule façon de parler qui auoit eſté touſiours auparauant receuë ſans contredit, & à laquelle on a dans le declin de la pureté de l'Egliſe commencé de donner vn nouueau ſens. Anaſtaſe moine du mont de Sina au 23. chap. du liure intitulé *le Guide*, diſputant cõtre les Gaïanites, Iulianiſtes, Nagra-

nites, & autres qui tenoyent que le corps de noſtre Seigneur auoit eſté dés ſa conception impaſſible, employe contre eux vn argument pris de la nature du Sacrement; & comme les plus anciens Peres pour refuter les heretiques, qui nioyent la verité de l'Incarnation, & monſtrer que noſtre Seigneur auoit eu vn vrai corps, auoyent allegué que le Sacrement de ce corps eſtoit corporel; auſſi ceſtui-cy pour prouuer que le corps de noſtre Seigneur auant ſa reſurrection auoit eſté paſſible, objectoit que le Sacrement d'icelui qu'il appelle ſelon le ſtyle de l'Eſcriture & la couſtume, du nom de corps, eſt corruptible, muable & ſuiect à alteration, inferant que ce dont le Sacremẽt eſt corruptible, eſt ou a eſté corruptible; Or pour former ſon argument, il fait ceſte queſtion à l'heretique: [1] *La communion du tres ſacré corps & ſang de Chriſt que tu offres & dont tu*

1) *Ces meſmes paroles de la queſtion d'Anaſtaſe au Gaïanite ſont attribuees à Achmed Sarraſin conferant auec Samonas Eueſque de Gaze, ce qui monſtre que l'eſcrit qui court auiourd'hui de ceſte conference, a eſté forgé à diſcretion par quelque Grec affamé, & vendeur de happelourdes.*

participes, vrayement, eſt elle le vray corps & ſang de Chriſt le Fils de Dieu, ou vn pain nud tel qu'il ſe vend de porte en porte, ou ſeulement vn Antitype du corps de Chriſt, comme le ſacrifice du bouc que les Iuifs offrent? & l'heretique ayant reſpondu, *ja n'aduienne que nous diſions que la ſacree communion ſoit ſeulement, antitype du corps de Chriſt, ou vn pain nud.* Anaſtaſe repart, *nous croyons ainſi, & confeſſons ainſi, ſelon le dire de Chriſt à ſes diſciples en la Cene myſtique leur donnant le pain viuifiant*, prenez, mangez, ceci eſt mon corps, ſemblablement auſſi il leur donna le calice diſant, ceci eſt mon ſang, *Il n'a pas dit* [m] *ceci eſt l'antitype de mon ſang*: il l'auoit cependant entendu comme remarquent les plus anciens Peres, Euſtache d'Antioche, Baſile, Ephræm, Theodoret, l'autheur des Conſtitutions Apoſtoliques ſous le nom de Clement; mais Anaſtaſe prend le mot *d'Antitype*, en vne autre ſignification qu'eux tous, non ſimplement pour vn *contreſigne*, ou pour la *figure* d'vne choſe ſoit future ſoit paſſee, mais pour la *prefigu-*

m) *Celui qui a pris le nom de Samonas apres* pain nud *adiouſte* ou type, ou image *ayãt eſgard à ce que tous ces noms ont eſté rejettez par le 2. Concile de Nicee.*

ration nuë & destituee d'efficace d'vne chose à venir, telle qu'estoit le sacrifice legal du bouc entre les Iuifs, & cõme il recognoit que Iesus Christ *à donné du pain*, voire que *ce pain est son corps*, il nie qu'il soit *seulement antitype* ou *pain nud*: monstrant par ces restrictions, & epithetes *seulement*, & *nud*, qu'il ne s'opposoit aux Peres qui auoyent nommé le Sacrement *antitype*, mais à quiconque le voudroit tenir pour *antitype seulement*, ou *pain nud*: ce que nous ne iugeons pas estre admissible non plus que luy. Il est vrai toutesfois que ce changement, quoi qu'en apparence & à le bien prendre de peu d'importance, a esté auec le temps d'vne dangereuse consequence, veu qu'il a serui d'ouuerture à ceux qui depuis ont eu dessein d'innouer, & de passer des mots aux choses; & d'vn simple changement de langage & d'expression à celui de la doctrine.

On demande à bon droit quel a esté ce personnage, & quand il a vescu, parce que depuis [n] Nicephore, c'est à dire

n) Il dedie son Hist. à l'Empereur Andronic fils de Michel Palæologue decedé l'an 1325.

dire depuis 310. ans, il s'eſt trouué des gens qui l'ont voulu faire paſſer pour Patriarche d'Antioche quoi qu'il n'ait eſté rien moins en effet. Pour ſortir de ceſte enqueſte auec vn ſuccez aſſeuré, il faut remarquer que l'Egliſe d'Antioche a eſté gouuernee conſecutiuement par deux Anaſtaſes, deſquels le premier ayant l'an 561. ſuccedé à Domnus, fut l'án 572. chaſſé en exil par l'Empereur Iuſtin ſecond offencé de quelques paroles piquantes par leſquelles il auoit taxé ſon auarice; Gregoire qui lui auoit eſté ſubrogé eſtant mort l'an 595. il fut reſtabli par l'Empereur Maurice, & en fin deceda le 21. Auril 598. laiſſant pour ſucceſſeur vn autre Anaſtaſe qui fut aſſaſſiné par les Iuifs le 21. Decembre 608. on appelle le premier *Sinaïte* comme ayant fait profeſſion de la vie Monaſtique au mont Sina, mais aucũ des anciens autheurs ne fauoriſe ceſte imagination, & ie penſe que le meſcompte de ceux qui l'ont conceuë eſt venu, 1. de ce que Gregoire qui tint ſon ſiege 23.

ans, auoit esté (auparauant son Episcopat) Abbé à Constantinople & au mont Sina comme l'atteste [o] Euagrius escriuain du temps ; &, 2. de ce que depuis on a trouué des escrits de deux Anastases, tous deux *Sinaites*, aux nõs desquels, les Grecs posterieurs ont esté bien aises d'attacher (pour les rendre plus recommandables) les titres appartenans aux deux Prelats desquels nous auons désia parlé, quoi que du premier ne restent que quelques fragmẽs citez tant par le Concile de Latran assemblé l'an 649. sous le Pape Martin I. que par le 2. Concile de Nicee ; & que du second, nul ne remarque qu'il ait rien escrit. Quant à celui qui a esté l'autheur du *Guide* dont il s'agit maintenãt il conste par le liure mesmes [p] qu'il n'a porté autre titre que de *Moine du mont de Sina*, qu'il n'a esté en Egypte sinon quelques annees depuis la mort d'Eulogius Patriarche d'Alexandrie decedé le 13. Septembre 608. trois mois & huit iours deuant Anastase second du nom ; & qu'il n'a composé son liure

o) *Euagrius lib.5. cap.6.*

p) *chap.10.*

que depuis le Mahumetiſme dont il fait mention és chap. 7. 10. & 13. Or par l'Hiſtoire des Sarraſins il appert que Mahomet , ne commença a faire du Prophete que l'an 608. dernier de la vie d'Eulogius & Anaſtaſe 2. & ne ſe deſcouurit en public que l'an 612. & ne peut eſtablir ſon credit qu'apres ſa retraite de la Meque à Medine, où il arriua le 16. Iuillet 622. Il eſt auſſi euident, puis que le Moine Anaſtaſe diſpute en ſon *Guide* pour les deux volontez de noſtre Seigneur contre les Monothelites, qu'il a compoſé ceſte piece depuis l'an 633. Car encore que pluſieurs Eutychiens, comme Theodore Eueſque de Pharan, euſſent peu auparauant maintenu par leurs eſcrits le Monotheliſme, Athanaſe Patriarche d'Antioche fut celui qui en eſmeut la diſpute l'an 630. de noſtre Seigneur qui eſtoit le 20. de l'Empire d'Heraclius, & le parti des Monothelites ne ſe forma proprement qu'apres le concordat paſſé entre la faction des Theodoſiens d'Alexandrie & le Patriarche

Cyrus le 4. May 633. De ces remarques il est aisé de recueillir que nostre Anastase Sinaïte ne peut estre confondu auec aucun des Patriarches d'Antioche desquels on lui a fait tenir le rang, à cause qu'il portoit leur nom. On pourroit le faire descendre beaucoup plus bas; mais j'estime que la datte de son escrit ne doit pas estre loin de l'an 634. ou 35. Car 1. il remarque au chap. 15. que cinq ans auparauant Iean Patriarche des Theodotiens auoit enuoyé à ceux de son parti deux Epistres Paschales, où il auoit escrit que *tout ce qui se dit de Christ se dit du Pere & du S. Esprit*, & il est certain que ce Iean doit auoir vescu entre l'an 608. auquel arriua le decez du Patriarche Eulogius dont nostre Anastase parle cōme d'vne chose auenuë assez long temps auant son voyage en Egypte, & l'an 633. auquel le parti des Eutychiens fut esteint & reüni au reste des Eutychiens par Cyrus. 2. Il escrit au chap. 10. qu'estant arriué en Alexādrie Isidore garde de la Bibliotheque

Patriarchale, lui monstra vn exemplaire de l'Epistre de S. Cyrille à Successus, auquel les Eutychiens n'auoyent point touché ; Item que par le moyen du Prefect Augustal qui auoit gouuerné le pays depuis la mort du Patriarche Eulogius & estoit de la faction des Seueriens, 14. copistes dont il se seruoit auoyent falsifié la pluspart des escrits des Peres. Or de là s'ensuit non seulement que cét Isidore, mais aussi que le Patriarche duquel il estoit Bibliothecaire estoient Orthodoxes, ce qui ne peut conuenir qu'à Iean surnommé *l'aumosnier*, & à Georges son successeur, apres lesquels vint Cyrus & vne foule d'heretiques qui occuperent le Patriarchat depuis l'an 630. iusques à l'an 726. qui estoit le 3. du Caliphe Hisjam, auquel les Orthodoxes reduits à la seule Eglise de S. Sabas, & sans Patriarche, eleurent le Patriarche Cosme qui recouura sur les heretiques le temple Patriarchal de S. Marc. 3. Il parle au mesme chapitre de deux conferences qu'il eut pendant son sejour

en Egypte, l'vne au Pretoire d'Alexãdrie en presence du Prefect Augustal à la requeste de l'Euesque de Cynopolis qui estoit de la faction des Gaïanites ; l'autre en la Chancellerie de l'Empereur auec vn certain Prestre nomme Georges Clidopœos ; ce qui demonstre, qu'Anastase a eu ces disputes auant l'an 639. car apres la desroute des troupes du Preteur Theodore, [q] auenuë l'an 634. le Mardy 26. Aoust, les Sarrasins ayans occupé Damas & toute la Phœnice se fussent iettez en Egypte si le Patriarche Cyrus ne l'eust mise sous contribution leur payant trois ans durant vn tribut de 200000. escus; dont l'Empereur Heraclius irrité le chassa de son siege, & enuoya l'an 638. pour gouuerner l'Egypte le Prefect Manuel, qui refusa le tribut l'an 639. fut chassé par les Sarrasins, l'Egypte conquise, Alexandrie prise apres vn siege de 14. mois l'an 641. en Octobre vn Vendredy, & les Officiers de l'Empire bannis de tout le pays pour iamais

q) Hist. miscell. lib. 18. hist. Sarrac. in Omare.

A ce meſme Anaſtaſe peuuent appartenir *l'Expoſition du Pſeaume 6.* où l'autheur parle de l'Empereur Maurice comme mort de ſon temps, *l'Oraiſon de la ſainƐte Synaxe*, & les cinq *Oraiſons Dogmatiques* qu'il ſemble citer en la Preface & au chap. 8. de ſon *Guide*. Quant aux *Contemplations Anagogiques ſur l'Hexaemeron*, & aux *Queſtions*, elles ſont d'vn Anaſtaſe Sinaïte poſterieur à celui duquel nous venons de parler de pres de 450. ans; car outre ce qu'en l'vne & en l'autre de ces pieces il cite Olympiodore qui a veſcu depuis l'an 900. ou peut eſtre depuis l'an 1000. Il compte en la queſtion 117. ſept cens ans depuis que le Ariens ont perdu la poſſeſſion des lieux Saincts en la Paleſtine, euenement qui doit auoir ou ſuiui ou precedé de fort peu la mort de l'Empereur Valens arriuee l'an 378. le 9. Aouſt : & par ainſi monſtre qu'il a veſcu apres l'an 1078. Quoi qu'il en ſoit ſi ce Moine de Sina qui a compoſé le *Guide*, & a le premier enerué les

expressions par lesquelles l'ancienne Eglise auoit declaré son sentiment touchant l'Eucharistie, a vescu plus de 100. ans auparauant le temps marqué par le Cardinal Bellarmin & ses cõfreres, il faut d'autant moins trouuer estrange son action qu'il s'est eleué dans le declin de la cognoissance de la vraye Theologie, causé par l'inondation des Barbares sur le milieu du septiéme siecle, tellement que six centaines d'annees durant apres l'institution de l'Eucharistie personne n'a parlé comme lui.

CHAP.

CHAP. XV.

ALTERATION de la Doctrine de l'ancienne Egliſe entre les Grecs apres l'an 754.

CE que S. Baſile [r] remarquoit au ſujet de Denys Eueſque d'Alexandrie qu'en l'excez de ſa contradiction aux reſueries de Sabellius, il s'eſtoit rendu ſemblable aux mauuais jardiniers qui croyãs redreſſer les plantes tortuës à force de les tirer à l'extremité contraire, manquent à trouuer leur vrai milieu; la contention meuë dans le 8. Siecle pour l'adoration des Images l'a fait reſſentir à l'Egliſe d'Orient, par vne experience d'autant plus funeſte, qu'-

r) Epiſt. 41.

Bbb

elle a fait voir à toute la posterité ce que peuuent la haine & l'esprit de contradiction sur des partis ameutez à leur mutuelle ruine. Comme l'Empereur Leon 3. surnommé Isaurique, s'estant enuiron l'an 726. opposé à la superstition regnãte, l'auoit reprimee par son Edit, & apres lui son fils Constantin 6. surnommé par ses aduersaires Caballin & Copronyme s'estoit efforcé de la retrancher par l'authorité d'vn Concile de 338. Euesques de tout le Leuant, assemblé à Constantinople en l'Eglise de Blacherne depuis le 10. de Feurier, iusqu'au 8. d'Aoust de l'an 754. Le Concile desirant de correspondre à son pieux dessein auoit entr'autres choses inseré en son Decret ce qui s'ensuit; *Que s'esiouïssent & s'esgayent, & s'enhardissent de parler, ceux qui d'vne ame tres-sincere font, & desirent & reuerent, & offrent pour le salut du corps & de l'ame la vraye image de Christ laquelle lui mesme consecrateur & Dieu, ayãt pris entierement de nous nostre masse a donnee à ses seruiteurs au temps de sa passion*

volontaire , en type & commemoration tres-euidente. Car eſtant ſur le point de ſe liurer de ſon bõ gré à ſa venerable & viuifiante mort, apres auoir pris le pain il l'a benit, & rendant graces l'a rompu , & le baillant a dit prenez mangez en remiſſion despechez,ceci eſt mon corps. Semblablement auſſi baillant le calice il a dit ceci eſt mon ſang faites ceci en commemoration de moi , *comme n'y ayant point ſous le ciel d'autre eſpece choiſie de lui , ni de type capable de pourtraire ſon incarnation. Voici donc l'image du corps viuifiant d'icelui faite precieuſement & honorablement ; Car quelle choſe a eu deſſein de faire en ceci Dieu qui eſt tout ſage? non autre ſinon de monſtrer & mettre clairement à deſcouuert , deuant nous hommes, le myſtere qu'il auoit prattiqué en ſa diſpenſation. Car comme ce qu'il a pris de nous eſt la ſeule matiere de l'eſſence humaine parfaite en toutes choſes,mais ne marquant pas vne perſonne ſubſiſtante à par ſoi de peur que quelque adjonction de perſonne ne tombaſt mal à propos en la diuinité. Ainſi a t'il ordonné d'offrir pour ſon image vne matiere*

à l'élite, asc. l'essence du pain, mais qui ne figure point la forme d'homme de peur que l'idolatrie ne se glissast. Comme donc le corps naturel de Christ est Saint, comme estant deïfié, ainsi est il clair que celui qui est par rapport, asc. l'image d'icelui est sainte comme estant deïfiee par certaine sanctification de grace: Car (comme nous auons dit) Christ le Seigneur a prattiqué que comme il a deïfié apres l'vnion la chair qu'il a prise par la sanctification qui lui est propre & qui est par nature, ainsi son bon plaisir a esté que par l'entremise du Sacrificateur qui fait l'offrande en transportant ce qui est commun à ce qui est saint, le pain de l'Eucharistie comme image non mensongere de sa chair naturelle sanctifié par l'auenement du S. Esprit deuinst corps diuin. Au reste cõme la chair naturellement animee & intelligible a esté par le S. Esprit ointe de la Diuinité, semblablement aussi l'image diuinement donnee de la chair d'icelui, asc. le pain diuin est rempli du S. Esprit, auec le calice du sang porte-vie du costé d'icelui. Ainsi (comme il a esté dit) est demonstree l'image non mensongere de l'incarnee œconomie de Christ nostre

Dieu, laquelle le veritable viuificateur de la nature, a donnee lui meſme de ſa propre voix.

Iuſqu'icy le Concile, qui enſeigne d'vne voix que le pain conſacré ſans perdre la nature du pain, eſt *corps du Seigneur*, par *rapport* & *ſanctification de grace*, ou par *tranſport de la condition de pain commun à celle de pain ſaint*, ce qui le rend *image*, *type*, & *memorial* du corps naturel qu'il pourtrait & repreſente. On pourroit aujourd'hui ſe formalizer, de l'emploi frequent du terme impropre, de *deifier*, dont les Peres de ce Concile ſe ſeruent, parlans tant du corps de noſtre Seigneur, que du pain; mais leur intention eſt ſi innocente & ſi ſainte, que leurs aduerſaires meſmes au lieu de trouuer ceſte phraſe mauuaiſe l'imitent, ſçachans qu'elle auoit eſté en l'vſage de toute l'ãtiquité pour ſignifier, que la nature humaine auoit eſté vnie à la Deïté du Verbe, & le pain approprié & conſacré à Dieu par ſa ſanctification myſtique. Mais quel iugement ont fait de leur Decret les

aduocats des images desquels ils a-
uoyent condamné l'opinion & les cou-
stumes? Ieã Prestre du monastere de S.
Sabas en la Palestine, surnõmé à cause
du nõ de son ayeul *Mansur*, à cause de
son pays *Damascene*, & à cause de son
eloquence *Chrysorrhoas*, nom de la ri-
uiere de Damas: prend directement le
contrepied des Iconoclastes, qui l'a-
uoyent anathematizé, comme demi-
Sarrazin, Iconolatre, faussaire, inju-
rieux à Christ, traitre à l'Empire; &
au lieu que les 338. Euesques qu'il
auoit pour parties, auoyent qualifié le
pain de l'Eucharistie *image*, & qu'Ana-
stase le Sinaïte auoit nié qu'il fust *seu-
lement antitype du corps de Christ*, ou à la
façon *du bouc* immolé sous le Vieil
Testament; Cestui-cy [s] nie absolumẽt
qu'il puisse estre dit *image*, ni *type*, ni *an-
titype du corps*, apres sa consecration. *Le
pain & le vin* (dit-il) *ne sont point type du
corps & du sang de Christ, ja n'auienne;
mais le mesme corps deïfié du Seigneur, le
Seigneur lui mesme disant*, ceci est, *non le
type de mon corps, mais* mon corps, *& non*

s) *de fide lib.4.c.14.*

le type de mon sang, mais mon sang : & pource que l'on lui pouuoit opposer que les plus anciens Peres n'auoyent point refusé d'appeller *type*, ce qu'il nioit l'estre : *Si quelques vns* (adjouste t'il) *ont appellé le pain & le vin antitypes du corps & du sang du Seigneur comme a parlé Basile qui a porté Dieu, ils ne l'ont pas dit apres que l'offrande a esté sanctifiee, mais auparauant qu'elle fust sanctifiee* : en fin il conclud, que *le pain & le vin sont dits antitypes des choses futures, non comme n'estans pas veritablement le corps & le sang de Christ, mais pource que maintenant par eux nous participons à la Deïté de Christ, au lieu que lors nous y participerons intelligiblement par la seule contemplation.*

Quelques 33. ans apres asçauoir l'an 787. le 5. d'Octobre, le 2. Concile de Nicee suit la mesme piste, *Iamais*, dit il, *aucune des trompettes de l'Esprit, des saincts Apostres, ou de nos venerables Peres, n'a dit que nostre sacrifice non sanglant qui est fait en commemoration, de la Paßion de nostre Dieu, & de toute sa dispensation,* *estoit* image de son corps, *car ils n'ont*

pas receu du Seigneur d'ainsi parler ou confesser : puis ayant copié tous les textes de l'Euangile citez par Damascene, *Il n'a point dit prenez mangez* l'image *de mon corps*; Item apres l'allegation de S. Paul 1.Cor.11. *n'a t'il donc pas esté demonstré clairement, que ni le Seigneur, ni les Apostres, ni les Peres, n'ont appellé le sacrifice non sanglant offert par le Sacerdot*, image, *mais le mesme corps & le mesme sang? Aussi certes deuant l'accomplissemẽt de la sanctification, il a semblé bon à quelques vns des saincts Peres de les appeller pieusemẽt* Antitypes, *desquels est Eustache le ferme champion de la foi Orthodoxe, & destructeur de la diablerie Arienne, & Basile le depositeur de ceste mesme superstition*; Derechef apres auoir cotté deux lieux de ces saincts Docteurs, *La suitte du discours* (dit le Concile) *confirme la pensee du Pere plus manifeste, tellement qu'ils sont appellez* antitypes *deuant qu'estre sanctifiez, mais apres estre sanctifiez ils sont dits, & sont, & sont creus principalement le corps & le sang de Christ*. Sur tout sont considerables les paroles suiuantes,

Apres

Apres laissans le mensonge ils touchent vn peu de la verité disant que le corps diuin est fait, *mais s'il est* image *du corps il n'est pas possible qu'il soit le diuin corps.* Cette derniere atteinte ne blessoit pas les peres de Constantinople, qui croyoyent que le pain cõsacré estoit *corps de Christ*, non à la verité *proprement*, mais *en sacrement* & comme Image qui porte le nom de ce qu'elle represente, ainsi que le Concile de Nicee le recognoissoit mesme des images qui ne sont [t] que simples images de l'inuention des hommes, *nous ne recognoissons* (dit-il) *les images que pour images, & rien autre, à raison dequoy elles ont seulement le nom du prototype & non l'essence*: & plus bas, [u] *nous sçauons que l'image n'est rien autre qu'image, l'imitation de la verité; de là elle possede son nom:* Mais elle navre mortellement l'Eglise Romaine qui compte ce Concile pour le septiesme vniuersel, & se persuade neantmoins qu'en l'Eucharistie *le propre corps de Christ, est signe & image de soy mesme en la croix & és cieux.*

t) Act. 6. Tom. 2.

u) Ibid. Tom. 6.

Quant au reste, & particulierement ce qui a esté extrait de Damascene, il peut estre refuté par les Peres en general; par les lieux citez particulierement de S. Eustache & de S. Basile, par l'autorité de Germain Patriarche de Constantinople, & d'Estienne Stylite surnommé le ieune, contemporains de Damascene, & ses compagnons en la defence des images; par la confession d'Elie le Candiot en ses notez sur les escrits de S. Gregoire de Nazianze, & finalement par celle des Docteurs de l'Eglise Romaine. Il est vray que nostre Seigneur n'a pas vsé de ces mots, *cecy est l'image*, ou *type*, ou *figure de mon corps*, mais ceux desquels il s'est serui sont exposez en ce sens par la plufpart des Peres, qui nomment le pain consacré *type*, *antitype*, *symbole*, *image*, *figure*, *signe*, *similitude*, &c. ainsi que nous auons veu; tellement que la desfaite tant de Damascene que du 2. Concile de Nicee, est nulle à leur esgard; Veu que si nostre Sauueur n'a pas dit en termes exprez *cecy est l'ima-*

ge de mon corps, il l'a (ſelon eux) dit & entendu en effet. S. Euſtache au lieu allegué par le Concile, eſt expres ; car expoſant ces mots du 9. des Prouerbes, *Mangez mon pain & beuuez le vin que ie vous ay meſlé*, il dit que *par le pain & le vin, il publie les antitypes des membres corporels de Chriſt* ; or ie ſouſtiens que l'on ne peut dire ſans abſurdité, qu'il parle du pain auant ſa conſecration; car veu qu'il en parle entant qu'il eſt mangé par les fideles prattiquans le commandement, *Mangez mon pain*, &c. il faut de neceſſité ou que les communians receuans ce qui eſt diſtribué en l'Euchariſtie, reçoiuent du pain commun, (penſee d'autant plus ridicule, que la diſtribution ſuit la conſecration) ou bien qu'ils reçoiuent le pain conſacré quand ils prennent (ſelon l'exhortation du Seigneur & l'expoſition de S.Euſtache) *les antitypes de ſes membres corporels*. La Liturgie de S. Baſile reuient à meſme ſens, car encore qu'apres auoir nommé le pain & le vin *antitypes*, elle adiouſte pluſieurs

prieres pour leur consecratiō, person-ne ne peut sans mettre ce Pere aux prises auec les autres, & le faire tomber en absurdité, nier qu'il n'ayt auec toute l'ancienne Eglise, employé plusieurs oraisons pour obtenir vne mesme grace, qu'en toutes les Liturgies ce qu'on appelle *le canon* ne soit comme vne continuelle consecration ; & que (comme à l'esgard des prieres qui precedent S. Basile donne en verité au pain & au vin le nom *d'Antitypes*) il ne les nomme ainsi par vne espece d'anticipation à l'esgard des suiuantes. De fait qu'acquiert le pain (selon tous les Peres) par sa consecration, sinon que de *commun* il est fait *sacré*, & *de pain nud*, vn *Antitype du corps du Seigneur*. S. Irenee au ch. 4. du 5. liure ne dit il pas que *le calice meslé, & le pain façonné receuans la parole de Dieu sont faits Eucharistie du sang & du corps de Christ?* & S. Augustin au 4. chapitre du 3. liure de la Trinité n'escrit il pas que *le pain est sanctifié par l'Esprit de Dieu operant inuisiblement pour estre Sa-*

crement, terme equiualent à *Antitype?* & comme S. Hierome en ſes Epiſtres 1. & 85. parle de *faire de la bouche*, & *par prieres le corps de Chriſt* : le 2. Concile de Seuille aſſemblé l'an 619. n'enſeigne t'il pas au canon 7. que *faire le corps* c'eſt *faire le Sacrement du corps*, & ſelon le dire d'Iſidore Preſident en ce Concile *faire paſſer le pain en Sacrement du corps diuin?* D'ailleurs qu'y a t'il de plus extrauagant que d'attribuer à ce qui n'eſt pas encore ſanctifié vne ſignification myſtique & vn vſage ſainct? à ce compte le pain commun quel qu'il ſoit ſera ſans conſecration prealable, *antitype*, & ne faudra qu'aller chez les boulangers ou aux halles pour trouuer des choſes myſterieuſes; or cela n'eſt entré dans l'eſprit d'aucun des plus anciens, & ce que la cacozolie des derniers ſiecles a produit la diſtinction d'autel de propoſition & de conſecration, n'a eſté que pour ſauuer vne abſurdité, par vne nouueauté d'autant moins ſouſtenable, qu'elle eſt ſans fruit & meſlee de ſuperſtition.

Ces remarques pourroyent ſuffire pour la conuiction tant du deſguiſement de Damaſcene, que de la beueuë du 2. Concile de Nicee qui l'a ſuiui, mais qui ne les iugera doublement condamnables quand il verra qu'ils ſont contredits par le langage & le ſentiment des autheurs de meſme temps & de meſme party? & qui ſera ou moins ſuſpect ou plus croyable ſoit à Damaſcence ſoit aux Peres de Nicee que Germain Patriarche de Conſtantinople, exilé pour la defence des images, & reconu par Damaſcene meſme pour chef de ſa faction? Cependant ce perſonnage en ſa *Contemplation des choſes Eccleſiaſtiques*, admet expreſſément ce que Damaſcene nie, car non ſeulement il eſcrit que l'oblation de laquelle eſt coupee la parcelle qui eſt puis apres conſacree, eſt deſlors *type* non du corps du Seigneur, mais *de la ſainte Vierge de laquelle a eſté priſe la chair immolee pour nous*. Item que *les dons propoſez ſont antitypes des graces ſpirituelles de Iuſtice, ſainteté, & vertu*, que

Dieu confere en la regeneration restablissant son image en nous, &c. voire mesme de l'Eglise à raison de laquelle il dit que ces dons sont *membres de Christ, & corps de Christ, c'est à dire, du venerable corps du Christ de Dieu.* Mais d'abondant exposant ces paroles qui en la Liturgie de S. Basile precedent immediatement l'endroit où il parle *d'Antitypes*, *Nous t'offrons des choses qui sont à toy, ce qui est à toy*, il interprete ces mots, *des choses qui sont à toy, du corps de toy qui as dit faites cecy en memoire de moy*; monstrant que dés lors le pain est consacré & fait corps de Christ ; finalement en la closture de son traitté , il dit que *le type du corps Virginal la parcelle de l'Eulogie & oblation* qui a esté coupee pour la consacrer, *est rompuë comme pain, mais est departie, comme participation de benediction ineffable à ceux qui y participent auec foy.* Que pouuoit il dire de plus euident , pour persuader non seulement qu'il ne conuenoit point en l'imagination de Damascene, en donnant d'autres significations que luy au pain pro-

posé sur la table de l'Eglise auant la conseruation ; mais aussi qu'il y contredisoit formellement en appellant le pain consacré *type du corps Virginal?*

De mesme Estienne premierement Abbé du mont d'Auxence en Bithynie, puis Stylite dans le Proconnese & en fin martyr des images le 28. Nouembre de l'an 794. peu deuant sa mort, & long temps apres le Concile qui auoit appellé l'Eucharistie, *image* & *type*, imite son langage, faisant ceste question entr'autres à l'Empereur Constantin 6.[x] *Banniras tu de l'Eglise les Antitypes du corps & du sang de Christ, comme choses qui gardent la vraye image & figure d'iceux ?* Si nul des S. Peres n'auoit (comme soustient le Concile de Nicee) appellé l'Eucharistie *antitype* & *image*, où estoit le iugement & la memoire de ce pretendu martyr, qui luy donne ces noms? & en quel rang le peuuent placer les aduocats des images, qui luy voyent entreprendre ce que le corps de leur parti a improuué comme ne conuenant à aucun des S. Peres

x) *Vita Stephani. cap 36.*

Peres.

Conformément au iugement des plus anciens, Elie le Candiot en ses notes sur la premiere oraison de S. Gregoire de Nazianze, encore qu'il rapporte l'opinion de Damascene & semble la suiure ; luy donne neantmoins son coup d'estramasson en passant, *par Antitype* (dit-il) *vous entendrez* Isotype, *si tant est que vous preniez ce mot de ces grands mysteres là, asçauoir du tressaint corps de Christ & de son precieux sang, car ainsi aussi Basile l'a appellé.* Voila pourquoy Rome quelque honneur qu'elle defere à la memoire de Damascene ; ne peut prendre en payement le subterfuge dont il a vsé & apres luy le 2. Concile de Nicee qu'il a entrainé par le credit de son exemple. Iacques [y] de Billy Abbé de S. Michel en l'Her ; appuyé de l'opinion de quelques autres le condamne formellement ; *Diuerses raisons* (dit-il) *sont apportees pourquoy les Peres appellent quelquesfois l'Eucharistie* Antitype, *vne desquelles qui se trouue en Damascene au liure*

y) *in Orat. 1. Nazian.*

4. chap. 14. le Cardinal Bessarion, & apres luy Turrian, en ses Scholies Grecs sur le 5. liure des Constitutions Apostoliques, chap. 4. reiette à bon droit, & estime qu'elle a esté cousue à son liure par quelque broüillon ou malueillant; Car là Damascene nie que le pain & le vin soyent appellez antitypes *par Basile apres la consecration; Ce qui toutesfois est apertement faux: Car il conste clairement de plusieurs lieux tant de S. Clement au liure des Constitutions Apostoliques, que de Nazianzene & d'autres auteurs, qu'il n'est vraysemblable que Damascene ayt ignorez; que ce mot a accoustumé par tout d'estre attribué non au pain & au vin, mais au corps & au sang de Christ auec les especes.* En mesme sens le Cardinal [z] Bellarmin donne sa censure disant, que *la seconde solution* qui est apportee sur la difficulté d'exposer le mot d'Antitype *est d'autres asçauoir que le pain de l'Eucharistie est appellé* Antitype du corps du Seigneur *par S. Basile auant la consecration, non apres. Ainsi respondit autresfois Iean Damascene au liure 4. de la foy chap. 14. & Epiphane au 7.*

z) de Eucha. lib. 2. cap. 15.

Synode Act. 6. Tom. 3. Mais ceſte ſolution a beaucoup de difficultez, Car en la Liturgie de Baſile nous trouuons que le pain de l'Euchariſtie eſt appellé Antitype du corps du Seigneur *apres le recit de ces paroles* ceci eſt mon corps, *c'eſt pourquoy il faudroit que Damaſcene & Epiphane euſſent eſtimé que l'Euchariſtie n'eſt pas conſacree par ces mots là* cecy eſt mon corps, *mais par d'autres, qui ſont mis plus bas, ce qui eſt encore moins probable, & dequoy nous diſputerons au 4. liure en la controuerſe touchant les paroles par leſquelles le Sacrement de l'Euchariſtie eſt fait; toutesfois Theodoret l'appelle ainſi tres ouuertement, au 1. Dialogue, comme auſſi Macaire l'Egyptien en l'homilie 27. Meſme Denis au chap. 3. de la Hierarchie Eccleſiaſtique & Nazianzene en l'oraiſon touchant ſa ſœur Gorgonia.* Que pouuoit dire l'Egliſe Romaine de plus precis pour improuuer le ſentiment de Damaſcene, ou condamner le ſien propre, veu que ſi Damaſcene & le Concile qui l'a ſuiui ont raiſon il faut qu'elle ſe trompe, & que, s'ils ſe ſont trompez (comme

elle veut) elle tombe derechef dans la necessité d'auoüer qu'elle s'abuse en vn autre chef, & que c'est en vain qu'elle pretend les voix des Conciles estimez par elle vniuersels & approuuez par son Pape infaillibles?

Chap. XVI.

QUE CETTE ALTEration n'establit point la Transsubstantiation.

IL est impossible que le iugement de Rome se garantisse de contradiction, mais certes elle fait prudemment de s'inscrire en faux contre les exemplaires de Damascene, pour espargner sa memoire, ou desauoüer comme *apertement fausse*, l'opinion qui est contenuë tant en ses escrits qu'ez Actes du 2. Concile de Nicee, car elle ne peut

ſubſiſter auec la Tranſubſtantiation, ains poſe l'vnion du pain demeurant en ſa ſubſtance auec la Deïté du verbe, à raiſon de laquelle il deuient proprement *pain diuin*, & eſt *fait corps de Chriſt* par aſſomption & par inhabitation de l'Eſprit de Chriſt, car (dit-il) *comme Dieu a conjoint à l'eau & à l'huile, la grace du S. Eſprit & a fait cela lauement de regeneration, en la meſme maniere, parce que les hommes ont couſtume de manger du pain & boire de l'eau & du vin, il leur a conjoint ſa Deïté, & les a faits ſon corps & ſon ſang, afin que par les choſes accouſtumees & naturelles nous ſoyons mis en poſſeſion de celles qui ſont au deſſus de la nature. C'eſt le corps vrayment vni à la Deïté, c'eſt le corps né de la ſainčte Vierge, non parce que ce meſme corps qui a eſté eſleué en haut deſcend du ciel, mais parce que le pain meſme & le vin ſont transmuez au corps & ſang de* Dieu; *or ſi tu veux recercher la maniere en laquelle cela ſe fait, qu'il te ſuffiſe d'oüir que c'eſt par le S. Eſprit, comme auſsi le Seigneur a produit par le S. Eſprit à ſoy & en ſoy la*

chair tiree de la ſainte Mere de Dieu. Voila pourquoy peu auparauant il dit, non (auec Rome) que le pain & le vin *ceſſent*, qu'*il n'en demeure ni forme ni matiere*, &c. mais [a] qu'*ils ſont pris*, aſçauoir comme la chair a eſté priſe par le Verbe en l'Incarnation, *le Verbe ayant* (comme diſoit S. Athanaſe,) [b] *eſté fait chair, non par conuerſion de la* Deïté *en chair mais par l'aſſomption de l'humanité en* Dieu. Apres il adiouſte, *Eſaie vid vn charbon, or le charbon n'eſt pas du bois nud, mais vni au feu : Ainſi auſſi le pain de la communion n'eſt pas pain nud, mais vni à la* Deïté. Où derechef il monſtre que le changement duquel il parle, n'eſt pas à proprement parler à l'eſgard de l'eſtre, mais à l'eſgard de la condition de l'eſtre ; & que comme le charbon ne ceſſe pas d'eſtre bois en deuenant charbon, mais ceſſe d'eſtre *bois nud*, & deuient *bois ardant*, ainſi le pain ne ceſſe pas abſolument d'eſtre pain, mais ceſſe d'eſtre *pain nud* & deuient *pain diuin*, ou *vni à la* Deïté.

Il importe d'autant plus de repre-

a) παραλαμβάνονται.

b) *en ſon Symbole.*

ſenter au vray quel a eſté le iugement de cét autheur qu'il eſt euident aux moins clair voyans que ſa conception a eſté contredite par ces contemporains & qu'il choque directement la pretenduë conuerſion ſubſtantielle que Rome enſeigne: Ioint que le Concile de Nicee 2. l'ayant honoré de grandes loüanges, & ſuiui en ce qu'il auoit de plus foible & de moins loüable, a impoſé vne tacite Loy aux Grecs poſterieurs qui ont iuſquesà nos iours reueré ſes Decrets, de parler à ſa mode & de renõcer en imitant ſes fautes au ſtyle de la plus venerable antiquité. De là viẽt que le pretẽdu Samonas Eueſque de Gaze, Theophylacte Archeueſque d'Acride en Bulgarie, Euthymius Zygabenus, Nicolas Cabaſilas, Nicolas Eueſque de Methone, Nicetas Sternon ou Pectoratus, Iean Zonare, du commencement Maiſtre de camp des gardes, & premier Secretaire de l'Empereur d'Orient, puis Moine, Theodore Balſamõ Patriarche d'Antioche, Marc Archeueſque d'E-

pheſe, & pour toucher à noſtre temps Ieremie Patriarche de Conſtantinople & les Grecs de Venize vſent de façons de parler incommodes, & qui ne peuuent exprimer ni le ſentiment de Rome moderne, ni celuy des Peres des premiers ſiecles. Il ſeroit facile d'en produire pluſieurs exemples, mais ſans m'arreſter à en faire le rapport & l'examen par le menu, Ie me contenteray de repreſenter ce que ceux cy reſpondirent il y a quelques 72. ans à la premiere des 12. queſtions [c] que Louys Card. de Guiſe leur fit propoſer; *Nous croyons* (diſent ils) *& confeſſons que le pain eſt tellement changé au corps, & ſemblablement le vin au ſang de Chriſt, que ni le pain ni les accidens de la ſubſtance d'iceluy ne demeurent, mais ſont tranſelementez en ſubſtance diuine*; où chacun peut de ſoy meſme comprendre que *tranſelementer* dans les eſcrits des Grecs voiſins de noſtre temps, & à plus forte raiſon és plus anciens, n'eſt pas (comme pretendent les Docteurs de l'Egliſe Romaine) *tranſſubſtantier*; mais

c) *Elles ont eſté publiees par Leunclauius & par Coccius.*

mais ſeulement *changer de condition*; car outre ce qu'elle n'approuue pas que les accidens du pain & du vin ſoyent changez, quand elle auroit ceſte croyance contraire à l'experience, elle ne pourroit iamais ſans introduire vn extreme abus de langage, admettre qu'ils fuſſent *tranſſubſtantiez*; la *Tranſſubſtantiation*, qu'elle croid eſtre vne conuerſion ſubſtantielle ne pouuant conuenir qu'aux ſubſtances; & n'ayant nul rapport aux accidens, auſquels ſi elle les croyoit changez elle ſeroit contrainte d'attribuer vne *tranſaccidentation*.

Chap. XVII.

PREMIERE ALTE-ration des façons de parler de l'ancienne Egliſe entre les Latins l'an 794.

COMME la corruption de la doctrine entre les Grecs a ſuiui le delaiſſement du langage de la premiere Egliſe, ainſi chez les Latins le deſordre a commencé par le changement des façons de parler accouſtumees & receuës de toute ancienneté, plus tard à la verité qu'entre les Grecs, mais en recompenſe, auec vn beaucoup plus grand eſclat. Car au lieu qu'Anaſtaſe homme de peu & ſimple moine du mont

Sina, auoit esté (enuiron l'an 635.) en exemple d'innouation aux Orientaux; en Occident le nom d'vn grand Roy plein de zele, & appuyé de l'authorité d'vn tres grand Concile a ouuert par accident vne large porte à l'erreur. Le 2. Concile de Nicee auoit l'an 787. ordonné l'adoration des images sous peine d'anatheme aux contredisans, l'Orient gemissoit sous le joug de la superstition, qu'il auoit authorizee, & ses actes s'estoyent petit à petit espandus dans l'Occident; quand Charlemagne & tout le corps de l'Eglise Latine (à la reserue de Rome & de ses partisans dans l'Italie) fremit d'horreur & de iuste despit, qui meut l'Angleterre [d] à condamner ses Decrets, & enuoyer sa censure *composee par Alcuin & souscrite de tous les Euesques* du pays à Charlemagne, lequel de son costé, conuoqua l'an 794. à Francfort sur le Mein, vn Concile de tous les Euesques [e] *du Royaume des François*, (comprenant lors l'Allemagne) *de l'Italie, de l'Aquitaine, & de la Prouen-*

d) *Roger de Houveden annal. parte 1. ad A. D. 792. Matth. Vvestmonast. ad. A. D. 793.*

e) *Concil. Francf. can. 1. Althelmi Benedictini Annales ad. A. D. 794.*

ce, tant pour condamner l'heresie d'Elipand Archeuesque de Tolede, & de Felix Euesque d'Vrgel en Arragon, qui soustenoyent que *nostre Seigneur estoit fils adoptif de Dieu*; que pour examiner en sa presence, & de Theophylacte & Estienne Euesques Italiens Legats du Pape Adrian premier, les Actes du 2. Concile de Nicee, qui de fait furent mis sur le tapis, & l'assemblee trouuant que [f] *ceux qui ne deferoyẽt pas aux images des saincts le seruice & l'adoration* qui sont choses deuës *à la Deifique Trinité* y estoyent *iugez anathemes*, *refusa en toutes sortes* l'adoration & seruice des images, *mesprisant* les Actes de Nicee, *& condamnant ceux qui y consentoyent*. Mesme Charlemagne ayant fait remarquer dans ces Actes, les choses qui estoyent à reprendre, enuoya par Engilbert [g] *Maistre de sa Chappelle & Abbé* de S. Riquier en Ponthieu qui auoit auparauant esté mari de Berthe sa fille, le liure de sa censure *signé de sa main & de tous les Euesques*, au Pape Adrian, [h] à dessein que (par son iuge-

Ado Chron. Strabus. Fuld Annal. Ecolismensis Monachus in vita Caroli. Regino Annal. Aimoin. lib. 4. cap. 85.

f) Ce sont les termes du 2. Canon de Francfort.

g) præf. capitularis Adriani Papæ ad Carolum Pref. Synodi Paris

h) Althelmus & Aimoinus Monachus Svvarzahensis in Chron.

ment & authorité) les choſes qu'il reprenoit fuſſent corrigees ; ſon eſperance fut vaine, car Adrian au lieu de ſatisfaire au deſir de ce Prince & de ſon Concile entreprit la defence de celui de Nicee, & addreſſa ſa replique à Charlemagne meſme, en laquelle ſelon le iugement du Concile aſſemblé à Paris l'an 825. *fauoriſant derechef ceux qui par ſon inſtinct auoyēt inſeré en cét œuure là de ſi ſuperſtitieux & malpropres teſmoignages, il taſcha pour les excuſer de reſpondre ſur chaque chapitre, ce qu'il voulut, non toutesfois ce qui euſt eſté de la bienſeance.* Or ceux que Charlemagne auoit commis à la refutation du 2. Concile de Nicee, rencontrans dans les actes quelques traicts qui concernoyēt le Sacrement, les cenſurerent comme le reſte ſans aucune exception, par exemple [i] les Eueſques de Nicee, mettans en comparaiſon l'Euchariſtie auec les images, auoyent vſé de ces mots, qui ne ſe trouuent plus és exemplaires de ce Concile, *comme le corps du Seigneur paſſe des fruicts de la terre à vn myſtere in-*

i) *lib.* 2. *cap.* 27.

signe, ainsi les images formees par l'industrie des artisans passent à la veneration des personnes à la similitude desquelles elles ont esté formees. Sur cela Charlemagne admire la folie de ces gens qui presument de faire marcher de pair les images & l'Eucharistie, disant que l'Eucharistie est faite de la main du Prestre & par l'Inuocation du nom de Dieu, le Prestre & le peuple joignans leurs prieres en sa consecration, là où les images n'ont point besoin de consecration mais sont faites à la discretion du peintre; Que Melchisedec en type du corps & du sang n'a point presenté d'image, mais du pain & du vin. Que Moyse en prefiguration de nostre redempteur a commandé de manger vn agneau, & rejetté l'vsage d'adorer les images. Que le Psalmiste qui a chanté que les hommes deuoyent
k) Psal. 78. 25. [k] manger le pain des Anges, asçauoir
l) Psal. 115. 8. 135. 18. Christ, a aussi dit que les [l] faiseurs d'images sont faits semblables aux images qu'ils ont faites. Que le Sacrement est d'institution diuine, & l'vsage tres insolent des images, est non seulement sans escriture, mais aussi contre l'Escriture du vieil &

du nouueau Testament. Que *nostre Seigneur n'a pas institué* la memoire de sa passion *és œuures des artisans & arts mondains, mais en la consecration de son corps & de son sang*, Qu'il *n'a pas decreté que sa foy & confession se fissent en peintures, mais de bouche & de cœur.* Que *l'Eucharistie est (au iugement de S. Paul) preferable à presque tout autre Sacrement*, qu'elle *est faite inuisiblement par l'Esprit de* Dieu, *consacree par le Prestre inuoquant* Dieu, *portee par les mains Angeliques sur le haut autel de* Dieu, que *par elle les pechez sont remis*, qu'elle *ne peut ni accroistre ni diminuer*, qu'elle *est confirmee par le vieil & nouueau Testament*, qu'elle *est la vie & refection des ames*, qu'elle *mene par la manducation à l'entree du royaume celeste*, qu'elle *n'a peu iamais (mesme durant les persecutions) estre abolie*, & que *sans la reception d'icelle personne ne peut estre sauué*; au lieu que *les images sont faites visiblement par la main de l'ouurier, peintes par l'artifice d'vn peintre humain, posees és parois par les mains des hommes*, que *par elles (si les hommes en abusent inconsideré-*

ment) les pechez sont augmentez, qu'elles *peuuent croistre ou diminuer en beauté selon la suffisance de l'ouurier*, que *la vieillesse les gaste*, qu'elles sont *viande seulement pour les yeux*, qu'elles *ramentoiuent seulement les choses passees par le regard*, qu'il *ne faut qu'vne gouttiere pour les effacer*, que *sans y auoir aucun esgard ceux qui tiennent la vraye foy sont sauuez*; & en fin exaggerant l'anatheme prononcé cõtre ceux qui ne les adorent pas, il conclud qu'il porte coup *contre les anciens qu'on ne lit point les auoir adorees, contre les martyrs qui de la fontaine du baptesme sont passez aussi tost au royaume des cieux sans adoration d'images*, & en fin, *contre les petits enfans qui ne les peuuent adorer* & desquels cependant le fils de Dieu dit, [m] *laissez les petits venir à moi*, &c.

m) *Matth.* 19.14.

A l'opposite ayant deuant les yeux vne version fautiue des [n] paroles du Concile des Iconoclastes, & ne discernant pas ce qu'il auoit enseigné, d'auec ce qui estoit de la doctrine de l'antisynode assemblé à Nicee, Charlemagne accuse premierement les termes

n) *Voyez ces paroles sus chap.* 15.

comme ineptes a produire vn bon sens, puis attaque le fonds du Decret, disant que [o] *le discours de Gregoire Euesque de Neocæsaree est insensé & digne de risee, en ce qu'il n'a point monstré euidemment quelle est ceste image qu'il a dit estre la vraye image de Christ.* Surquoi il est à propos de considerer que ce Gregoire qui auoit esté chef du Synode tenu l'an 754. contre les images, & auoit esté à peine admis en celui de Nicee, ou s'offrit de son bon gré, & pour faire le bon valet, ou fut choisi par le Concile mesme pour lire le Decret des Iconoclastes du nombre desquels il auoit esté, de mesme que Iean & Epiphane Diacres de Constantinople & de Cagliari, furent lecteurs de la refutation opposee à ce Decret, tellement que ce miserable Prelat, ou se reduisit volontairement, ou fut contraint, à exposer à opprobre ce qu'il auoit auparauant maintenu comme sainct.

o) lib. 4. Caroli cap. 14.

Or en la 3. section de ceste refutation sont recitees les paroles que nous auons rapportees au chap. 15. de ce

traitté & Charlemagne s'y attache preſque en meſme façon qu'Anaſtaſe le Sinaïte auoit fait l'opinion du Gaïanite, contre lequel il auoit à diſputer, Si (dit il) *il a dit vraye l'image* [p] *qui eſt faite par les artiſans de diuerſes matieres, il a parlé tres-abſurdement & incompetemment, veu principalement qu'il appert clairement que perſonne d'entre les mortels ne peut former* la vraye image de Chriſt; *car quand elle eſt dite* vraye, *elle eſt de beaucoup elongnee de celle qui eſt faite par les artiſans; parce qu'autant que la verité differe de la fauſſeté, autant* la vraye image de Chriſt, *eſt elle diſtante de celle que la main de l'artiſan ſoit docte ſoit indocte, forme ſelon la portee de ſon eſprit* : ainſi Charlemagne ou ceux auſquels il auoit preſté ſon nom, nie en vn mot que l'on puiſſe auoir aucune *vraye image de Chriſt*, pource que perſonne ne peut peindre ou tailler la forme de ſon corps au vif; il adjouſte immediatement apres, *Mais s'il a voulu parler du myſtere du corps & du ſang du Seigneur, qui eſt chaque iour pris par les fideles, en ſa-*

p) Le Concile de l'an 754. n'auoit garde d'appeller ainſi les images qu'il aboliſſoit par ſon decret.

crement, ou *au sacrement, ce qu'il a presque descouuert parmi l'enueloppement de ses sottises, quand il dit que* le mesme accomplisseur du sacrifice & Dieu prenant totalement de nous nostre masse a donné à ses disciples suiuant le temps de sa volontaire passion en signe & memoire manifeste ; *Il a aussi en cela non mediocrement erré ; car il n'a point offert* [q] *à Dieu son pere, pour nous en sacrifice, vne* image *ou* prefiguration , *mais soy-mesme, & celuy qui estoit autresfois sous l'ombre de la loy en l'immolation de l'agneau & en quelques choses prefiguré imaginairement, comme deuant estre offert, accomplissant vrayment les choses prophetizees de soy par les oracles des Prophetes, a esté offert à Dieu le pere Victime salutaire, & ne nous a point (les ombres de la loy passans) conferé quelque* indice imaginaire , *mais le* Sacrement de son corps & de son sang. *Car le* mystere du sãg & du corps du Seigneur *ne doit pas maintenant estre dit* image, *mais* verité, *non* ombre, *mais* corps, *non* exemplaire des choses futures, *mais* ce qui estoit prefiguré par les

q) il est vrai que nostre Seigneur n'a point offert vne image mais soi mesme, le Concile de Constantinople l'aduoüoit, mais il est encore plus vrai que l'Eucharistie est le Sacrement, c'est à dire le signe sacré & l'image de ce qu'il a offert, entẽdant par l'image non vne prefiguration de quelque chose future, mais la representation d'vne verité existente actuellement.

exemplaires. *Maintenant* (*selon le* * *Cantique des Cantiques*) le iour est leué, & les ombres sont ostees, *maintenant* Christ la fin de la Loy en iustice à tout croyant, *est arriué*, *maintenant il a* accōpli la Loi, *maintenant celui qui estoit* assis en la region d'ombre de mort a veu grande lumiere, *maintenant* la couuerture de la face de Moyse *tombee*, *& le voile du Temple coupé*, *nous a monstré tous les secrets & choses cachees: maintenant le vrai Melchisedec*, *asc. Christ roy iuste*, roy de paix, *nous a conferé non des victimes de bestes*, *mais le* Sacrement de son corps & de son sang; *& n'a pas dit* [r] ceste est l'image de mon corps & de mon sang, *mais* ceci est mon corps, qui sera liuré pour vous, & cestui est mon sang qui sera respandu pour plusieurs en remission des pechez. *Veu donc* (*comme nous auons dit auparauant*) *que l'on ne peut dire* vraye image de Christ, *ni l'ouurage des artisans*, *ni le* mystere de son corps & de son sang, *qu'il conste s'estre passé en verité & non en figure*, *à bon droit qu'en quelle que ce soit de ces choses*, *qu'en*

* Cant. 4 6. Rom. 10 4. Esai. 9 1. 2 Cor. 3. 16. Matth. 27. 51.

r) *Chacun aduoue qu'il ne l'a pas dit en mots exprez mais tous les Peres tiennent qu'il l'a entendu.*

toutes deux Gregoire Euesque de Neocæsaree est repris, qui est conuaincu par tant d'indices & de si grands documens d'auoir proferé ceste ineptie. En suite le liure de Charlemagne donne vne autre touche à Gregoire ou plustost au Concile des Iconoclastes, mais pource que sa censure ne concerne ni la controuerse des images, ni celle de l'Eucharistie, ie la passe sous silence & me contente de remarquer, que comme Anastase auoit entẽdu par le mot *d'Antitype*, vne *nuë figure*, & *d'vne chose à venir*; ainsi il entẽd par *image* vne *prefiguration* semblable aux ombres Legales, à comparaison desquelles on peut dire (ce que plusieurs Peres ont dit de fait) que les Sacremens du nouueau Testament sont le *corps* & la *verité*. Ce qui n'empesche pas qu'ils ne soyent *Sacremens*, c'est à dire *signes sacrez* qui ne peuuent estre confondus *auec les choses signifiees* par eux sans *penser* (comme disoit S. Augustin) [s] *charnellement* & *monstrer vne infirmité seruile*; A ce propos est à remarquer, que iamais Charlemagne ni ne

s) *de doct. Christ. lib. 3. cap. 5.*

dit, ni n'inſinuë que l'Euchariſtie ſoit *proprement* le corps du Seigneur, & que comme il nie qu'il ayt dit *ceci eſt* l'image de *mon corps*, entendant par *image* (comme il nous a dit) vne *prefiguration*, vne *ombre*, vn *exemplaire des choſes futures*, vn *indice imaginaire*, &c. il inculque touſiours qu'il l'eſt *en ſacrement*; ne parlant iamais au ſuiet de l'Euchariſtie du corps du Seigneur, ſans adiouſter le nom de *ſacrement* ou de *myſtere*. *Si* (dit il) *il entend parler du myſtere du corps & du ſang*, & par deux fois, *il nous a conferé le ſacrement de ſon corps & de ſon ſang*, & en fin, *le myſtere du corps & du ſang ne peut eſtre dit image*, qui eſt autant que s'il diſoit (ſelon l'vſage commun des Peres Grecs & Latins particulierement de Gelaſe premier,) le *ſymbole*, la *figure*, le *ſigne ſacré*, *l'image du corps & du ſang*, comme ils l'ont appellé conſtamment 750. ans durant. Mais ſi ſon ſens a eſté bon & ſainct, ſon expreſſion a eſté dangereuſe & a donné occaſion à de mauuaiſes ſuittes.

Chap. XVIII.

ALTERATION DE *la croyance de l'ancienne Egliſe entre les Latins l'an* 818.

APRES la ſpeculation d'Anaſtaſe le Sinaïte l'Orient auoit paſſé 100. ans & plus, ſans alteration de la doctrine au fonds : mais l'Occident en ſouffrit le changement auſſi toſt apres le Concile de Francfort, Quelques vns en rapportent l'origine à Albin Alcuin, Diacre & Scholaſtique de l'Egliſe d'York, puis Abbé de S. Auguſtin de Cantorbery, lequel ayãt eſté l'an 793. mandé [t] par Charlemagne à cauſe de la reputation de ſon ſçauoir, & depuis

t) d'autres diſent qu'il fut enuoyé en Ambaſſade par Offa Roy des Nerociens.

pourueu par lui des Abayes de S. Loup de Troyes, de nostre Dame de Ferrieres, de S. Iosse sur la mer & de S. Martin de Tours, tint pied ferme en Frãce iusqu'au iour de son deceds arriué le 19. May 804. les raisons de leur opinion sont, 1. qu'Alcuin qui assista au Concile de Francfort, peut bien (comme Precepteur de Charlemagne) auoir esté le principal autheur des liures escrits sous le nom de ce grand Roy, cõtre le 2. Concile de Nicee, 2. qu'en ces liures il a (comme nous auõs veu) censuré les Iconoclastes pour auoir nommé l'Eucharistie *la vraye image de Christ*, 3. qu'au chap. 40. *des Offices diuins* il semble tomber dans l'opinion de Damascene, disant que *le pain de l'Eucharistie est vn seul corps auec celui qui a esté pris de la Vierge, à cause de l'vnion à la Deïté*: car de là ils ont inferé qu'il auoit blasmé les Iconoclastes pour fauoriser l'imagination tant de Damascene, qui auoit nié que l'Eucharistie peust porter les noms soit de *type*, soit *d'antitype*, que du Concile de Nicee

qui

qui prenant ces noms & celuy *d'image* pour ſynonymes, auoit confirmé la negatiue de Damaſcene par l'authorité de ſon Decret. Mais ie ne puis conceuoir que ce celebre perſonnage, qui auoit affermi ſes principaux diſciples comme Amalarius, & Rabanus, dans le ſentiment commun des anciens Peres, & qui auoit enſeigné Charlemagne meſme d'eſcrire quelques annees apres le Concile de Francfort, que [u] *noſtre Seigneur auoit donné le pain & le calice en figure de ſon corps & de ſon ſang*, ſe ſoit iamais elongné de ce qu'il auoit recommandé aux autres. Ioint que le titre du liure *des Offices diuins*, eſt manifeſtement faux en ce qu'il attribuë à Alcuin vne piece compilee plus de 236. ans apres ſa mort, par vn autheur indigne de ſon nom & de ſa reputation. André du Cheſne Geographe du Roy tres docte & laborieux l'a reconu [x] en la derniere edition des œuures d'Alcuin; où il dit qu'il n'eſt *point deſtitué de conjectures que le dernier liure* (aſc. celui des Offices) *n'a iamais eſté*

u) *Epiſt. ad Alcuinum de ratione Septuag.*

x) *vità Alcuini cap. 17*

y) cap. 38. *escrit par lui. Car l'auteur d'icelui,*[y] *quel qu'il soit, declare qu'il estoit habitant de la Gaule surnommee* Braccata, *& l'exemplaire escrit en vieille lettre, à l'aide duquel il a restitué douze chapitres entiers; attribuë la question* des festes des Saincts, *attachee à la suitte du chap.* 18. *à Elprich moine qui (selon Tritheme) a fleuri l'an* 1040. *& en fin en ce mesme œuure l'institution de la feste de tous les Saints, au* 1. *Nouembre est mentionnee, auquel iour toutesfois l'on apprend facilement, de Sigebert & d'autres qu'elle a commencé d'estre celebree, en la Gaule & Germanie long temps depuis la mort d'Alcuin à sçauoir l'an* 835. A ces remarques j'adioute 1. que ni Sigebert, ni Honoré d'Austun, ni Vincent de Beauuais, ni Tritheme, ni Balæus, ni Posseuin ne cõptent le liure *des Offices diuins*, entre les œuures d'Alcuin: 2. qu'en plusieurs endroits, l'autheur copie Amalarius disciple d'Alcuin, & d'autres encores posterieurs: 3. Qu'il descouure par ci par là diuerses ignorances, qui ne pourroyent estre imputees à Alcuin sans vne espece de crime: comme quand

au chap. 13. il deriue *impudicus à podice*, quand au chap. 36. il veut que *pontifex* ſoit dit *à pontibus faciendis:* quand au 9. il tient que *paſcha* eſt vn nom Grec qui ſignifie *tranſitus* en Latin, & au 36. que *Sacerdos* eſt vn mot Grec dont la ſignification Latine eſt *ſacrum dans*, & au 41. que *catholos* & *vniuerſalis* ſont termes ſynonymes : quand és chapp. 38. & 39. il compte les lettres du nom de Dieu ſurnommé *tetragrammaton*, en ceſte ſorte *Iod*, *He*, *Vau*, *Heth*, & les interprete ridiculement, Iod *principium*, He *iſte*, Vau *vita*, Heth *paßio*, ou bien Vau & Heth *vita:* & quand au chap. 38. il tient ce diſcours extrauagant, *herba quæ Hebraïcè* acano, *græcè autem* Hios, *quæ apud nos Latinè cidaris*; bouleuerſant piteuſement ce que Ioſephe auoit eſcrit au 3. de ſes antiquitez chap. 9. touchant la tiare du ſouuerain Sacrificateur, ſur laquelle eſtoit eſcrit vn triple couronnement & vn fleuron d'or en forme de calice & ſemblable à l'herbe appellee par les Hebrieux *Dacohar* & par les herbiers des Grecs *Hyoſcyamos*,

qui est l'herbe que l'on appelle *iusquiame* ou *pain de pourceau*. 4. Qu'il broüille l'histoire aussi bien que les langues; disant au chap. 5. que Zoroaster estoit *le premier Roy des Mages*; que *les Magiciens de Pharao estoyent de la race de ceux-là*, que *la Mathematique* (par laquelle il entend l'Astrologie iudiciaire) *a esté permise iusqu'à Christ*: chap. 6. que Lysanias estoit fils d'Herode le grand, & au chap. 41. que Pilate a esté appellé *Ponce* à cause de la region de *Ponte*, ou d'vne isle de ce mesme nõ. 5. Qu'il fait vne nouuelle Chronologie, escriuant au chap. 1. que nostre Seigneur est né l'an 42. d'Auguste sous le Consulat de Sulpitius & de Camerinus, qui ont esté Consuls l'an 52. de ce mesme Prince, à l'an 42. duquel se rapporte le Consulat de Plautius, & au chap. 6. que son baptesme a esté l'an 15. de Tibere, sous Valerian & Asiaticus Consuls, en quoi il y a 4. fautes; la 1. qu'il fait de *Valerius* vn *Valerian*, la 2. qu'il compte *Valerian* & *Asiaticus* pour deux personnes, ne considerant pas que *Asiaticus* est le

ſurnom de *Valerius* qui eut pour colle-
gue vn autre *Valerius* ſurnommé *Meſ-
ſala* : la 3. que le Conſulat d'*Aſiaticus*
eſt poſterieur de dix ans à la mort de
Tibere & de 17. à la quinzieſme annee
de ſon Empire en laquelle noſtre Sau-
ueur fut baptizé par S. Iean: la 4. que
durant la quinzieſme annee de Tibe-
re, Cajus Rubellius Geminus, & Cajus
Furius Geminus exercerent le Conſu-
lat, ce que noſtre pretendu Alcuin n'a
pas entendu. 6. Que le chap. 40. ſelon
le teſmoignage de Sigebert, Philippe
de Bergame, Tritheme, Bellarmin &
Poſſeuin, eſt de Remi moine d'Auxer-
re, qui a fleuri plus de 60. ans apres la
mort d'Alcuin, ayãt eſté appelé d'Au-
xerre à Rheims par l'Archeueſque
Foulques qui a tenu le ſiege depuis
l'an 882. iuſqu'au 17. Iuin de l'an 900.
7. Qu'Amalarius ayant eſcrit * enuirõ
l'an 830. que le corps du Seigneur e-
ſtoit *triforme* & *tripartitum*, fut pris à
partie par Paſchaſius Abbé de Corbie
en ſon Epiſtre à Frudegard eſcrite ſur
la fin de ſa vie; & par Florus Magiſter,

* *Offic. lib. 3. c. 35.*

z) libro. Ms. aduerſus Amalarium

qui remarque [z] que ceſte conception (improuuee l'an 848. par le Concile de Creſſy) a eſté de l'inuention de cét autheur ; or comme cela ne ſeroit pas veritable ſi Alcuin duquel Amalarius auoit eſté auditeur l'auoit le premier couchee ſur le papier ; il n'eſt nullement vrai ſemblable que la memoire & la doctrine d'Alcuin qui auoit eu l'honneur d'eſtre le Maiſtre commun de toute la France, fuſt tombee en vn tel meſpris qu'elle euſt eſté notee d'vne eſpece de fleſtriſſure par vn Concile composé pour la pluſpart de ſes diſciples, ou des diſciples de ſes diſciples : mais il ſe peut faire que Remi d'Auxerre 30. ou 40. ans apres le Cōcile de Creſſy ayt emprunté les conceptions & les propres termes d'Amalarius, ſans s'informer s'ils auoyent eſté iugez dignes de reprehenſion ; tout de meſme que Gratian quelques 250. ans apres Remi les a hardiment employez en ſon Decret ſous le nom du Pape [a] Sergius.

a) Can. triforme.

Toutes ces raiſons me perſuadent,

qu'aſſeurément Alcuin n'eſt point l'autheur du liure qui porte aujourd'hui ſon nom, & qu'il ne peut auoir eſté à l'occaſion d'icelui taxé d'innouation en la doctrine du Sacrement. Mais peu de temps apres ſa mort, il y en eut qui mirent en queſtion, *Si ce qui eſt receu en l'Euchariſtie eſt ou n'eſt pas le corps pris de la Vierge*, & pource que plusieurs tenoyent la negatiue, enuiron l'an 816. ſe leua Paſchaſius lors moine, & depuis Abbé de S. Pierre de Corbie pres d'Amiens, lequel voyant les opinions parties, & l'affirmatiue qu'il ſouſtenoit improuuee, eſcriuit ſon liure *du corps & du ſang du Seigneur*, où il pretend monſtrer, [b] *qu'encore que la figure de pain & de vin ſoit au Sacrement, autres choſes ne doiuent eſtre creuës apres la conſecration, que la chair du Seigneur & ſon ſang; Que la choſe* [c] *ſenſible eſt diuinement transferee en la vertu de Dieu, par la parole de Chriſt, en la chair & ſang d'icelui. Que* [d] *tous les iours Dieu d'vne puiſſance inuiſible, par la ſanctification de ſon Sacrement, fait la ſubſtance du pain & du vin, chair de*

b) cap. 1.
c) cap. 2.
d) cap. 3.

e) cap. 4. *Christ & son sang.* Que [c] *le Sacrement est figure & verité tout ensemble*, & telles autres propositions qui d'abord semblent autant de declaratiõs de la *Transsubstantiati* d'aujourd'huy. Or en quelque sens qu'il faille les prendre, veu qu'elles contiennent vn langage nouueau, & iusques alors inusité, il y va de l'interest de la verité de sçauoir precisément le temps de leur naissance, que Paschasius lui mesme designe en la preface qu'il adresse à Placidus son disciple, car parlant d'Adelard son Abbé, & l'appellant du nom [f] d'vn ancien Anachorete qui s'estoit retiré de la Cour de Theodose le grand au desert de Scetis, de mesme qu'Adelard auoit quitté celle de Charlemagne son cousin germain pour se confiner dans le Monastere de Corbie, *nostre*

f) *de Arsenio vide Hieron. Epist.* 27. *Socrat. lib.* 4. *cap.* 26. *Vita* 5. *Patrum lib.* 3. § 37. 38. 39. 40. *lib* 5. §. 5. 6. 7. 8. 9. 10, 190. 191. 92. 93. 211. *lib.* 5. § 5. 6. 7. 8. 9. 10. *tract.* 15. & §. 3. 4. 5. 6. 7. *tract.* 2 & 1. 3. 4. 5. 6. *tract.* 3. & 2. 3. *tract.* 6 & 27 *tract.* 7. & 3 *tract* 8. & 5. 6. 7. 18. *tract.* 10. & 4. *tract.* 11. & 1. *tract.* 12. & §. 1. 2. 3. *tract.* 18 *lib.* 6. c. 34. §. 1. 2. & *cap.* 11. 1. 2. & *cap.* 18. 2. & *lib.* 7. *cap* 32. §. 6. & *cap.* 34 §. 1. 2. *cap.* 36 § 3. 1. *tract* 14. *Martyrol. Rom. Vsuard. Bedæ, Adonis ad* 19. *Iulij*, Menologia *Græcorum* & M*etaphrastes ad* 8. *Maij. Niceph. lib.* 12. *cap.* 23.

Arsenius

Arsenius (dit-il) *souffre l'exil pour la foy*, tesmoignage euident que la datte de son liure tombe entre l'an 815. auquel Adelard fut banni par l'Empereur Louys le debonnaire, & l'an 822. auquel il fut rappellé, mesme l'annee en laquelle il le composa est circonstantiee par les paroles suiuantes, [g] *Vi fils de mes vœux, par la censure de la foy, & la grace de la dilection, mesmes entre les tourbillons du monde, principalement cependant que nostre monde tombe presque sous les destours des discordes, le debat touchant l'Empire estant par le vouloir de Dieu, espandu sur les grands; par le procez desquels ayant esté fort & long temps esbranlé, il cache en fin les crimes qui du commencement estoyent amassez entre les partis, les resnes des conuoitises estans par tout laschees, desia les foudres frappent les hautes montagnes, tellement que de toutes parts à chaque espace d'heure rien que confusion ne frappe nos oreilles.* Ce discours pourroit sembler enigmatique si nous n'en auions la declaration dans l'histoire du 9. siecle, qui nous apprend que la contention pour

g) *Vide Paschas. in vita Adelardi, apud Surium ad* 1. *Ianuarij.*

l'Empire commença lan 817. [h] entre l'Empereur Louys & Bernard Roy d'Italie fils de Pepin ſon frere aiſné, & finit par vne miſerable cataſtrophe pour Bernard & ſes partiſans, car *les hautes montagnes* furent foudroyees, Anſelme Archeueſque de Milã, Wolfold Eueſque de Cremone, & Theodulphe Eueſque d'Orleans furent depoſez & releguez, Bernard, auec Gilles, Regnard le Chambellan, & Raignier fils de Meginhaire, ſes principaux confidens, eut (par Arreſt du Parlement de France) les yeux creuez, & fut en ſon particulier, ſi rudement manié qu'il en perdit la vie le 1. May enſuiuant. Ainſi l'an 818. preciſémẽt Paſchaſius compoſa ſon liure, auquel contredirent Amalarius Archidiacre de Treves, depuis l'an 804. iuſqu'à l'an 835. ou enuiron; Raban premieremẽt moine de Fulde, iuſqu'à l'an 822. puis Abbé du meſme Monaſtere iuſqu'à l'an 847. & en fin Archeueſque de Mayence depuis le 28. May audit an, iuſqu'à l'an 856. le 4. de Feurier; He-

h) *Vita Ludouici, Regino, Annal. Caroli & Ludouici, Annal. Fuld Herman. Chron. Sigebert. Godefridus Viterb. parte 17. Chron. Belg. Mutius lib. 10.*

riboldEueſque d'Auxerre qui ſe trouue ſouſcrit au Concile de Tours l'an 849. Bertram ou Ratram Preſtre du Monaſtere de Corbie, puis Abbé d'Orbais apres Bauo, Iean ſurnommé Erigena aſſaſſiné l'an 883.&pluſieurs autres, deſquels ie ne ſepare point Walafridus Strabo Abbé de Richenaw, ni Florus Theologien de Lion, ni le corps des Eueſques aſſemblez l'an 858. à Creſſy: d'Amalarius & de Raban reſtent des traittez *des Offices Eccleſiaſtiques, de l'inſtitution des Clercs* & autres pieces qui deſcouurent leur ſentiment, le liure de Bertram dedié à Charles le Chauue, & compoſé par sō commandement eſt ſi clair & ſi contraire à Rome, que pluſieurs des aduerſaires ſe ſont imaginez qu'il auoit eſté ſuppoſé par Oecolampade. Mais d'Heribold ne ſe trouue rien que le teſmoignage de ſes contraires, comme [i] Thomas Waldenſis, & vn plus ancien autheur duquel le manuſcrit qui eſt entre les mains de pluſieurs en France & en Angleterre parle en ces termes des

i) *præfat. doctrinalis fidei Tom.* 1.

disputes de son temps, *Quelques vns disent que ce qui est pris de l'autel est le mesme que ce qui est né de la Vierge, les autres le nient, & disent que c'est autre chose; quelques vns aussi blasphement par inspiration Diabolique qu'il seroit suiet au retrait; sur lesquelles choses il seroit dangereux de respondre quelque chose, mais vaudroit beaucoup mieux se boucher les oreilles, s'il n'estoit encore plus dangereux qu'ils ayent proposé telles choses. Car cela seroit tirer du beurre ou du sang des mammelles pour du lait.* As tu trouué du miel *dit la* Sapience*, manges en tant qu'il suffit, & ne sois point trop grand scrutateur de la Majesté de peur que tu ne sois opprimé par la gloire. *Or que soit gardé son lieu pour respondre à ceux qui ont dit qu'il estoit suiet au retrait, ce qui n'auoit iamais esté ouy auparauant, asçauoir* [k] *à Heribaud d'Auxerre qui l'a vilainement proposé, & à Raban de Mayence qui l'a plus vilainement pris à soi, & tres-vilainement cōclud: Mais à cause de ceux qui disent bien, que* c'est le mesme qui est né de la Vierge, *ou bien que* c'est autre chose, *diuerses sen-*

* Prou. 25. 16.

k) Guillaume de Malmesbury dit le mesme en son epitome Ms. d'Amalarius.

tences des saincts Peres soyent mises en auant lesquelles leur semblent diuerses, mais pourroyent suffire si elles estoyent entenduës pleinement & à la rigueur. Or ie parle de Paschasius Ratbert Abbé de Corbie, qui estant prié ou prouoqué (il est incertain lequel) a escrit de cela vn liuret assez vtile, iusqu'à presque [l] *cent chapitres, lequel ayant semé par ci par là de beaucoup d'authoritez de plusieurs Peres, il pose sous le nom du bien heureux Ambroise, que* ce n'est point vne autre chair qui est prise de l'autel, que celle qui est nee de la Vierge Marie, & qui a souffert en croix, & qui est ressuscitee du sepulchre, & qui est encore aiourd'hui offerte pour la vie du monde, *contre lequel argumente assez Raban en l'Epistre à l'Abbé Egilon, & vn certain Ratram en vn liure composé pour le Roy Charles*: d'où s'ensuit 1. Que cét autheur a vescu depuis le temps de Charles le Chauue auquel Bertram a dedié son escrit: 2. que Raban a refuté Paschasius depuis son Episcopat, & par consequent que cét Abbé auquel il a addressé sa refutation a esté non

l) il est aiourd'hui diuisé en 22. chapp. seulement.

Egilon Abbé de Fulden, decedé l'an 822. mais vn autre Abbé de Prom au Diocese de Treves, successeur de Marquard l'an 853. & predecesseur d'Ansbaud auquel il resigna son Abbaye l'an 860. Ce qui demonstre qu'encore que Paschasius eust des sectateurs, son opinion estoit condamnee par les plus grands personnages de ce siecle là.

Chap. XIX.

Que cette alteration n'establit point la Transsubstantiation.

m) Bellarm. de Eccles. script.

A Ouïr le iugement que Rome fait de Paschasius & de son opinion, *c'est* [m] *le premier autheur qui a escrit à bon escient, & amplement de la verité du corps & du sang en*

l'Eucharistie; [n] *nul ne doute que* son *œuure n'ayt esté escrit de propos deliberé pour conuaincre les incredules, sur le fait de la reelle presence du corps de Christ en l'Eucharistie*, ç'a [o] esté *vn escriuain prophetique qui a esteint l'heresie de Berenger pres de 200. ans auant qu'il nasquist*, & qui [p] *a le premier expliqué le sens naïf de l'Eglise Catholique*; Voyons donc si la Transsubstantiation se peut tenir asseuree sous les armes de cét Achille, & si en effet Rome a suiet de dire, apres le Cardinal du Perron, qu'il [q] *a entrepris en* son *siecle la description de la doctrine des Catholiques*. I'ai desia obserué au chapitre precedent, que les phrasesde ce personnage, semblent expresses pour les Transsubstantiateurs : mais il ne faut pas se contenter d'apparences, & negliger les explications qu'il donne de son sentiment, appellant le Sacrement, [r] *corps & sang mystique de Christ*, [s] *vraye chair mystiquement*, chair qui se fait non par la conuersion substantielle mais par l'assomption du Verbe, car pour ce suiet il auertit expressémẽt celui auquel

n) du Perrõ traité p. 684.

o) Posseuini appar. verbo Paschas.

p) Sirmond. in vita Ratberti.

q) traité p. 671.

r) cap. 1. 7.

s) cap. 4.

t)cap.12. il escrit, qu'il [t] *ne doute point que tous les iours le verbe ne soit fait chair*; qu'il [u] *a esté necessaire que le vrai Roi de paix & nostre Pontife selon l'ordre de Melchisedec, ayt offert les mesmes choses que lui*, asc. du pain & du vin. Que [x] *l'eau doit estre meslee auec le vin afin qu'ensemble au sang de Christ le baptesme, & le prix du salut fust fait; tellement que de là non plus deux mais vne seule substance soit faite asc. du sang.* Qu'en [y] l'Eucharistie *est creée de quelque chose non vne creature telle quelle, mais la nouuelle du salut, asc. la chair & le sang de Christ, de mesme qu'au baptesme les hommes sont faits nouuelles creatures & corps de Christ.* Que *toutes les fois qu'on boit ce calice & mange ce pain, l'on ne doit point penser que l'on boiue autre sang que celui qui a esté espandu pour tous en remission des pechez.* Que *le corps & le sang de Christ sont conuertis en nostre chair & sang.* Que *c'est vne chose friuole de penser à la fiente, de peur qu'ils ne soyent meslez en la digestion d'autres viandes.* Qu'*au calice nous ne beuuons autre chose que le sang de Christ, là où nous aussi meslez par l'eau, sommes vnis*

u)cap.10.

x)cap.11.

y)cap.15.

auec

auec lui, & au pain rien outre le corps là où par le petriſſement de Chriſt nous ſommes faits deſia membres d'icelui; lequel petriſſement ſe fait par l'eau du S. Eſprit. En tous leſquels lieux il eſt euident qu'en l'Euchariſtie (ſelon la creance de Paſchaſius) il y a du pain & du vin, qui sõt faits corps & ſang de Chriſt, entant qu'en les prenant à ſoi *le verbe eſt tous les iours fait chair*; qu'à l'eſgard de ceſte aſſomption, ils ſont chair & ſang, cõme les fideles *sõt nouuelles creatures*; que ceſte chair & ſang *ſe conuertiſſent* en la ſubſtance de noſtre corps, encore qu'ils ne ſe meſlent point auec les autres viandes, de la concoction deſquelles les reſtes ſont enuoyees au retrait. Bref il nie formellement ce que l'Egliſe Romaine affirme qu'il y ait du miracle en l'Euchariſtie, [z] *Si* (dit il) *l'eſpece de la chair apparoiſſoit viſible en ces choſes, ce ne ſeroit plus foy ni myſtere, mais vn miracle ſe feroit, par lequel ou la foi nous ſeroit donnee, ou l'execration plus importune s'eſpandroit de par les perfides communians: ces choſes donc ſont donnees aux croyans &* z) cap. 13.

desia fideles, mais les signes & miracles à ceux qui ne croyent point, afin qu'ils reçoiuẽt la foy. Voila pourquoi il a fallu que ces choses [a] *ne soyent point changees & que les croyãs n'ayent pas la moindre doute d'icelles.*

A la fin de ces paroles, [b] quelque faiseur de Romans, a attaché la fable d'vne apparition d'enfant à vn Prestre nõmé Plecgili; mais les manuscripts, & les premieres editions ne reconoissent point [c] ceste piece d'attache inconuë à Guitmond, proposee en stile Poëtique & qui n'a aucune naturelle liaison ni auec ce qui precede (qu'elle combat directement) ni auec ce qui suit apres. En la vie [d] de S. Basile contrefaitte par vn imposteur qui a emprunté le nom d'Amphilochius Euesque d'Iconie familier ami de ce S. Docteur, & au 5. liure des vies des Peres traitté 18. ſ. 3. se rencontrent deux comptes tout pareils & comme copiez l'vn sur l'autre: mais plus ils ont de conformité, & plus ils doiuent estre suspects & de fausseté & de nouueauté. Or pour rendre encore plus clair le sẽs

a) Notez que les choses donnees en l'Eucharistie ne sont point changees.
b) cap. 14.
c) le premier qui l'allegue est Guillaume de Malmesbury hist. lib. 3. c. 27. or cét auteur est mort l'an 1142.
d) cap. 7. Guitmond rapporte ces deux dernieres histoires, & vne troisiesme tiree de la vie de S. Gregoire escrite par Iean Diacre 270. ans apres sa mort.

auquel Paschasius & ses partisans ont entendu que l'Eucharistie est *faite vn mesme corps auec celui qui a esté tiré de la sainte Vierge*, ce mesme Manuscript duquel au chapitre precedent, nous auōs transcrit quelques paroles, apres auoir repeté par deux fois que son autheur a eu pour but *d'excuser la simplicité de Paschasius*, en ce qui estoit attaqué par Raban, & Ratram, remarque par les paroles d'vn *certain Sage* qu'il ne nomme point, cela mesme que [e] Haimo Euesque d'Halberstat, & long temps depuis Remy d'Auxerre semblent auoir confirmé, Que l'Eucharistie [f] *est vn mesme corps par tout, parce que la diuinité du Verbe qui est vne remplit toutes choses, & est toute par tout*, adjoustant, qu'*il faut vrayement croire & sans restiuer, qu'en l'heure mesme de l'immolation à la priere du Prestre les cieux sont ouuerts, & l'offrande emportee par le ministere des Anges sur l'Autel de là haut, à sçauoir Christ lui mesme qui est & pontife & hostie; & que par l'attouchement d'icelui elle est faite vn mesme corps*: paroles qui inferent ne-

e) Haimo in 1. Cor. 10.

f) in Can. Missæ.

ceſſairement vnion entre les choſes diſtribuees en l'Eucharistie & le corps de Chriſt, & non identité d'icelles auec le meſme corps, veu qu'il eſt impoſſible qu'vne choſe ſe touche ſoi-meſme, & que nul attouchement propre ne ſe peut faire qu'entre deux corps differens non ſeulement de nombre, mais auſſi de ſituation : joint que comme diſoit Boëthius au 3. liure de la Conſolation, *ce qui eſt diuers de quelque autre choſe que ce ſoit, n'eſt pas cela duquel il eſt entendu eſtre diuers.* Ainſi juſques à l'an 900. perſonne n'a penſé à la *Tranſſubſtantiation* d'aujourd'hui, mais dés l'an 818. quelques vns entre les Latins, ont (comme à l'enui des Grecs) conceu vne eſpece de *conſubſtantiation*, en partie ſemblable en partie diſſemblable de celle que pluſieurs Alemans defendent aujourd'hui, laquelle pour parler proprement il euſt fallu appeller *impanation*, ou *aſſomption du pain par le Verbe de Dieu.*

CHAP. XX.

ORIGINE DE LA Tranſſubſtantiation.

L'OPINION de Paſchaſius qui auoit (comme nous auons veu) produit dés auant l'an 900. l'impanation du Verbe, s'eſtoit auec le temps fortifiee de partiſans & de credit, & comme il eſt malaiſé que les corruptions laiſſent en vn eſtat conſtant ceux qui les reçoiuent auec facilité, l'adoration des images qui s'eſtoit alors petit à petit introduite, entre les Latins, auoit animé leur ſuperſtition, & accreu leur facilité à admettre des nouueautez tant au langage qu'en la doctrine & és ceremonies: les meilleurs durant le 10. ſiecle que le *Cardinal Baronius appelle tres à bon

* *Ad. A.D.* 900. 1.

droit *siecle de fer & de plomb*, auoyent parlé moins clairement, mais selon que la saison le pouuoit permettre; En fin Berenger Tourangeau Archidiacre de S. Maurice d'Angers remit sus la croyance defenduë autres fois par S. Ambroise & S. Augustin, resueilla le zele des bons, esmeut la contradiction des aduersaires, & par le moyen d'icelle remplit la France de disputes: il auoit* escrit de son sentiment à Lanfranc lors Prieur du Bec-Heloin, mais depuis Abbé de Caën, & en fin Archeuesque de Cantorbery, sa lettre enuoyee à Rome toute ouuerte fit vn si grand bruit, qu'en deux Conciles assemblez l'an 1050. tant à Rome qu'à Verceil sous le Pape Leon 9. il fut (quoi qu'absent & non oui) condamné comme heretique; l'an 1055. estant comparu en vn troisiesme Concile assemblé à Tours sous Victor 2. on dit qu'il fut contraint d'abjurer son opinion; toutesfois il est vrai semblable que l'on ne tira pas grand chose de lui, puis qu'il fallut que l'an 1059. le Pape Nicolas

* *Lanfranc. aduers. Bereng.*

2, le citast à Rome, où il se defendit tellement en plein Concile que nul ne pouuoit lui resister, & n'y eut [g] qu'Alberic Diacre du Mont-Cassin mandé exprés pour cela qui fust pour lui tenir teste : Il fut neantmoins contraint de soussigner l'abjuratiõ escrite par Humbert Cardinal Euesque de Sylua-Candida, & depuis inseree dans le droict Canõ: mais il reprit aussi tost courage, & sa palinodie a esté iugee par ceux qui sont venus depuis si peu soustenable, que la [h] Glosse du Decret l'auouë *estre hyperbolique*, & *exceder la verité*, declarãt que *si on ne l'entend sainement on tõbera en vne plus grande heresie que celle où Berenger estoit*, ce que depuis (comme remarque [i] Vasquez) plusieurs des principaux Scholastiques ont confirmé, comme Alexandre de Hales, Bonauenture Cardinal canonizé par le Pape & qualifié cinquiesme Docteur de l'Eglise, Durand & Gabriel Biel; mesme afin qu'on ne s'imagine pas qu'elle prouue la Transsubstantiation, Iean Pic Comte de la Mirande Cha-

g) *Leo Ostiensis. Chron. lib.3.cap. 33.*

h) *in Can. ego Bereng. & vtrum sub figura.*

i) *Vasq. in 3. disp. 193. n.21.*

noine de Latran surnommé le Phœnix de son siecle, soustient [k] qu'*elle ne se peut prendre en vn sens clair & net, que par la sustentation de la nature du pain au suppost de Dieu auec le corps de Christ*, pensee à l'establissement de laquelle auoyent butté & Damascene & Paschasius, & qui estoit fondee sur la confession de Berenger par Ostiensis, Gaufridus, & Berengarius sur la Decretale *firmiter credimus*; & par Barthelemi sur le Decret comme tesmoigne Durand *in* 4. *dist*.10.*q*.1.*ar*.18. Voila pourquoi Gregoire 7. voyant que Berenger, protestant de la violence qui lui auoit esté faite, maintenoit sa premiere croyãce, assembla l'an 1078. vn 5. Concile à Rome, où il lui fit souffrir vne seconde contrainte & souscrire vne confession plus breue & moins scandaleuse que la premiere. Toutes ces rigueurs & celles de 3. Cõciles Prouinciaux tenus en France à mesme fin; ne peurent (comme remarque Lanfranc) iamais fermer la bouche à ce personnage, qui mourut dans la resolution de maintenir

k) I. Pic. Apol.

tenir son sentiment, auec reputation de saincteté reconuë par [l] Guillaume de Malmesbury & Platine, & celebree par Hildebert Euesque du Mans, puis Archeuesque de Tours; voire [m] laissant en France, Italie & Angleterre grand nombre de sectateurs: Quelque temps apres parurent Pierre de Bruys, Henry son disciple & Arnold de Bresse qui seellerent ceste mesme doctrine de leur sang, & remplirent la France & l'Italie de leurs disciples, qui furent suiuis par Pierre Valdo Lionois du nom duquel, & de la contree, où ils estoyent plus ancrez ont esté surnommez ceux que l'on a appellez depuis *Vaudois* & *Albigeois*.

l) *Guil. Malmesb. lib. 3. Platina in Ioan. 15.*

m) *Guil. Malmesb. ibid. Matth. Paris. A.D. 1087. Matth. Vvestmonast.*

Iusques alors cependant personne dont il reste memoire ne s'estoit auisé de passer plus outre, que de presupposer vne espece d'identité entre le Sacrement & le corps naturel de Christ, fondee sur l'inhabitation de la Deïté en iceux; mesme Rupert Abbé de Duits pres Cologne decedé l'an 1124. pour suiure les traces de Remi d'Au-

xerre Paschasius & Damascene,& expliquer plus clairement leur opinion, auoit enuiron l'an 1110. ouuertement enseigné l'assomption du pain par le Verbe de Dieu pour estre son corps, comme celui qui auoit esté formé au ventre de la saincte Vierge,& nul n'auoit pensé au nom de *Transsubstantiation* auant Estienne Euesque d'Austun soit le premier du nom qui a succedé l'an 1104. à Merigaud, & est mort enuiron l'an 1130. soit le second qui a esté l'an 1160. successeur de Henry, & est decedé l'an 1189. le 17. May. L'vn de ces deux, en son liure intitulé, *du Sacrement de l'autel*, chap. 13. & 14. a parlé de *transsubstantier le pain & le vin au corps & au sang du Seigneur*; façon de parler qui apres auoir esté negligee enuiron 36. ans depuis la mort du dernier Estienne, a tellemẽt pleu au Pape Innocent 3. qu'il l'a inseree en l'vn des 70. Canons qu'il proposa l'an 1215. au Concile de Latran: ie dis *proposa*, car *plusieurs* des assistans *trouuans* les choses qui leur auoyent esté leuës de la part

du Pape *onereuses*, le Concile se contenta d'en auoir oui la lecture sans rien decider sur icelles en 19. iours qu'il dura depuis la S. Martin iusques à la S. André, comme remarquent expressément Matthieu Paris, Godefroy moine de S. Pantaleon à Cologne, le supplement des Chroniques, Platine, & Naucler.

Depuis Gregoire 9. neueu d'Innocent 3. enchassa tous ces 70. Canons dans le corps de ses Decretales, en telle sorte neantmoins qu'il ne se trouue point qu'il les ait iamais attribuez au Concile, qui n'en auoit esté ni l'auteur ni l'approbateur, car il vse tousiours de ceste preface en les citant, *Innocent 3. au Concile General*, au lieu de dire cõme és citations des autres Conciles, *Le sacré Concile:* Aussi personne (auant Iean Cochlæus qui l'a le premier entrepris l'an 1538.) n'auoit publié ces Canons sous le nom du Concile de Latran; & quoy que plusieurs des Docteurs Scholastiques ayent deferé à leur authorité, en consideration

de Gregoire 9. qui les auoit recõmandez leur donnant en quelque maniere force de loy, & d'Innocent 3. qui en auoit esté le premier autheur & les auoit fait lire en plein Concile; il ne se peut pourtant inferer ni qu'ils ayent esté du Concile, ni qu'ils representent la creance de l'Eglise de ce temps là en effet. Ainsi afin de trouuer vn Concile tenu à Rome pour vniuersel qui ait nommé la Transsubstantiation en termes exprez & l'ait posee comme vn point de Religion il faut descendre bien au dessous de l'an 1215. & iusques à la Session 13. du Concile tenuë le 11. Octobre 1551. par 4. Legats de Rome, 9. Archeuesques, 36. Euesques, 3. Abbez & vn General d'Ordre, faisans en tout 54. personnes, entre lesquelles n'y auoit qu'vn seul Prelat de langue Françoise asçauoir Messire Nicolas Psalme Euesque de Verdun.

Quelques vns ont creu que cent douze ans auparauant, le Concile de Florence auoit fait cette decision en l'instruction que remporterent les Ar-

meniens, mais pour iuger du meſcompte de ceſte opinion, il ne faut que ſe repreſenter, 1. Que ladite inſtruction n'employe pas le mot de *Tranſſubſtantiation*, duquel cependant i'aduouë qu'elle peut ſeruir à exprimer le ſens, 2. qu'elle n'eſt point (telle que nous l'auons) du Concile, mais du Pape, car encore qu'il parle comme *dans le Concile*, pour le Concile, auec l'approbation du Concile, il parle neantmoins ſeul, ſon Decret n'eſt pas ſouſcrit des Prelats aſſemblez au Concile comme auoit eſté la definition dreſſee à l'occaſion des Grecs, 4. mois & ſeize iours auparauant, & quoy qu'il die qu'il l'a fait *en la publique Seſſion Synodale en la grande Egliſe* de Florence, il eſt vray neantmoins qu'il a eſté fait apres la retraitte des Grecs, car le Decret de l'vnion auec eux fut arreſté le Lundy 6. Iuillet 1439. & ſigné par eux les Lundy & Mardy 20. & 21. du meſme mois; Les Nonces du Patriarche des Armeniens vindrent quelques iours apres, firent la reuerence à l'Empereur d'O-

rient, & ayans receu de luy vn bon accueil se retirerent, apres quoy les Grecs partirent de Florence pour Venize sans delay; c'est pourquoy il faut que l'instruction des Armeniens dattee du 22. Nouembre suiuant soit attribuee au Pape Eugene 4. agissant en la presence des Prelats Latins restez à Florence apres la retraitte des Grecs, & qu'il entende parler d'eux quand il nomme le *Sacré Concile*, auec l'approbation duquel il a donné sa Bulle à ceux qui demandoyent instruction.

Quant à l'ordonnance d'adorer l'Hostie apres l'eleuation elle est procedee du Pape Honoré 3. & de Gregoire 9. son successeur l'an 1240. l'institution de la feste du Sacrement a eu son origine en la priere de trois deuotes Iuliane, Isabelle & Eue, habituees dans le Diocese de Liege, & au Decret d'Vrbain datté de l'an 1264. Bref la procession est passee en reglement public durant le Pontificat de Iean 22. c'est à dire entre l'an 1316. & 1327. ou

comme d'autres eſtiment ſous Vrbain 5. enuiron l'an 1364. Nouueauté bien grande pour faire des articles de foy, & perſuader aux ames ces belles ſentẽces, qu'ont propoſees de leur temps [n] Iacques de Vitry Eueſque d'Acre en la Paleſtine & depuis Cardinal, l'autheur du liure intitulé Stella [o] Clericorum, & François Torres [p] Ieſuite, *La creature du boulanger paſſe au createur & eſt adoree pour Dieu, celuy qui m'a creé ſans moy eſt creé par mon moyen, l'Euchariſtie n'eſt pas creature mais le createur meſme.*

n) *Iac. de Vitriac. c. 54.*

o) *Stella Cleric.*

p) *Turrianus. tract. 1. cap. 17. de Euchar.*

Chap. XXI.

QUE LE CANON de la Messe repugne à la Transsubstantiation.

QVAND l'Escriture de Dieu se tairoit, comme inutile à la decision des controuerses de ce tẽps; comme quelques nouueaux Docteurs pretendent ; quand l'experience, le sens & la raison seroiẽt en fait de Religion des tesmoins reprochables & conuaincus ; quand les Peres auroyent perdu tout credit enuers l'Eglise Romaine, & quand leurs attestations estans absolumẽt bannies de sa memoire , & tirees de sa production, elle se persuaderoit les pouuoir sans crime condamner à vn perpetuel oubly;

oubly; elle ne pourroit pas ſans ſe cõdamner ſoy meſme, deſauoüer la Liturgie ou formulaire du ſeruice public qu'elle recite tous les iours. Quelle deffenſe luy reſtera, ſi ce formulaire incompatible auec ſes opinions exclud neceſſairement ſa Tranſſubſtantiation?

Pour le verifier il ne faut qu'ouurir les yeux & en faire la lecture, ſubſtituant en la place des termes qui peuuent auoir beſoin d'expoſition, ceux qui expriment nettement les choſes qu'entendent par iceux, tant l'Egliſe Romaine que ſes parties. Les prieres antecedentes la conſecration eſtans inutiles à cét effet, ie les paſſe volontairement, & m'arreſte à la 4. laquelle comme recognoiſſoit Remy d'Auxerre il y a 700. ans, faiſoit autrefois le commencement du Canon.

Nous te prions, Seigneur, que tu prennes appaiſé ceſte [q] *oblation de noſtre ſeruitude, & de toute ta famille, & diſpoſes nos iours en paix, & commãdes que nous ſoyons tirez de la damnation eternelle, & comptez au*

[q] *c'eſt à dire, ce pain & ce vin que nous t'offrons comme tes ſeruiteurs.*

troupeau des tiens, par Christ nostre Seigneur, Amen. Laquelle oblation, ô Dieu tout-puissant, nous te prions que tu daignes faire benite, alloüee, stable, raisonnable & acceptable, [r] afin qu'elle nous soit faite le corps & le sang de ton tres-cher fils nostre Seigneur Iesus Christ. Lequel le iour deuant qu'il souffrist prit du pain en ses saintes & venerables mains, & les yeux eleuez au ciel vers toy (ô Dieu) son pere tout puissant, te rendant graces, il le benit, rompit, & donna à ses [s] disciples, disant, Prenez & mangez tous de cecy, Car cecy est mon corps; [t] En semblable maniere apres que l'on eut souppé prenant aussi en ses sainctes & venerables mains cét excellent calice, & te rendant graces, il le benit, & donna à ses disciples disant, car, [u] ce calice est de mon sang, du nouueau & eternel testament, mystere de la foy qui sera respandu en remission des pechez pour vous & pour plusieurs: toutes les fois que vous ferés ces choses vous les ferez en memoire de moy.

Pourtant aussi Seigneur nous tes serui-

r) En l'anciē formulaire rapporté au liure des Sacremens, attribué à S. Ambroise, il y auoit, ce qui est la figure du corps & du sang, de nostre Seigneur Iesus Christ.

s) là mesme, à ses Apostres & à ses disciples.

t) là mesme, ceci est mon corps qui sera rompu pour vous.

u) là mesme, car ceci est mon sang, toutesfois & quantes que vous ferez ceci, autant de fois vous ferez cōmemoration de moi, iusqu'à ce que ie vienne.

teurs & ton peuple ſaint, du meſme Chriſt ton fils noſtre Seigneur & Dieu, eſtans memoratifs, tant de ſa [x] bien-heureuſe *paſſion, & reſurrection des enfers,* qu'auſſi de ſa glorieuſe *aſcenſion és cieux, offrons à* ton excellente Majeſté diuine, de tes dons & preſens, vne *hoſtie* pure, hoſtie ſainte, *hoſtie immaculee* le *pain ſaint de vie eternelle, &* le *calice* du ſalut perpetuel.

Sur leſquelles choſes que tu daignes regarder d'vn viſage propice & ſerein, & les auoir agreables, comme tu as daigné auoir agreables les preſens de ton enfant iuſte Abel, & le ſacrifice de noſtre Patriarche Abraham, & le ſaint ſacrifice l'hoſtie immaculee que t'a offert ton ſouuerain ſacrificateur Melchiſedec.

Nous (ſupplians) te prions (ô tout puiſſant Dieu) commande que ces choſes ſoyent portees par les mains de ton Ange en ton autel ſublime, deuant le regard de ta diuine Majeſté, afin que tout autant que nous ſerons qui prendrons de ceſte participation d'autel le ſacré-ſaint corps de ton fils ſoyons remplis de toute benediction celeſte & grace par le

x) là meſme, tres-glorieuſe paſſiõ, reſurrection des enfers & aſcenſion és cieux, n'offrons ceſte immaculee hoſtie, raiſonnable hoſtie, non ſanglante hoſtie, ce pain ſainct & calice de vie eternelle, & te demandons & prions, que tu reçoiues ceſte oblatiõ en ton autel ſublime par les mains de tes Anges, comme tu as daigné receuoir les preſens de ton enfant iuſte Abel, &c.

mesme Christ nostre Seigneur, Amen.

Et peu apres, *admets nous en la compagnie des Saincts, non, estant, estimateur du merite, mais,* estant (*nous t'en prions*) *donateur du pardon, par Christ nostre Seigneur, par lequel tu nous crees, sanctifies, viuifies, benits & dónes tousiours ces biens: par luy mesme, & auec luy & en luy, tout honneur & gloire est à toy Dieu pere tout-puissant, en l'vnité du S. Esprit.*

Le sens de ces prieres selon l'intention de l'ancienne Eglise estoit celuy cy, *Nous te prions que tu prennes ceste oblation* de pain & de vin ; *que tu daignes faire l'oblation* de ce pain & de vin *acceptable, afin qu'elle nous soit faite* Sacrement du *corps* & du *sang de ton tres cher fils*, ou bien *afin qu'elle soit faite le corps & le sang de ton tres-cher fils*, en Sacrement, *nous te presentons du* pain & du vin qui sont *tes dons & presens, vne hostie pure,* &c. asçauoir ce pain & ce calice, qui estans deuenus Sacremens par ta benediction cessent d'estre pain & cali e commun & commencent d'estre saincts, estans employez non à nourrir

le corps, mais à paistre l'ame en vie eternelle, entant qu'ils luy representent le corps de Iesus Christ qui est le vray *pain de vie eternelle*, & sa passion qui est *le calice du salut perpetuel. Sur lesquels* pain & calice Sacremens du corps & du sang de ton fils, *que tu daignes regarder d'vn visage propice*, &c. *commande que* ce pain & ce calice, *soyent portez par les mains de ton Ange*, *à* Iesus Christ qui est *ton autel celeste*, *afin que tout autant que nous serons qui prendrons de ceste participation d'autel* le Sacrement du sacré-sainct corps de ton fils, qui est ce mesme *sacré-sainct corps* en representation & signification, *soyons remplis de toute benediction :* sois *estimateur du pardon par Christ nostre Seigneur par lequel tu nous crees, sanctifies, viuifies, benits, & donnes tousiours* ce pain & ce calice qui sont *tes biens*, &c. les produisant de la terre, & les employant à vn si sainct vsage que de les faire seruir de Sacremens à ton Eglise : qu'y a t'il en tout cela, qui ne s'accorde à l'Escriture, au sens, à la raison, & au tesmoignage de l'anti-

quité repreſenté ci-deſſus?

A l'oppoſite quelle geſne faut-il pour tirer de ces meſmes prieres le ſens de l'Egliſe Romaine d'à preſent? *nous offrons à ton excellente Maieſté* du corps & du ſang de ton fils *vne hoſtie pure*, &c. *Sur leſquels* corps & ſang de ton fils, *que tu daignes regarder d'vn viſage propice & ſerein, & les auoir agreables, comme tu as daigné auoir agreables les* [y] agneaux immolez par *ton enfant iuſte Abel, & le* belier ſacrifié par *noſtre Patriarche Abraham*, & le pain & le vin *offerts par ton Souuerain ſacrificateur Melchiſedec:* offrons nous *du corps & du ſang de noſtre Sauueur à Dieu*, & non pluſtoſt *ce corps & ce ſang*, ſoit *reellement*, comme pretend l'Egliſe Romaine, ſoit *en Sacrement*, *comme* l'Egliſe Catholique l'a touſiours creu? eſt il beſoin, mais eſt il iuſte de demander que Dieu ſoit *propice* au corps & ſang de ſon fils bien-aimé? ou qu'il *daigne les accepter, comme les* agneaux *d'Abel*, les victimes *d'Abraham, &* le pain *de Melchiſedec*, ſacrifices ou bruts, ou inanimez?

y) Gen. 4. 4. 22. 13. 14. 18.

La ſuitte ſouffre les meſmes difficultez, *nous te ſupplions commande que* le corps & le ſang de ton fils, *ſoyent portez par les mains de ton Ange, en ton Autel ſublime:* y a t'il entendement qui puiſſe conceuoir quelque raiſon de requerir que le corps de noſtre Sauueur ſoit *porté* au *ciel* [z] qui le doit *contenir iuſques au reſtabliſſement de toutes les choſes que Dieu a prononcees par la bouche de tous ſes Saincts*, & où il eſt monté il y a 1600. ans & plus? peut-on eſtre porté ou aller là où on eſt deſia? & quand meſme cela ſeroit poſſible, y auroit il lieu de demander qu'vne choſe fuſt *portee par la main de l'Ange* de Dieu ſur elle meſme? C'eſt cependant ce que l'on pretend eſtre fait tous les iours, en diſant que le corps du Seigneur eſt porté par la main de l'Ange de Dieu ſur sõ corps que Denys [a] pretendu Areopagite, & Paſchaſius, & Amalarius, & le faux Alcuin & preſques tous les interpretes, diſent eſtre *l'autel* celeſte de Dieu?

Admets nous (dit encore Rome en ſon ſeruice) *eſtant donateur du pardon par*

z) *Act.* 3. 21.

a) *Dionyſ. Hier. Eccl. c.* 3. *Paſchaſ. de corp. D. c.* 8. *Amalar. lib.* 1. *de offic. c.* 12. *Remigius vel quiſquis auctor libri de officijs diuinis c.* 17. & 18.

Iesus Christ nostre Seigneur, par lequel tu nous crees, sanctifies, viuifies, benits, & donnes tousiours le corps & le sang de Christ; peut-on soustenir auec quelque pretexte, que le corps & le sang du Seigneur soyent *creez*, non vne, ou plusieurs fois mais *tousiours*, depuis sa conception au ventre de la saincte Vierge? ou qu'ils soyent *tousiours sanctifiez*, veu qu'ils sont le corps & le sang *du* [b] *sainct des Saincts?* ou qu'ils soient *tousiours viuifiez*, veu qu'ils sont par leur vnion auec la Deïté du Verbe, la source salutaire & viuifiante de l'Eglise, & (comme parloit [c] S. Athanase) *esprit de vie?* ou qu'ils soyent *tousiours benits*, & consacrez, Iesus Christ selon son humanité ayant esté dés le commencement, [d] *oint d'huyle de liesse*, & [e] *sans mesure* par l'Esprit de Dieu, duquel [f] *toute la plenitude habite en luy corporellement?* Ie suis tres-content de m'en rapporter à la cõsciẽce des aduocats plus interessez de la Transsubstantiation, qui verront aisément que les mesmes inconueniens qui suiuent l'exposition du

b) Dan. 9. 24.
c) Athan. de hum. nat. suscript.
d) Psal. 45. 8.
e) Ioan. 3. 34
f) Coloss. 2. 9

du canon Romain, telle qu'ils la donnent, naistroyent (si elle auoit lieu) des Liturgies attribuees à S. Pierre & a S. Gregoire, qui sont en substance vn mesme formulaire auec celuy qui est en vsage entr'eux.

Ils ne peuuent pas dauantage se preualoir des Liturgies Grecques & Syriaque de S. Basile & de S. Clement, qui appellent (ainsi que nous auons [g] veu) les choses distribuees en l'Eucharistie, *antitypes*: c'est à dire (selon l'ancienne Liturgie Latine exposee par l'autheur [h] de l'œuure des Sacremens en S. Ambroise) *figures du corps & du sang du Seigneur*: car les Peres qui nient absolument (comme il a esté [i] prouué cy dessus) qu'*vne chose puisse estre figure de soy mesme*: ne pourroyent iamais (sans choquer leur propre maxime) admettre que ces Saincts par la *figure du corps*, entendissent *le corps mesme* qui doit estre representé par la figure: est aussi à remarquer, 1. que S. Basile auant le congé des Catechumenes, demande [k] que le pain & le calice soyent portez

g) *sus chap.* 4.

h) *lib.* 4. *c.* 5.

i) *sus chap.* 8.

k) *p.* 48.

ſur l'autel celeſte, & ſoyent agreables à Dieu comme *les dons d'Abel, les ſacrifices de Noé, les oblations d'Abraham, les ſacrez ſeruices de Moyſe & Aaron, les pacifiques de Samuel, & ceſte vraye latrie preſentee par les Apoſtres*, priere que le Canon Romain differe apres la conſecration; 2. qu'en la ſuitte ayant demãdé que les dons propoſez *ſoyent faits le*
l) p. 55. *corps & le ſang du Seigneur*, il ſupplie,[l] que *ſes pechez ne deſtournent point le S. Eſprit d'iceux* : car ſi dés lors ils ſont, (cõme Rome preſuppoſe) le corps & le ſang du Seigneur proprement, que ſçauroit-on conceuoir de plus extrauagant que de craindre que le S. Eſprit ne ſoit empeſché par les fautes d'vn homme de deſcendre ſur ce corps & ce ſang qu'il a luy meſme formez & ſur leſquels il fait continuellement repoſer la plenitude de ſes dons? 3. il ad-
m) p. 56. iouſte que [m] *receuant auec le pur teſmoignage de ſa conſcience, ceſte portion des ſanctifications de Dieu, il ſoit vni au ſaint corps & ſang de* ſon *Chriſt*, Rome qui maintient que ceſte *portion* eſt le *propre corps*

auquel il faut *estre vni*, peut elle sans absurdité confondre, la chose dont l'vnion est demandee, auec le moyen par lequel ceste vnion doit estre faite? voudroit elle dire que l'on est *ioint au corps de Iesus Christ par le corps de Iesus Christ?* & non plustost qu'autre chose est la sanctification qui vnit au corps, & autre le corps auquel on est vny par elle? y a t'il mesme de la raison à estimer que le corps du Seigneur qui est le parangon des sanctifications, puisse conuenablement porter le titre de *portion de sanctification?*

Nous aurions occasion de conclurre en gros, que l'Eglise Romaine trouue le sens des Liturgies qui portent les noms de S. Iacques, de S. Marc & de S. Chrysostome, contraire à sa doctrine, puis qu'elle condamne comme stercoranistes ceux qui reglent leur seruice par icelles; & tiennent que *la communion rompt le ieusne*, comme l'a tesmoigné la dispute du Cardinal Humbert auec Nicetas il y a pres de six cens ans. Mais voicy d'autres preuues plus par-

ticulieres. Car la Liturgie de S. Iacques place deuant la prononciation des paroles de l'Euangile par laquelle seule nos aduersaires croyent que la consecration se fait, la priere qui les suit au Canon Romain, & demande que Dieu
n) p. 7. 11. [n] *ayt agreables les dons proposez comme ceux d'Abel*, & qu'ils *soyent admis en son autel celeste* : 2. elle leur donne tant au commencement (auant l'exclusion des Catechumenes) qu'à la fin de l'of-
o) p. 9. & 17. fice, les titres de [o] *precieux*, *celestes*, *ineffables*, *immaculez glorieux*, *venerables*, *formidables*, *& diuins*, & destourne sur eux (dés deuant la consecration) les mesmes paroles par lesquelles on presume que Denys le pretendu Areopagite auoit inuoqué le Sacrement: monstrant par là qu'elle les appelle *precieux*, & *venerables*, à cause du changement de leur vsage, & pour la presence de la diuinité qui les sanctifie, sans qu'il se faille imaginer en eux la cessation de l'estre qu'ils auoyent auparauant:
p) p. 16. 3. elle dit que ces [p] oblations sur lesquelles elle a demandé la descente du

S. Esprit pour les consacrer, sont les mesmes qui *ont esté offertes sur l'autel*, à l'entree du seruice, ce qui ne seroit pas vray si en consequence de la Transsubstantiation que l'on se persuade interuenir, il n'en restoit ni matiere ni forme, mais seulement le corps & le sang du Seigneur estoyent presuppposez leur auoir succedé: 4. elle dit encore [q] que ce sont *fruicts de la terre*, & que celuy qui fait le seruice *rompt* [r] *le pain*, & que ce pain distribué à chacun est *la portion saincte de Christ*, paroles qui ne peuuent conuenir propremēt au corps de nostre Seigneur, qui est né de la Vierge & non de la terre; & qui ne peut estre suiet à rupture, ni donné par *portions*, cela estant autant impossible que ce qui est creu le propre corps de Christ, soit partie de ce mesme corps, qu'il est impossible, qu'vn tout soit partie de soy mesme.

q) p. 18.
r) p. 19. 20.

Quant à la Liturgie de S. Marc, 1. elle demande [s] comme les precedens que *les pains & calices proposez soyent portez sur l'autel celeste par la main des Anges*,

s) p. 32. & 35.

& qu'ils *soyent receus comme les dons d'Abel, le sacrifice d'Abraham, l'encens de Zacharie, & les aumosnes de Corneille*, tout cela auant la consecration : puis, apres auoir recité le texte de l'Euangile, & supplié que le Seigneur *enuoye son S. Esprit sur l'Eglise & sur les pains & calices offerts* par elle *pour les sanctifier & consacrer*, elle dit que l'officiant *rompt le pain*, & en fin apres la cõmunion lui faisant
(t) p. 40. [t] *rendre graces pour la perception des saints, immaculés, immortels & celestes mysteres*, par lesquels elle entẽd le pain & le vin, elle adjouste ces paroles tres-expresses, *nous te prions & requerons ô benin & bon Seigneur gratifie nous de la communion du sainct corps & du precieux sang de ton fils vnique en foy non confuse.* Si ces *mysteres* sont proprement *le corps de l'vnique* de Dieu, peut-on (sãs auoir l'esprit troublé) demander apres la communion d'iceux, *la communion de ce corps & de ce sang* que l'on les croid estre ? & si nous faisons cét honneur aux Eglises d'Egypte de iuger que leur Liturgie a eu pour escriuain vn homme de sens

rassis, faut-il pas de necessité auoüer, que (selon sa creance) autre chose est (à parler proprement) la *cõmunion des choses consacrees* en l'Eucharistie, & autre celle *du corps & du sang naturel de l'vnique de Dieu?*

En la Liturgie de S. Chrysostome, deuant l'exclusion des Catechumenes, celui qui fait le seruice supplie que son oblation [u] soit *receuë en l'autel celeste*, & apres que les Catechumenes ont esté congediez repete la mesme oraison, & comme dés l'entree, il prie [x] *pour les dons proposez, que la grace du S. Esprit habite en eux & en tout le peuple*: il en renouuelle par deux fois la requeste apres leur consecration & sans changement de style. Bref il demande à Dieu qu'il [y] *face le departement esgal des choses proposees en bien selon le besoin propre d'vn chacun* des communians, tesmoignage euident qu'il parle de choses qui se peuuent partager, & non du propre corps du Seigneur, qui n'est en aucune maniere partageable, & ne peut estre diuisé en portions soit ega-

u) p 64. p. 81.

x) p. 76. 79. 81.

y) p 83.

gales ſoit inegales, veu qu'il eſt (comme reconnoit, [z] le ſieur Eueſque de Marſeille Coeffeteau) *incapable de douleur, de fraction, & de violence au Sacrement.*

z) *diſc. 7. des merueilles de l'Euchar. p. 895.*

La Liturgie inſeree au 8. liure des Conſtitutions dites Apoſtoliques, & attribuees à S. Clement, confirme la meſme choſe, non ſeulement, en ce que l'autheur d'icelle quel qu'il ſoit, nomme (comme nous auõs veu) l'Euchariſtie conſacree *antitype du corps & du ſang du Seigneur*, mais auſſi en ce qu'il fait ſur icelle des prieres qui ne peuuent conuenir au propre corps de Chriſt: *nous* [a] *te prions* (dit-il) *ô Dieu qui n'as beſoin d'aucune choſe, que tu regardes benignement ſur ces dons propoſez deuant toy, & prennes plaiſir en iceux en l'honneur de ton Chriſt, & enuoye ton Eſprit ſur ce ſainct ſacrifice teſmoin des paßions du Seigneur Ieſus, afin qu'il declare ce pain corps de ton Chriſt & ce calice ſang de ton Chriſt:* & au chap. [b] ſuiuant, *Encore, voire encore prions Dieu par ſon Chriſt, pour le don preſenté au Seigneur Dieu, afin que le bon Dieu*

* *chap. 4.*

a) *cap. 12.*

b) *cap 13.*

Dieu le reçoiue par l'entremise de son Christ sur son autel celeste en odeur de bonne senteur: puis que ces oraisons prononcees apres le recit des paroles de l'Euangile que Rome tient estre seules consecratoires, presupposent (selon elle) sa Transsubstantiation, que peut (à son aduis) demander l'autheur de ceste Liturgie, sinon que *Dieu regarde benignement sur* le corps de son fils *proposé deuant luy*, qu'il *prenne plaisir au* corps de Christ *en l'honneur de Christ*, qu'il *enuoye son Esprit pour declarer* ce qui n'est plus pain, mais *corps de Christ, le corps de Christ*; & que le Seigneur *soit supplié par Christ pour* le corps de Christ, *afin qu'il reçoiue* le corps de Christ *par l'entremise de Christ?* Quel embarras de discours pour habiller ceux de l'antiquité à la mode Romaine? où sera l'esprit si souple, qu'il puisse se façonner à des presuppositions si estranges, & qui semblent autant de naufrages de la raison, & de renoncemens du sens commun? est il besoin de demander que *Dieu regarde benignement & prenne plaisir* au

corps de celuy qui est son amour ? ou qu'il *declare* que le corps de son fils est ce qu'il est, asçauoir corps de son fils? ou que le fils *prie* & *s'entremette* pour son corps enuers Dieu? ne faut-il point considerer comme choses diuerses voire opposees en quelque sorte le don qui est receu & la personne en l'honneur de laquelle le don est receu: l'entremetteur & l'offrande pour l'acceptation de laquelle l'entremise de l'entremetteur est necessaire ? mais ayant vne fois posé la Transsubstantiation, vous fermez de necessité la porte à ceste pensee, car encore que le corps de Christ consideré precisément, puisse estre opposé à la personne en laquelle il subsiste, il est neantmoins de la personne, & par *le don* receu en l'Eucharistie, Rome [c] n'entẽd pas le seul corps, ni le seul sang, mais ce corps & ce sang animez, & remplis de la Deïté, tellement que ce dont elle tient que Clement demande l'acceptation *par l'entremise de Iesus Christ* est Iesus Christ mesme tout entier, en sa diuinité, en

c) *Bellarm. de Euchar. lib.4.c.21. du Perron replique p. 957.958. Coeffet. disc. 5. des merueilles du Sacrement p.859.*

ſon corps, en ſon ame.

La Liturgie des Egyptiens modernes ou Cofies, eſt formelle contre la Tranſſubſtantiation, car le celebrant rendant graces pour la communion qu'il a receuë, addreſſe ces paroles à noſtre Seigneur, *tu m'as donné la magnificence de ton corps au pain & au vin*; auoüant que comme il a eſté fait participant du corps, il a receu en communiant du pain & du vin.

Il y auroit encore moyen d'adjouſter à meſme fin des remarques tirees des Liturgies ſuiuies par les Armeniẽs, Abiſſins, & Ruſſes ou Moſcouites, mais pource que ie ne les ay veuës que par extrait, & ne puis ſi aſſeurément reſpondre de ce qu'elles contiennent, ie m'en deporte d'autant plus aiſément, qu'il n'y a ſi foible eſprit qui ne ſoit capable de iuger que les formulaires de ces peuples, ne doiuent pas eſtre fort eſloignez des autres, & qu'il y a dequoy contenter les plus difficiles en leur monſtrant comme nous auons fait, que ni entre les Grecs, ni en la Pa-

lestine, ni en l'Egypte, ni en la Natolie, ni en aucune part de l'Occident, il ne se peut remarquer aucune forme de seruice qui enseigne la Transsubstantiation.

Ie ne dispute point si ces formes qui sont aujourd'huy en vsage sont pieces anciennes, au contraire ie presuppose qu'il s'y rencontre des nouueautez par douzaines & tres-faciles à obseruer, mais ie dis que plus elles ont souffert de changemens, & sont elongnees de leur premiere origine, & plus elles sont propres à persuader que durant les siecles passez l'opinion que Rome tient aujourd'hui, ou n'a point esté du tout, ou n'a eu aucun credit ; car si apres toutes les alterations que l'ignorance & la superstition ont introduites en tous les quartiers du monde, les traits de la verité sont demeurez si visibles dans les formulaires du seruice public, qu'il n'y a que les seuls aueugles capables de les confondre auec les opinions que leur interest leur fait defendre, combien plus doiuent-ils auoir

eſté reconnoiſſables au temps de la plus grande innocence, & plus incorruptible foy des premiers Chreſtiens?

On dira qu'en toutes ces Liturgies le celebrant demande expreſſément que *le pain ſoit fait le corps de Chriſt*, & *le calice ſon ſang*: qu'en celles de S. Iacques & de S.Baſile il dit que *le Roy des regnans, & le Seigneur des ſeigneurians Chriſt noſtre Dieu s'auance pour eſtre immolé, & donné en viande aux fideles.* Qu'en ceſte derniere & en celle de S.Chryſoſtome il proteſte qu'il *aſſiſte à la ſainte table pour conſacrer le ſaint & impollu corps, & le precieux ſang.* Que *Chriſt eſt celuy qui offre & qui eſt offert, qui reçoit & qui donne*, qu'il *donne de ſa puiſſante main, à celuy qui fait l'office, ſon corps impollu & ſon precieux ſang & par luy au peuple*, qu'en celle-cy particulierement il eſt dit que *l'agneau de Dieu eſt & n'eſt pas diuiſé, qu'il eſt mangé par tout, & n'eſt point conſumé*, que le Diacre allant à la communion reconoit qu'il *approche du Roy immortel*, & qu'il *reçoit le precieux*

d) p. 7. & 53.
e) p. 46. & 74.
f) p. 57. 83. 95.
g) p. 84.
h) p. 86.

& saint corps & sang de nostre Seigneur Iesus Christ : mais toutes ces façons de parler sont claires & sans difficulté, car le pain *est selon quelque maniere corps de Christ*, quand il est fait *Sacrement*, *image*, & *figure* du corps de Christ: *le Roy des Roys est immolé* en Sacrement, lors que le pain consacré est *rompu*, & qu'en la fraction d'iceluy qui est vne image de sa passion sa *mort est annonçee : le corps & le sang* sont dits *consacrez* quand le pain & le vin Sacremens du corps & du sang sont consacrez: Iesus Christ *offre à Dieu* son pere *& reçoit* de son Eglise l'offrande qui luy est presentee par son Eglise ; & d'autre part il *est offert* en Sacrement, entant que la memoire de sa passion est celebree : *& donne* le signe sacré de son corps, voire son corps mesme à l'ame fidele, qui *reçoit de sa puissante main* ce corps tant *en Sacrement* qu'*en la verité de la chose* ; *Il est diuisé* en son Sacrement, & *ne l'est pas* en soy, *il est mangé* en son image Sacramentellement,

& en ſoy meſme ſpirituellement, mais *n'eſt iamais conſumé* ; le Diacre approchant de cœur & de corps, peut dire qu'il *approche* par foy *du Roy immortel*, & de ſon Sacrement qui eſt ſon image & honoree de ſon nom tout enſemble, voire qu'il *reçoit le corps* par foy, & le Sacrement d'iceluy qui eſt ſon corps par ſimilitude, corporellement & ſpirituellement ; Meſme pour monſtrer que les Grecs en diſant que Chriſt *eſt immolé*, entendent que ſa paſſion eſt repreſentee és myſteres, & non qu'il ſoit *ſacrifié proprement & reellement*, la Liturgie dite de ſaint Chryſoſtome le iuſtifie clairement, lors que deuant la prononciation des paroles de noſtre Seigneur, elle preſcrit à celuy qui fait le ſeruice de percer d'vne lancette le pain par cinq fois, d'appliquer à chaque fois à ce pain les paroles du 53. d'Eſaye qui traittent de la Paſſion de noſtre Sauueur, & dire lors que le pain eſt rompu, *l'agneau de Dieu qui oſte le peché du*

monde est sacrifié. Car Rome mesme, qui tient que le pain n'est Transsubstantié qu'apres le recit du texte de l'Euangile, *cecy est mon corps*, ne sçauroit nier que tout cela ne soit prononcé sur vn pain qui demeure en sa substance de pain ; Bref par tout ce *pain* est appellé *sainct*, de mesme que le *calice*, *la table*, *la platine*, *l'esponge* sont appellez *saincts*, asçauoir entant qu'ils seruent à vn vsage sainct, & non pour signifier, qu'ils ayent perdu l'estre qu'ils auoyent auparauant.

CHAP. XXII.

QUE TRES-CONVENABLEMENT LE FORMULAIRE FRANÇOIS DE LA SAINCTE CENE DECLARE EXCLUS DE LA COMMUNION CEUX QUI MENENT VIE SCANDALEUSE.

IL y a (comme diſoit autresfois le Pape Gelaſe premier) *de la ſottiſe à vouloir refuter ce que l'on eſt conuaincu ne nier pas*; la honte de la commettre deuroit ſeruir de bride & de caueſſon aux teſtes plus hardies, mais la haine fait ſouuent paſſer par deſſus la honte, & jetter ceux qui s'abandonnent à ſa tyrannie au delà de toute raiſon : On blaſme * en noſtre Liturgie, ce qui s'eſt toujours prattiqué en l'Egliſe Chreſtienne, &

i) *Gelaſ. aduerſ. Eutych. l. 4.*

* *Nullité de Malaualeté p 338.*

que Rome ne peut accuser qu'en se formalizant contre toute l'antiquité, & biffant toutes les formes de son ordre. On trouue estrange qu'entre nous auant la communion, on *denonce* aux scandaleux *qu'ils ayent à s'abstenir de la saincte table*, & sur tout on se pique sur les termes de la denonciation qui leur est faite, *I'excommunie tous idolatres*, &c. mesme pour persuader que l'on ne se pique point sans sujet, on allegue ces raisons, Que *ceste excommunication n'est point suiuie d'absolutiõ, qu'elle comprend tous les assistans en qualité de* gens qui font sectes à part, pour rompre l'vnité de l'Eglise; *& que quand ceste consideration cesseroit plusieurs d'entr'eux demeureroyent excommuniez comme coulpables des vices qui sont là denombrez*. Tout cela monstre que l'esprit de calomnie loge souuent auec ceux qui vsent de ce reproche : car ils ne peuuent nier que leurs parties, ne soyent d'autant plus retenus au fait des censures, qu'ils croyent auoir de raison d'improuuer la coustume de ietter à toutes occa-

ſions des monitoires, & fulminer en ſuitte l'excommunication; Ils ne peuuent non plus nier que leur Egliſe ne face des diſtinctions d'excommunication, appellant *Majeure* celle qui retranche entierement du corps de l'Egliſe; & *mineure*, celle qui priue le pecheur de la participation des Sacremens, de laquelle le formulaire de la Cene parle proprement: meſme qu'il n'y ait de la difference entre l'excommunication qu'elle appelle *ab homine*, qui eſt pour l'ordinaire prononcee cõtre des ſuiets determinez, ſinguliers, reconus, conuaincus de crime & ſuffiſamment admoneſtez, & celle qu'elle dit eſtre, *à iure*, qui eſt le plus ſouuent vne denonciation generale de la peine que meritent & encourent ceux qui pechent, ſoit que le denonceant les conoiſſe vn par vn, ſoit qu'ils lui demeurent inconus. Ces remarques preſupposees ie dis, que perſonne ne peut auec iuſtice trouuer eſtrange que l'on declare publiquement indignes de la participation des myſteres de Dieu,

les pecheurs que le S. Esprit en sa parole, met au rang de ceux qui sont *liurez en esprit reprouué*, & qu'il exclud de la communion des fideles, & de *l'heritage du royaume de Dieu*; condamner l'obseruation de son ordonnance est se rendre aduocat des criminels, & complice de leurs crimes: c'est mesme entreprendre de faire le procez à Rome, car permet elle à personne d'admettre à l'autel les idolatres, heretiques, & telles autres pestes de la societé Chrestienne? fulmine-elle pas tous les ans ses Bulles appellees à cause du iour, *in Cœna Domini*, ou *procez generaux* contre ceux qu'elle estime plus criminels? & si elle ne les peut souffrir, où est le front de ceux qui ozent ouurir la bouche pour blasmer *l'excommunication* (ou plustost puis que la Liturgie qui est accusee s'explique ainsi) la *denonciation* generale qui est faite à telles personnes de l'indignité qui les elongne des choses sainctes? Dire que ceste denonciation comprend tous ceux qui doiuent se presenter à la commu-

5) Rom. 1. 18. &c. 1. Cor. 5. 9. 10 6. 9. &c.

nion, *comme gens qui sont sectes à part & se sont separez de l'Eglise*, c'est mettre en fait ce qui doit estre prouué, & monstrer que l'on est plus propre à accuser les innocens, qu'à conuaincre les coulpables, & que l'on a plus d'inclination à prendre party auec *les mesdisans* qui *n'heriteront point le royaume de Dieu*, qu'à reconoistre ses propres fautes. Dire encore que laissant à part le reproche general du schisme, la pluspart de ceux qui doiuent communier sont coulpables des vices pour lesquels on leur declare qu'ils ayent à s'abstenir de la table de Dieu, c'est derechef descouurir vne temerité cruelle & vne honteuse ignorance; Car *qui es tu ô hõme que tu iuges du seruiteur d'autruy* qui *tombe ou se tient debout à son Seigneur?* & qui ne sçait que ceux desquels la mauuaise vie est reconüe demeurent parmy nous iustement priuez de la communion, iusques à ce qu'ils ayent demonstré leur repentance par le changement de leurs mœurs? Dire en fin que *la preparation que le Ministre moyenne*,

5. 11.
l) 1. Cor. 6. 10.
Rom. 14. 4.

est d'excommunier auant que communier, c'est calomnier hardiment & sans synderese, car le Ministre non plus que Rome qui passe (malgré qu'elle en ait) pour bons ceux qu'elle ignore estre meschans, ne donne point la cõmunion à ceux qu'il sçait estre conuaincus de fautes capables de les exclurre, & reconus à cause d'icelles indignes de la table mystique. Mais dira l'aduersaire, *ceux qui se trouuent compris dans la denonciation de s'abstenir des mysteres n'y deuroyent pas estre admis sans absolution*, & là dessus allegue * l'authorité de S. Paul, & le tesmoignage de Tertulian; ne considerant pas que les nostres qu'il accuse sans reconoistre, pratiquent religieusement ce que S. Paul ordonne, & que l'antiquité a obserué, reconciliant solennellement ceux qui pour auoir commis des fautes conuës de plusieurs tesmoins & grandement scandaleuses, ont esté interdits des Sacremens par suspension publique, & que Rome ne peut quelque soin qu'elle puisse prendre, euiter, qu'elle ne

* 2. Cor. 2. 6. Tertull. de pœnit.

m) Concil. 3. Carth. c. 32.

face ce que les Miniſtres font, receuant comme eux à la communion ſans abſolution prealable, les perſonnes qu'elle ne ſçait pas auoir encouru l'excõmunication : combien s'en rencontre t'il tous les ans dans l'enceinte meſme de la ville aux ſept montagnes & dans la cour meſme de ſon ſouuerain Pontife, qui ſe trouuent foudroyez par les *procez generaux* du Ieudy abſolu, & neantmoins reçoiuent le iour de Paſques immediatement ſubſequent, la communion de laquelle ces procez les auoyẽt exclus, ſans qu'aucun d'eux ayt confeſſé ſes crimes, ou qu'aucun du Clergé ſe ſoit opposé à leur admiſſion, ou que le Pape qui s'eſt reſerué le pouuoir de leuer ſa cenſure les ayt abſous? Que nos accuſateurs tempeſtent contre la conduitte de leur Egliſe, auant que de taxer la noſtre, & nous permettent de leur fermer la bouche par ce trait d'Optat, [n] *pourquoy nous tire t'on en enuie puis que les faits* que l'on reprend *sont d'autres* que de nous? n) Optat.l.1.

Ie pourrois me contenter de con-

uaincre la calomnie, & retorquer ſes attaques contre elle meſme ; mais ie veux par charité guerir l'ignorance de ceux qui la croyẽt. Si donc quelqu'vn deſire ſçauoir pourquoy outre la ſuſpenſion publique, & celle qui ſe fait dans le Conſiſtoire, hors de la conoiſſance du peuple à l'eſgard des pecheurs qui ſont reconus, on vſe encore entre nous d'vne declaration generale, qui à l'heure meſme de la communion, en defend l'accez à tous les ſcandaleux : Ie reſpons que c'eſt afin que ceux qui ne peuuent eſtre repris par l'Egliſe qui n'a pas la faculté de lire dans leurs cœurs, eſtans repouſſez par leur propre conſcience, & eſpouuantez par la denonciation du iugement de Dieu, reſſentent comme ils doiuent leur indignité & s'abſtiennẽt de profaner par vne ſacrilege audace les choſes ſacrees.

Or afin que perſonne n'eſtime que ceſte procedure ſoit nouuelle ou de noſtre inuention, ie le prie de conſiderer qu'elle a eſté en vſage en l'Egliſe

de

de tous les siecles passez depuis les Apostres, & que si les soüillez sous la Loy ont esté iustement declarez indignes de [o] demeurer dans le camp, & [p] *d'approcher des choses sainctes*, & de faire la Pasque au premier mois auec les Israëlites, il a esté encore plus necessaire aux Chrestiens, de separer les impurs, & *repurger* [q] *toute soüillure de corps & d'esprit* pour celebrer [r] *en sincerité & verité* la Pasque du nouueau Testament : aussi Iustin Martyr [s] remarque expressément, que *de cét aliment que l'on appelle* en l'Eglise *Eucharistie, il n'est permis d'estre participant à aucun autre, qu'à celuy qui croïd que les choses enseignees* par elle *sont veritables, & qui a esté laué du lauement qui est pour la remission des pechez & regeneration, & qui vit comme Christ à enseigné.* Voila pourquoy encore que l'Eglise fist sentir la seuerité de sa discipline à tous ceux qui tomboyent en fautes, lesquels estoyent selon l'atrocité de leurs crimes, & nonobstant les protestations de leur repentance bannis de sa communion ; ou pour toute

o) *Deut.* 23. 10.
p) *Leuit.* 22. 3. *Nomb.* 9. 6.
q) 2. *Cor.* 7. 1
r) 1. *Cor.* 5. 8.
s) *Apol.* 2.

leur vie, comme durant les deux premiers siecles, ou iusques à l'article de la mort en quelques cas, ou pendant quelques annees d'espreuue comme il a esté obserué depuis, elle ne laissoit pas en la celebration des Sacremens, apres auoir fait sortir les Catechumenes, energumenes, & penitens, & accomply la consecration du pain & du calice, de faire crier à haute voix par le Diacre, à ceux qui restoyent, *les choses sainctes sont pour les saincts*, comme si elle eust dit à ceux-cy qui estoyent censez fideles & saincts, *S'il y a entre vous quelque criminel caché, & inconu aux hommes, s'il y a quelque ame lepreuse, & soüillee par la conscience de ses iniquitez, qu'elle se souuienne que les Sacremens de Christ, ne sont point pour elle, que les meschans en sont exclus de droit, & qu'ils n'en peuuent approcher qu'à leur condamnation*; de fait si entre les Iuifs se preparans à la Pasque, [t] le pere de famille apres auoir bruslé le leuain qu'il a trouué dans sa maison, estime de son deuoir de s'escrier, *Toute chose leuee qui a esté en ma puissance, que*

t) *Rituale Francof. editum. A. D. 1546.*

i'ay veuë & que ie n'ay point veuë, que i'ay cachee & que ie n'ay point cachee, que i'ay consumee & que ie n'ay point consumee, soit exterminee, & soit comme la poudre de la terre; combien plus sont obligez les conducteurs de la maison de Dieu, à [u]*rejetter le vieil leuain de mauuaistié, de* u) 1. Cor. 5. 8
malice, & protester contre ceux qui le portent en cachette, dans le Sanctuaire ? Ceste protestation es mesmes termes que nous auons representé, se lit és Liturgies qui portent les noms de S. Pierre, S. Iacques & S. Marc, és Constitutions pretenduës Apostoliques, en la Liturgie Grecque & Syriaque de S. Basile, en celle de S. Chrysostome, en la Catechese 5. Mystagogique de S. Cyrille, en la 8. Homilie de S. Chrysostome sur la 2. aux Corinthiens, & en la troisiesme sur l'Epistre aux Ephesiens, en S. Cyrille d'Alexandrie liure 12. chap. 50. sur S. Iean, en l'Homilie escrite par Anastase le Sinaïte *de Sacra Synaxi*, és notes de Maximus sur le 3. chap. de la Hierarchie Ecclesiastique attribuee à S. Denys, & en la conferen-

ce que le meſme Maximus eut auec les Princes en la chambre du Conſeil, & és expoſitions que Germain Patriarche de Conſtantinople, & Nicolas Cabaſilas ont donnees de la Liturgie de leur temps. Celle des Æthiopiens preſcrit au Diacre ce cry, *Que ceux qui ne veulent point communier ſe retirent*, & celle des Armeniens cét autre, *Que ceux qui ne ſont point dignes de participer à ceſte oblation de Dieu ſortent dehors deuant les portes de l'Egliſe & prient là. Vous vous*

x) de Sacra Synaxi.

eſtes (dit Anaſtaſe [x] le Sinaïte) *mutuellement embraſſez auec vn baiſer de paix, Mais veu que ie ſuis homme qui ignore vos penſees, ie me deporte du iugement d'icelles car perſonne ne ſçait qui eſt digne ou indigne de la perception de ces myſteres: Pour cela meſme ie crie, que vous preniez garde à vous, & conſideriez deuant qui vous aßiſtez. Le Sacerdot adjouſte apres*, Les choſes ſainctes aux ſaincts, *or que dit il*, voyez tres-chers comment vous vous acheminez à la communion des diuins myſteres, de peur que quelcun de vous eſſayant de communier, n'oye, *ne me*

touche point, *depars toy de moy toy qui* retiens les injures, & *fais iniquité*; recule toy loin, toy qui ne daignes pardonner à ton frere, & lors *venant offre ton present*, & tu seras fait digne de la communion, iette arriere de toy toutes les soüilleures de malice, & lors approche, & reçois [y] ce *charbon là* qui est nettoyant. *Di luy*, Ie cognois Seigneur que ie suis detteur de beaucoup de meschãcetez & dettes; mais à cause de ton mandement, j'ay pardonné à mes freres, afin aussi Seigneur que j'obtienne pardon de toy. *Tant de choses & telles presente le Sacerdot à nostre esprit, par ceste sienne tres breue proclamation*, aussi certes l'Eglise d'Orient tesmoignoit en recognoistre l'importance, lors qu'elle y attachoit en toutes ses Liturgies, ceste responce du peuple criant, *vn seul est sainct, vn seul est Seigneur* asçauoir *Iesus Christ en la gloire de Dieu le Pere*; car par ceste confession si religieuse, & si pleine d'humilité les fideles auoüoyent, qu'au Seigneur seul [z] *appartient la iustice*, qu'à l'homme de

y) *il fait allusion aux paroles d'Esaye 6. 9. & par le charbon nettoyãt entend nostre Seigneur*

z) *Dan. 9. 7.*

sa nature est la *confusion de face*, & que les plus saincts des fideles ne le sont que par participation de la grace de celuy qui est [a] *nostre sanctification* comme le portent apres le texte de S. Paul, les mesmes Liturgies: & ie ne puis que ie ne m'estonne, que ces recognoissances ayent esté retranchees du seruice Latin, aussi bien que les formules employees par l'ancienne Eglise au congé des Catechumenes [b] & autres qui ne pouuoyent assister à la communion; mais le principal est que dans les monumens des premiers siecles nous en reste memoire, & que quand sainct Chrysostome seul nous demeureroit pour garant, tant de ce qui se faisoit en son temps, que de ce que nous auõs creu deuoir faire à son imitation en nos iours, nous n'aurions nulle occasion de craindre ni les dentees de la calomnie, ni les risees de ceux qui auec vne ignorance aussi hardie qu'inexcusable se moquent de ce qu'ils n'entendent pas. Ie fermeray donc mon discours par les paroles de ce Sainct, en

a) 1. Cor. 1. 30.

b) Concil. Agath. c. 60. Epaon c. 29. 3. Turon. c. 19. 4. Carthag. c. 84 Valent. c. 1. Ilerd. c. 4. Isid. etym. l. 6. c. 19. Remig. de celeb. Missæ. Cassand. Liturg. c. 17. 18.

son Homilie 17. sur l'Epistre aux Hebreux, où apres auoir taxé la coustume de ceux qui se contentans de receuoir la cõmuniõ vne fois l'annee s'abandõnoyent le reste du temps à vne vie profane. *Ie dis ces choses* (dit-il) *non en vous interdisant l'accez vnique & anniuersaire des choses sainctes, mais desirant en toutes sortes que vous en approchiez. Pour ceste cause aussi le Diacre s'escrie appellant alors les Saincts, & par ceste voix obseruant ce qui est à reprendre en tous; car comme en vne bergerie où plusieurs brebis sont saines, mais d'autres sont pleines de gale, & il est necessaire de les sequestrer des saines; ainsi en l'Eglise puis que des brebis sont saines, les autres malades, par ceste voix le Sacerdot sequestre celles cy arriere de celles là, tournoyant par tout auec ce cri tres redoutable, appellant & tirant les saincts; Car veu qu'il n'est pas permis à celuy qui est homme, de sçauoir ce qui regarde son prochain, car dit l'Escriture*, qui des hommes cognoit les choses qui sont de l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en luy? *apres auoir accompli tout le sacrifi-*

ce, il iette sa voix, afin que personne ne vienne à la fontaine spirituelle inconsiderément, & à la volee. Aussi en vne bergerie (car rien n'empesche d'vser derechef d'vn mesme exemple) nous reserrons les brebis malades, & les detenons en tenebres, & leur distribuons vne autre pasture, ne leur permettant pas de prendre l'air pur, ni la pasture sincere, ni de la fontaine qui est dehors; Icy aussi ceste voix tient la place de quelque lien. Tu n'as point à dire, Ie ne le sçauois pas, I'ignorois que le danger suit cét affaire. *Aussi principalement S. Paul à attesté cela mesme. Mais tu diras*, Ie ne l'ay pas leu. *Cela n'est pas vne defense mais vne accusation; tu entres chaque iour en l'Eglise & tu ignores encores cela? Mais d'abondant de peur que tu n'ayes à alleguer ce pretexte; pour ce sujet le Sacerdot se tenant leué, à haute voix, d'vn cry effroyable comme quelque heraut, la main leuee en haut, debout, estant à la veuë de tous, & s'escriãt hautement, en ce silence venerable, appelle les vns & exclud les autres, ne faisant pas ceci de la main, mais de la langue plus ouuertement que de la main. Car ceste voix donnant*

nant en noſtre ouye, comme ſi c'eſtoit vne main pouſſe & chaſſe les vns & introduit & preſente les autres. Di moy maintenant ie te prie, és combats Olympiques, le heraut ne ſe leue t'il point, criant fort, & haut, diſant, n'y a t'il perſonne qui accuſe cettuy-cy ? n'eſt-il point ſerf ? n'eſt-il point larron ? n'eſt-il point de meſchantes mœurs ? *toutesfois ces combats-là ne ſont point de l'ame ni des mœurs, mais volontaires & du corps. Si donc là où l'exercice eſt des corps, l'on fait beaucoup d'enqueſte du deſſein, combien plus icy où l'ame ſouſtient tout le combat ? voila pourquoy auſſi noſtre heraut ſe leue, non empoignant la teſte d'vn chacun & le tirant en auant ; mais empoignant la teſte interieure de tous enſemble. Il ne leur ſuſcite point d'autres accuſateurs mais eux meſmes à eux meſmes. Car il ne dit pas*, y a t'il quelqu'vn qui accuſe ceſtuy-cy ? *mais quoy ?* y a t'il quelqu'vn qui s'accuſe ſoy meſme ? *Car quand il dit*, Les choſes ſainctes ſont pour les ſaincts, *il dit cecy meſmes*, Si quelqu'vn n'eſt point ſaint qu'il n'approche point ; *il ne dit pas ſimplement*

pur de pechez, *mais* ſainct, *car la deliurance des pechez ſeulement ne fait pas le ſaint, mais auſsi la preſence de l'eſprit, & l'opulence des bonnes œuures.* Ie ne veux pas ſeulement (*dit-il*) que vous ſoyez tirez du bourbier, mais que vous ſoyés blãcs & beaux. *Car ſi le Roy Babylonien, choiſiſſant de la captiuité, choiſiſſoit les ieunes gens beaux de face & agreables de regard; combien plus faut il que les aſsiſtans à la table royale ſoyent beaux de la face de l'ame? ayant le paremẽt d'or, la robe pure, la chauſſure royale, la face de l'ame bien formee, qu'ils l'enuironnent de parement d'or, de la ceinture de verité? Qu'vn tel approche & touche les calices royaux. Mais ſi quelqu'vn enueloppé de haillons, & ſalli d'ordures vouloit ſe fourrer à la table royale, voy cõbien grandes choſes il ſouffrira, 40. iours ne ſuffiſans pas à lauer les defauts arriuez en tout le temps de la vie; car ſi la gehenne ne ſuffit pas quoy qu'elle ſoit eternelle, (car pour cela auſsi eſt elle eternelle) combien plus ce temps court? car nous n'auõs point demonſtré de repentance forte mais foible; Il faut principalement que les Chambellans aſsiſtent de-*

*uant le Roy, ie dis les Chambellans, blancs de pensee, n'ayãs ni ordure ni ride, hauts d'entendemẽt, ayans l'œil de l'ame doux & clair-voyant, se tournant aysément, & donnãt de l'estonnement; mais non sommeilleux, ni renuersé; plein de beaucoup de liberté, loin toutesfois d'effronterie & d'impudence, esueillé, sain, non fort triste, non abbatu, non chassieux, non pleureux, * nous auons pouuoir de nous former cét œil & le faire clair-voyãt & beau. Car quand nous ne le tiẽdrons point à la fumee ni à la cendre (car telles choses sont toutes les affaires humaines) mais au vent subtil, à l'air leger, aux choses eloignees de la terre & hautes, pleines de beaucoup de tranquillité & de pureté, & de beaucoup de plaisir; nous le remettrons aussi tost, & le fortifierons se gorgeant des delices d'vn si grand spectacle. As tu veu le desir d'auoir, & des grandes richesses? ne porte point là ton œil, c'est du bourbier, c'est de la fumee, vne mauuaise vapeur, des tenebres, beaucoup d'angoisses, & vne suffocation de soucis. As tu veu vn homme s'exerçeant à iustice, se contentant de ce qui est à luy, & ayant vn grand champ de relasche, n'ayant*

* Nous auons ce pouuoir par la grace diuine qui produit en nous auec efficace le vouloir & le parfaire selon le bon plaisir de celuy qui la donne.

point l'esprit distrait, ni en soucy pour les choses d'icy; Dresse le là, & le dresse en haut, & tu le feras beaucoup plus beau, & plus esclatant, ne le repaissant point de fleurs de la terre, mais de sobrieté, de verité, d'equité & de toutes les autres. Car rien ne trouble tant l'œil que la mauuaise consciẽce: Mon œil est troublé de cholere *dit le Prophete,*[c] *rien ne l'obscurcit ainsi, deliure le de ce dommage, & tu le feras perçant, & fort, tousiours nourry de bonnes esperances.* Dieu donne cét œil à ceux qui ignorẽt sa verité, & l'affermisse en l'abondance de sa grace à ceux qui l'ont desia reconuë, afin que tous interests mis bas, toute affection de partis amortie, toute crainte du monde vaincuë, tous les Chrestiens *se rencontrans en l'vnité de la foy*, & estraints par les liens spirituels d'vne mesme charité, d'vn mesme cœur, par tout celebrent l'Eucharistie que son Fils a instituee, selon son ordonnance & à la grande gloire de son sainct Nom. Amen.

c) Psal. 6. 8.

FIN.

IN ROMA

L'IMPRIMEVR Au Lecteur.

CEt escrit ayant esté composé sur la fin de l'annee 1635. vous estes supplié d'y auoir esgard en la lecture des lieux où il y a quelque remarque de temps. Et pource qu'à la fin de la coppie i'ay trouué deux arguments escrits de la main de l'Autheur, qui peuuent aussi seruir à la declaration du sentiment des saincts Peres, ie vous en ay bien voulu faire part.

LA chair de Christ entenduë proprement est la robbe nuptiale, Matth. 22. Car comme dit S. Leon

Epist. 23. *La chair de Christ est le voile du verbe, duquel quiconque confesse Christ est entierement vestu, mais celuy qui en a honte, & le rejette comme indigne n'aura d'iceluy aucun ornement, & combien qu'il se fourre en la feste royale, & s'immisce comme importun aux viandes sacrées, il ne pourra toutesfois meschant banqueteur qu'il est tromper la discretion du Roy : mais comme le Seigneur luy mesme a protesté il sera enleué pieds & mains liees, &c.*

Or le Sacrement de l'Autel, l'Autel, ce qui est pris de l'Autel n'est pas la robe nuptiale, car comme dit sainct Augustin au Sermon 14. publié par le sieur Sirmond, *Ie ne puis entendre que le Baptesme soit la robe nuptiale, c'est à dire le Sacrement mesme, laquelle robe ie vois és bons & meschans : peut estre que c'est l'Autel, ou ce qui est pris de l'Autel, nous voyons que plusieurs en mangent, & mangent & boiuent le iugement pour eux mesmes. Qu'est ce donc?* & au Sermon du miracle des cinq pains cité par Beda 1. Cor 13. *Qu'est-ce que la robe nuptiale? cerchons la és Sainctes lettres;*

qu'est-ce que la robe nuptiale? Sans doute c'est quelque chose que les mauuais & bons n'ont point commun: trouuons cela, & nous trouuons que la robe nuptiale est entre les dons de Dieu, &c. le Baptesme est don de Dieu, les bons & mauuais l'ont, les bons & mauuais reçoiuent ensemble les Sacremens de l'Autel.

Donc le Sacrement de l'Autel, l'Autel, ce qui est pris de l'Autel, n'est pas la chair de Christ entenduë proprement.

La chair de Christ entenduë proprement n'est pas consumee en la Communion.

Ce qui est pris indignement en la celebration des mysteres est consumé en la Communion. Car comme dit sainct Augustin au Sermon 83. de diuersis, *Qu'est-ce que prendre indignement? prendre en se mocquant, prendre contemptiblement; que cela ne te semble pas vil, parce que tu le vois, ce que tu vois passe, mais ce qui est signifié d'inuisible ne passe point, ains demeure. Voicy il est pris, il est mangé, il est consumé, l'Eglise de Christ*

eſt elle conſumee? les membres de Chriſt ſe conſument ils? ja n'aduienne.

Donc ce qui eſt pris indignement en la celebration des myſteres n'eſt pas la chair de Chriſt entenduë proprement.

FIN.

TABLE DES Textes de l'Escriture citez en ce Liure.

Genese 4. 4. page 454.
14. 18. Ibid.
17. 10. p. 14.
22. 13. p. 454.
40. 12. 18. } p. 14.
41. 26. 27. } p. 13. 14.
Exod. 12. 11. p. 14.
Leuit. 22. 3. p. 481.
Nomb. 9. 6. Ibid.
Deuter. 23. 10. Ibid.
1. Sam. 8. 7. p. 233.
Psalm. 45. 8. p. 456.
Esaj. 43. 23. p. 235.

Ierem. 7.22. Ibid.
Ezech. 20. 25. Ibid.
Dan. 9. 24. p. 456.
7. p. 483.
Osee. 6. 6. p. 233.
Matth. 10. 20. 24. 34. p. 233.
12. 44. Ibid.
13. 37. p. 15.
19. 8. p. 8.
22. 11. p. 493.
26. 26. p. 10.
29. p. 10. 12.
Marc. 14. 22. p. 10. 12.
25. p. 12.
Luc. 22. 19. p. 10.
Iean. 3. 34. p. 456.
5. 31. p. 233.
8. 14. p. 234.
Act. 3. 21. p. 455.
Rom. 1. 18. p. 476.
6. 5. p. 324.
8. 11. p. 326.
14. 4. p. 477.
1. Cor. 1. 30. p. 484.
5. 8. p. 481.
9. 10. p. 476.
11. p. 477.

	6. 9. p. 476.
	10. p. 477.
	10. 4. p. 15.
	16. p. 11.
	11. 23. p. 10.
	26. p. 11.
	27. p. 11. 321.
	28. p. 11. 54.
	15. 50. p. 234.
2. Cor.	5. 16. p. 234.
	7. 1. p. 481.
Galat.	3. 5. 30. } p. 324.
	4. 21. p. 15.
Ephes.	3. 6. p. 214.
	17. 30. } p. 320.
	5. 27. p. 324.
	30. p. 214.
	6. 12. p. 234.
Phil.	3. 21. p. 326.
Coloss.	2. 9. p. 456.
1. Tim.	4. 1. p. 313.
2. Pet.	1. 4. p. 320.
Apoc.	1. 20. p. 15.
	17. 9. p. 15.
	19. 8. Ibid.

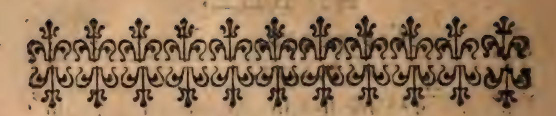

LISTE DES Auteurs, Grecs & Latins anciens & modernes.

A.

ADo Archeuesque de Vienne l'an 860. page. 404. 24.
Aimoin moine de S. Germain des pres enuiron l'an 1013. p 404
Alcuin Abbé de S. Martin de Tours decedé le 19. May 804. p. 308
Alexandre de Hales Cordelier Anglois decedé le 21. Aoust 1245. p 439
Alger Scholastique de Liege & en fin moine de Clugny enuiron l'an 1130. p. 58. 212. 66.
Alphonse Salmeron Iesuite enuiron l'an 1560. p. 204. 16. 333. 49
Alchelme moine Benedictin. p. 403

Amalarius Archidiacre de Treves l'an 830. p. 43.62.71.94.96.494
Ambroise Archeuesque de Milan decedé le 4. Auril veille de Pasque l'an 397. p. 66. 92.94.106.7 29.34 35.46.62.64.73.89. 210.23.25.26.27.36.57.63.91.99
Ambroise Catharin Archeuesque de Conza l'an 1555. p 333.339.44
Ammonius Alexandrin qui a vescu apres l'an 450. p.295
Anastase moine du mont Sina enuiron l'an 635. p.260.355.66.481.82
vn autre Anastase Sinaïte posterieur à l'an 1000. p.271
André du Chesne decedé en 1640. en Iuin p.417
Angelus de Clauasio Cordelier enuiron l'an 1480. p.212
Annales de Charlemagne, Louys le Debonnaire. Fulde. } p. 426
Antoine Posseuin Iesuite l'an 1600. p.194. 418 21.31.
Arias Montanus de l'ordre de S. Iacques enuiron l'an 1560. p.212
Arnaud de Chartres Abbé de Bonneual l'an 1160. p.140.50
Arnobe l'Africain qui a escrit enuiron l'an 302. p.262
Arnobe le jeune qui a escrit enuiron l'an

460. p.39.137.71.242
Asterius Archeuesque d'Amasie au Ponte Helenien l'an 400. p.161
Astesanus qui a vescu enuiron l'an 1330. p. 212
Athanase Archeuesque d'Alexandrie decedé le 2.May 371. p.35.115.241.55.56.62. 89.98.456
Athenagoras qui a escrit entre l'an 165. & 70. p.118.255
Augustin Euesque d'Hippone en Numidie d'Afrique decedé le 28 Aoust 430. p.5.7. 17.20.23.24 26.27.38.39.62.76.92.94. 95.101.2.4.7.11.16.32.36.47.48.57. 59.63.72.80.86.90.209.23.35.46.58. 65.66 73.74.75.79.81.82.83.84.85.86. 92.96.303.4.5.14.88.413.94.95.
l'Auteur des liures *des Sacremens* en S. Ambroise. p.18.42.57.62.64.67.75.95.97. 100.11.65.71.74
l'Auteur du Dialogue escrit contre les Marcionites entre les œuures d'Origene. p.90. 260
l'Auteur du Sermon *de Cataclysmô* en sainct Augustin. p.109
l'Auteur des responces aux questions des Grecs en Iustin Martyr. p.261
l'Auteur de *l'exposition de la foy* attribuee à Iustin Martyr. p.306
l'Auteur de la dispute contre Arius en sainct

Athanase. p.269
l'Auteur des questions à Antiochus en sainct Athanase. p.269
l'Auteur du traitté *des celebres opinions de l'ame.* p.280
l'Auteur de la vie d'Estienne Abbé du mont d'Auxence. p.392
l'Auteur de la vie de S. Basile sous le nom d'Amphilochius. p.434
l'Auteur de la vie de S.Chrysostome. p.161. 67
le Moine de S. Cibar d'Angoulesme qui a escrit la vie de Charlemagne. p.404
l'Auteur de la vie de Louys le Debonnaire. p.426
l'Auteur du liure *des offices* attribué à Alcuin. p.112.416
l'Auteur du liure Ms. *du Sacrement de l'Autel.* p.428
l'Auteur du liure intitulé *Stella Clericorum.* p.447
l'Auteur de l'Epistre aux Chartreux du Mont Dieu en S.Bernard. p.150
Aristote. p.18

B

BAptiste Platine decedé l'an 1481. p.441. 43
Barthelemy de Bresse enuiron l'an 1240.

p.442
Basile Archeuesque de Cesaree en Cappadoce decedé le 1. Ianuier 378. p.8.29.35. 83.132.35.61.235 63 73.300.3.16.67.77. 87.457.81
Basile Archeuesque de Seleucie en Isaurie l'an 451. p.267
Beda Prestre Anglois decedé le Ieudy 26. May 735. p.43.62.71.94.96.494
Benedict Iustinian Iesuite l'an 1590. p.333. 43
Benedict Perery Iesuite l'an 1590, p.245
Berenger Card. de Tusculo decedé l'an 1321. p.440
Bernard Abbé de Clairuaux decedé le 20. Aoust 1153. p 127.139
Bernard Prestre de Compostelle l'an 1260. p.212
Bertram Abbé d'Orbais enuiron l'an 860. p.427
Boetius Seuerinus tué l'an 527. par Thierry Roy des Ostergots. p.172.91.300.306
Bonauenture de Bagnarea Cardinal de l'ordre des Cordeliers decedé le Dimanche 15. Iuillet 1274. & Canonizé le 18. Auril 1482. p.81.212.66.333.439

C.

C.

CÆſar Baronius Card. de l'ordre des Preſtres de l'Oratoire decedé le 30. Iuin 1607. p.437
Cæſarius moine Grec poſterieur à l'an 700. p. 360
Canons dits des Apoſtres. p.52
Canon de la Meſſe. p.63.109.449
Caſſiodore Senateur de Rome decedé apres l'an 550. p.41
Catechiſme du Concile de Trente. p.333
Charlemagne decedé le 18. Ianuier 814. p.96.404.5.&c.
Chriſtophle de Cheffontaines Archeueſque de Ceſaree enuiron l'an 1580. p.34.44
Claude Guillaud Chanoine d'Auſtun enuiron l'an 1550. p.112.333
Claude de Xaintes Eueſque d'Eureux decedé l'an 1590. p.205.333.43
Claudian Preſtre de Vienne enuiron l'an 470. p.275.86.93.306
Clement Preſtre d'Alexandrie decedé enuiron l'an 200. p.32.33.85.144.69.70
Conciles aſſemblez à Agde l'an 506. p.486
Ancyre de Galatie
l'an 314. p. 44
l'an 358. p. 210.
Auxerre l'an 590. p.46

Braga de Gallice l'an 675. p.46.93
Carthage d'Afrique l'an 399. p. 45. 478
Constantinople l'an 691. p.51
l'an 754.p.325.378
Cressy l'an 848. p.422
Florence l'an 1431. p.445
Francfort sur le Mein l'an 794. p. 403. &c.
Laodicee de Phrygie l'an 362. ou enuiron. p.45
Lerida d'Espagne l'an 524. p.486
Mascon l'an 585. p.53.
Neocesaree de Ponte l'an 314. p.45
Nicee de Bithynie l'an 325. p.45
l'an 787.p.168.209 41
70.93.370
83.&c.97
Nion l'an 517. p.486
Orleans l'an 541. p.46
Paris l'an 825. p.405
Rome dans le Palais de Latran l'an 649. p.370
Seuille l'an 619. p.389
Tolede l'an 633. p.46
693. p.49
Tours l'an 813. p.486
Trente l'an 1552. p.154.211.332. 444
Valence d'Espagne l'an 524. p.486

Constantin Pogonat decedé l'an 686. p.167
Constitutions mal attribuees à S.Clement & forgees entre l'an 200.& 260. p.73.83. 105.367.457.64.81
Corneille Iansen Euesque de Gand decedé le 11.Auril 1576. p.334
Cyprian Archeuesque de Carthage martyrizé le 14. de Septembre 258. p. 8. 17. 33.74.93.98.104.5.43.173.
Cyrille Archeuesque de Ierusalem decedé le 18.Mars 386. p.17. 23. 62. 68. 74. 82. 84. 101. 16. 28. 71. 221. 22. 24. 35. 355. 481
Cyrille Archeuesque d'Alexandrie decedé le 9.Iuin 444. p. 39. 68. 124. 67. 68. 69. 70. 85. 86. 214. 67. 79. 88. 92. 94. 305. 25. 26. 481
Cyrille Patriarche de Constantinople assassiné l'an 1638. p.155

D

DEnys pretendu Areopagite qui a escrit apres l'an 450. p.87.89.91.93.112. 90.209.455
Denys de Rikel Chartreux decedé l'an 1471. p. 333
Didymus Prestre d'Alexandrie decedé enuiron l'an 390. p.264
Dominique de Soto Iacobin decedé à Sala-

manque le 15. Nouembre 1560. p.155. 340.44

Durand de S. Pourçain Euesque du Puy, & de Meaux decedé le 13. Septemb. 1333. ayant porté le surnom de *Docteur tres-resolu*. p.194.204.66.347.439.40

E.

ELie le Candiot auteur posterieur à l'an 1000. p.185.393

Emmanuel Sa Iesuite Portugais enuiron l'an 1590. p.333

Epiphane Archeuesque de Salamine en Chypre decedé le 12. May 403. p.37.54.164. 210.35.78.90.359

Ephraim Diacre d'Edesse decedé le 1. Feurier 378. p.81.131.34.367

Ephraïm Patriarche d'Antioche decedé l'an 546. p.60

Estienne Gardiner Euesque de Wincester decedé enuiron l'an 1560. p.204. 343

Estienne Euesque d'Austun decedé le 29. May 1189. p.442

Euagrius Scholastique d'Antioche decedé enuiron l'an 600. p.53.370

Eudocia Imperatrice decedee enuiron l'an 460. p.44

Eulogius Patriarche d'Alexandrie decedé le

le 13.eSptemb. 608. p.108
Eusebe Archeuesque de Cesaree en Palestine decedé l'an 340. p.34.61.85.89.91.105. 14.289 91.301
Eustache Archeuesque d'Antioche decedé le 16. Iuillet 360. p.83.287.367.87
Euthymius Zygabenus moine de l'ordre de S.Basile enuiron l'an 1180. p.399

F

FAcundus Euesque d'Hermiane en Byzace d'Afrique l'an 552. p.4.78.81.92. 101.38
Faustus Euesque de Riez decedé enuiron l'an 475. p.69.100.32.37.164.71.76 85
Florus Theologal de Lion enuiron l'an 850. p.43.71.186.421.427
Foulbert Euesque de Chartres decedé le 10. Auril 1029. p.139
François Lucas de Bruges enuiron l'an 1560. p.333
François Suarez Iesuite Portugais decedé apres l'an 1610. p.321.23. 28.34.44.350
François Titelman Cordelier enuiron l'an 1550. p.112
François Torres Iesuite Espagnol decedé enuiron l'an 1585. p.77.447
Fulgence Euesque de Ruspe en Byzace d'A-

frique decedé le 1. Ianuier 529. p.40.59.
108.33.276

G.

GAbriel Biel de l'ordre des Clercs viuans en communauté enuiron l'an 1520. p.140.204 66.333.48.439
Gabriel Vasquez Iesuite Espagnol decedé apres l'an 1600. p.321.23.28.39.42.43
Gaudentius Euesque de Bresce decedé le 25. Octob. apres l'an 404. p.36.64.68.75. 89.95.98.99.131.210.91.
Gelase Archeuesque de Cesaree en Palestine decedé enuiron l'an 395. p.295
Gelase de Cyzique qui a escrit enuiron l'an 476. p.22
Gelase Pape decedé le 21. Nouemb. 496. p.59.70.90.97.137.85.209.59.67.73.88. 363.473
Gennadius Prestre de Marseille decedé enuiron l'an 490. p.40
George Pachymeres enuiron l'an 1260. p.112
George Patriarche d'Alexandrie decedé l'an 630. p.88.161
George Cassander Theologien de Cologne decedé le 3. Feurier 1566. p.266.341.486
Germain Patriarche de Constantinople decedé le 12. May. 731. p.390.481

Gilles de Rome Archeuesque de Bourges, Card. decedé le 22. Decembre 1316. auec le surnom de Docteur tres bien fondé. p.194.344
Glosse du Decret. p.15.212
Glosse ordinaire. p.112
Godefroy de Viterbe Chapellain de Henry VI. l'an 1186. p.426
Godefroy moine de S.Pantaleon de Cologne enuiron l'an 1220. p.443
Gregoire Euesque de Sasime administrateur des Eglises de Nazianze & de Constantinople decedé le 9.May 389. p.81.84.110. 61.62.67.69.209.63.79.90
Gregoire Euesque de Nysse en Cappadoce decedé le 9. Iannier ou le 9. Mars enuiron l'an 396. p.6.36.62.65.74.102.60.62. 67.68 69.87.240.57.73.79.87.90.303
Gregoire de Valence Iesuite Espagnol decedé enuiron l'an 1600. p.363
Gratian moine de S. Benoist à Bologne la grasse enuiron l'an 1150. p.46.58.122. 211.66.422.39
Guillaume Alain Anglois Cardinal decedé le 16 Octobre 1594. p.363
Guill. Baile Iesuite l'an 1609. p.110
Gregoire Archeuesque de Tours decedé le 17.Nouemb.592. p.53
Guillaume de Seligny Euesque d'Auxerre, puis de Paris decedé le 22.Nouemb.1223. p.343

Guillaume de Malmesbury moine de l'ordre de Clugny decedé l'an 1142. p.42.834.41.
Guillaume 3. du nom Euesque de Paris decedé le Mardy 1. Auril 1248. p.271
Guillaume Ockam Cordelier Anglois decedé le 10. Auril 1347. p.343.47
Guillaume Wideford Cordelier Anglois enuiron l'an 1390. p.343
Guitmond Euesque d'Auersa enuiron l'an 1080. p.58.212.80.434

H.

HAimon Euesque d'Halberstat decedé le 27. Mars 853. p.435
Henry Card. d'Ostie decedé à Lion le 6. Nouembre 1281. p.440
Herman Comte de Veringhen moine de Richenaw decedé l'an 1054. p.426
Hesychius Prestre de Ierusalem enuiron l'an 470. p.40.53
Hierome Prestre d'Antioche retiré en Bethlehem où il est decedé le 30. Septembre 420. p.55.65.75.76.82.97.146.47.89.301.89.424
Hincmar Archeuesque de Rheims decedé le 21. Decembre 882. p.71.186
Histoire du Concile de Trente. p.202.336
Histoire Sarasine. p.374

Honoré

Hilaire Diacre de Rome l'an 370. p.36. 106.299
Hilaire Euesque de Poitiers decedé le 13. Ianuier 371. p.55.256.63.89.300.25
Honoré Scholastique d'Austun enuiron l'an 1160. p.418
Huldric Mutius qui a escrit l'an 1539. p.426
Humbert Cardinal Euesque de Syluacandida l'an 1054. p.459

I.

IAques de Billy Abbé de sainct Michel en l'Her, decedé l'an 1582. p.393
Iaques Daui Card du Perron decedé le 3. Septembre 1618. p.124.288 325.28.52. 63.431.66
Iaques le Feure d'Estaples Docteur de Sorbonne decedé apres l'an 1535. p.112
Iacques Philippe Forest Augustin de Bergame l'an 1494. p.421.43
Iaques Ianson Professeur en Theologie à Louuain l'an 1596. p.334
Iaques Sirmond Iesuite encore viuant. p.431
Iaques de Vitry Euesque d'Acre & Cardinal decedé le 1. May. 1240. p.447
Iean Balęus Euesque d'Olloti en Irlande enuiron l'an 1560. p.418
Iean de Bassolis Cordelier surnommé le tres-

bien ordonné enuiron l'an 1460. p.348
Iean Cassian decedé enuiron l'an 430. p.186.259.67.
Iean Charlier dit Gerson decedé le 12. Iuillet 1429. p.343
Iean surnommé Chrysostome Archeuesque de Constantinople decedé le 14. Nouembre 407. p.23.37.52.58 75.104.6.9.10. 16.28.35.43.61.67.68.69.70.87.209. 10.20.28.&c.30.50.57.64,81.91.92.94. 99.316 63.481.87.&c.
Iean surnommé *Damascene* decedé enuiron l'an 760. p.61.160.209.69.80.96.308. 55.82.97
Iean Duns dit *Scotus* à cause de son pays, surnommé le *Docteur subtil*, decedé au Conuent des Cordeliers de Cologne le 8. Nouembre 1308. p.155.204.66.346
Iean Fischer Euesque de Rochester & Card. decapité le 5. Iuillet 1535. p.141.334. 43.49
Iean Major Escossois resident au College de Montaigu l'an 1516. p.344
Iean Maldonat Iesuite Espagnol decedé le 6. Ianuier 1583. p.216.335.43
Iean Maxence Moine Scythe enuiron l'an 520. p.78.259
Iean Naucler Preuost de Tubingue l'an 1500. p.443
Iean Pape 2. du nom decedé le 21. May 534.

p.59
Iean Pic Comte de la Mirande Chanoine de Latran decedé l'an 1494. p.272.344.439
Iean de Raguse Iacobin l'an 1431. p.140
Iean Tritheme Abbé de Spanheim decedé l'an 1519. p.418.21
Iean Viguier de Grenade pres Tolose Iacobin l'an 1550. d.344
Iean Zonare l'an 1120. p.399
Ieremie Patriarche de Constantinople l'an 1576. p.400
Ignace Archeuesque d'Antioche Martyrizé à Rome le 1. Feurier 108. p.31.234.356
Innocent 3. decedé le 20. Iuillet 1216. p.212.344
Ioseph de la Scala decedé l'an 1609. p.14
Ioseph Malaualette Iesuite. p.110 473
Iosse Clithou Docteur de Sorbonne l'an 1530. p.334
Iouius Moine Grec enuiron l'an 600. p.22.130
Irenee Archeuesque de Lion martyrizé le 28. Iuin 197. p.32.72.110.21.89.221.34.55.79.301.25.57.88
Isidore Abbé de Peluse l'an 413. &c. decedé le 4. Feurier. p.77
Isidore Archeuesque de Seuille decedé le 4. Auril 636. p.42.70.79.93.97.186.

307.89.486
Iulius Firmicus enuiron l'an 350. p.145
Iules Cæsar Boulenger Docteur en la Faculté de Paris. p.334
Iustin Philosophe de Sichem ou Neapolis de Palestine martyrizé à Rome le 1. Iuin ou le 13. Auril 163. p.31.72.118.221. 55.481
Iuuencus Prestre Espagnol l'an 336. ou enuiron. p.34
Iues Euesque de Chartres decedé le 22. Decembre 1116. p.58.266

L

LActance decedé l'an 320 ou enuiron. 298
Lanfranc Archeuesque de Cantorbery decedé l'an 1088. le 4. Iuin. p.438
Leon 1. decedé le 11. Auril 461. p.189.494
Leon Card. d'Ostie decedé le 22. May 1110. p.439
Leontius le Scholastique entre l'an 581. & 608. p.307
Liturgie des Armeniens. p.133.482
de S. Basile. p.387.417.69
des Coftes. p.467
de S Chrysostome. p.459.63.81
des Ethiopiens. 71.482
de S. Gregoire. 457.81

de S. Iaques. p.459.60.8
de S. Marc. p.459.61.81
de S. Pierre. p.457.81
des Russiens. p.467
Louys de Bollo Docteur de Sorbonne. p.204
Lucifer Euesque de Cagliari en Sardaigne decedé l'an 370. p.173.234

M.

MAcaire decedé le 15. Ianuier 387. p.36. 84.106.45.86
Marcel Archeuesque d'Ancyre decedé enuiron l'an 350. p.289
Marc Archeuesque d'Ephese l'an 1440. p.459
Martyrologes de Rome, Beda, Vsuard, Ado. p.424
Matthieu Paris decedé l'an 1250. p.441.43
Matthieu de Westmonstier l'an 1350. p.403.41
Maximus Abbé de Constantinople assassiné le 13. Aoust 662. p. 88. 112. 38. 62. 210. 481
Maximus contemporain de l'Empereur Commodus, tué le premier Ianuier 192. p.291.301

Melchior Canus Euesque de Canarie l'an 1564. p.350
Menologe ou Calendrier des Grecs. p.424
Methodius Archeuesque de Tyr martyrizé le 18. Septembre 303. p. 210. 89.94. 302
Michaeli Capucin 1610. p.207
Minutius Felix enuiron l'an 160. p.119

N.

Nicephore Calliste enuiron l'an 1320. p.53.307.368.424
Nicephore Patriarche de Constantinople decedé le 13. Mars 828. p.270.93
Nicetas Sternon enuiron l'an 1050. p.399. 459
Nicolas Cabasilas enuiron l'an 1300. Archeuesque de Thessalonique. p.399. 482
Nicolas Coeffeteau Euesque de Marseille decedé le 21. Auril 1623. p.12.205. 81.363.464.64
Nicolas Cardinal de Cusa decedé le 11. Aoust 1464. p.140
Nicolas de Gorran Iacobin enuiron l'an 1350. p.333
Nicolas Grandis Docteur de Sorbonne de l'ordre des Cordeliers 1546. p.112
Nicolas de Lyra Cordelier enuiron l'an

1349. le 14. Octobre. p.112.333
Nicolas Euesque de Methone enuiron l'an 1400. p.399
Nilus Abbé enuiron l'an 420. decedé le 12. Nouembre. p.77.221
Nonnus enuiron l'an 500. p.132

O.

OEcumenius apres l'an 1000. p.112.21.62
Optat Euesque de Mileue en Numidie d'Afrique decedé le 4. Iuin enuiron l'an 380. p.5.41.479
Origene Catechiste d'Alexandrie puis Prestre de Tyr decedé l'an 256. p.33.88.114.43.44.64.255

P.

PAlladius Euesque d'Helenopolis & puis d'Aspona l'an 418. p.85.161
Paschasius Diacre de Rome decedé le 31. May enuiron l'an 500. p.268
Paschasius Abbé de Corbie decedé le 26. Auril 851. p.58.95.112.38.421.25.55
Pelagius decedé enuiron l'an 420. en son commentaire meslé entre les œuures de S. Hierome. p.94.99
Phœbadius Euesque d'Agen decedé apres

l'an 360. p.256
Photius Patriarche de Constantinople decedé enuiron l'an 886. p.22.60.210.301.8
Pierre Archeuesque de Rauenne surnommé *Chrysologue* decedé le 3. Decembre 450. p. 137.71.80.87.90
Pierre d'Ailly Card. de Cambray decedé le 8. Aoust 1425. p.155.343.48
Pierre de Berulle Card. decedé l'an 1629. le 2. Octobre. p.110
Pierre Coton Iesuite decedé l'an 1626. en Mars. p.335
Pierre Lombard Euesque de Paris decedé le 20. Iuillet 1159. ou 60. p.58.212.66.333
Pierre de la Palud Iacobin Patriarche de Ierusalem enuiron l'an 1320. p.344
Pierre Picherel Abbé d'Essome decedé enuiron l'an 1590. p.335
Primasius Euesque d'Adrumette en Byzace d'Afrique decedé apres l'an 553. p.99
Proba Falconia decedee enuiron l'an 400. p.43.
Proclus Archeuesque de Constantinople decedé le 24. Octobre 446. p.77
Procopius de Gaze enuiron l'an 470. p.34.90
Prosper Euesque de Reggio decedé le 25. Iuin 465. p.77.148

R.

R.

RAban Archeuefque de Mayence decedé le 1. Feurier 856. p.43.71
Regino Abbé de Prom prés Treues decedé enuiron l'an 912. p.404.26
Remy d'Auxerre enuiron l'an 890. p.435. 55.486
Refponce des Grecs de Venife au Card. de Guife enuiron l'an 1575. p.400
Richard de Miuille Cordelier enuiron l'an 1290. p.266
Rituel des Iuifs. p.482
Robert Bellarmin Card. decedé le 17. Septembre 162. p.12.26.69.112.55 56.96.98. 205.49.51.61.72.81.88.321.23.25.28. 31.34.50.55.56.63.76.64.421.30.66
Roger de Howeden enuiron l'an 1200. p.403
Ruard Tapper Doyen de Louuain decedé enuiron l'an 1560. p.203.4.332.34
Rupert Abbé de Duits pres Cologne decedé l'an 1124. p.149.86
Rufticus Diacre de Rome enuiron l'an 555. p.306

S.

SAlonius Euesque Gaulois l'an 451.p.296
Samonas pretendu Euesque de Gaze. p.399
Sebastien Barradas Iesuite Portugais l'an 1597. p.334.43
Sedulius Prestre de l'ancienne Escosse ou Irlande enuiron l'an 470. p.26.99.112
Sigebert moine de Gemblours, puis de sainct Vincent de Mets decedé le 5.Octob.1113. p.418.21.26
Simeon Metaphraste enuiron l'an 1080. p.424
Simon Vigor Archeuesque de Narbonne decedé enuiron l'an 1570. p.343
Socrate l'an 439. p.161.424
Sozomene l'an 450. p.161.70
Suidas apres l'an 1000. p.109.60.67

T.

TAtian enuiron l'an 170. p.73
Tertullian Prestre de Carthage decedé enuiron l'an 215. p.6.8.18.19.33.53.60.61.73.94.96.97.105.14.20.39.63.80.81.82.89.91.92.210.55.77.89.98.313.57.62.478

Theodore Archeuesque d'Heraclée enuiron l'an 330. p.115.31
Theodore Euesque de Mopsuestie en Cilicie decedé l'an 427. p.257
Theodoret Euesque de Cyr decedé enuiron l'an 470. p.22.58.69.78.82.84.86.87. 107.37.61.209.22 67.92.95.99.363.67
Theodotus enuiron l'an 180. p.71.164.83
Theophile Archeuesque d'Alexandrie decedé le Mardy 15.Octob. 412. p.55.93
Theophile Archeuesque d'Antioche decedé le 13.Octobre 180. p.277
Theophylacte Archeuesque d'Acride en Bulgarie enuiron l'an 1070.p.162.68.83. 88.399
Theophylacte Simocatte enuiron l'an 620. p.42
Thomas Comte d'Aquin Iacobin decedé le 7.Mars 1274.& canonizé le 18.Iuil.1323. p.25.112.54.204.49.72.321.33.44
Thomas Harding Theol.Anglois l'an 1566. p.212
Thomas Stapleton Anglois Professeur en Theologie à Louuain & Doüay decedé l'an 1599. p.217
Thomas Walden Prieur general des Carmes en Angleterre decedé le 3. Nouembre 1430. p.212.427
Thomas de Vio Card. Cajetan decedé le 9. Septembre 1534. p.141.215.333

Titus Archeuesque de Bostra en Arabie decedé enuiron l'an 370. p.299

V.

VAlafridus Strabo Abbé de Richenaw. decedé l'an 849. p.43.404.27
Victor d'Antioche enuiron l'an 500. p.87
Vincent Iacobin du Conuent de Beauuais decedé l'an 1256. p.418
Vitæ Patrum. p.424

Z.

ZEnon Euesque de Verone martyrizé le 12. Auril enuiron l'an 259. p.189. 234.

INDICE des Matieres.

A.

ALcuin n'a pas esté l'auteur du liure *des Offices*, publié sous son nom. p.415
ce liure est meslé d'impertinences & indigne de luy. p.429
il a esté Precepteur de Charlemagne. p.417
il est decedé l'an 804. p.417
Anastase le Sinaïte a le premier alteré les façons de parler des anciens Peres Grecs. p.365. &c.
Explication de son sentiment. p.366
cét homme n'a iamais esté Patriarche d'Antioche. p.369
il a esté posterieur aux deux Anastases d'Antioche. p.371
il a escrit apres la mort d'Eulogius d'Alexandrie. p.372
mais deuant la conqueste de l'Egypte par les Sarrasins. p.374

les escrits attribuez à Anastase sont de plusieurs auteurs de mesme nom. p.375
l'Antiquité est venerable de soy. p.8
la Table de l'Eglise est *autel* improprement. p.109.10
la foy est Autel. p.111
& la croix de Christ. p.112
le corps de Christ est proprement nostre Autel. p.112

B.

BErenger Diacre d'Angers releue l'ancien sentiment des Peres. p.430
est condamné par diuers Conciles. p.438
ne trouue personne capable de luy resister qu'Alberic moine du Mont Cassin. p.439
est contraint d'abjurer sa croyance. p. 438. 39
la formule d'abjuration qui luy a esté prescrite est insoustenable au iugement des Docteurs de l'Eglise Romaine. p.439
elle ne prouue pas la Transsubstantiation. p.439
Gregoire 7. en a exigé vne seconde. p.440
Berenger est mort en reputation de Saincteté. p. 440
a esté celebré apres sa mort par Hildebert Euesque du Mans. p.441
a laissé plusieurs sectateurs, entr'autres Pierre de Bruys, Henry son disciple, Arnaud

de Bresse, les Vaudois, Albigeois, &c. p.441

C.

Confessions des Docteurs de l'Eglise Romaine.

Les paroles de l'institution du Sacrement en l'Euangile & en S. Paul contiennent non vne mais plusieurs figures. p.333

elles doiuent s'expliquer de mesme façon pour le regard du pain que pour le regard du calice. p.334.35

les aduersaires aduoüent que les refutations qu'ils font les vns des autres sont pertinentes, & leurs preuues directes foibles. p.336

item, que la Transsubstantiation est suiuie de difficultez insurmontables. p.339

que la Transsubstantiation ne se peut tirer de l'Escriture necessairement. p.346

qu'elle tire plus d'inconueniens apres soy. p.347

que la controuerse touchant l'Eucharistie est nee depuis l'an 700. p.353

Quelques vns mesmes confessent que les discours de la pluspart des leurs sont inintelligibles. p.339

inconsistans, & capables de faire perdre le sens. p.340

pareils à ceux des ioüeurs de passe passe. p.342

Que l'existence du corps de Christ en nos corps par la reception de l'Eucharistie est inimaginable. p.321
Qu'elle n'opere rien. p.322
Que le corps de Christ selon la maniere d'existence qu'ils luy attribuent au Sacrement est és bons & meschans esgalement. p.326
ni ne touche ni ne peut estre touché de rien. p.323.27
n'est pas capable d'agir. p.327
ne fait aucune impression de qualité soit en l'ame soit au corps du communiant. p.328
Consecration & conuersion.
Quelle mutation inferent les paroles du Seigneur au pain & au vin. p.156
Ceste mutation ne peut estre transsubstantiation. p.158.59
Comment le pain passe en la nature du corps. p.176
Comment il est commué en la substance du corps. p.182.83
En toute conuersion substantielle le suiet demeure. p.191
tout ce qui passe en vne autre chose demeure necessairement. p.191
conuersion en rien est perdition totale. p.192
Corps de Christ.
En quel sens le corps de Christ *passe au pain.* p.68
est

est *transfiguré* à l'autel. p.67
il n'est pas proprement és meschans. p. 142. 43
il ne peut estre dit *creé*, *benit*, *viuifié tous les iours*. p.456
Corporellement ne signifie pas tousiours *d'vne maniere corporelle*. p.214

D.

DAmascene querelle mal à propos le Concile de Constantinople appellant l'Eucharistie *Image*. p.382
& à son imitation le 2. Concile de Nicee. p.383.
ce Concile est contraire à Rome. p.385
Damascene est refuté tant par les Grecs, que par ceux de l'Eglise Romaine. p.390. &c.
ni Damascene, ni le Concile de Nicee, ni les Grecs posterieurs ne croyent la *Transsubstantiation*, mais *l'impanation*. p.399
Deïfication prise en bon sens par les anciens. p.381
Dieu ne fait rien en vain. p.319

E.

L'Eucharistie est *memorial.* p.15
L'vnit les fideles à Iesus Christ, & entre eux. p.16
Les choses donnees en l'Eucharistie sont *pain & vin.* p.11.12.31.&c. iusqu'à 54
en l'Eucharistie on ne doit pas distribuer du lait. p.47
ni du pain trempé. p.48
ni du raisin. p.48
ni vne crouste de pain de mesnage. p.49
En l'Eucharistie le pain se doit donner par parcelles. p.50
en petite quantité de peur de charger le communiant. p.51
& non pour nourrir le corps. p.51
les choses distribuees en l'Eucharistie sont inanimees & sans sentiment. p.54.&c.
elles demeurent en leur premiere substance. 57.
elles sont faites corps & sang de Christ. p.61
d'icelles sont faits le corps & sang de Christ. p.64
le pain y est changé au corps. p.66.67.68.69
en la substance du corps. }
en Sacrement du corps. } p.68.71
en l'efficace du corps. }
le pain est conuerti au corps. p.69
passe au corps. p.69.70

en Sacrement du corps. p.71
il eſt transferé au corps. p.71
le pain eſt corps de Chriſt. p.72.&c.
ſelon quelque maniere. p. 80
non proprement. p.81
mais comme type. p.81.82
comme antitype. p. 83.84. 85. 367
comme Symbole. p.85.86.87.88
comme corps typique & Symbolique. p.88
comme Image. p.89.90
enigme. p.91.92
Sacrement. p.92 93
Signe. p.93.94
figure. p.94.95 96
Similitude. p.96.97
repreſentation. p.97
expreſſion. p.98
exemplaire. p.98
gage. p.99
comme l'homme eſt fait nouuelle creature. p.100.
comme le bapteſme eſt l'adoption. p.101
comme le bapteſme eſt la foy. p.101
comme le chreſme eſt le don de la grace. p.101, 2.
comme la pierre eſtoit Chriſt. p.102
comme la pierre de l'autel eſt autel. p.102
l'Euchariſtie eſt ſacrifice improprement, entant qu'elle eſt memorial de ſacrifice. p.104.105

l'Eucharistie & le baptesme sont choses dignes d'admiration & honneur, mais non miraculeuses. p.315.16.17
les choses distribuees en l'Eucharistie ne sont pas la robbe nuptiale. p.494
elles sont consumees en la communion. p.495
la reception d'icelles rompt le ieusne. p.53. 60.459
les restes en estoyent anciennement bruslees en Ierusalem. p.53
ou baillees aux petits enfans, comme en France & à Constantinople. p.53
la reception de l'Eucharistie ne fait pas que nous ayons aucune vnité reelle auec Dieu. p.320
rapport de l'Eucharistie à la creation. p.177
& regeneration. p.178
Excommunication est ou *majeure* ou *mineure*. p.475
excommunication *à jure.* } quelle. p.457
ab homine. }
on peut en general denoncer *excommuniez*, c'est à dire exclus du droit de la communion tous meschans inconus. p.476
Rome le fait en ses Bulles *de Cœnâ Domini*. p.476
l'absolution ne se donne en suite d'vne telle excommunication qu'aux penitens reconus. p.478

Rome admet les pecheurs inconus à ſa communion, nonobſtant ceſte ſorte d'excommunication, & ſans abſolution precedente. p.479

les Proteſtans excommunians en general tous ſcandaleux auant, & à l'inſtant de la communion, ne font rien qui n'ayt eſté en la pratique de l'Egliſe du temps de Iuſtin Martyr. p.481

& en tous les autres ſiecles & Egliſes. p.483

Execrations & abus meſlez par les Marcoſiens, Gnoſtiques, Montaniſtes, Pepuziens, Quintilliens, Priſcillianiſtes, Ebionites, Tatianites, Manicheens, & Barſanuphiens en la celebration de l'Euchariſtie. p.353.54

l'Experience eſt plus forte que les raiſonnemens. p.29

il ne faut rien aſſeurer contre l'experience. p.245

Explication de quelques termes employez par les Peres au ſuiet de l'Euchariſtie, comme *commutare*, *demutare*, *immutare*, *mutare*, *tranſmutare*. p. 163. *conuertere*, *vertere*. p. 170. 71. *transferre*, p. 185. *tranſire* p. 176. 85. μεταβάλλειν p 163. μεταποιεῖν. p. 160. 61. μεταρρυθμίζειν. p 170. μετασκευάζειν. p. 168. μεταστοιχειοῦν. 167. 86. μετατιθέναι. p. 185. 86. τρέπειν. p.171.

F.

FAlsification de passages en l'auteur des liures *de Sacramentis* attribuez à S. Ambroise. p.58.95
en S.Augustin. p.265
en S.Fulgence. p.269
fausse version des paroles de S.Chrysostome. p.220
la foy est l'œil de l'ame. p.134
sa bouche. p.136.40 41
son goust. p.138
sa main. p.136.37.39
entendre proprement ce qui est figuré, c'est le prendre charnellement. p.27

G.

la GRace n'abolit point la nature. p.25

H.

HEbreux n'ont aucun verbe du temps present. p.12
ni qui exprime proprement le sens du mot *signifier*. p.13
ils disent les signes *estre* les choses qu'ils signifient. p.13
l'Escriture s'accommode par tout à ceste expression. p.13

raisons pourquoy les Apostres Escriuans en Grec l'ont gardee. p.13.14.15

Adoration de l'Hostie commandee par Honoré 3. p.446

feste instituee en l'honneur d'icelle par Vrbain IV. Ibid.

procession ordonnee en suitte par Iean 22. & Vrbain V. p.446.47

I.

LA dispute des Images a ouuert le passage à la corruption de la doctrine entre les Grecs. p.378

Seruice des Images condamné par l'Eglise Anglicane. p.403

& par la Gallicane à Francfort. p. 403

le Concile de Francfort condamne ce que le 2. Concile de Nicee auoit comparé l'Eucharistie aux Images. p.406

La Censure du Concile de Francfort publiee sous le nom de Charlemagne est enuoyee au Pape Adrian. p.404

le Pape Adrian repart pour les Images. p.405

Sa repartie est censuree par le Concile de Paris. p.505

Charlemagne a mal compris l'intention du Concile de Constantinople qui auoit appellé l'Eucharistie *Image*. p.408

Et l'a refutee encore plus mal. p.416
il se contredit soy mesme. p.417
nonobstant cét embarras il ne dit rien pour la Transsubstantiation. p.413.14
Nulle image n'est image de soy mesme. p.207.9

L.

L'Ancienne Liturgie Latine a esté alteree p.449
telle qu'elle est à present elle confirme le sentiment des Protestans. p.452
& refute la Transsubstantiation. p.454
difference de ladite Liturgie & des Grecques. p.457
Celle de S. Basile repugne à la Transsubstantiation. p.459
& celle de S.Iaques. p.459.60
& celle de S.Marc. p.461
& celle de S.Chrysostome. p.463
& celle qui est attribuee à sainct Clement. p.464
& celle des Coftes. p.467
Ces Liturgies ont esté broüillees d'additions & neantmoins sont vallables contre Rome. p.468
Explication de quelques particularitez d'icelles. p.469

M.

LE corps de Christ n'est pas mangé proprement. p.114
mais spirituellement. p.114
Nulle chair humaine ne peut estre mangee proprement sans crime. p.118
il n'y a pas moins d'horreur à manger vn homme viuant qu'vn mort. p.125
plusieurs Docteurs de l'Eglise Romaine ont nié que le corps du Seigneur puisse estre reellement *mangé*, c'est à dire transmis actuellement dans le corps des rats, &c. p.212
Tous le soustiennent à present. Ibid.
mais qu'il ne peut estre rompu sensuellement & brisé des dents des fidelles, comme porte l'abjuration de Berenger. p.122
Cajetan confesse qu'il ne peut estre mangé corporellement. p.215
Salmeron dit qu'il est mangé metaphoriquement. p.216
Maldonat soustient qu'il n'est pas mangé vrayement. p.217
Stapleton remarque que la manducation par laquelle on y participe est par equiuoque. p.217

N.

PLusieurs Negatiues semblent simples & absoluës qui se doiuent entendre auec modification. p.234
l'Eglise Romaine nie qu'apres la consecration il y ayt *pain* & *vin* en l'Eucharistie. p. 153
que les choses qui y sont distribuees soyent *inanimees & sans sentiment.* p.153
qu'elles *demeurent en leur premiere substance.* p.154
Que *le pain soit fait corps de Christ.* p.154
Que *du pain soit fait le corps de Christ.* p.154
Qu'il soit le corps de Christ. p.203
Qu'il soit apres la consecration *type*, *image*, *similitude*, &c. du corps de Christ. p.207

P.

DEclaration du sentiment de Paschasius Abbé de Corbie. p.425
publié au temps de la disgrace de Bernard Roy d'Italie. p.425.426
contredit par Amalarius, Raban, Heribold d'Auxerre, Walafridus Strabo, Florus, Bertram, Iean Scotus, & le Concile de Cressy. p.426.27

mal à propos estimé orthodoxe par l'Eglise Romaine. p.431
n'a rien de commun auec la Transsubstantiation, mais suppose l'impanation. p.431. 32
a esté suiui par Remy d'Auxerre. p.435. 41
& par Rupert Abbé de Duits. p.441
son escrit a esté depuis alteré. p.443
Les propositions generales des Peres peuuent estre legitimement opposees à tous ceux qui y contredisent en quelque sorte que ce soit. p.310
par exemple aux imaginations differentes de Basilides, Valentin, Marcion, &c. contre la Monarchie de Dieu. p.312
aux Xerophagies de Montanus. p.312
& à la sacrilege abstinence des Tatianites. p.313

Negatiues des Peres.

Nul corps qui est desia fait ne se peut faire. p.254
Nul autre que Dieu n'est ni ne peut estre en plusieurs lieux à la fois. p.262
Nul n'est esloigné & pres d'vn mesme lieu en mesme temps. p.272
Nul corps ne peut estre en lieu sans occuper de lieu. p.273

estre moindre que ce qu'il contient. p.276.
77
estre en mesme lieu qu'vn autre corps.
p.278
exister à la façon des esprits. p.280
exister indiuisiblement. p.281
exister sans tomber sous l'apprehension d'aucun sens. p.287.918
estre image de soy mesme. p.288
habiter en soy & se participer. p.294
estre tout entier en l'vne de ses parties.
p.296
estre proprement aliment du corps est estre objet d'adoration. p.297
auoir pour signes naturels les accidens d'vn autre corps. p.299
Nul accident ne peut subsister à la façon des substances. p.300
Ni exister sans suiet. p.301
Les diuers sentimens touchant l'Eucharistie reprochez aux Protestans, ou leur sont attribuez calomnieusement ou reuiennent à vn. p.331

R.

EN fait de Religion il suffit de sçauoir ce qui doit estre creu. p.3

il n'est pas necessaire de sçauoir ce que d'autres ont creu. p.3
la Religion n'est pas receuable à cause de ceux qui la professent mais à cause d'elle mesme. p.4
La raison sans reuelation ne peut bien iuger des Sacremens. p.25

S.

les SAcremens doiuent estre estimez par leur vsage & non par leur matiere. p.24.26 27
Le Sacrement entant que Sacrement est aliment de l'ame. p.127
Les sens ne trompent point en l'attestation qu'ils rendent des Sacremens. p.17.18
disputer contre leur tesmoignage c'est resuer. p.22,23
lors mesmes qu'ils errent en leur iugement ils ne sont pas trompeurs. p.19
leur erreur n'est pas sans cause dont la raison iuge. p.19.20
l'Eucharistie ne doit pas estre estimee par le seul tesmoignage des sens. p.22.23
Les signes portent d'ordinaire les noms des choses signifiees. p.14 15
Es signes l'on ne doit pas considerer ce qu'ils

ſont, mais ce qu'ils ſignifient. p.23.26.27
Confondre les ſignes auec les choſes ſignifiees eſt vne infirmité ſeruile. p.27
Nul ſigne n'eſt ſigne de ſoy meſme. p.207 8.
Subſtance ne ſignifie pas touſiours l'eſſence de la choſe. p.179

T.

QVelques Docteurs de l'Egliſe Romaine ont creu vne ſimple transformation en l'Euchariſtie. p.194
La Tranſſubſtantiation n'eſt ni production, ni adduction, ni conſeruation. p.196
elle ne conuient à aucune conuerſion ſubſtantielle. p.202.3
elle eſt ſuiuie de contradictions ineuitables. p.247
le ſentiment de S. Ignace n'a rien de commun auec la Tranſſubſtantiation. p.357
Le Cardinal Bellarmin l'a mal compris. p.357.&c.
Eſtienne Eueſque d'Auſtun eſt le premier qui a vſé du mot de *Tranſſubſtantier*. p.442
puis Innocent 3. l'a inſeré dans ſes Decrets leus deuant le Concile de Latran, p.442
& publiez par Gregoire IX. p.443

le Concile de Trente eſt la premiere aſſemblee qui a formellement ſouſtenu la Tranſſubſtantiation. p.444
Celuy de Florence n'eſt pas expres. p.445

V.

la VErité eſt touſiours de Dieu, par qui qu'elle ſoit propoſee. p.4
Elle ne tire pas ſon authorité des hommes par les mains de qui elle paſſe. p.5
rien ne peut preſcrire contre elle. p.6
il ne faut pas faire force ſur les couſtumes pour les luy oppoſer. p.7.8
le menſonge eſt corruption de la verité, & par cela meſme poſterieur. p.8
Ce qui eſt vray en Philoſophie l'eſt auſſi en Theologie. p.25
le vray eſt touſiours conforme au vray. p.245

FIN.

FAVTES AV TEXTE.

Page 7. ligne 7. lisez *les ensuiure*. p. 27. l. 22. *qu'elles*. p. 29 l 3. suffise. p. 35. l. 24 *nullement*. p. 37. l. 10 403. le 12. May & l. 20 Nouembre. & l 21. l'homilie p. 38 l. 5. l'an 430. p. 41 l. 10. Ethiopien p 48 l. 1. *àpart* & l. 8 *estreint*. p 68 l. 15. *Ministres*. p 70 l 17 effacez &c. p. 77. l. 8. *table* p 82. l 25 auparauant. p 83. l 18. l'an 360 p. 88. l. 25. Origene sur le 15 de S Matth p. 95. 20 *compte* p. 103. l. 14 ni ne lesont p 107. l. 1 *mesme*. Item *nous*. p. 133 l. 24. *defaillions* p. 135. l. 20. *embrasser*. p. 143. l 20. effacez tou. p. 182 l 8 ses. p 209. l. 14 *Orat*. 11. p 239. l. 26. interpretant. p 243. l. 14. effacez idem p. 253. l. 16. croyoyét. p. 256 l. 18. 7. Phœbadius p. 259. l. 3. chap. 2. du 7 liure. p. 268 l. 23 *conuertis*. p 270. l. 3. *quand*. p 271. l. 22. le 23. Ianuier 1240. p. 295 l 6. *tel que* p. 307 l 17. adioustez apres 565. ou plustost entre l'an 581 & 608 p. 3 3. l 11. ieusnes. p. 314 l. 7 mesme p 320. l. 19. effacez na p. 324. l. 5 l'Eucharistie. p 334. l. 3 Boulenger & l. 7. Thomas. p. 341. l. 22. Schol p. 343 l. 18 Ockam. p. 358 l. 3. effacez la parentheze p 360. l. 23 s'ensuit. (de ce p. 372. l 22. partie des Theodosiens p 388 l. 19 *Seigneur?* p 392. l. 2. consecratió p 393. l 1. Peres? p 399. l. 4. ses compatriotes. p. 410 l. 3 fait à l'op. p. 424 l. 5 *substantiation*. p. 426. l. 6 manié le 15. Auril qu'il en perdit la vie le 17 ensuiuant p 440 l 14 le 29 May. p 444. l. 15. Cócile de Trente tenuë p 461. l 24 precedentes p 463. l. 14. *pour*. p. 478. l. 16. Tertullian p. 488. l 21 *la main* p. 496. *Esclairciss*.

EN LA MARGE.

Page 11. 1. *Corinth*. 10 16. & 11. 26 p. 14. l. 8 lib 6. p. 124. l. 2 *l'Eucharistie* p. 161. l 9 γενέσθαι & l. 11. ποιεῖσθαι εἰς. & l. 13. ὥσπερ p. 240. l. 1. *catech* p. 316. l. 4. effacez *ad* p 324. l. 2. *Gal*. 3 27. *Ephes*. 5. 30. p. 334. l. 1. *Liturg*. p. 352 la note 2. appartient à la page 351 p 415. l. dern. *Merciens*. p. 424 l 8 *vnas* & l dern. *Metaphrasten* p. 456. l. 5. *suscepta*. p. 477. l. 1. 1. *Cor*. 5. 11. & 6. 10. p. 480. l. 4. c. 60.

[library stamp]

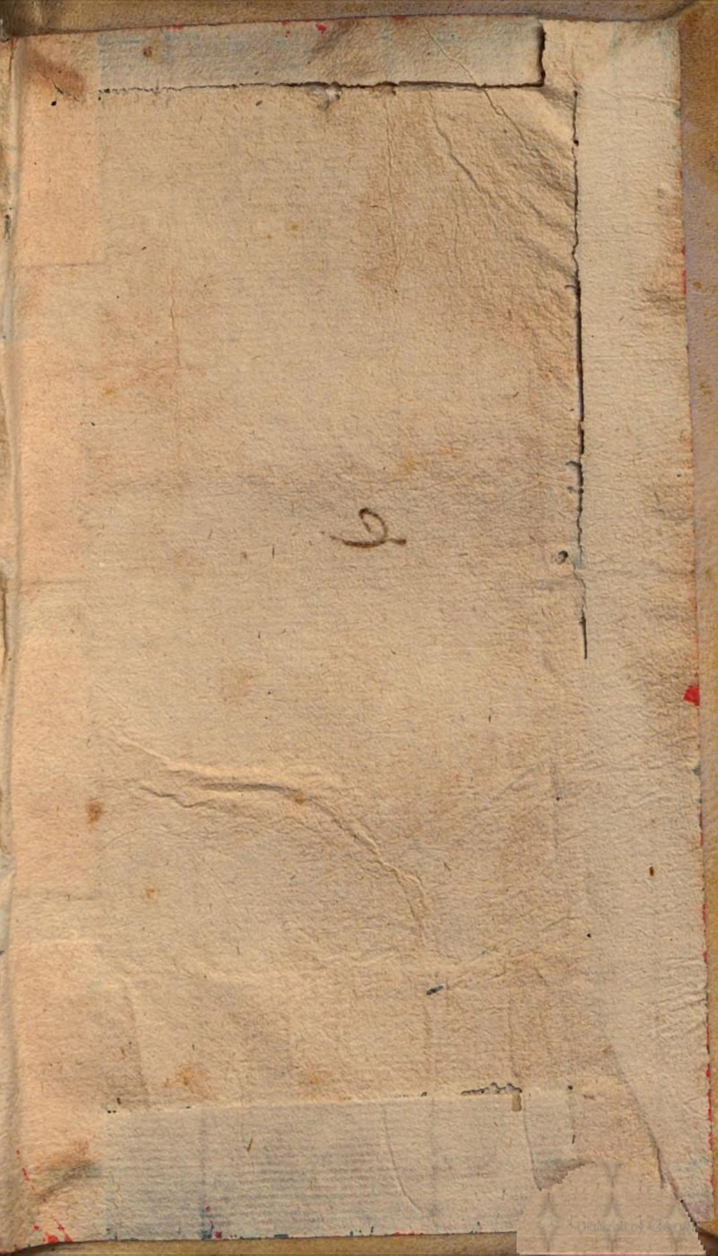

Dd. Tab. II. n. 34.

34